

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME



1.1

Diagnostic territorial et État Initial de l'Environnement

Commune des Taillades

Dossier d'arrêt

03/06/19

Plan Local d'Urbanisme de la commune des Taillades	
Nom du fichier	Tome I - Rapport de présentation 1.1 Diagnostic territorial et Etat Initial de l'Environnement
Version	avril 2019
Rédacteur	Caroline QUAY-THEVENON et Adèle CHAIZE-RIONDET
Vérificateur	Véronique HENOCQ-COQUEL
Approbateur	Véronique HENOCQ-COQUEL

Sommaire

Diagnostic territorial	4
Présentation de la commune	5
Analyse socio-économique	14
Le fonctionnement du territoire	32
Analyse foncière	50
Perspectives de développement	65
Synthèse des enjeux territoriaux	73
Etat Initial de l'Environnement	76
Patrimoine et cadre de vie	77
Ressources naturelles	138
Effets sur la santé humaine	159
Synthèse des enjeux environnementaux	179

1

■ Diagnostic territorial

Présentation de la commune	5
Analyse socio-économique	14
Dynamiques démographiques	14
Dynamiques démographiques – Synthèse	17
Données relatives aux logements	18
Données relatives aux logements – Synthèse	21
Données économiques	22
Données économiques – Synthèse	31
Le fonctionnement du territoire	32
Equipements publics / collectifs	32
Infrastructures de déplacement	35
Les réseaux	41
Les servitudes	47
Fonctionnement du territoire – Synthèse	49
Analyse foncière	50
Morphologie urbaine, typologie et fonction	50
Potentiel de densification	55
Perspectives de développement	65
Analyse de l'évolution du parc de logements communal entre 2007 et 2012	65
Besoins en logements pour le maintien de la population de 2012 à l'horizon 2026 : le point mort démographique	68
Projections démographiques à l'horizon 2026	71
Synthèse des enjeux territoriaux	73

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Chiffres clés et situation géographique

La commune des Taillades, avec une **population de 1968 habitants en 2012**, présente une superficie de **686 hectares**, soit une densité moyenne de l'ordre de **287 habitants/km²**.

La commune est située en région Provence-Alpes-Côte-D'azur(PACA) dans le département du Vaucluse et au cœur du Parc Naturel Régional du Luberon.

Elle bénéficie ainsi d'une **situation géographique** et d'un **cadre de vie privilégiés** de par :

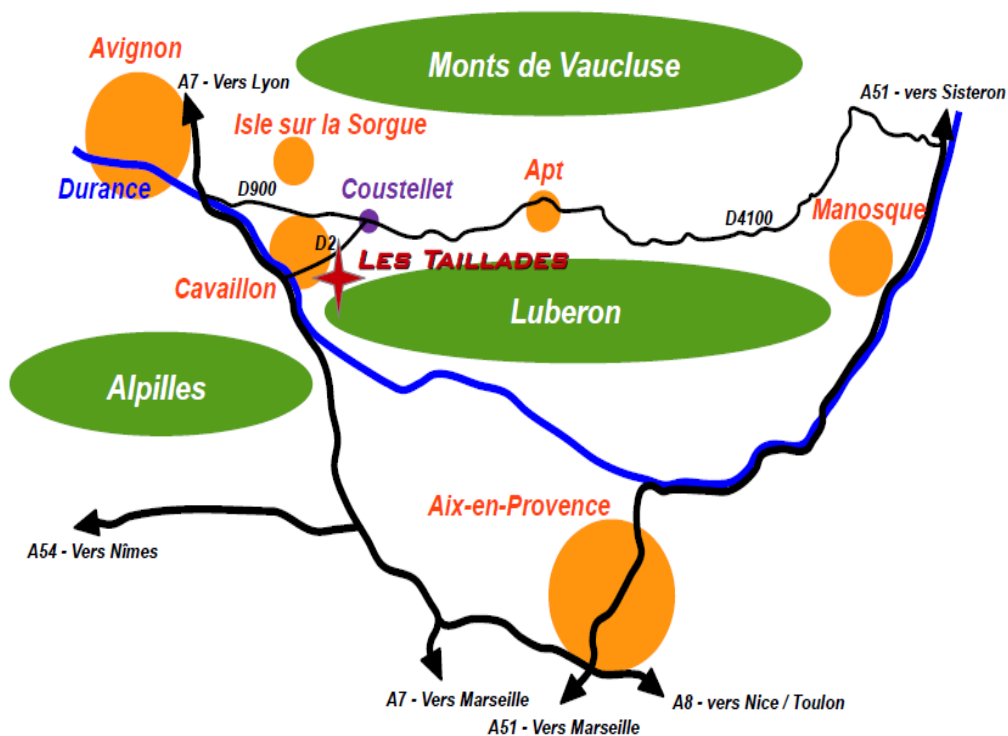
- Une localisation au sein d'un territoire attractif, au pied du massif du Petit Luberon et face aux Monts de Vaucluse, à proximité des principaux pôles urbains environnants que sont principalement Cavaillon (5 km), l'Isle sur la Sorgue (10 km) et Apt (26 km).
- Une localisation stratégique entre Cavaillon et Coustellet, avec la RD2 qui traverse le village et constitue une liaison majeure à l'échelle de l'intercommunalité.
- Une bonne desserte par le réseau viaire départemental structurant qui relie la commune aux principales infrastructures de transport (A7) et pôles urbains majeurs (Avignon – 30 km, Aix-en-Provence – 56 km, Marseille – 80 km).

Les communes limitrophes aux Taillades sont :

- Cavaillon : à 5km à l'Ouest
- Robion : à 2km au Nord-Est
- Cheval-Blanc : à 5km au Sud-Ouest

Localisation géographique des Taillades

Source : G2C Territoires



Carte
identité
du
territoire

1968 habitants
en 2012

686 hectares

287 habitants/km²

Canton de **Cheval-Blanc**

Communauté de communes
**Luberon Monts
de Vaucluse**

Département du
Vaucluse

Région
**Provence
Alpes Côte
d'Azur**

■ Situation administrative

La commune des Taillades appartient à différents échelons territoriaux, dont :

■ La Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (CCLMV)

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune des Taillades a rejoint la **Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse** (CC LMV), qui regroupe les anciennes Communauté de Communes de Coustellet (regroupant Maubec, Cabrières-d'Avignon, Lagnes, Oppède et Robion) et la Communauté de Communes Provence Luberon Durance (à laquelle adhéraient la commune des Taillades avec Cavaillon, Cheval-Blanc, Mérindol), ainsi que les communes auparavant isolées de Gordes et des Beaumettes.

Ainsi, 11 communes constituaient la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse.

Au 1^{er} Janvier 2017, Luberon Monts de Vaucluse forme une agglomération de 55 000 habitants comprenant 16 communes : Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, **Les Taillades**, Maubec, Mérindol, Oppède, Robion, Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert, Vaugines.

La Communauté de Communes a pour objet d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Les compétences de la Communauté d'Agglomération sont les suivantes :

Territoire de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV)

Source : G2C Territoires

OBLIGATOIRES

- L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.
- Les actions de développement économique intéressant l'ensemble du territoire communautaire.

OPTIONNELLES

- Les protection et mise en valeur de l'environnement.
- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie reconnue d'intérêt communautaire.
- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs communautaires.

SUPPLEMENTAIRES

- Les actions en faveur de la petite enfance.
- L'aménagement rural.
- Les actions de protection contre les crues de la Durance.
- L'accueil touristique, la gestion des campings.

- Les syndicats

La commune adhère aux **Syndicat Intercommunaux (SI)** suivants :

Domaine Territoire

- Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon

Domaine de l'Eau :

- Association syndicale ASCO du Cabedan Neuf
- SI des Eaux de la Région « Durance - Ventoux » – organisation et exploitation du service de distribution d'eau potable

Domaine Électrification

- Syndicat d'électrification Vauclusien

- Les documents supra-communaux

Le PLU des Taillades doit être compatible avec les orientations des documents et lois de portée supérieure. Pour le territoire communal, ces documents sont les suivants :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du bassin de vie Cavaillon – Coustellet - L'Isle sur la Sorgue

La révision du SCoT a été approuvée le 20 novembre 2018, le SCoT du bassin de vie Cavaillon – Coustellet – L'Isle sur la Sorgue organise et encadre l'évolution des communes composant ce bassin de vie, dont les Taillades fait partie. Ainsi, le PLU de la commune doit être compatible avec les objectifs et enjeux définis par le SCoT sur son territoire. Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT s'articule en 5 parties :

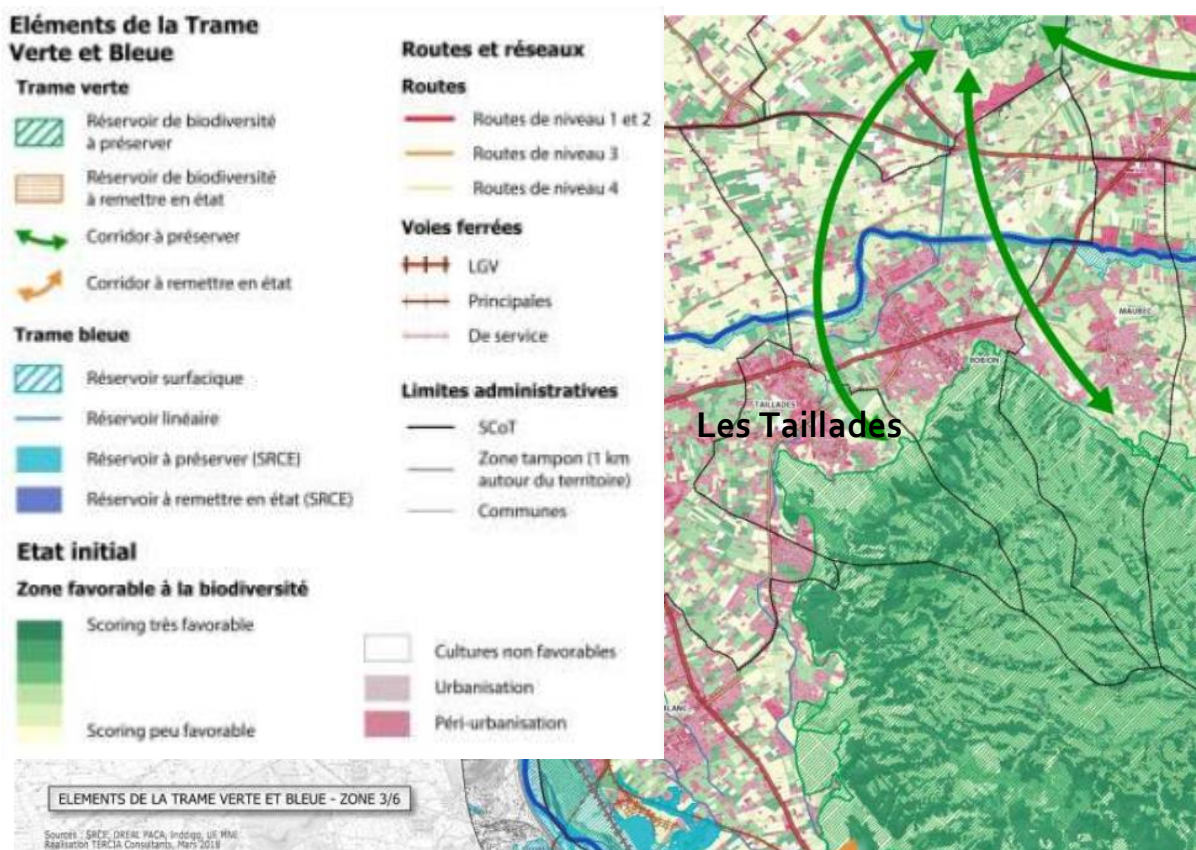
1. Consolider la qualité patrimoniale, paysagère, naturelle et environnementale du territoire

1.1. Protéger et valoriser les espaces naturels supports de biodiversité

. La commune des Taillades est concernée par :

- le réservoir du massif du Luberon à préserver
- Le corridor nord sud reliant le réservoir du Luberon au réservoir des monts de Vaucluse à préserver. Une difficulté de franchissement est relevée au niveau de canal de Carpentras.

. Valoriser la trame verte et bleue, notamment dans les projets urbains



1.2. Maintenir la qualité des paysages naturels et urbains

- . Préserver et valoriser les grandes entités paysagères et le patrimoine bâti identitaire : la commune des Taillades est concernée par un point d'appel visuel majeur depuis le haut de la commune identifié par la charte du Parc naturel régional du Luberon
- . Définir les limites nettes entre espaces urbains, espaces ruraux et soigner les transitions

1.3. Préserver durablement les ressources naturelles et accompagner la transition énergétique

- . Sécuriser l'alimentation en eau potable et assurer une gestion efficace des eaux usées
- . Assurer une exploitation durable des matériaux du sous-sol
- . Préparer la transition énergétique et anticiper les effets du changement climatique

1.4. Limiter l'exposition aux risques naturels

- . Favoriser une gestion intégrée du risque inondation dans la stratégie d'aménagement du territoire
- . Intégrer et maîtriser le risque incendie et feu de forêt
- . Limiter les risques industriels
- . Prévenir et limiter les risques de mouvements de terrain

1.5. Améliorer la qualité du cadre de vie en limitant les pollutions

- . Optimiser la gestion des déchets
- . Préserver la qualité sonore du territoire

2- Organiser le développement urbain par un maillage territorial équilibré

2.1. Adapter et dimensionner la croissance en cohérence avec l'armature territoriale

. Répartir la croissance démographique

Le PADD du SCoT définit des niveaux de polarité dans l'armature territoriale. La commune des Taillades appartient à la catégorie des villages. Le taux de croissance annuel moyen projeté sur la période 2015 – 2035 dans les villages concernés par le SCoT est de 1,0%. Cependant, en raison de l'insuffisance de son système d'épuration actuel, la commune des Taillades ne pourra croître à ce rythme sur la période du PLU (cf. Tome 2 – Justifications des choix).

. Adapter et diversifier l'offre de logements

Le SCoT définit pour les villages un objectif de création d'environ 2504 logements entre 2015 et 2035 avec une part de 79% de résidences principales. La catégorie « villages » compte 14 communes, en moyenne, environ 180 logements doivent donc être construits par village.

En matière de logements sociaux, le SCoT donne un objectif de production de l'ordre de 20% de logements à caractère social dans les communes non soumises à la loi SRU telle que les Taillades.

La notion de logement « à caractère social » regroupe les logements locatifs sociaux mais aussi les logements communaux, l'accèsion à la propriété à coût maîtrisé, etc.

2.2. Encadrer et qualifier le développement urbain

. Modérer significativement la consommation foncière et l'étalement urbain

Le SCoT fixe les capacités foncières en extension. Pour la catégorie des villages dont fait partie la commune des Taillades, 70 ha peuvent être consommés pour la vocation habitat et 14 ha pour les équipements publics, collectifs et la voirie. Par commune cela représente une capacité maximale d'environ 5ha pour l'habitat et 1ha pour les équipements.

Le SCoT fixe une proportion minimale de logements à construire en renforcement des tissus urbains existants. Sur les villages le taux est fixé à 51% des logements produits, cela inclut à la fois les logements construits sur les espaces résiduels et les logements vacants à remobiliser.

Enfin, le SCoT définit une densité résidentielle brute à respecter à l'échelle des communes. Ainsi, les extensions à vocation d'habitat dans les villages devront respecter une densité de 21 log/ha.

. Consolider les cœurs de ville et de village

Le SCoT préconise de réaliser les extensions en continuité du noyau urbain principal.

. Améliorer la qualité et l'insertion urbaine des nouveaux quartiers

Le SCoT préconise la réalisation d'OAP incluant des concepts d'insertion urbaine détaillés (greffe urbaine, maillage viaire, dimensionnement des parcelles et du bâti, etc...)

2.3. Garantir un niveau d'équipements adapté aux besoins des habitants et des activités

. Guider l'implantation des projets d'équipements structurants

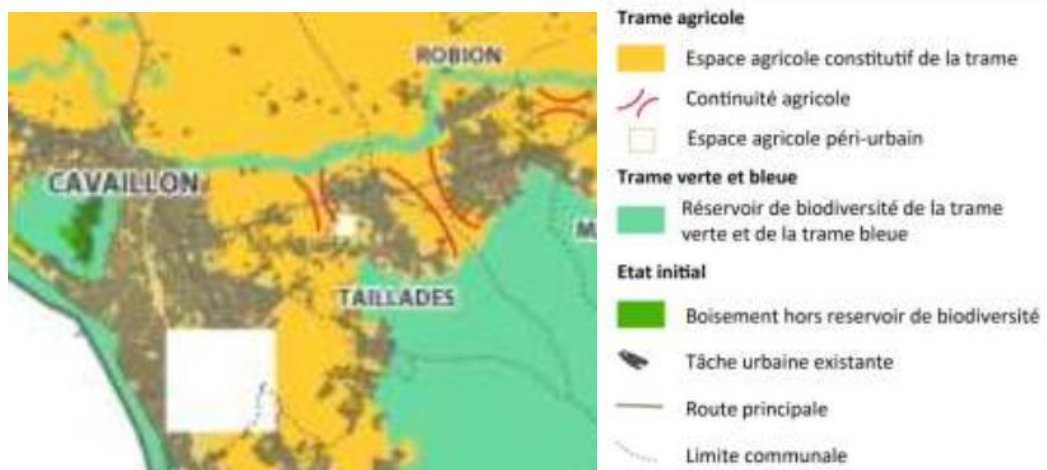
. Promouvoir le très haut-débit et la dématérialisation des services

3. Dynamiser l'économie territoriale

3.1. Protéger les terroirs agricoles

. Assurer, à long terme la pérennité des terres agricoles de grande valeur

Le SCoT identifie une trame agricole générale et des continuités agricoles à préserver. La commune est concernée par une continuité entre le village des Taillades et celui de Robion. Une protection renforcée est demandée sur ce secteur.



. Encadrer les occupations du sol des espaces agricoles

Les extensions des constructions existantes à vocation d'habitat devront être cadrées selon 5 critères :

- superficie minimale de surface de plancher initiale de la construction ;
- pourcentage maximal d'extension de surface de plancher autorisée ;
- superficie maximale d'extension en m² ;
- expression que cette extension ne doit pas créer de nouvelle unité de logements ou d'activités ;
- précision sur les annexes autorisées.

3.2. Optimiser le rôle économique des espaces forestiers

3.4. Hiérarchiser, dimensionner et qualifier l'offre foncière dédiée aux activités économiques

. Privilégier la mixité urbaine et l'implantation des activités dans les tissus urbains

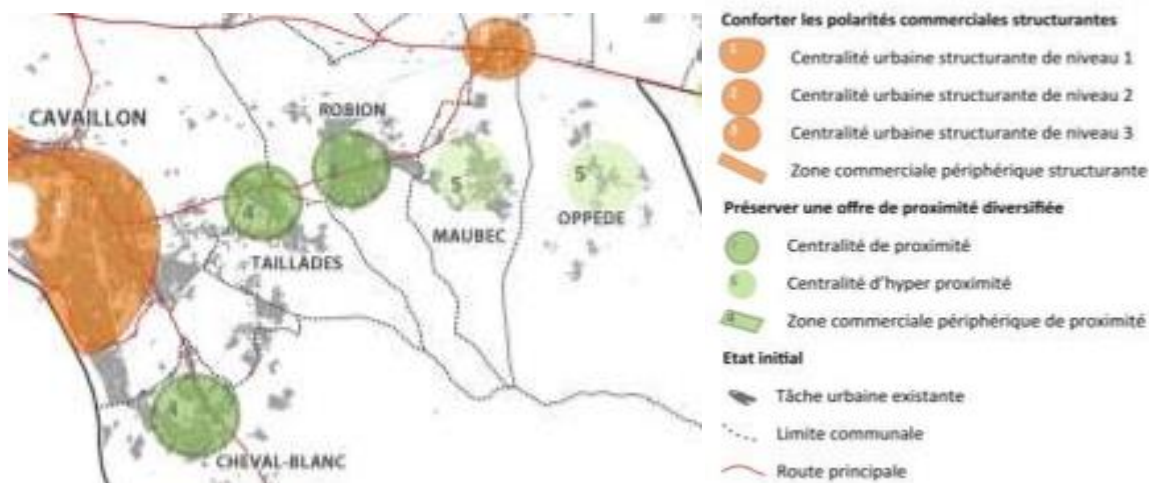
. Dimensionner et phaser l'offre foncière dédiée aux activités économiques

La polarité économique des Taillades est identifiée pour sa fonction économique de proximité. La capacité foncière d'extension est fixée à 0,5 ha urbanisable à court terme.

3.5. Définir la localisation préférentielle des commerces en cohérence avec l'armature

. Implanter les équipements commerciaux d'importance dans les polarités commerciales structurantes

La commune des Taillades est identifiée comme un pôle de proximité (niveau 4) sur la carte de localisation préférentielle des commerces.



- . Privilégier les implantations d'équipements commerciaux dans les centralités urbaines et villageoises
- . Permettre la modernisation des zones commerciales périphériques

4. Limiter les besoins en déplacement et diversifier l'offre de mobilité

4.1. Mettre en cohérence le développement urbain et la stratégie de déplacement

4.2. Améliorer l'offre de mobilité alternative

- . Composer les pôles d'échanges multimodaux

Les trois pôles d'échanges principaux sont : Cavaillon, l'Isle-sur-la-Sorgue et Coustellet.

- . Améliorer les liaisons de tous les territoires avec les pôles multimodaux

La desserte des trois pôles principaux se formalise en une « boucle cadencée » qui permet également de desservir des bourgs secondaires et notamment Taillades.

Les communes veilleront à préserver l'emprise de la voie ferrée en vue d'une éventuelle remise en service de la ligne.

4.3. Améliorer le réseau routier structurant pour le fluidifier et le sécuriser

■ Charte « Objectif 2021 » du Parc Naturel Régional (PNR) du Luberon

Le PLU de la commune des Taillades doit être compatible avec les dispositions de la Charte du PNR du Luberon.

La charte « Objectif 2021 » du PNR du Luberon distingue sur le territoire des Taillades différents types d'espaces et éléments complémentaires, auxquels des enjeux spécifiques sont associés.

Le massif du Petit Luberon est identifié comme un **secteur de valeur biologique majeure et milieux naturels exceptionnels** – devant faire l'objet de mesures de protection réglementaire.

Les espaces agricoles de la commune sont reconnus comme **espaces ruraux aux terroirs agricoles irrigables à conserver** au Nord du centre urbanisé. Toute la partie Ouest est identifiée comme appartenant à la plaine alluviale de la Durance.

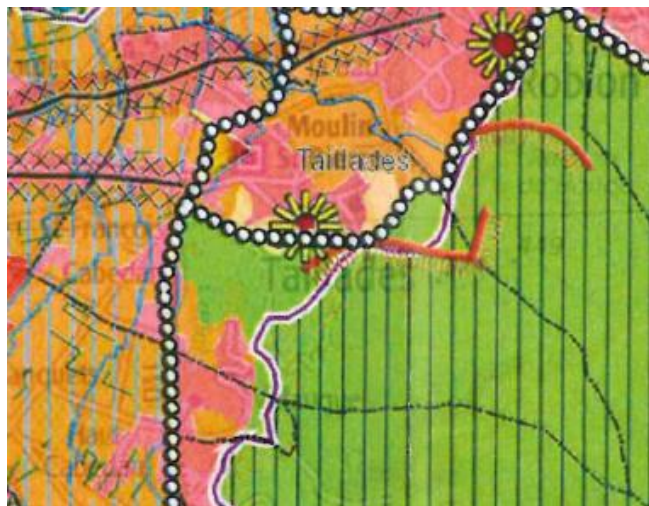
Le cœur ancien des Taillades constitue un point d'appel visuel dans le paysage.

- . Les principaux enjeux établis au niveau des **secteurs urbanisés** de la commune sont les suivants :
 - Réaliser le renouvellement urbain et la mise en valeur du cœur de village ;
 - Intégrer l'urbanisation de type pavillonnaire dans la continuité urbaine de la commune.

- **Les tronçons des RD2 et de la route de Cavaillon** sur le territoire communal sont identifiés comme des secteurs nécessitant une **requalification paysagère**.
- De plus, le territoire des Taillades est à l'interface entre **3 unités paysagères**, dont les éléments structurants doivent faire l'objet d'un suivi attentif :
 - L'unité « Luberon intérieur » pour la partie Est de la commune ;
 - L'unité du « Pays d'Apt » pour les parties au Nord et au centre du territoire communal ;
 - L'unité de la « Plaine comtadine » pour la partie Ouest des Taillades.

Extrait du Plan de la Charte « Objectif 2021 » du Parc Naturel Régional du Luberon

Source : PNRL



Accompagner le renouvellement urbain et maîtriser le développement de l'urbanisation	
	Réaliser le renouvellement urbain et la mise en valeur des centres anciens des communes
	Intégrer l'urbanisation de type pavillonnaire dans la continuité urbaine des communes
Veiller à une gestion patrimoniale et raisonnée des sols en conservant les terroirs agricoles	
	Espace rural aux terroirs agricoles irrigables
	Plaine alluviale
Conserver au territoire une vaste zone de pleine nature et de valeur biologique majeure	
	« Zone de Nature et de Silence », où le caractère de « pleine nature » doit être renforcé
	« Secteur de Valeur Biologique Majeure » devant faire l'objet d'un suivi attentif
	« Milieux naturels exceptionnels » devant faire l'objet de mesures de protection réglementaire
Renforcer la qualité paysagère de l'ensemble du territoire	
	Points de vue panoramique majeurs
	Seuils / couloirs de vue
	Points d'appel visuels majeurs
	Secteurs de requalification paysagère / abords de routes

■ Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du Coulon-Calavon

Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du Coulon/Calavon, **prescrit le 26 juillet 2002, est en cours d'élaboration**.

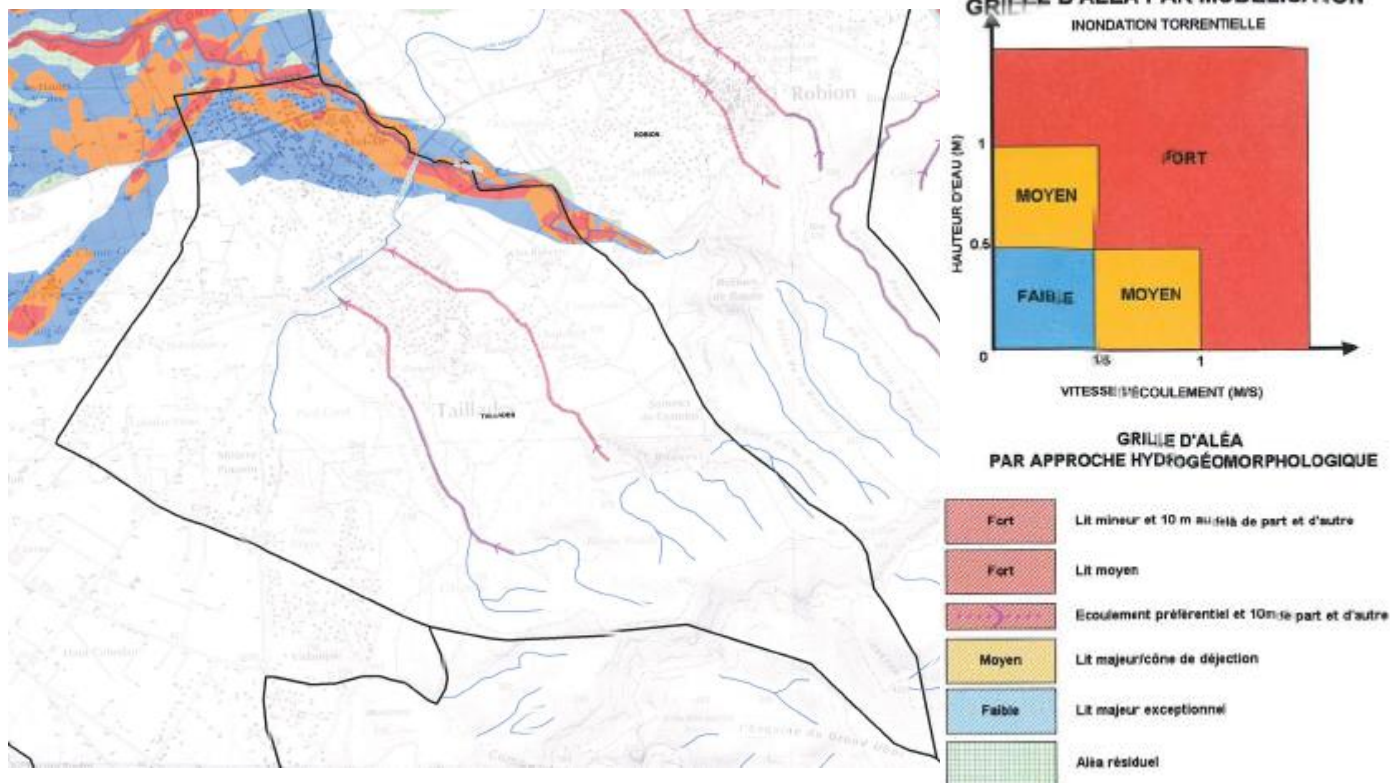
Une carte hydrogéomorphologique, validée en décembre 2007, identifie les espaces concernés par l'aléa Inondation sur le territoire des Taillades.

La modélisation hydraulique de l'aléa inondation (aléa Fort, Modéré, Faible ou Résiduel) est en cours de finalisation. Dans l'attente de l'approbation du PPRI, il convient de prendre en compte cette connaissance de l'aléa Inondation dans les choix de développement de la commune.

La doctrine départementale en matière de Risque Inondation prévoit un principe d'inconstructibilité dans les zones potentiellement inondables identifiées. Toutefois des dispositions spécifiques sont prévues au sein des zones actuellement urbanisées, ainsi que pour les constructions existantes ou à vocation agricole (sous conditions).

Modélisation provisoire du risque inondation sur le territoire des Taillades

Source : DDT 84



- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2016-2021

Adopté par le comité de bassin Rhône-Méditerranée le 19 septembre 2014, le SDAGE est un document de planification et de gestion des eaux encadré par le droit communautaire inscrit dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000. Il fixe pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les **objectifs attendus en matière de « bon état des eaux »**.

Ainsi, le SDAGE définit des mesures dont la mise en œuvre est nécessaire à l'atteinte des objectifs environnementaux pendant la période 2016-2021, soit le deuxième cycle de la directive cadre sur l'eau (DCE). Avec les orientations fondamentales du SDAGE et leurs dispositions, ces mesures représentent les moyens d'action du bassin pour atteindre les objectifs de la DCE : non dégradation, atteinte du bon état, réduction ou suppression des émissions de substances, respect des objectifs des zones protégées.

→ Cf. partie Etat Initial de l'Environnement : Ressource en eau

- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Calavon-Coulon

Après cinq années de révision, une phase de consultation et une enquête publique, le nouveau Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Calavon-Coulon a été validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 3 février 2015 et **approuvé par arrêté inter-préfectoral le 23 avril 2015**. Il remplace désormais l'ancien SAGE de 2001.

Elaboré par la CLE, le SAGE décline à l'échelle de l'unité hydrographique les grandes orientations définies dans le SDAGE.

→ Cf. partie Etat Initial de l'Environnement : Ressource en eau

ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE

Dynamiques démographiques

Une population en hausse depuis 1968

Evolution de la population sans doubles comptes (PSDC) entre 1968 et 2012

Sources : INSEE, RP1968 à 1999 dénombremements, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

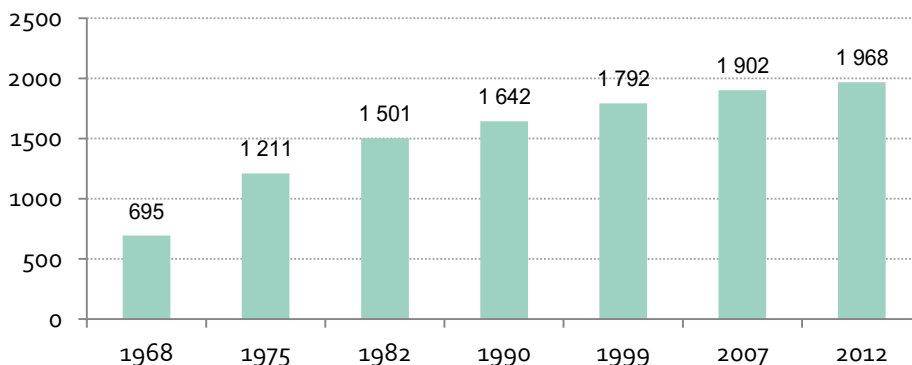
	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population (hbs)	695	1211	1501	1642	1792	1902	1968

→ Rappel de la définition INSEE de population : La population sans doubles comptes (PSDC) est la population totale moins les doubles comptes (personnes qui n'occupent pas un logement d'habitation dans la commune : les militaires, les élèves pensionnaires, les malades hospitalisés)

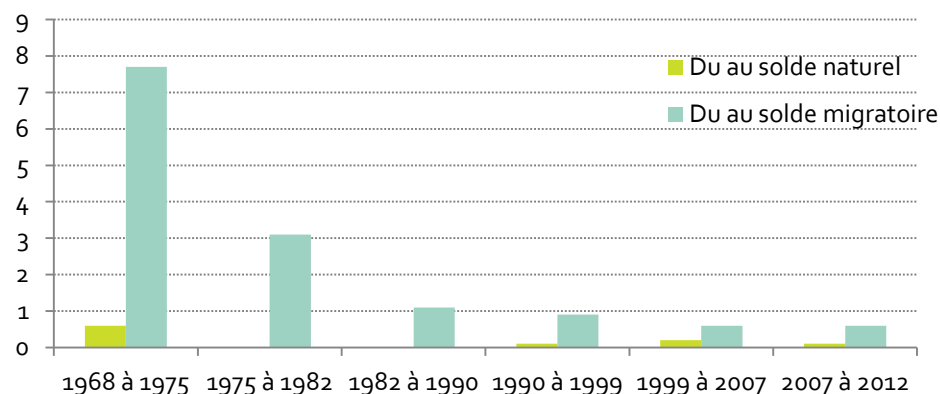
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Taux de variation annuel (%)	8,3	3,1	1,1	1	0,7	0,7
<i>Dû au solde naturel</i>	0,6	0	0	0,1	0,1	0,1
<i>Dû au solde migratoire</i>	7,7	3,1	1,1	0,9	0,6	0,6

La population des Taillades n'a cessé de croître depuis les années 70. La période 1968-1975 voit le taux d'augmentation annuel croître fortement pour atteindre un taux de variation annuel de +8,3%/an. Ce phénomène s'explique, entre autres, par l'attractivité d'une commune encore rurale où il fait bon vivre, à proximité de l'agglomération de Cavaillon. Ainsi, la population des Taillades a quasiment doublé entre 1968 et 1975 passant de 695 habitants à 1211. Puis, l'augmentation de la population s'est poursuivie tout en ralentissant d'une période à l'autre.

Evolution de la population des Taillades de 1968 à 2012



Evolution des soldes naturel et migratoire entre 1968 et 2011



D'une manière générale, la hausse de la population ne s'explique quasiment que par un **solde migratoire positif**. Le solde naturel étant toujours neutre ou très faible atteignant un taux maximum entre 1968 et 1975 avec 0,6%/an. La commune témoignait alors d'une **attractivité résidentielle importante dans les années 70**. Mais on observe un net ralentissement du solde migratoire depuis 1975. En baisse constante, il est passé d'un taux élevé de 7,7%/an entre 1968 et 1975 à un taux faible de 0,6%/an entre 2007 et 2012.

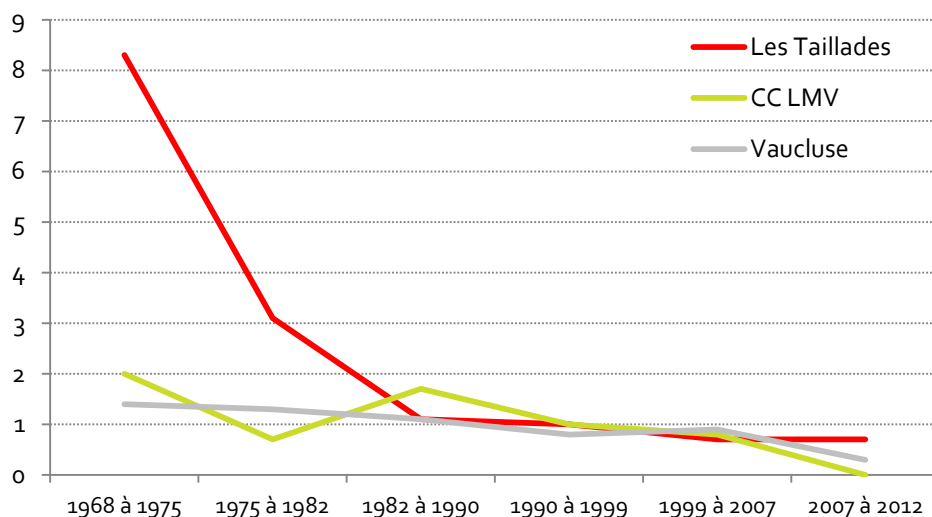
■ Comparaison avec les autres échelons territoriaux

La comparaison suivante permet de mieux apprécier la nature et les caractéristiques démographiques de la commune. Ainsi, l'évolution de la population ne s'est pas effectuée de la même manière en fonction de l'échelle territoriale concernée.

Taux de variation annuel de la population en pourcentage entre 1968 et 2012, par territoire

Sources : INSEE, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Les Taillades	8,3	3,1	1,1	1	0,7	0,7
CC LMV	2	0,7	1,7	1	0,8	0
Vaucluse	1,4	1,3	1,1	0,8	0,9	0,3



On observe une tendance générale à la baisse sur le long terme à tous les échelons territoriaux. Néanmoins, on note des rythmes de décroissance différents.

Les Taillades a connu un pic du taux de croissance durant la période 1968-1975. Mais ce phénomène n'est visible qu'à l'échelle de la commune et non à celle de l'intercommunalité ni du département.

Puis, la commune connaît une forte diminution de 1975 jusqu'à 1990 avant de se stabiliser. Alors que la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse a d'abord connu une diminution de son taux de croissance lors de la période intercensitaire 1975-1982, elle a ensuite bénéficié d'une augmentation de sa population avec un taux de croissance qui a augmenté entre 1982 et 1990 atteignant 1,7%/an, soit un taux supérieur à celui de la commune des Taillades et du département. Puis le taux n'a cessé de diminuer depuis lors, atteignant 0%/an en 2012.

Le département quant à lui a toujours connu un taux de croissance faible, perdant un point entre 1968 et 2012 passant de 1,4%/an à 0,3%/an.

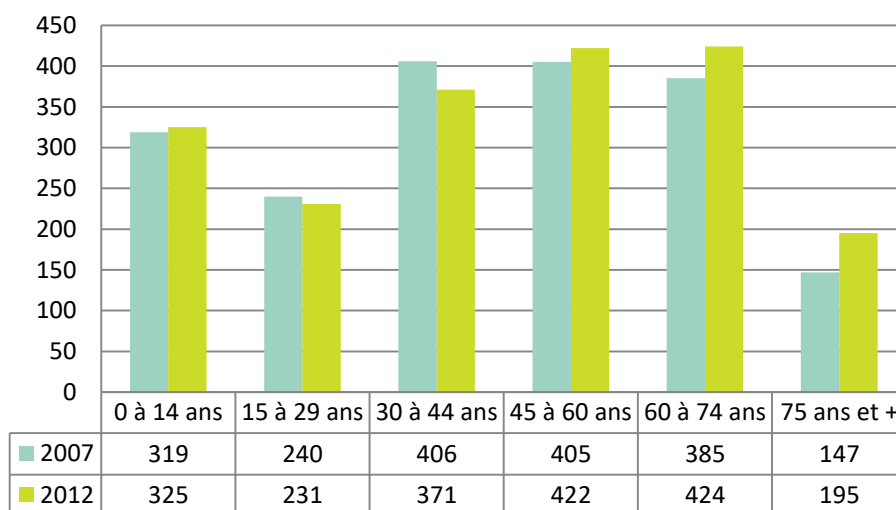
Une population vieillissante

Le graphique et le tableau suivants nous permettent d'observer un phénomène de vieillissement de la population. Ainsi, sur la période 2007-2012, les tranches d'âges les plus jeunes : 0-14 ans, 15-29 ans et 30-44 ans connaissent une baisse de leur part par rapport à la totalité de la population, perdant respectivement 0,3 points, 0,9 points et 2,4 points. A l'inverse, les tranches les plus âgées : 45-60 ans, 60-74 ans et les + de 75 ans ont connu une augmentation, augmentant respectivement de 1,1 points, 1,3 points et 2,2 points.

L'indice de jeunesse qui s'élève à 68% en 2012, soit 68 personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus, vient confirmer le fait que la population des Taillades est plus majoritairement âgée. Ce phénomène tendant à s'accroître.

Structure par âge de la population entre 2007 et 2012

Sources : INSEE, RP2007 et RP2012 exploitations principales.



Structure par âge de la population entre 2007 et 2012 en %

Sources : INSEE, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

	0 à 14 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et +
2007	16,8%	12,6%	21,3%	21,3%	20,2%	7,7%
2012	16,5%	11,7%	18,9%	21,4%	21,5%	9,9%

Une diminution de la taille des ménages : le phénomène de desserrement en marche sur la commune

■ Un nombre de personnes par ménage en baisse

A l'échelle nationale, le nombre d'occupants par logement est généralement en décroissance. Cette évolution correspond au phénomène de « desserrement ». Elle traduit la transformation de la structure des ménages : augmentation du nombre de divorces, des familles monoparentales, décohabitation des jeunes, vieillissement de la population, ...etc.

Evolution du nombre moyen d'occupants par résidence principale, par territoire

Sources : INSEE, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

	1982	1990	1999	2007	2012
Les Taillades	3,01	2,72	2,58	2,45	2,38
CC LMV	2,6	2,5	2,4	2,3	2,3
Vaucluse	2,7	2,6	2,4	2,3	2,3

Le nombre de personnes par logement aux Taillades est supérieur à celui de tous les autres échelons territoriaux. Le phénomène de desserrement s'observe néanmoins à tous les échelons.

Ainsi, le nombre moyen d'occupants par résidence principale aux Taillades en 1982 est de 3 contre 2,6 personnes pour l'intercommunalité et 2,7 personnes pour le département. Le desserrement entraîne donc la diminution du nombre moyen d'occupants d'une période à l'autre. Les Taillades atteignent, en 2012, un nombre moyen de 2,38 personnes contre 2,3 au sein de l'intercommunalité et le département.

Les prévisions de l'INSEE confirment la baisse de ce taux dans les années à venir. À l'horizon 2030, le nombre moyen de personnes par ménage en France serait compris entre 2,04 et 2,08 au lieu de 2,31 en 2005. **Imputable en grande partie au vieillissement de la population, la baisse de la taille des ménages est quasiment inéluctable.**

Des revenus au-dessus de la moyenne

Le revenu médian des habitants des Taillades est de **21 948€ brut annuel**.

Pour comparaison, le revenu médian des habitants du département est de l'ordre de 18 007€ brut annuel et celui des français est de l'ordre de 19 786 euros brut par an en 2012.

Les revenus médians des communes voisines en 2012 sont les suivants :

- Cavaillon : 15 794 €
- Robion : 19 608 €
- Cheval-Blanc : 20 681 €

Ces données permettent de mettre en évidence que la commune des Taillades est habitée par une **population relativement aisée**.

Dynamiques démographiques – Synthèse

ATOUTS :

- Une population toujours en hausse depuis 1968.
- Un taux de croissance et un solde migratoire toujours positifs et supérieurs à ceux des autres échelons territoriaux.
- Des revenus au-dessus des moyennes départementale et française.

CONTRAINTES :

- Un taux de variation de la population qui ralentit depuis 1968.
- Un nombre de personnes par ménage en baisse, le desserrement de la population en marche sur la commune.
- Une population vieillissante.

ENJEUX :

- Maintenir la croissance démographique.
- Développer et adapter l'offre de logements pour répondre à la demande.
- Assurer l'essor d'une mixité de population en attirant les jeunes tranches d'âges.

Données relatives aux logements

Un parc de logements qui n'a cessé de croître depuis 1968

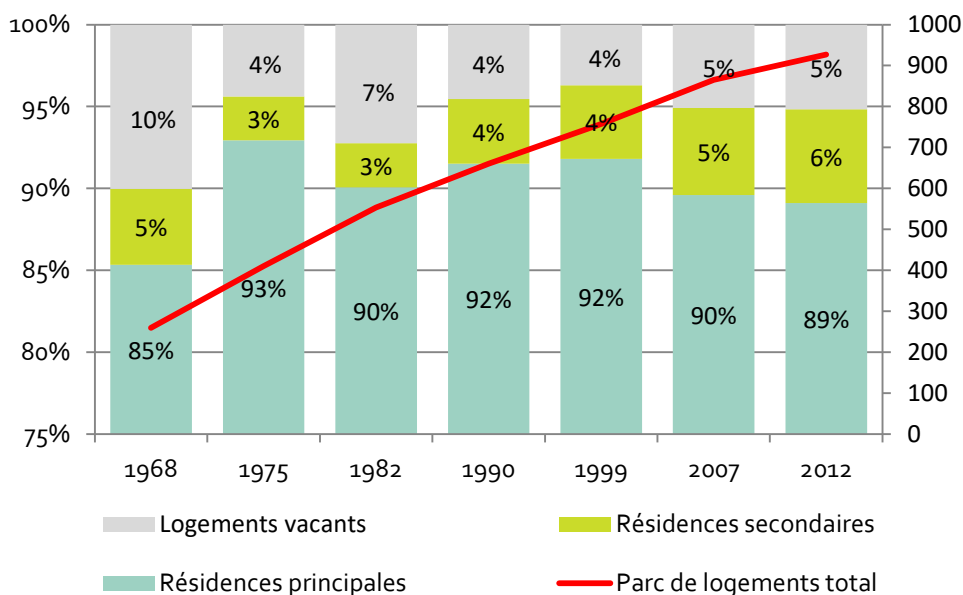
Evolution du parc de logements de 1968 à 2012

Sources : INSEE, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population	695	1211	1501	1642	1792	1902	1968
Parc de logements total	259	410	553	660	757	865	927
Résidences principales	221	381	498	604	695	775	826
Résidences secondaires	12	11	15	26	34	46	53
Logements vacants	26	18	40	30	28	44	48

Structure comparée du parc de logements entre 1968 et 2012

Sources : INSEE, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2007 et RP2012 exploitations principales.



Définition INSEE du logement vacant

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location,
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,
- en attente de règlement de succession,
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

Le parc de logements connaît une croissance continue depuis 1968, parallèlement à l'augmentation constatée de la population accentuée par le phénomène de desserrement de la population.

Malgré une augmentation certaine des **résidences principales** depuis 1968 passant de 221 à 826 en 2012, leur part dans le parc de logements total a fluctué de quelques points d'une période à l'autre. Celle-ci a récemment diminué atteignant un taux de **89%**. C'est en 1968 que le taux le plus faible de résidences principales est observé avec en contrepartie un taux de logements vacants le plus élevé depuis 1968, soit 10%. Sur la période suivante, les taux de logements vacants et des résidences secondaires ont diminué au profit des résidences principales dont la part a augmenté de 8% entre 1968 et 1975.

Depuis 1975, le taux de **résidences secondaires** a doublé, passant de 3% à **6% en 2012**. Le taux de logements vacants, quant à lui, est resté assez stable, atteignant un taux de **5% depuis 2007**.

A savoir qu'un **taux de vacance de 6% est idéal** car permettant une rotation des ménages dans le parc de logements et un parcours résidentiel des ménages dans la commune.

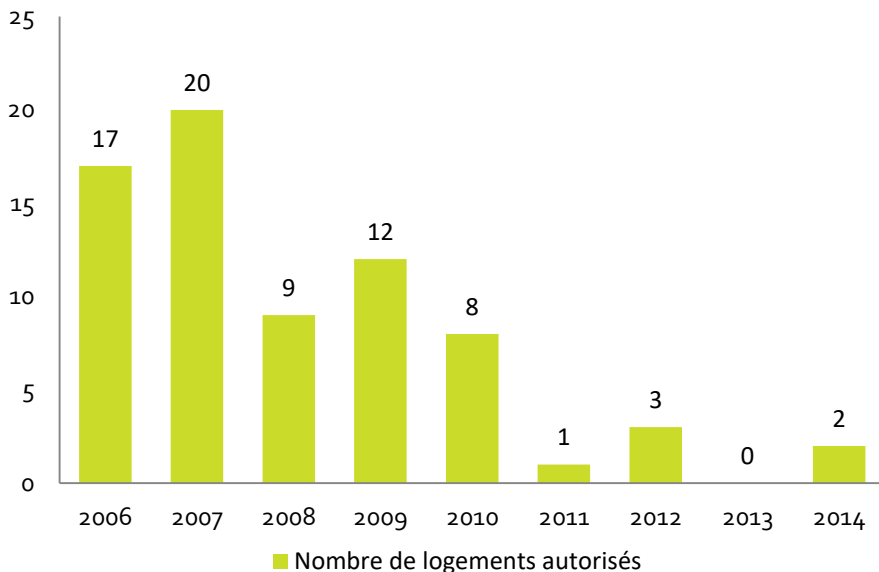
Un rythme de construction en baisse

Les nouveaux logements autorisés aux Taillades depuis 2006 sont au nombre de 73.

Mais on observe un ralentissement important du nombre de logements autorisés et donc construits.

Nombre de logements autorisés entre 2006 et 2014

Source : Commune



Evolution moyenne du parc de logements entre 1968 et 2012

Sources : INSEE, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2007	2007-2012
Logements/an	22	20	13	11	13	12

Le parc de logements n'a cessé de croître depuis 1968, mais cette augmentation tend à ralentir à partir de 1982. Ainsi, 22 logements étaient construits en moyenne par an entre 1968 et 1975 tandis que seulement 12 ont été réalisés en moyenne par an au cours de la dernière période, 2007-2012, sur la commune.

Une augmentation de la part des locataires, mais des propriétaires toujours plus nombreux

Evolution du statut d'occupation des résidences principales en pourcentage, entre 2007 et 2012

Sources : INSEE, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

	2007		2012	
Propriétaire	609	78,6%	660	79,9%
Locataire	136	17,5%	147	17,8%
Logé gratuitement	30	3,9%	19	2,3%

Evolution du type de logements présents sur la commune en pourcentage, entre 2007 et 2012

Sources : INSEE, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

	2007	2012
Maisons	93,1%	92,6%
Appartements	6,7%	6,6%
Autres	0,2%	0,8%

Le parc de logements aux Taillades est très largement **dominé par des maisons individuelles**. Leur part connaît néanmoins une petite baisse entre 2007 et 2012, passant de 93,1% à 92,6%. Ainsi, ce phénomène entraîne une **forte consommation d'espace**.

La grande majorité de la **population résidentielle** (79,9%) **est propriétaire de son logement**. On observe même une légère augmentation de la tendance entre 2007 et 2012. Toutefois, la part des locataires semble également augmenter légèrement de 0,3 points entre 2007 et 2012. Cela s'explique par la diminution du nombre de personnes logées gratuitement.

Par ailleurs, **le parc de logements des Taillades est relativement récent**. En effet, seules 13% des constructions datent d'avant 1946. Le développement conséquent de la commune date de l'après-guerre, avec 61% des résidences principales qui ont été construites entre 1946 et 1990.

Résidences principales construites avant 2010 selon l'époque d'achèvement

Sources : INSEE, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Résidences principales construites avant 2010	Résidences principales	
	809	
Avant 1946	104	13%
De 1946 à 1990	494	61 %
De 1991 à 2009	211	26 %

Des logements de très grande taille

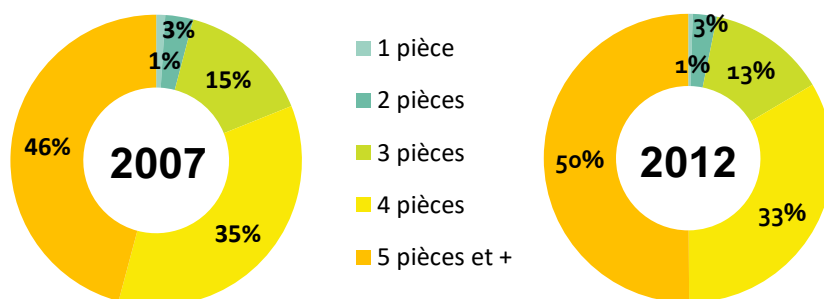
Le nombre moyen de pièces par résidence principale aux Taillades est de **4,7 en 2012**. La taille moyenne des résidences principales est en légère hausse depuis 2007, où l'on comptait 4,5 pièces.

En effet, le nombre de logements de 4 pièces et plus est passé de 81% à 83% entre 2007 et 2012. La part des logements de taille moyenne (3 pièces) est en légère baisse passant de 15% en 2007 à 13% en 2012.

On observe une **inadéquation entre l'offre en logements** (part largement prédominante des très grands logements) et la structure actuelle de la population (ménages dont la taille tend à diminuer et population vieillissante) au sein de la commune.

Evolution de la taille des résidences principales entre 2007 et 2012

Sources : INSEE, RP2007 et RP2012 exploitations principales.



Ancienneté d'emménagement en 2012

Une grande majorité des habitants qui résident aux Taillades y est installée depuis **plus de 10 ans**. 23,4% des habitants y résident depuis moins de 4 ans, ce qui démontre que la commune est toujours attractive. De manière plus précise, les chiffres d'ancienneté d'emménagement sur la commune sont les suivants :

- 10 ans ou plus : 62,5 %
- 5 ans à 9 ans : 14,2 %
- 2 à 4 ans : 17,1 %
- Moins de 2 ans : 6,3 %

Données relatives aux logements – Synthèse

ATOUS :

- Un parc de logements qui n'a cessé de croître depuis 1968.
- Un taux de logements vacants idéal permettant une rotation et un parcours résidentiel des ménages dans la commune.
- Une commune encore attractive avec 6,3% des habitants installés sur le territoire communal depuis moins de 2 ans et 23,4% depuis moins de 4 ans.
- Des résidences secondaires en hausse.

CONTRAINTES :

- Un parc de logement très largement dominé par des maisons individuelles consommatrices d'espace.
- Une faible part de locataires.
- Un ralentissement du nombre de logements autorisés ces dernières années.
- Des logements de très grande taille (4 pièces et plus) pour 83% du parc de logements total.

ENJEUX :

- Diversifier le parc de logements afin de mieux assurer le parcours résidentiel des habitants.
- Limiter le développement urbain afin d'éviter le mitage du territoire.
- Adapter l'offre de logements à la population des Taillades et à la demande locale.

Données économiques

Le contexte économique

La commune des Taillades est principalement résidentielle mais on note la présence d'une **importante zone d'activités qui s'est développée le long de l'axe principal (RD2)** entre Cavaillon et Robion.

Une population active et un taux de chômage croissant

En 2012, les actifs communaux représentent 73,7% de la population. Leur part est en hausse par rapport à 2007 (68,9%). Parmi ces actifs, 66,4% ont un emploi.

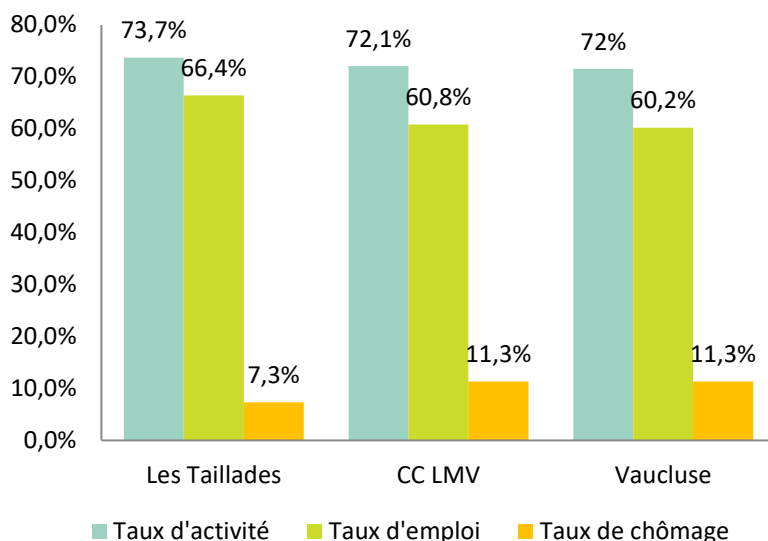
Le taux de chômage est en hausse en 2012 (7,3%) par rapport à 2007, où il atteignait seulement 4,7%.

Cependant, en 2012, le taux de chômage communal est inférieur à celui de l'intercommunalité (11,3%) et du département (11,3%). La part des actifs communaux ainsi que le taux d'emploi sont également supérieurs à ceux des autres échelons territoriaux.

Comparaison des taux d'emploi et de chômage, en 2012 par territoire

Source : INSEE, RP2011 exploitation principale

	Les Taillades	CC LMV	Vaucluse
Taux d'activité	73,7%	72,1%	72%
Taux d'emploi	66,4%	60,8%	60,2%
Taux de chômage	7,3%	11,3%	11,3%



Définitions INSEE :

Taux d'activité : Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux d'emploi : Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler, ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler.

Taux de chômage : Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active.

Une commune majoritairement « résidentielle »

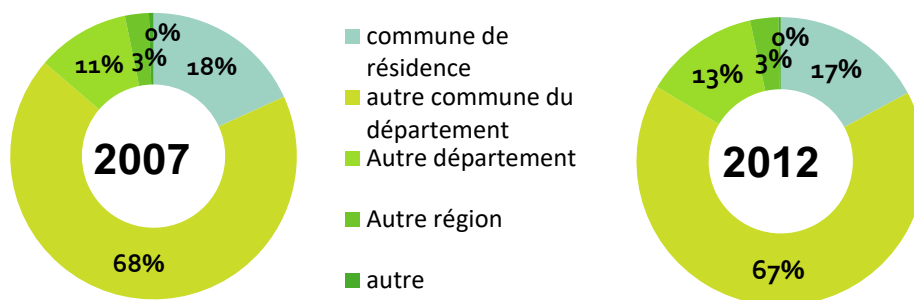
La commune des Taillades est une commune « résidentielle » où les actifs travaillent essentiellement dans les grands pôles d'emploi à proximité comme Cavaillon.

La majorité des actifs exercent leur activité professionnelle hors de la commune (83%). Cependant, 17% des personnes ayant un emploi travaillent dans la commune, signe d'un dynamisme économique local. Mais ce dynamisme semble faiblir puisque la part des actifs résidant aux Taillades et travaillant sur le territoire communal est en légère baisse entre 2007 et 2012, passant de 18% à 17%.

Néanmoins, on observe que l'indicateur de concentration d'emploi est passé de 46,6% en 2007 à 49,3% en 2012. Indicateur permettant d'informer sur l'attractivité du territoire, il est le résultat du rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire sur le nombre de résidents qui en ont un.

Lieu de travail des actifs résidant aux Taillades

Source : INSEE, RP2012 exploitation principale.



Une prédominance du secteur tertiaire dans le marché de l'emploi communal

Selon la base des données de l'INSEE, **190 établissements** sont recensés en décembre 2012 sur le territoire communal. **La majorité des établissements appartiennent au secteur tertiaire.**

Les secteurs d'activités les plus représentés dans le marché de l'emploi des Taillades sont le tertiaire marchand et non marchand, avec 70% des établissements sur la commune. Le secteur secondaire, non négligeable, concentre 25,3% des établissements de la commune. L'agriculture, quant à elle, ne représente qu'une faible part du marché de l'emploi avec seulement 4,2% des établissements de la commune.

Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2012

Sources : G2C Territoires, d'après l'INSEE, CLAP

	Nombre d'entreprises	En %
Agriculture, sylviculture et pêche	8	4,2%
Industrie	10	5,3%
Construction	39	20,5%
Commerces, transports, services divers	115	60,5%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	18	9,5%
Total	190	100%

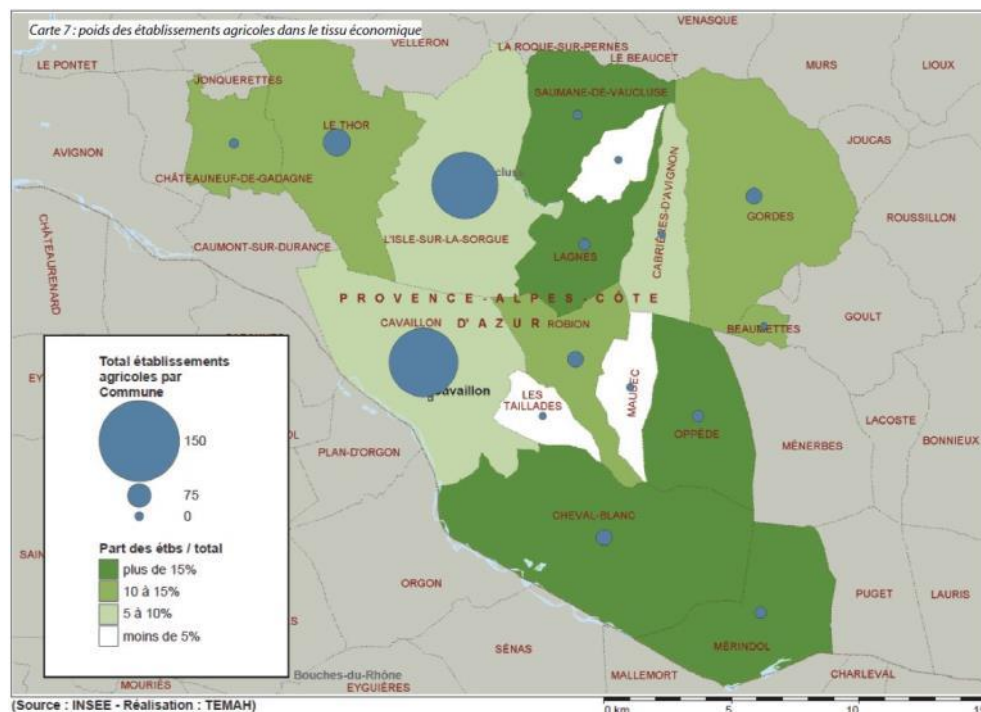
Le contexte agricole local

Le diagnostic du SCoT en cours de révision apporte des chiffres plus récents. En 2014, le nombre d'établissements sur la commune montre une diminution en atteignant un total de 149. L'agriculture a perdu un établissement portant le nombre d'exploitations à 7 au lieu de 8 en 2012 et 11 en 2007. La part de ce secteur agricole reste similaire en 2014, représentant 4,7% du total des établissements.

L'évolution des pratiques agricoles et l'ouverture à la concurrence économique européenne et internationale a profondément modifié cette économie. La période 1990 / 2010 apparaît comme une période de rupture majeure.

En 2014, les espaces agricoles représentaient 20% du territoire des Taillades (141ha) quant à l'échelle du SCoT la part de ce type d'espace s'élève à 39%.

La préservation de ces espaces et du potentiel de production agricole est un enjeu important pour la commune des Taillades car les terres agricoles de la commune présentent des qualités agronomiques fortes, avec une irrigation existante et efficace. De plus, l'espace agricole des Taillades a l'avantage de ne pas être concerné par des contraintes d'inondation imposées par le PPRI Calavon-Coulon.

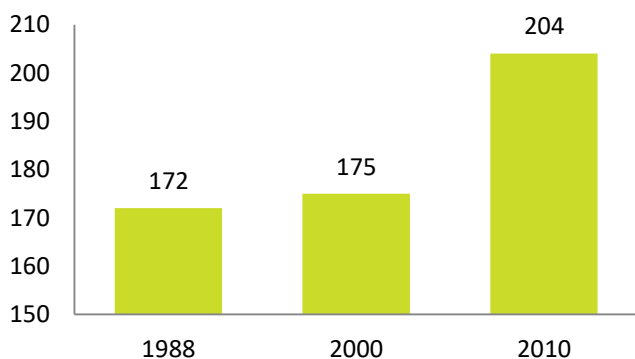


■ Une augmentation des surfaces agricoles

Dans un contexte de déprise agricole, la commune des Taillades a vu sa **Superficie Agricole Utilisée (SAU)** augmenter depuis 1988, échappant ainsi à cette tendance. Selon le recensement agricole de 2010, la commune des Taillades dispose d'une **SAU de 204 hectares**, soit **29,7 % de son territoire communal**. Cette superficie a augmenté de 29 ha entre 2000 et 2010 soit un taux de variation de +16,6%, alors qu'elle avait déjà connu une hausse de 3 ha entre 1988 et 2000. Cette augmentation progressive s'explique en majeure partie par de nombreuses plantations récentes d'oliviers, plus particulièrement au niveau de l'espace agricole au Nord du territoire communal, à l'Est du bourg.

Superficie Agricole Utilisée en hectares

Source : Agreste, recensement agricole 2010



Définition INSEE de la Superficie Agricole Utilisée :

La Superficie Agricole Utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

L'évolution de la SAU des communes voisines, pour comparaison, entre 2000 et 2010 tend à diminuer plus ou moins fortement, hormis pour la commune de Cheval-Blanc (dont l'augmentation de la SAU reste toutefois faible par rapport à celle des Taillades) :

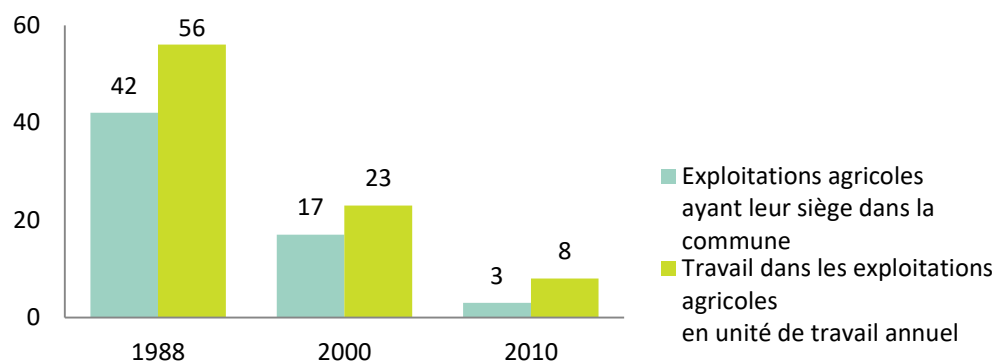
- Cavaillon : -2,9%
- Robion : -21,3%
- Cheval-Blanc : +4,1%
- Maubec : -44,9%
- Oppède : -30,2%

■ Une diminution du nombre d'exploitants et du nombre d'emplois

Par contre, la commune ne compte plus que 3 exploitations agricoles en 2010 qui fournissent 8 emplois sur la commune. Ces exploitations sont gérées par 3 chefs d'exploitation. Le nombre d'exploitations ainsi que les emplois fournis ont fortement diminué depuis 1988. Les deux ont connu une baisse similaire de 60% entre 1988 et 2000. Par contre, alors que le nombre d'exploitations a encore très fortement diminué sur la période suivante jusqu'à 2010 (-82%), passant de 17 à 3 unités, le travail fourni a quant à lui diminué de 65% en passant de 23 à 8 emplois entre 2000 et 2010. Le secteur agricole communal était donc toujours présent mais son dynamisme était en baisse. C'est aujourd'hui encore le cas puisqu'en 2015, il ne reste qu'un seul exploitant ayant son siège d'exploitation sur le territoire des Taillades, d'où la nécessité de maintenir et préserver cette activité.

Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune et travail dans les exploitations

Source : Agreste, recensement agricole 2010



L'enquête agricole réalisée dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du PLU a révélé que les actuels exploitants sont majoritairement des actifs proches de la retraite qui vont cesser progressivement leur activité sans avoir à ce jour de repreneur.

L'enjeu principal sera donc de permettre la reprise des exploitations pour assurer l'entretien des terres agricoles de la commune. La chambre d'agriculture et la SAFER peuvent intervenir pour favoriser la poursuite des activités par de nouveaux/jeunes agriculteurs. Dans le cas contraire, les agriculteurs pourraient avoir la tentation de se séparer de leur foncier dans le but de réaliser des plus-values significatives, au détriment du potentiel agricole de la commune.

Pour pallier aux difficultés économiques agricoles, l'agritourisme peut être une solution. La diversification des exploitations sous forme de vente directe sur place et sur les marchés ou bien d'hébergement à la ferme peut permettre une adaptation de l'agriculture face à l'évolution de la demande des consommateurs et à la baisse des revenus agricoles.

■ Les cultures sur le territoire des Taillades

Alors que le domaine du maraîchage était l'orientation technico-économique de la commune en 2000, il s'agit en 2010 de la **polyculture** et de l'**élevage ovin**. On observe d'ailleurs que le cheptel a augmenté entre 1988 et 2000, passant de 81 à 143 bêtes avant de diminuer en 2010 retombant à 106. La majeure partie des terres agricoles de la plaine sont aujourd'hui des prairies permanentes dont certaines ne disposent que de peu d'élevage. On peut les considérer comme des friches et des espaces en attente de projet.

Sur le territoire on observe la présence de nombreux vergers composés principalement de pommiers et d'oliviers. Cette arboriculture fruitière est principalement présente dans la plaine et sur les coteaux du Luberon. En effet, à l'Est du bourg, en direction de Robion, on trouve de nombreuses et vastes plantations d'oliviers, dont les terrains appartiennent à des particuliers ou des retraités. Ces espaces ont des vocations de « jardins » ou de compléments de rémunération pour les agriculteurs retraités. La visibilité du devenir agricole de ces terres est donc peu lisible.

Plantation d'oliviers - Chemin du Luberon



Sur les coteaux du Luberon, au Nord de la commune, des parcelles plantées de vignes sont encore exploitées car protégées par une AOC. Mais celles situées dans la plaine occidentale sont laissées à l'abandon. Cette situation s'explique par la disparition du vin de table et la fragilité du vin de Pays. Le devenir du vin doit ainsi s'analyser conjointement avec celui des appellations de qualité (AOC Côtes du Luberon), prises dans une concurrence de plus en plus difficile avec les vins des nouveaux mondes.

Des serres de cultures maraîchères sont encore actives à ce jour.

Vergers - Chemin Saint-François



Serres de cultures maraîchères - Chemin des Croix Rouges



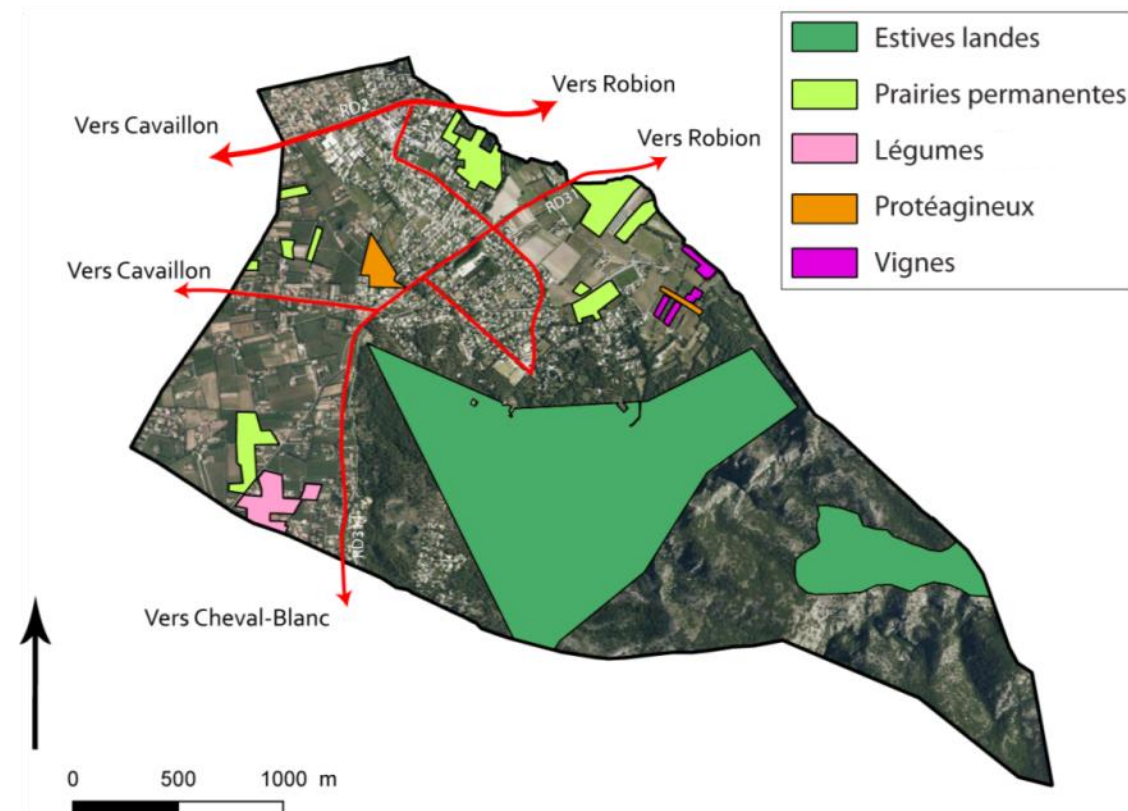
La carte suivante est issue du Registre Parcellaire Graphique de 2012. Il correspond aux zones de culture déclarées par les exploitants en 2012.

On observe qu'au sein des 204 ha de cultures, **plus de 160 ha sont composées d'estives landes et environ 20 ha de prairies permanentes**. Ces terres agricoles sont à prendre en compte puisqu'elles sont propices à la biodiversité.

Cependant, ces données sont relatives puisqu'on constate sur la carte suivante que toutes les terres agricoles dans la plaine alluviale ne sont pas identifiées.

Les cultures sur le territoire des Taillades

Source : RPG 2012/ G2C Territoires



■ Une agriculture en perte de vitesse

Une analyse à l'échelle du SCoT a été réalisée sur la thématique de l'agriculture. Plusieurs éléments en sont ressortis sur la commune des Taillades.

L'analyse de l'occupation du sol à l'échelle du SCoT a mis en avant un parcellaire très fragmenté. La place occupée par l'ensemble des milieux agricoles ouverts, souvent en mutation, que sont les prairies, les grandes cultures, les terres labourables et les friches est tout à fait importante.

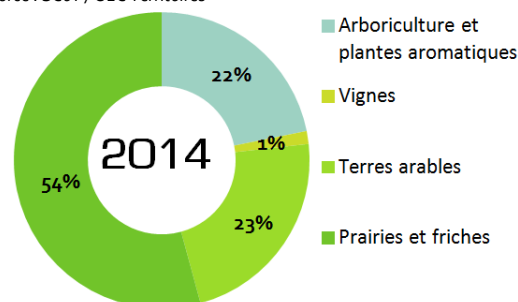
Cette situation révèle la fragilité des tissus agricoles du Bassin de vie qui a subi de fortes régressions et mutations en lien notamment avec la crise de la filière arboricole.

La place des espaces agricoles en mutation joue également un rôle important dans le paysage en conférant par endroit un manque de lisibilité de la trame agricole.

Pour la commune des Taillades, sur une surface totale de 141 ha d'espaces agricoles, 54% sont des prairies et friches agricoles, démontrant ainsi la perte de vitesse des exploitations. Cette tendance se reflète à l'échelle du SCoT avec 32% des espaces agricoles en friches ou prairies.

Répartition des cultures sur le territoire des Taillades

Source : SCoT / G2C Territoires



■ Des potentialités agronomiques

L'agriculture est un atout pour le territoire et d'après la classification de la société du Canal de Provence, près de 50% des sols agricoles du territoire du SCoT présentent une aptitude agronomique forte à excellente et 30% bénéficient d'une aptitude moyenne à intéressante. La commune est concernée par une aptitude excellente et moyenne sur la partie nord de son territoire, tandis que tous les espaces boisés ont un potentiel faible.

Les sols de faible qualité se trouvent dans les secteurs les plus exposés à la pression urbaine. Ainsi, le croisement des données récentes d'occupation des sols et du potentiel agronomique met en évidence un taux d'urbanisation élevé des sols à forte aptitude. La préservation de ces sols, qui constituent une ressource productive pour l'avenir, est un enjeu majeur.

■ Un risque de déstructuration agricole

On observe une forte présence de friches, de terres arables et de prairies, témoignant de la pression foncière qui fragilise le maintien de l'activité agricole dans le secteur périurbain.

La très grande majorité des mutations observées sont internes au tissu agricoles ce qui témoigne néanmoins d'une certaine instabilité de certaines cultures.

La part de l'urbanisation réalisée entre 2001 et 2014 sous forme d'habitat diffus reste importante et touche de façon significative les zones de cultures. Effectivement, sur la commune des Taillades près de 10ha agricoles en 2001 sont aujourd'hui artificialisés.

De façon générale, les paysages souffrent, surtout dans les plaines d'un manque de lisibilité et sont à la fois fragilisés par des mutations internes au tissu agricole liés à la conjoncture économique et par la poussée de l'urbanisation. Le tissu agricole autrefois structurant, ne tiens plus le paysage dans de nombreux secteurs et tends à se déstructurer.

L'espace agricole est une composante majeure du territoire, de son identité et participe de façon structurante à son économie.

Ils apportent également une diversité de contributions ou d'aménités au territoire qu'il convient de prendre en compte : qualité des paysages et attractivité touristique, protection des biens et des personnes...

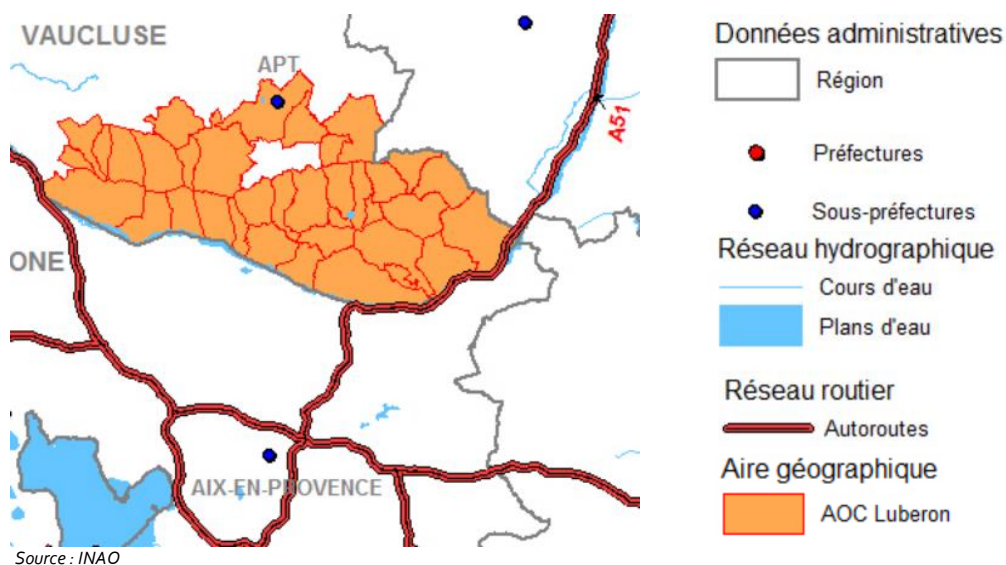
Cette diversité de valeurs portée par l'agriculture joue en faveur d'une meilleure prise en compte du caractère patrimonial de l'agriculture dans le territoire, notamment dans un contexte de forte pression.

■ Les AOC et IGP

Le classement en AOC est un atout pour la commune. **4 produits d'Appellation d'Origine Contrôlée** sont présents sur le territoire :

- L'huile d'olive de Provence
- Le Luberon blanc
- Le Luberon Rosé
- Le Luberon Rouge

Aire géographique de l'AOC Luberon



On dénombre également **48 produits d'Indication Géographique Protégée** avec pour exemple : l'agneau Sisteron, du vin Méditerranée ou Vaucluse ou du Miel de Provence.

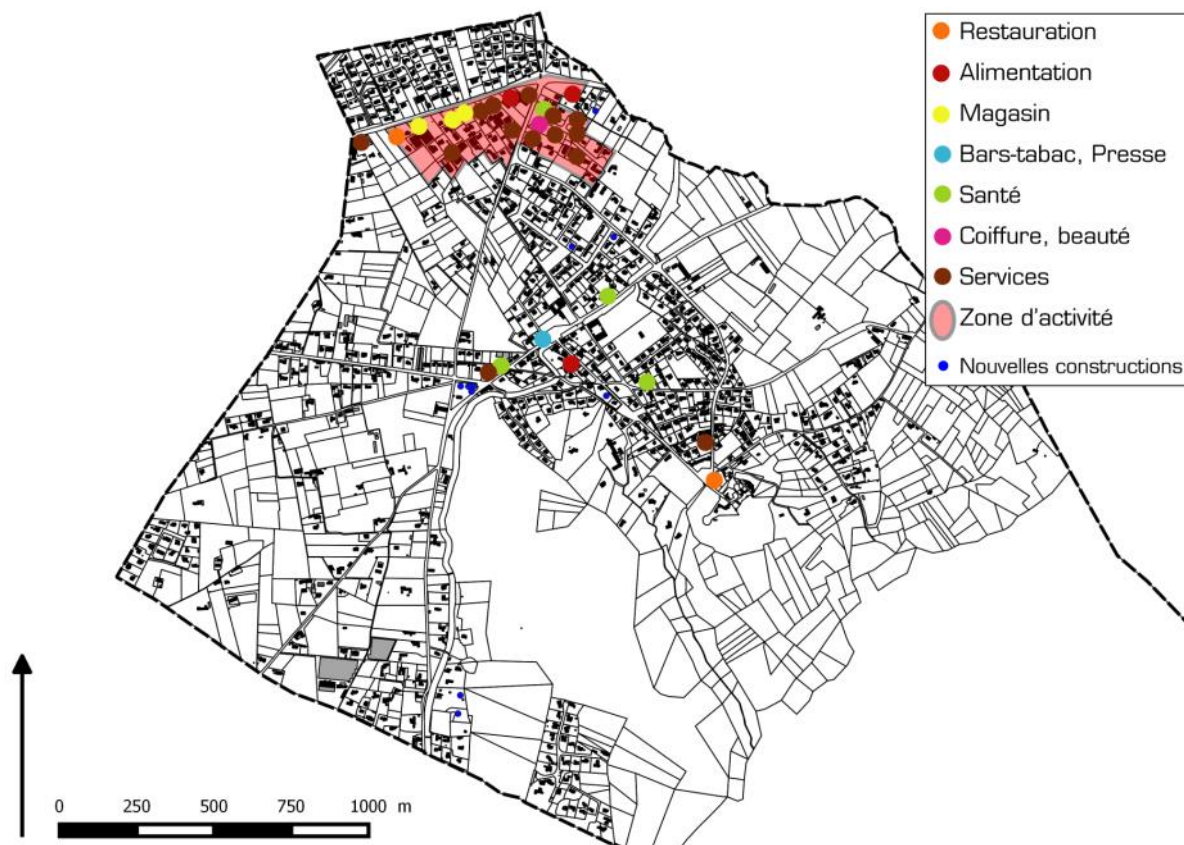
Les commerces et services

L'offre de commerces et services sur la commune des Taillades est limitée de par son absence de centralité géographique et sa proximité de l'offre commerciale de Cavaillon ou Robion. La majorité des commerces et services se concentre dans la Zone d'Activité le long de la RD2 profitant ainsi d'une bonne visibilité et des nombreux flux de déplacements. La requalification de la RD2 profitera également aux commerces et services en sécurisant les déplacements en modes doux (cycles et piétons).

On observe, néanmoins, la présence de quelques commerces dans la zone centrale proche de la RD31 (cabinets médicaux, pharmacie, bar-tabac, boulangerie). Cependant, ces derniers ne formant pas un tout et n'étant pas connectés entre eux, on ne distingue pas de réelle centralité économique dans le bourg.

Carte non exhaustive des commerces et services dans l'enveloppe urbaine

Source : G2C Territoires

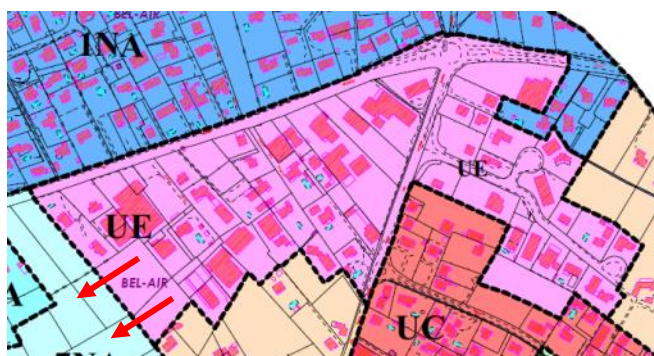


La zone d'activités des Taillades

La zone d'activités de la commune, d'environ 13,6 ha, s'est développée le long de la RD2, principal axe de circulation entre Cavaillon et Robion. Ainsi, les entreprises, commerces et services bénéficient d'une bonne visibilité avec un important flux automobile. Cette zone se compose de la **zone d'activités des Piboules** à l'angle du chemin des Mulets et de la RD2, et de celle de **Bel Air**, longeant le côté Sud de la route départementale. **Des travaux sont en cours pour l'agrandissement de la zone d'activités.** Un parc économique d'intérêt communautaire se construit dans le prolongement de l'existant en limite Ouest de la commune (*flèches rouges ci-dessous*). L'emprise de cet aménagement correspond à la zone 7NA du POS, prévue à cet effet, et représente environ 4,7 ha. Ce parc d'activités accueillera des **activités artisanales, des bureaux et services**. L'alimentation de la zone d'activités de Bel Air par la fibre optique est assurée par la société Axione. Les nouvelles entreprises qui s'implanteront dans le secteur d'extension de la zone d'activités pourront bénéficier du réseau fibre optique à l'initiative du Conseil Département du Vaucluse (Vaucluse Numérique).

La zone d'activités dans le POS actuel

Source : POS de la commune



Les travaux d'extension de la ZA en cours

Source : G2C Territoires



Le tourisme aux Taillades

La commune étant située au sein d'un territoire attractif, au cœur du Parc Naturel Régional du Luberon, le tourisme influe sur l'économie locale, que son rôle soit direct ou indirect. On peut distinguer **trois types de tourisme aux Taillades** : le tourisme historique et culturel, le tourisme de détente et le tourisme vert.

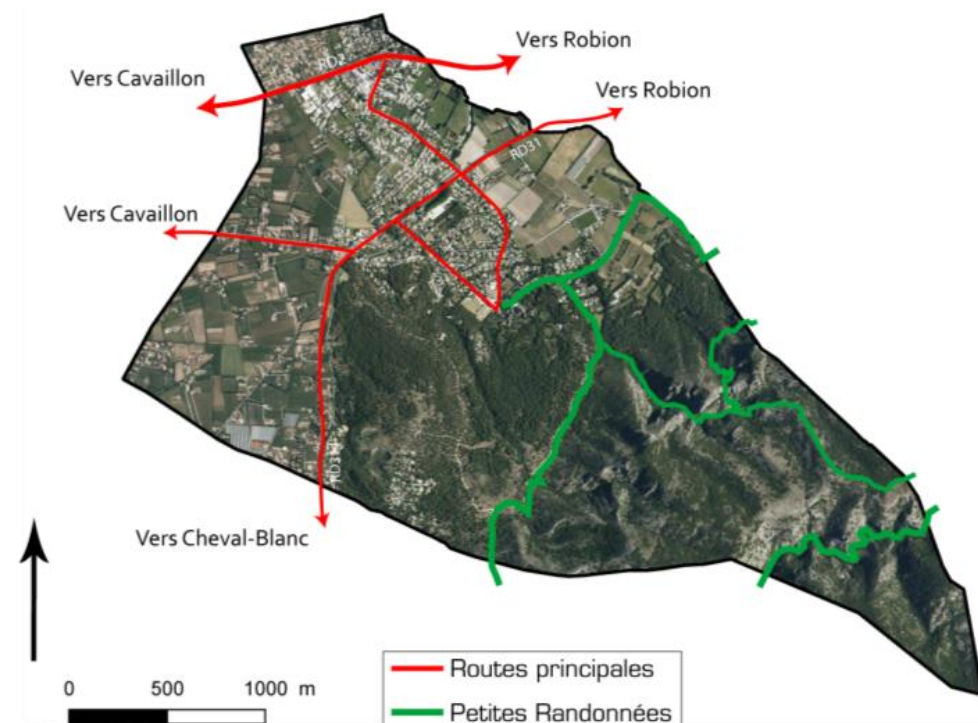
La commune compte des **éléments bâtis d'intérêt patrimonial** (cf. *Partie Patrimoine de l'Etat Initial de l'Environnement*) présentant un potentiel de valorisation touristique, comme : la tour, vestige de fortification, le château et son parc, le moulin Saint-Pierre du XIX^e siècle, la Chapelle Sainte-Luce inscrite aux monuments historiques ou encore les anciennes carrières. Abandonnées à la fin du XIX^e siècle, ces dernières accueillent aujourd'hui un théâtre naturel où se déroulent en Juillet des spectacles de danse, de théâtre et des concerts.

Afin de promouvoir le tourisme vert et de détente sur son territoire, la commune des Taillades a délibéré le 27 septembre 1996 pour la **mise en place du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée** (PDIPR) sur son territoire. La révision du Pipa été approuvée par la commune le 29 juin 2015. Un réseau touristique de randonnée est depuis lors balisé selon la charte PDIPR.

On note cependant peu de variation de population liée au tourisme sur la commune. Les Taillades possèdent une **structure de plusieurs chambres et gîtes à louer** en toutes saisons, comme par exemple le Domaine des Bartavelles, route de Mourre Poussin, ou les gîtes de Bel-Air. De plus, les **résidences secondaires**, au nombre de 53 en 2012, permettent une capacité d'accueil supplémentaire.

Les sentiers de Petites Randonnées (PR)

Source : PNRL / GzC Territoires



Données économiques – Synthèse

ATOUTS :

- Une part des actifs en hausse.
- Une part des actifs et un taux d'emplois supérieurs à ceux des autres échelons territoriaux.
- Signe d'un dynamisme local, 17% des actifs travaillent sur la commune.
- Un pôle d'activités attractif et créateur d'emplois.
- Une SAU en hausse depuis 1988.
- Un potentiel touristique important grâce au patrimoine bâti et naturel de la commune.

CONTRAINTES :

- Un taux de chômage en hausse.
- Une commune résidentielle, 83% des actifs travaillent en dehors des Taillades.
- Un nombre d'exploitations agricoles et des emplois qui ont diminué sur le territoire communal.
- Des commerces en régression dans le bourg, absence d'une centralité économique.

ENJEUX :

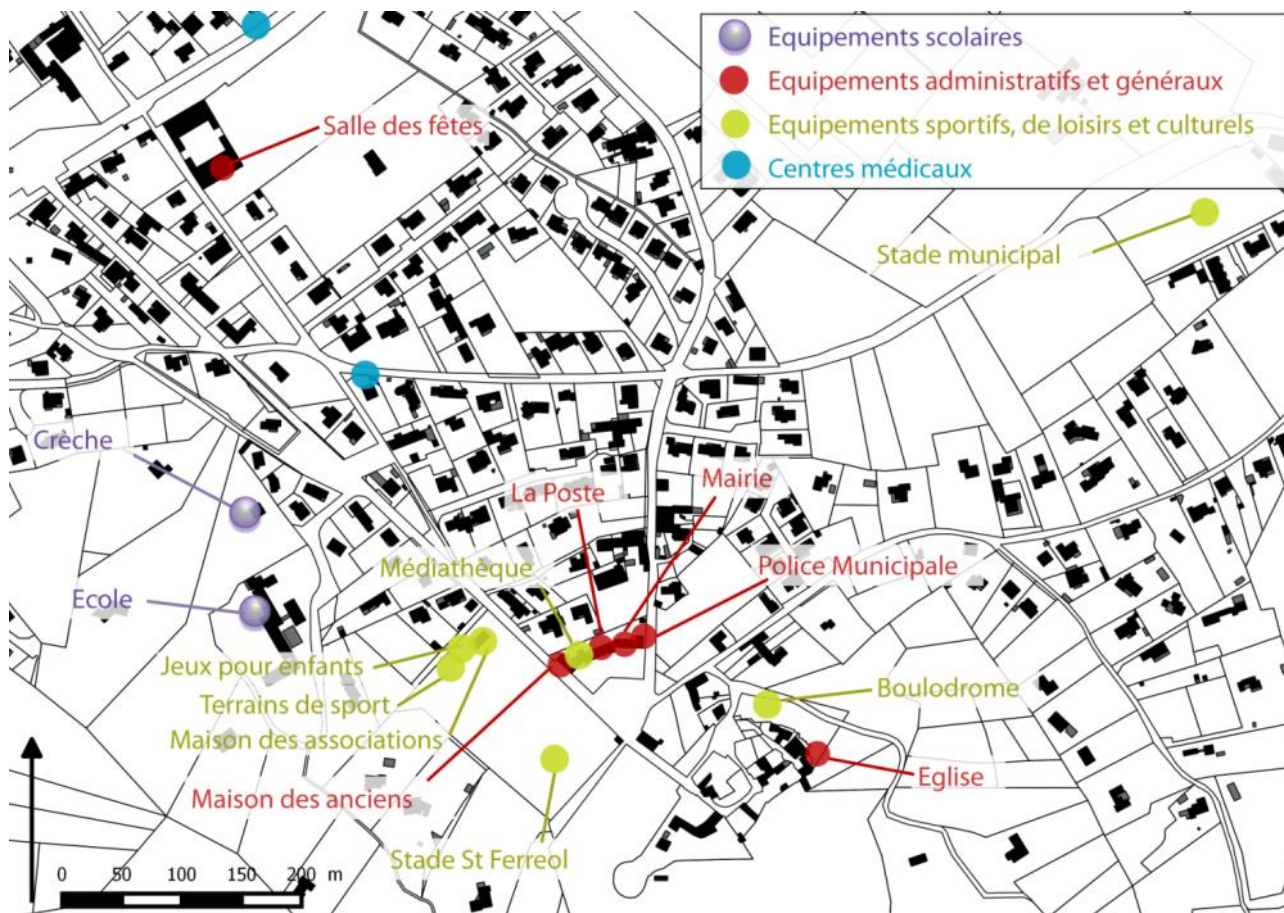
- Préserver les emplois sur la commune.
- Maintenir l'activité agricole.
- Préserver le patrimoine bâti et naturel en tant que potentiel touristique.
- Développer l'activité touristique.
- Conforter la zone économique.
- Préserver et pérenniser les commerces de proximité nécessaires aux populations nouvelles et aux résidents de la commune.

LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

Equipements publics / collectifs

Localisation des différents équipements sur la commune

Source : DGFiP- Cadastre ; mise à jour 2013 / G2C Territoires, d'après analyse de terrain



Les équipements administratifs et généraux

Les équipements publics et services à la population présents sur la commune sont les suivants :

- La mairie,
- L'église,
- Le poste de police municipale,
- Le bureau de poste,
- La salle des fêtes,
- Des locaux associatifs.

Ces équipements sont majoritairement situés au niveau ou à proximité de la place de la mairie et bénéficient tous d'un parc de stationnement à proximité.

Une « maison des anciens », la médiathèque, la poste, la Mairie et la police municipale sont toutes mitoyennes, situées sur la place de la Mairie, profitant d'un grand parvis et d'un parking d'une vingtaine de places.

Parvis de la Mairie et des services mitoyens



Les équipements scolaires

Pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans, **une micro-crèche « La Combe »** est présente sur la commune.

L'école de « La Combe », située juste à côté, compte **3 classes en maternelle et 5 classes en primaire**. Les enfants peuvent également bénéficier d'une cantine scolaire. La capacité d'accueil de l'école est aujourd'hui problématique et son extension devra être envisagée sur le long terme.

A noter que plusieurs enfants originaires des communes voisines (de Cavaillon, Robion et Cheval-Blanc) sont aussi scolarisés sur la commune. Cette marge pourrait permettre de gagner en capacité pour les années à venir. Inversement, des enfants des Taillades effectuent leur scolarité hors de la commune.

Micro-Crèche La Combe



Ecole communale de la Combe



Pour l'enseignement secondaire, la commune dépend du Collège Clovis Hugues à Cavaillon. Afin de faciliter les déplacements, la commune est desservie par un **ramassage scolaire pris en charge par le Conseil Départemental**. Les différents lycées à proximité de la commune se situent à Cavaillon, à l'Isle sur la Sorgue ou à Avignon.

Les équipements de santé

Concernant les équipements de santé, la commune est dotée d'**une pharmacie** à l'angle de la route de Cavaillon et de la RD31 et de **deux centres médicaux**, celui du Moulin et celui des Oliviers.

Les équipements sportifs, de loisirs et culturels

La commune dispose de **différents équipements sportifs et de loisirs** dont :

- Une médiathèque,
- Un stade municipal,
- Un boulodrome,
- Une salle des fêtes,
- Une salle multisports,
- Un terrain de grands jeux,
- D'anciennes carrières aménagées en théâtre d'été
- Des sentiers de randonnée.

Le stade municipal



Jeux pour enfants



Les équipements sur la commune arrivent à saturation. L'école ainsi que la salle des associations ont atteint leur limite en termes de capacité d'accueil. Des extensions futures sont donc à envisager. La commune se voit refuser l'installation d'associations par manque de place, ainsi il est question de trouver de nouveaux locaux. Une salle multisports serait également nécessaire pour les activités périscolaires qui se déroulent au jour d'aujourd'hui dans des locaux inadéquats.

Les pôles d'attractivité environnants en termes d'infrastructures sportives et de loisirs sont Cavaillon, Avignon et Carpentras, les Taillades se positionnant davantage aujourd'hui comme pôle résidentiel.

Tous les équipements communaux sont facilement accessibles et équipés de parcs de stationnements à proximité immédiate. Seuls les commerces de proximité au sein du centre-bourg ne disposent pas d'espaces pour stationner, tels que des arrêts minutes, qui faciliteraient l'accès.

Les projets de la commune

Lors de la délibération prescrivant la mise en révision du POS en PLU, la commune a **identifié différents objectifs dont certains projets** tels que :

- **L'amélioration des déplacements** en privilégiant la vie de proximité à la circulation automobile et la **recherche de connexion entre quartiers en « mode doux »** notamment le quartier Bel Air avec le haut du village où se situent les services à la population.
- **La création d'équipements publics aux abords du Moulin Saint Pierre.**

La commune a également quelques projets en cours de réflexion. Il s'agirait de :

- **Requalifier la RD2** avec notamment la sécurisation des déplacements en modes doux (piétons, deux roues), l'aménagement des abords, l'enfouissement des lignes électriques et la révision du règlement de publicité.
- **Reconnecter la zone d'activités et le quartier résidentiel de Bel Air avec le centre bourg** via la création de coupures urbaines, cheminements doux notamment en prolongeant la section déjà réalisée en arrière du lotissement des Jardins du Moulin et éventuellement via la création d'une voirie supplémentaire.

Infrastructures de déplacement

L'accessibilité de la commune et les infrastructures lourdes de transports

La commune des Taillades est située non loin de grandes infrastructures de transports. Ainsi, le territoire communal se trouve à seulement :

- **11km d'une entrée sur l'autoroute du soleil à Cavaillon.**
- **5km de la gare TER de Cavaillon.** Les trains proposés sont à destination d'Avignon, de Marseille et de Miramas.
- **20km de l'aéroport Avignon Provence.** Celui-ci propose des vols pour le Royaume-Uni et la Belgique.
- **30 km de la gare TGV d'Avignon.**

Localisation des principales infrastructures de transport à proximité de la commune des Taillades

Source : G2C Territoires, Google Maps



Un réseau routier principal traversant et un réseau secondaire de desserte

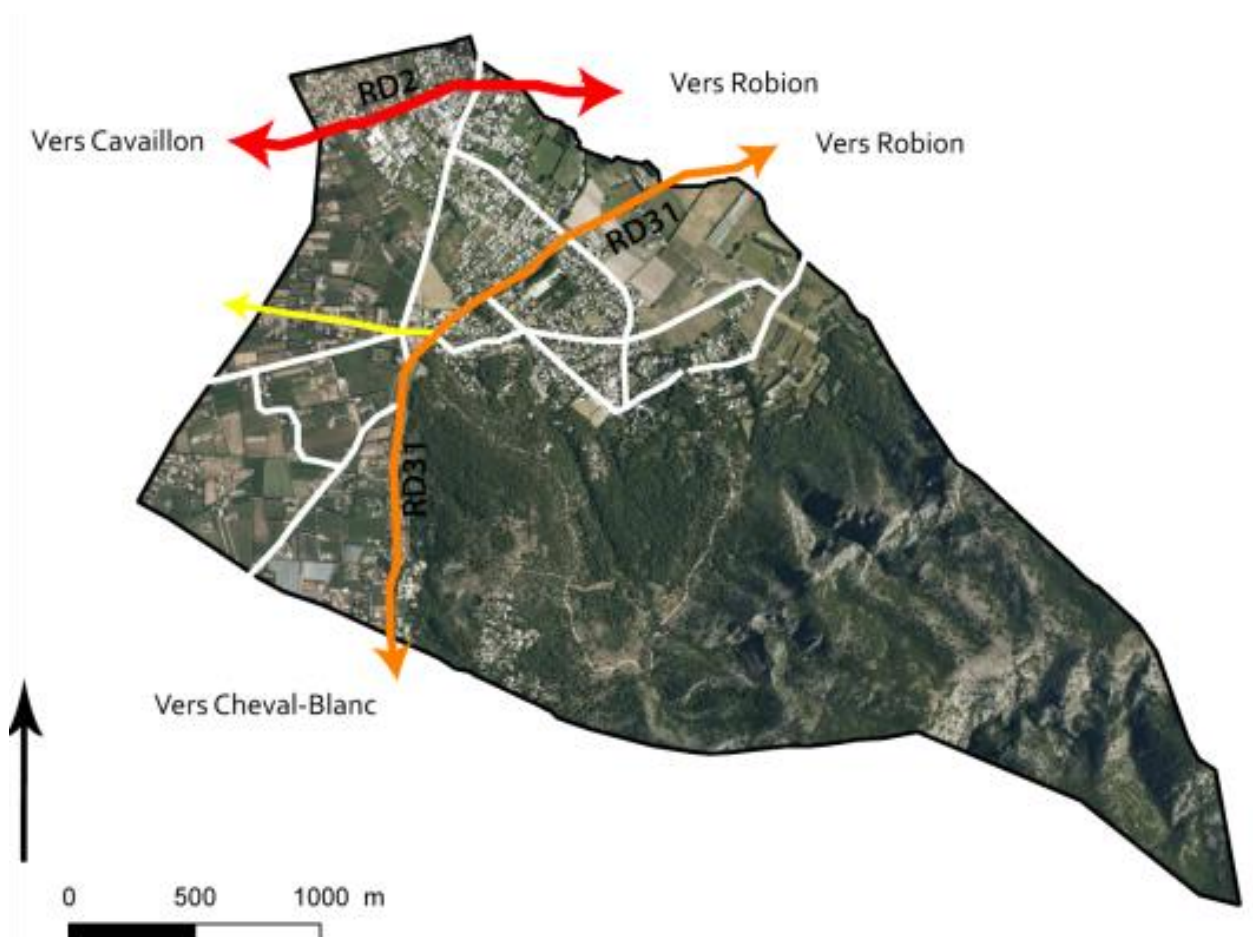
Le réseau viaire communal est relativement restreint. On distingue le réseau principal constitué de :

- **La RD2** : identifiée dans le **réseau de rabattement** par le département. Elle permet de rejoindre la commune de Cavaillon à l'Ouest et de Robion à l'Est. La RD2 ne traverse la commune que sur sa pointe Nord au sein du quartier Bel Air sur environ 850m. Celle-ci est classée « route à grande circulation » et « voie bruyante » par arrêté préfectoral du 2 février 2016. Actuellement d'un maximum de 1m60, une augmentation de la hauteur des murs pourrait être envisagée pour les habitations à proximité de la voie. De plus, cet axe fortement fréquenté n'est pas équipé de voies douces et mériterait des réaménagements afin de sécuriser les déplacements piétons et deux roues.
- **La RD31** : identifiée dans le **réseau de désenclavement** par le département. Celle-ci traverse la commune de l'Est au Sud sur environ 2,5km. C'est sur cette route que l'on retrouve notamment l'arrêt de bus du centre-bourg mais aussi certains équipements (pharmacie, boulangerie, supérette à proximité) ou éléments patrimoniaux comme le Moulin de Saint Pierre.
- **L'ancienne RD143** ou « route de Cavaillon » devenu propriété de la commune : est également classée par l'arrêté préfectoral du 5 août 1999 comme « voie bruyante », il s'agit d'**une des entrées principales dans le village**. Les aménagements de bords de voirie marquent cette transition urbaine.

Ensuite, on retrouve le réseau secondaire, qui dessert toutes les zones urbanisées de la commune.

Cartographie du réseau viaire communal

Source : G2C Territoires



La capacité en stationnement de la commune

L'offre en stationnement sur la commune peut être qualifiée de suffisante, mais la plupart des zones ne sont pas matérialisées par un marquage au sol.

On dénombre 6 espaces de stationnements sur le territoire :

- **Le parking de la Mairie** : une vingtaine de places.
- **Le parking du stade** : 84 places délimitées.
- **Le parking de la salle communale** : environ 120 places.
- **Le parking au rond-point de l'Avenue du Château** : environ 30 places.
- **Le parking de l'école** : une cinquantaine de places.
- **Le parking de l'espace St Ferréol** près des jeux pour enfants et de la salle des associations : environ 40 places.

Deux espaces supplémentaires peuvent être comptabilisés. Un près de l'actuel rond-point sur l'avenue du Château ainsi que l'espace vacant derrière les bâtiments de la place de la Mairie accessible par l'avenue de la Michelette. Ces deux espaces pourraient être matérialisées officiellement en fonction des besoins en stationnement.

Au total, ce sont près de 350 places disponibles sans compter le nombre de stationnements sous le double alignement de platanes près du Moulin Saint Pierre et autres stationnements le long des voies de circulation (route de Cavaillon notamment). De plus, il faut noter que dans chaque lotissement a été prévu du stationnement le long des voiries internes.

Malgré une offre importante en stationnement, on relève une problématique de stationnement interdit sur la chaussée sur l'avenue du Château et l'avenue de la Michelette. Le recours à différents aménagements pourrait permettre de solutionner ce problème tout en prévoyant du stationnement en créneau le long des voies.

Localisation des parcs de stationnement aux Taillades

Source : DGFIP- Cadastre ; mise à jour 2013 / G2C Territoires, d'après analyse de terrain



Parking Place de la Mairie



Parking Salle des fêtes



Parking Stade St Férreol Parking Avenue du Château



Parking de l'école



Parking du stade



Une desserte en transports en commun

Trois lignes de transports en commun desservent le territoire des Taillades.

La ligne LER 22 est mise en place par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle assure des liaisons quotidiennes vers les gares d'Avignon (TGV et gare routière) et de Digne.

Deux autres lignes sont mises en place par le département du Vaucluse et la société TransVaucluse :

- **La ligne 7 : Avignon-Cavaillon** jusqu'à Robion. Elle dessert la commune une fois le matin pour aller vers Avignon et deux fois en fin de journée en venant d'Avignon. Une desserte le midi est rajoutée le mercredi et samedi en période scolaire afin de s'adapter aux horaires du secondaire.
Cette ligne dessert l'arrêt de bus Bel Air au niveau du rond-point de la zone d'activité.
- **La ligne 15.2 : Apt-Bonnieux-Cavaillon.** Elle dessert la commune 6 fois par jour, (2 le matin, 2 le midi et 2 le soir) en direction de Cavaillon, et 7 fois par jour en direction de Bonnieux et APT (2 le matin, 1 le midi et 4 le soir).
Cette ligne dessert l'arrêt Bel Air de la zone d'activité ainsi que l'arrêt du centre situé près du rond-point au début de l'avenue du Château.

Néanmoins, un manque de communication sur ces moyens de déplacements est relevé. Afin de valoriser cette offre de transport et de faciliter son utilisation par les riverains, l'affichage notamment des horaires aux arrêts de bus serait souhaitable.

Arrêt de bus Bel Air



Arrêt de bus du Centre



A savoir, qu'en plus de cette desserte en transports collectifs, essentiellement scolaire, l'association Secours Cavare à Cavaillon met à disposition des minibus à la demande pour les personnes âgées.

Les modes de déplacement doux et perspectives d'évolutions

De manière générale, les modes déplacements doux ne sont pas facilités par les aménagements urbains. En effet, pour les deux roues, on note l'absence de bandes cyclables sécurisées. Pour les piétons, on observe parfois même l'absence de trottoirs.

Afin de faciliter les déplacements entre le quartier Bel Air et la zone d'activité et entre la zone d'activité et le centre ancien, il serait bon de développer des cheminements doux sécurisés.

Le circuit vélo « Autour du Luberon » long de 236 km traverse le territoire communal.

De plus, le prolongement du circuit Eurovéloroute du Calavon est prévu afin de rejoindre la commune de Cavaillon et devra traverser le territoire communal sur une portion d'une centaine de mètres au sein du quartier Bel Air.

Le vélo en Luberon

Source : Vélo Loisir Provence



Eurovéloroute :

Le projet Européen traverse 11 états de l'Union européenne d'Athènes à Cadix en passant par l'île de Chypre, 2 régions en France et 9 départements, sur une longueur de 5 888 km dont 670 sur le territoire français.

La longueur de l'itinéraire Vauclusien sera à terme de 47km, entre la limite du département des Alpes de Haute Provence (Céreste) et des Bouches du Rhône, sur la rive droite de la Durance à Cavaillon.

Une étude Plan de Déplacements réalisée par AMONT assistance a permis de faire émerger un programme d'actions pour améliorer les déplacements au sein de la commune. Ces actions sont réparties en 6 axes :

- A. Affirmation d'un axe vert, servant de colonne vertébrale aux déplacements doux dans le village par notamment :
 - La création d'un espace de rencontre
 - L'inscription de l'axe vert dans le PLU
- B. Amélioration de l'accès piéton à l'école par :
 - L'aménagement du parking et des cheminements piétons
 - L'amélioration des aires de stationnements
 - La création d'une circulation piétonne protégée
- C. Mise en cohérence de la réglementation de la circulation par notamment :
 - L'adaptation de la vitesse : zone 30, 50, 70 km/h
- D. Mise en œuvre de mesures favorisant la pratique de la marche et du vélo par notamment :
 - L'aménagement d'un cheminement
 - La création de plateaux traversants, de trottoirs
 - La création de voies cyclables bidirectionnelles
- E. Amélioration des liaisons avec le bassin de vie par :
 - Le recalibrage de voie
- F. Mesure de sécurité pour protéger au mieux les usagers par :
 - La mise en place de chicanes

Les réseaux

Réseau d'eau potable

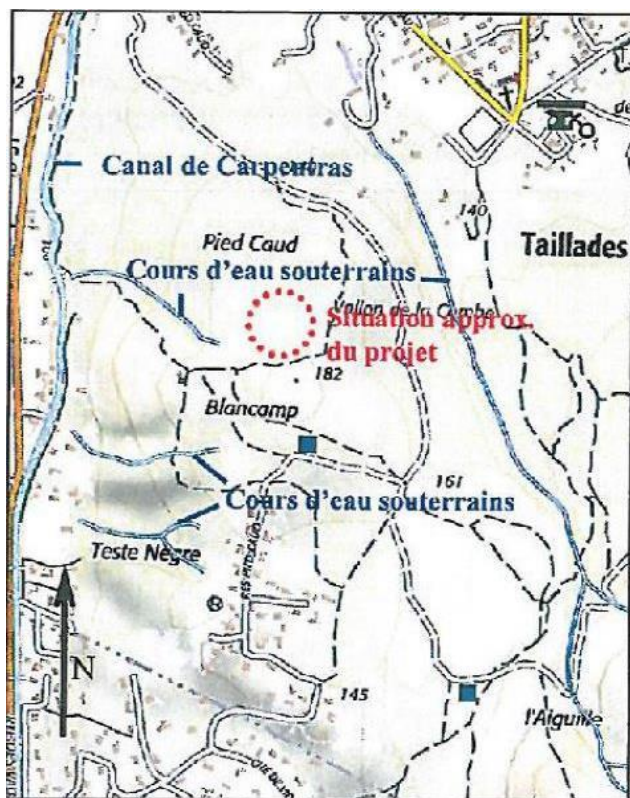
La commune des Taillades est desservie en eau potable par le réseau dit « Adduction Syndicale de Cheval-Blanc » géré par le Syndicat des Eaux Durance Ventoux, affermé à la SDEI. Le syndicat se charge donc de la production, du transport et de la distribution de l'eau potable sur le territoire communal.

La ressource en eau du syndicat provient en totalité de la nappe phréatique alluviale de la Durance au moyen de trois captages et pour une capacité totale de production de 52 000m³/j. Ces captages alimentent les 28 communes adhérentes au syndicat. Deux d'entre eux sont situés sur la commune de Cavaillon (Le Grenouillet et la Grande Bastide II) et le dernier sur celle de Cheval-Blanc (les Iscles). Le système de distribution était au départ divisé en deux secteurs : la zone « haut service » alimentée par le point de captage de Cheval-Blanc et la zone dite « bas service » alimentée par les deux autres captages de Cavaillon.

En 2003, un schéma directeur des eaux potables a été élaboré et a débouché sur des propositions de restructuration du système de distribution visant à satisfaire les besoins en eau potable actuels et futurs en qualité et quantité, à assurer l'approvisionnement et la protection de la ressource. Une mise à jour du document en octobre 2014 a confirmé la nécessité d'une restructuration et d'une sécurisation du réseau. Il en est résulté la réalisation d'un bassin de stockage de 2500m³ sur la commune des Taillades, dans le quartier de Pied Caud. Ce projet a permis la division de la zone « haut service » en deux secteurs distincts, alimentés de manière différente : le premier secteur est resté alimenté par le point de captage de Cheval-Blanc tandis que le second secteur, dit « moyen service » est alimenté par les captages de Cavaillon et desservira les communes de Cheval-Blanc, les Taillades et Robion, zones d'habitat plus denses. Cet ouvrage a pour objectif de permettre la distribution et la régularisation de la pression sur ces trois communes. La réalisation de ce réservoir doit ouvrir des possibilités d'extension du réseau sur la commune de Maubec.

Localisation du réservoir d'eau potable créé sur la commune des Taillades, dans le quartier de Pied Caud

Sources : Dossier de mise en compatibilité du POS pour le projet - Commune des Taillades



La commune des Taillades ne dispose pas de captage public d'eau potable ni de périmètre de protection sur son territoire.

Le taux de rendement du réseau de distribution d'eau potable est de 66,9% en 2015.

Près de 28 km de réseaux AEP sont recensés sur la commune.

Par ailleurs, la défense extérieure contre les incendies (DECI) de la commune est assurée par un réseau de distribution qui alimente 44 points d'eau (dont 4 bornes et 40 poteaux incendie) :

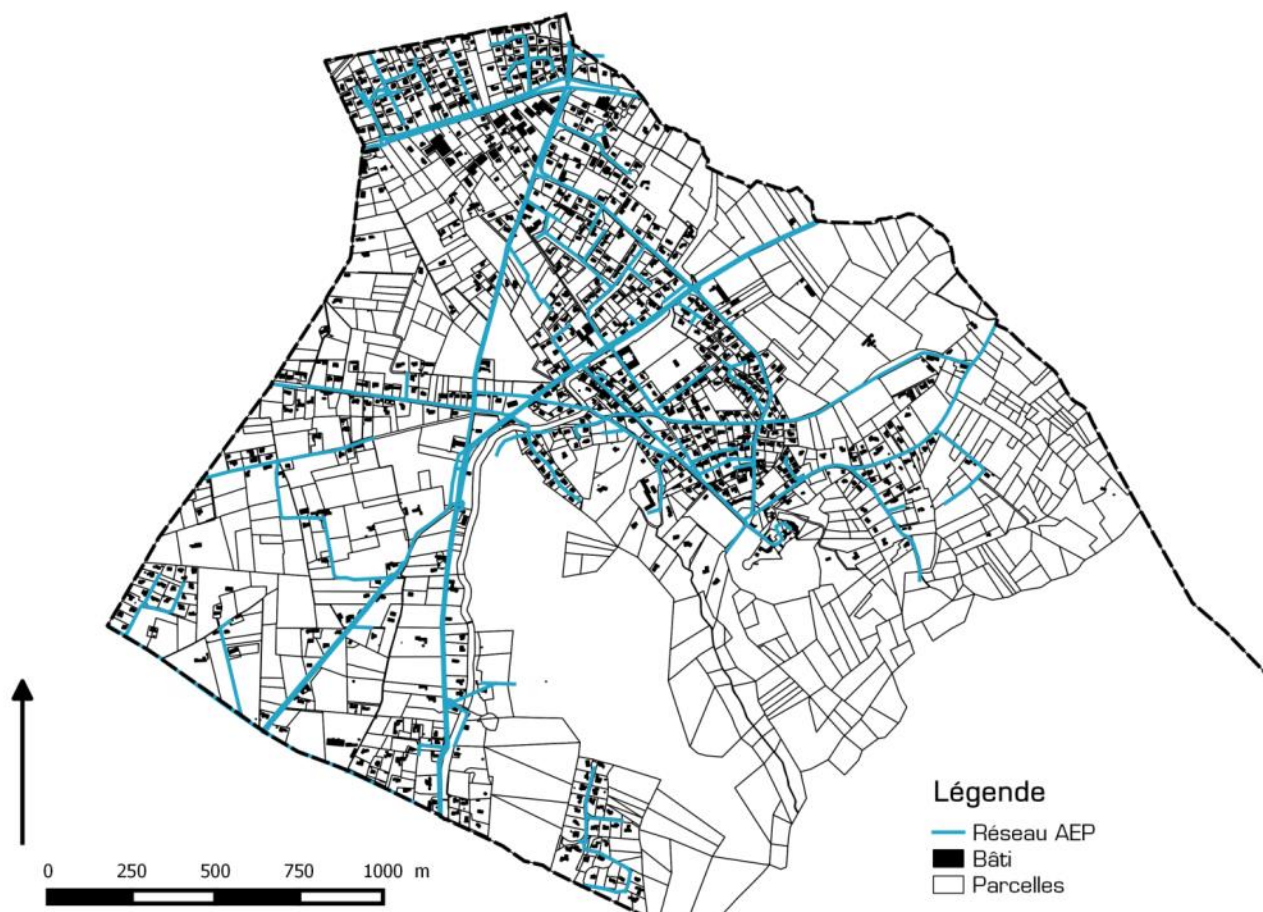
- 3 points d'eau sur 44 sont qualifiés de non pérennes,
- 2 poteaux incendie délivrent un débit aux environs de 60 m³,
- et 4 poteaux incendie ont été signalés comme présentant une fuite.

Un point d'eau non comptabilisé parmi la totalité a été désigné comme étant hors-service.

La majorité des statuts des points d'eau sont publics (sauf 9 privés).

Réseau AEP de la commune

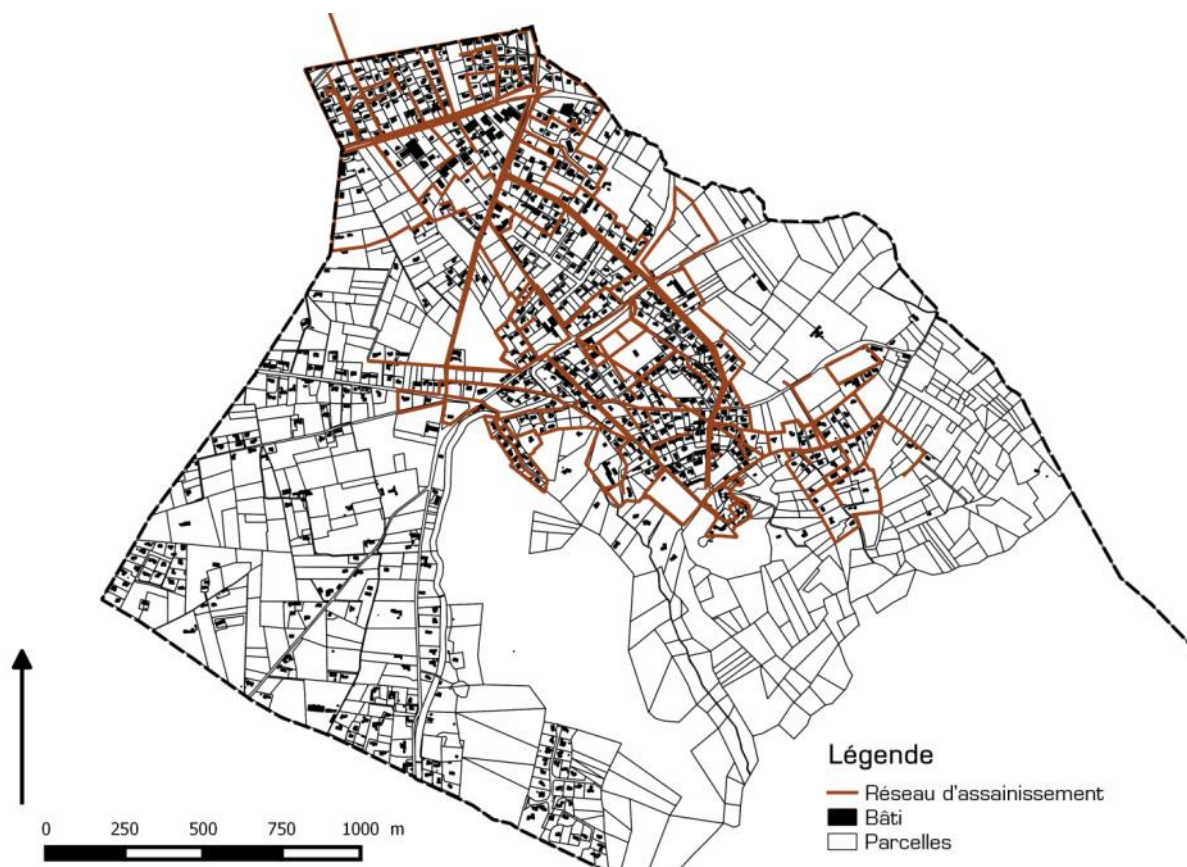
Sources : DGFIP- Cadastre ; mise à jour 2013 / G2C Territoires



Réseau d'assainissement : eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP)

Réseau d'assainissement (EU et EP confondues) de la commune

Sources : DGFIP- Cadastre ; mise à jour 2013 / G2C Territoires



■ Eaux pluviales

Dans la plaine Cavaillonnaise dont fait partie la commune des Taillades, le système actuel de gestion des eaux pluviales sollicite fortement les canaux d'irrigation et d'écoulement. Mais les inondations à répétition qui ont eu lieu cette dernière décennie montrent la limite de ce système et appuient sur la problématique importante du ruissellement fluvial au-delà du risque d'inondation par débordement du Calavon-Coulon (et du Boulon sur les Taillades).

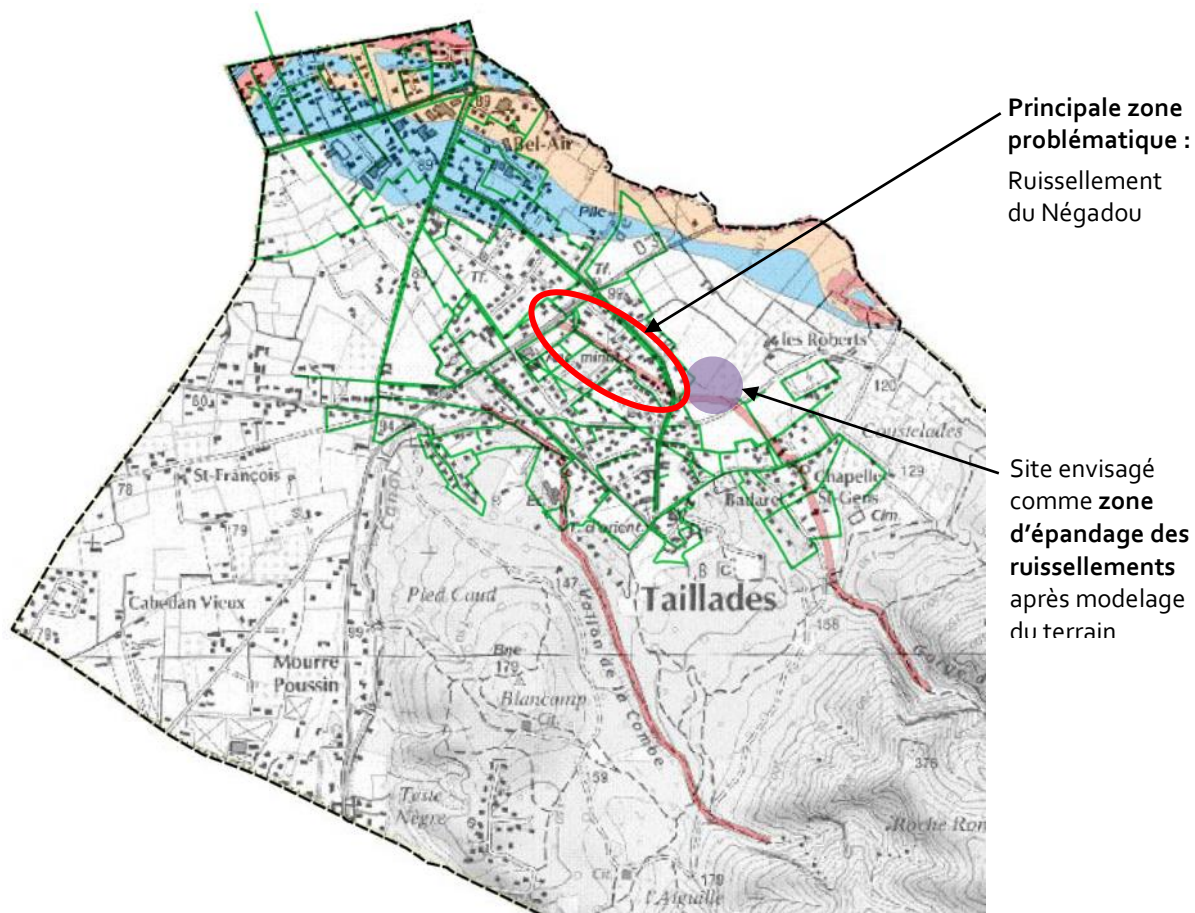
Sur la commune, la pente du massif du Luberon engendre un ruissellement fort et à vitesse élevée. Or, en l'absence actuelle de bassin de rétention ou autre technique de rétention des eaux pluviales en amont du village, des débordements ont régulièrement lieu lors des importants épisodes pluvieux. C'est plus particulièrement le cas à proximité du cours d'eau du Négadou, résultant des Gorges de Badarel, et qui se trouve en grande partie busé dans la zone urbaine. Se déversant dans le canal de l'Union Luberon-Sorgue-Ventoux à hauteur de la RD31, son ruissellement engendre une saturation des fossés qui dégorge alors près des habitations. De nombreux sinistres ont été signalés, impliquant la responsabilité de la commune.

Aussi, afin de pallier à ces phénomènes, le PLU doit prendre en considération ces problématiques pour organiser le développement de l'urbanisation sans mettre en péril les riverains et leurs biens. Une solide réflexion doit être menée quant au (re)dimensionnement des réseaux d'eaux pluviales et à la localisation des ouvrages de collecte ou rétention si nécessaire (regards, bassins de rétention...). Dans les nouvelles opérations immobilières, des aménagements doivent spécifiquement intégrer la gestion des eaux pluviales avec notamment des ouvrages pouvant être aussi bien individuels que collectifs et apportant une plus-value paysagère (tranchées drainantes, noues paysagères, bassins d'orages enherbés...).

Pour l'existant, une étude pourrait permettre d'envisager une réserve foncière en amont du village, entre la route du stade et l'avenue de la Michelette par exemple, pour modeler une zone d'épandage des eaux pluviales en cas d'excès de ruissellement du Négadou.

Superposition du réseau d'assainissement des eaux pluviales (collecte des eaux pluviales) et du PPRI du Calavon-Coulon sur la commune

Source : G2C Territoires d'après DGFIP- Cadastre ; mise à jour 2013 et PPRI Calavon-Coulon



■ Eaux usées

29% des habitations des Taillades ne sont pas raccordées au système d'assainissement collectif. Il s'agit principalement d'habitations en zone agricole et des lotissements de Vidaube, du Puits de Gavottes et des zones NB actuelles.

Les réseaux d'eaux usées de la commune sont fortement soumis aux Eaux Claires Parasites. Malgré les travaux de réhabilitation des collecteurs réalisés par la collectivité afin de réduire leur présence dans le réseau de collecte, ce phénomène est toujours d'actualité. Ces travaux ont permis de réduire les arrivées d'ECP en entrée de station, mais n'ont pas été suffisants pour supprimer l'ensemble des déversements d'eaux usées non traitées. De ce fait, que ce soit en organique ou en hydraulique, la capacité résiduelle de la station d'épuration est nulle. En outre, ont aussi été constatés de nombreux déversements d'eaux brutes en tête des ouvrages.

Ainsi, le système d'assainissement de la commune peine à tenir sa conformité avec la directive Eaux Résiduaires Urbaines et la réglementation nationale. **En conséquence, toute nouvelle urbanisation devra s'accompagner d'une mise en conformité du système d'assainissement.** Par ailleurs, en vue d'une amélioration de ce système, une réflexion à moyen terme est en cours via l'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement.

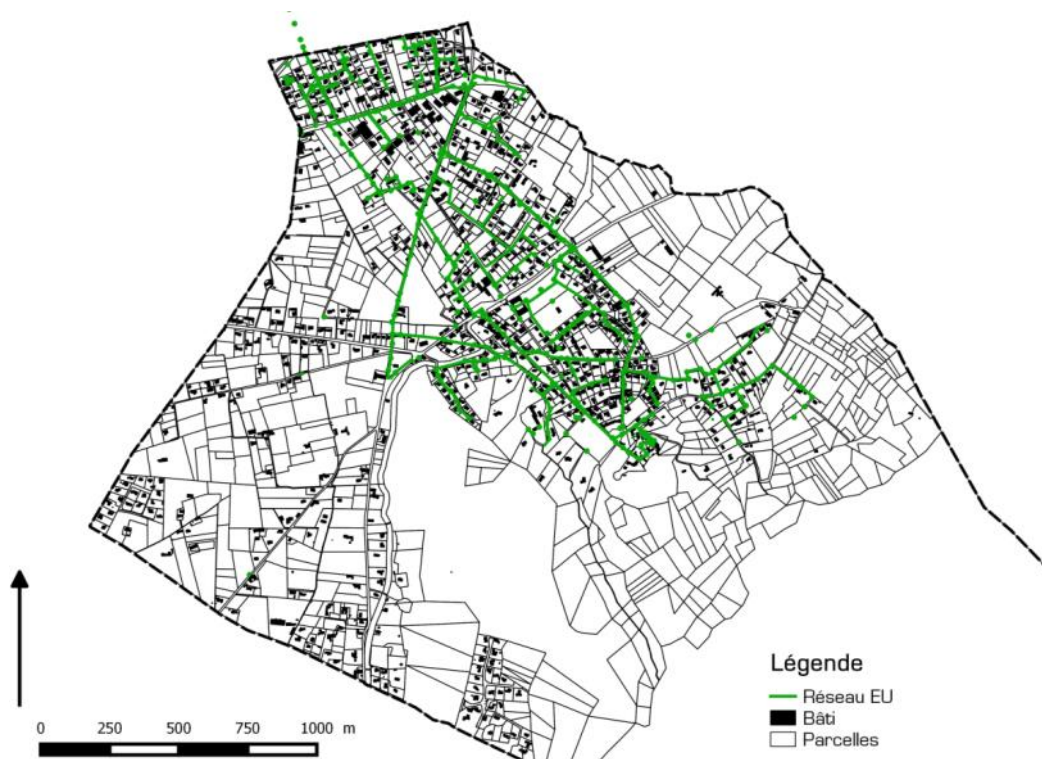
Un poste de relèvement est situé au stade, mis en service en 2007. Il a un débit nominal de 10m³/h.

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	2013	2014	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	13 954	13 211	- 5,3%
Linéaire refoulement (ml)	77	77	0,0%
Linéaire total (ml)	14 030	13 287	- 5,3%

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)					
Réseau	Ecoulement	Amiante ciment	PVC PE	Inconnu	Total
Eaux usées	Gravitaire	1 371	12 293	177	13 840
Eaux usées	Refoulement		77		77
Total		1 371	12 370	177	13 917

Réseau d'eaux usées de la commune

Sources : DGFIP- Cadastre ; mise à jour 2013 / G2C Territoires



La station d'épuration

La commune des Taillades dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 1500 EH – 210 m³/j, de type boues activées, mise en service en 1978. Les ouvrages ont été autorisés par acte administratif du 10/11/1972. Le rejet s'effectue dans le cours d'eau le Calavon.

Définition « équivalent-habitant » : pollution domestique rejetée par un habitant pendant 24 heures. DBO₅ : demande biologique en oxygène à 5 jours ; DCO : demande chimique en oxygène ; MES (matières en suspension).

L'exploitation des ouvrages est réalisée par la SDEI.

Selon les données d'autosurveillance transmises (2 à 4 bilans 24h par an), la station d'épuration a reçu une charge organique moyenne de l'ordre de 1200 équivalent-habitant (EH) ces trois dernières années, avec des pointes pouvant atteindre, voire dépasser la capacité nominale. Concernant la charge hydraulique moyenne reçue, cette dernière est supérieure à la capacité nominale hydraulique. On constate également de nombreux déversements d'eaux usées non traitées par le déversoir d'orage en tête de station.

Bilan débit/pollution de la STEP des Taillades en juillet 2014 :

- Le rejet est conforme aux normes en vigueur.
- Les rendements épuratoires sont excellents.
- La charge organique entrante représente 80% des capacités nominales de l'installation soit 1197 équivalents-habitants.
- Avec un ratio DCO/DBO₅ de 3,3, l'effluent entrant n'est pas caractéristique d'un rejet urbain usuel.
- La charge hydraulique entrante représente 133% des capacités nominales de l'installation soit 2393 équivalents-habitants.
- La charge carbonique entrante représente 130% des capacités nominales de la station soit 1951 équivalents-habitants.

Relation charge/équivalents-habitants

Source : Rapport bilan débit/pollution Chess Epur 2014

Charge	Bases	Equivalents habitants
Hydraulique	150 litres/jour/habitant	2393
Organique	60 grammes/jour/habitant	1197
Carbone	120 grammes/jour/habitant	1951
MEST	90 grammes/jour/habitant	1165
NTK	15 grammes/jour/habitant	1333

Les servitudes

On recense sur la commune des Taillades **9 servitudes d'utilité publique** :

Servitude	Gestionnaire	Objet local	Acte de création
A2	A.S.C.O. Du canal de <u>Cabedan-Neuf</u>	Réseau souterrain d'irrigation du canal de <u>Cabedan-Neuf</u>	Décret n°61-605 du 13/06/1961
A3	A.S.C.O. du canal de <u>Cabedan-Neuf</u>	Canal de <u>Cabedan-Neuf</u>	Ordonnance royale du 26/05/1833 Arrêté préfectoral du 15/03/1859
A3	Union du canal <u>Luberon Sorgue Ventoux</u> (ancien nom : Syndicat Mixte des canaux de <u>Cabedan</u> , <u>l'Isle</u> et Carpentras)	Canal <u>Luberon Sorgue Ventoux</u> (ancien nom : canal Mixte)	Loi du 09/07/1852 Décret impérial du 15/02/1853 Arrêté préfectoral du 15/03/1859
AC1	STAP Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Vaucluse (DRAC)	Chapelle <u>Sainte-Luce</u> , section B parcelle n°732.	Inscrit par arrêté du 21/01/1963
AC2	DREAL PACA	<u>Eglise</u> et vieux village (ruelles, passages, rampes d'accès, section B parcelles n°712 à 752 et 480 et ses abords et parcelles n°461 à 469 et 481	Inscrit par arrêtés préfectoraux des 31/12/1942 et 20/11/1963

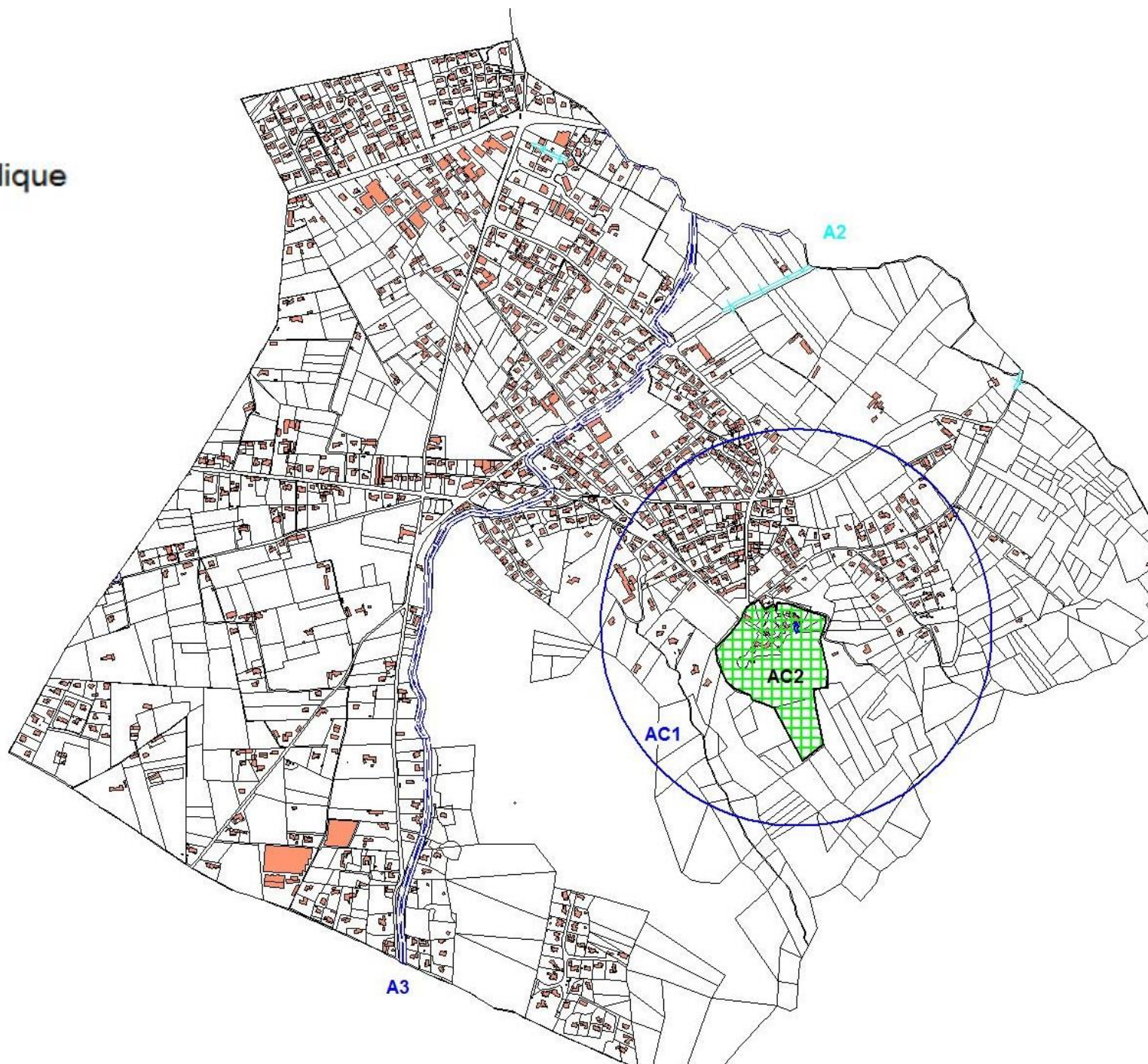
Servitude	Gestionnaire	Objet local	Acte de création
I4(b)	ERDF	Transport-Distribution de 2ème catégorie (tension comprise entre 1000 et 50000 volts)	- Code de l'énergie art. L323-1 et suivants. -Décret n°2011-1241 du 05/10/2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.
PT3	France <u>Télécom</u> Pôle DICT BP 1629 06011 Nice	Réseaux de télécommunications Câble grande distance n°349 le Pontet – St-Raphaël, tronçon 6	Code des postes et des communications électroniques art. L 45-9, L 48 et art. R.20-55 à R.20-62 Arrêté du 12/08/1964
A1	O.N.F. Office National des Forêts	SUP supprimée	Articles abrogés
PT4	France <u>Télécom</u>	SUP supprimée	Loi 96-659 du 27/07/1996 A l'article 13, L65-1 abrogé

Servitudes d'utilité publique sur la commune

LEGENDE

Servitudes d'utilité publique (liste exhaustive)

-  A2
-  A3
-  AC1 Inscrit
-  AC1 Classé (gen)
-  AC1 Classé (ass)
-  AC2 Inscrit
-  AC2 Classé



Fonctionnement du territoire – Synthèse

ATOUPS :

- Une bonne connexion aux réseaux routiers et autoroutiers régionaux et nationaux.
- Une commune située non loin des infrastructures lourdes de transports.
- Un bon taux d'équipements.
- Une bonne capacité en stationnements.

CONTRAINTES :

- Des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif sous-développés.
- Des réseaux de gestion des eaux pluviales inadaptés aux épisodes pluvieux importants.
- Une école proche de ses limites en termes de capacité d'accueil.
- La RD2 classée voie à grande circulation et voie bruyante.
- L'absence d'un véritable maillage de cheminements doux.
- Une station d'épuration qui arrive à saturation.
- Du stationnement sauvage avenue du Château et de la Michelette.

ENJEUX :

- Officialiser certains parcs de stationnement.
- Mettre en cohérence le développement urbain et la croissance économique avec les capacités des réseaux et équipements de la commune.
- Développer les cheminements piétons et cyclables sécurisés.
- Requalifier la RD2 en sécurisant les cheminements doux et en aménageant les abords.
- Développer et améliorer l'efficacité du réseau d'assainissement public.
- Mettre en place une gestion des eaux pluviales limitant les risques d'inondation.

ANALYSE FONCIERE

Morphologie urbaine, typologie et fonction

La structure urbaine de la commune

La commune des Taillades est composée de **3 entités morphologiques** :

- **La tâche urbaine** : Elle est composée du centre historique, du centre actuel, de la zone d'activité et des extensions résidentielles sous forme de lotissements ou de constructions spontanées mais aussi des équipements publics. Elle s'étend dans les zones U et NA du POS actuel.

Superficie : 125,62 ha, 18,3% du territoire communal

- **Les groupements de constructions** : On en dénombre 5 s'étendant sur près de 22 ha. Ces groupements sont principalement situés au Sud-Est de la commune dans les zones NB et NC du POS actuellement en vigueur.

Superficie : 22,08 ha, 3,21 % du territoire communal

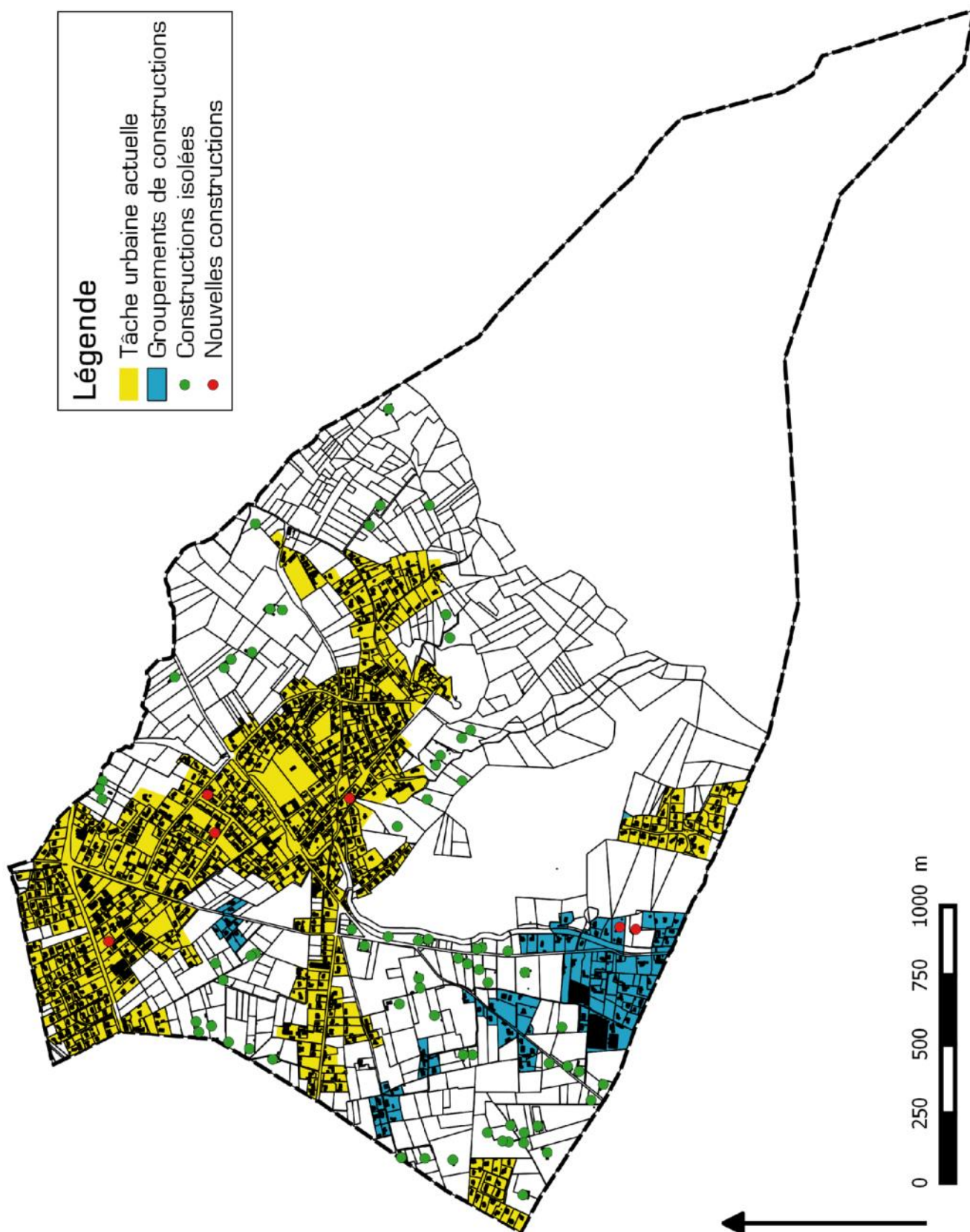
- **Les constructions isolées** : On observe un mitage très développé sur le territoire des Taillades avec près de 70 constructions isolées dispersées sur l'ensemble du territoire. On les retrouve en zones NB, NC et ND du POS actuel.

Définition de la tâche urbaine : elle correspond à l'enveloppe ou aux enveloppes agglomérées actuelles (moins de 50m entre deux constructions), c'est à dire à l'urbanisation équipée en tout ou partie. La définition de l'enveloppe urbaine est un outil permettant d'estimer le foncier consommé pour les logements et la population existante, de comprendre comment les extensions urbaines se sont faites.

Définition des groupements de constructions : agglomération de 5 bâtiments minimum sans discontinuités de plus de 50 mètres.

Morphologie urbaine et principales composantes

Sources : DGFIP- Cadastre ; mise à jour 2013 / G2C Territoires, d'après analyse de terrain et interprétation photo-aérienne



L'artificialisation du sol depuis 1945 aux Taillades

La commune des Taillades est une commune dont l'urbanisation est particulièrement diffuse et ce depuis de longue date comme on peut le voir grâce à la carte suivante. L'artificialisation première de la commune était très éparse.

A l'origine, le bâti s'est d'abord développé dans le centre historique autour du château et de l'église puis le long de l'avenue du Château ainsi que des autres voies principales comme l'actuelle RD2 et la route de Cavaillon.

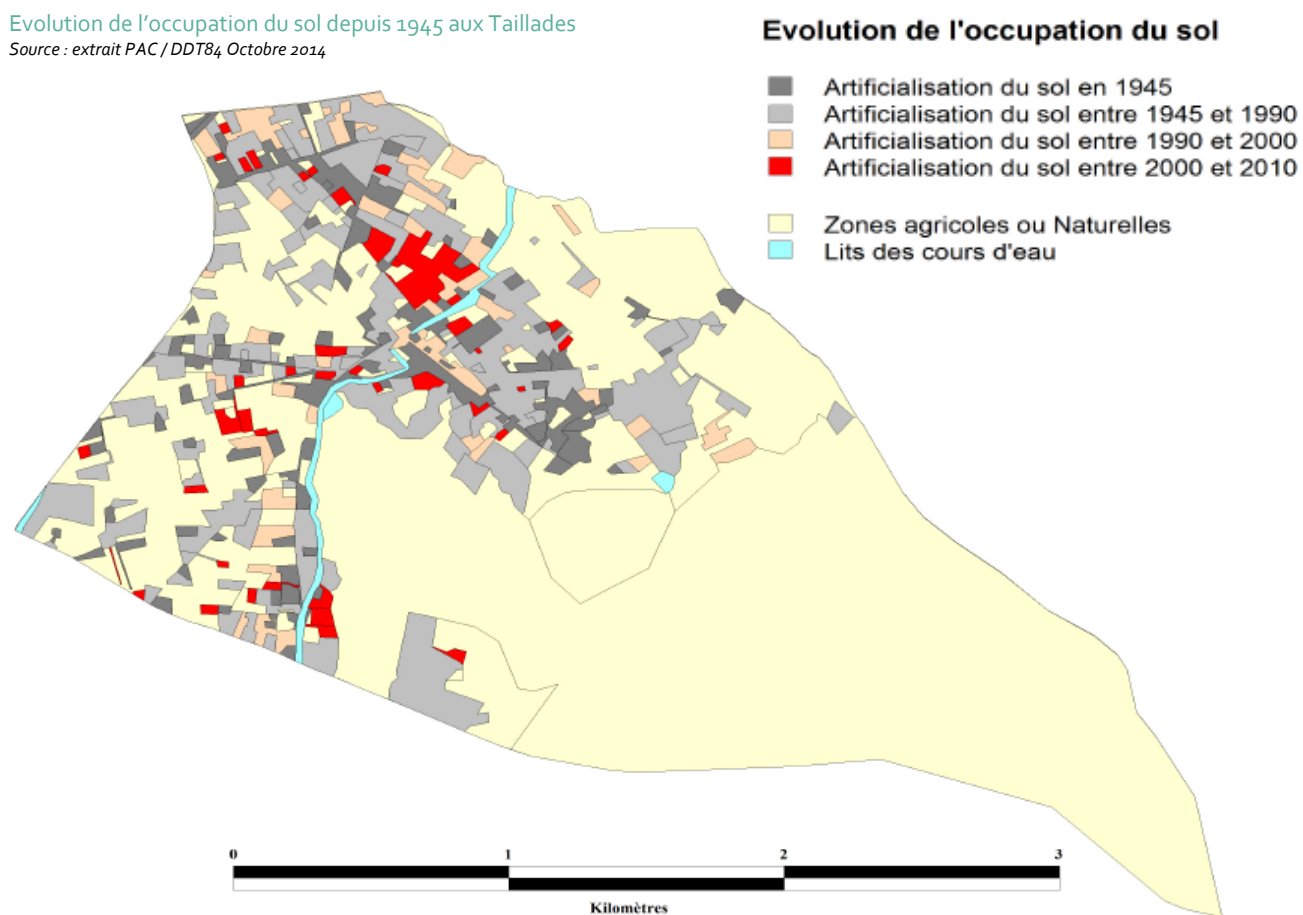
Entre 1945 et 1990, le bâti s'est ensuite étendu à partir de ces premières zones artificialisées et on observe un phénomène de mitage plus important. Ceci est lié à l'activité agricole dans les zones de plaine (construction de bâtiments en lien avec les exploitations).

Les espaces artificialisés entre 1990 et 2000 consomment à nouveaux des terres agricoles et naturelles en extension de l'urbanisation existante.

Sur la dernière période, 2000-2010, le phénomène d'étalement est moins important, on observe davantage l'artificialisation de dents creuses au sein de la tâche urbaine existante.

Evolution de l'occupation du sol depuis 1945 aux Taillades

Source : extrait PAC / DDT84 Octobre 2014



L'analyse de la consommation d'espace : évolution de la tâche urbaine

Afin d'estimer la consommation foncière induite par la production de nouveaux logements, une comparaison a été établie entre le cadastre actuel (cadastre fourni datant de 2013 mis à jour avec la réalité du terrain en 2015 – nouvelles constructions intégrées) et une photographie aérienne datant de 2003 (Source : Géoportail).

Cette comparaison ne tient compte que des évolutions comprises dans la tâche urbaine.

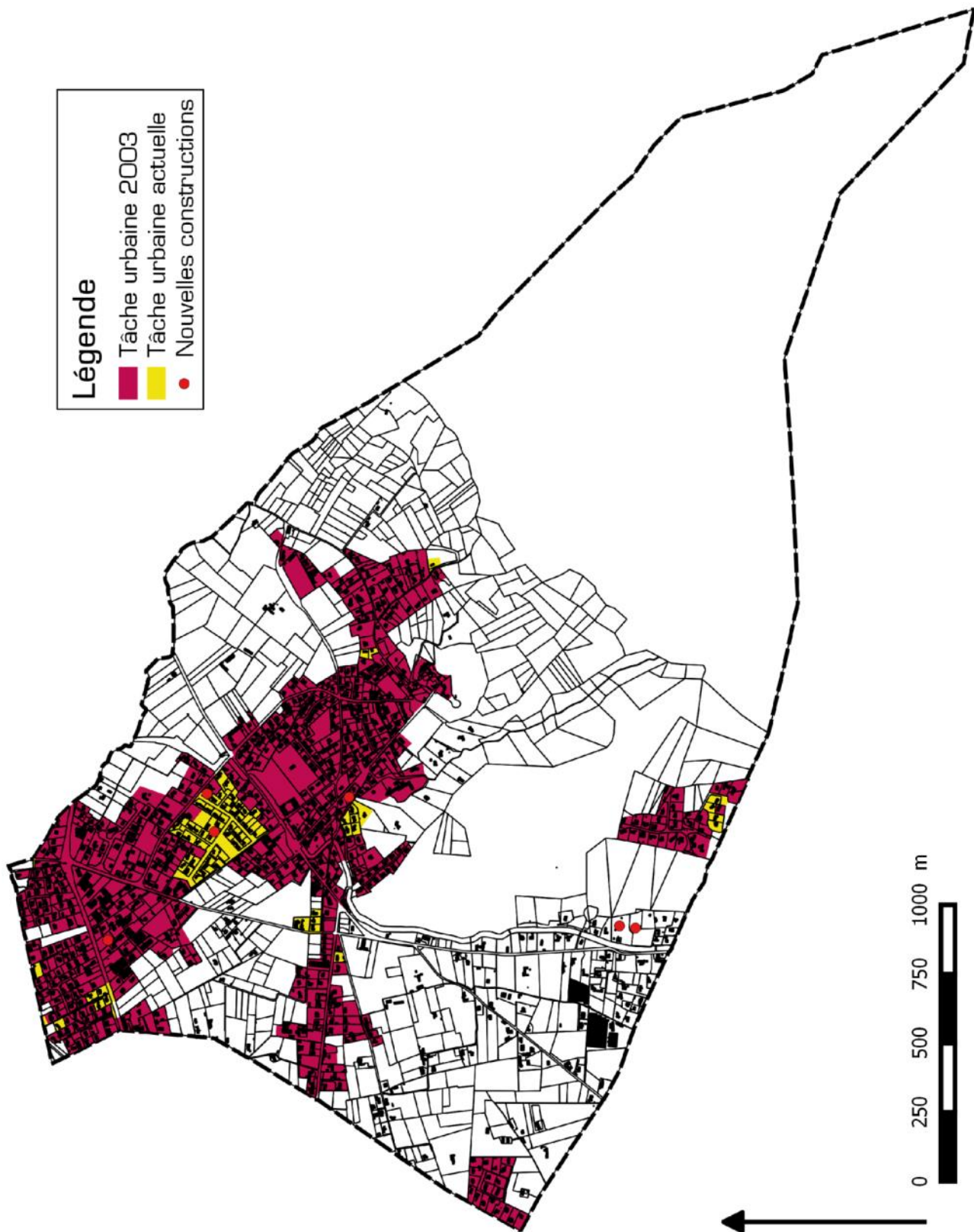
	Tâche urbaine 2003 (ha)	Tâche urbaine actuelle (ha)	Evolution (ha)
Total	111,41 ha	125,62 ha	+ 14,21 ha
Dont vocation principale d'habitat	98,07 ha	112,28 ha	+ 14,21 ha
Dont vocation principale d'activités	13,34 ha	13,34 ha	0 ha

La tâche urbaine a augmenté de plus de 14 ha depuis 2003, soit une augmentation d'environ 13 % de sa surface. La totalité de cette surface a été dédiée à des constructions résidentielles.

Cela correspond à une consommation foncière d'environ 1,18 ha par an.

Consommation d'espace depuis 2003

Sources : DGFIP- Cadastre ; mise à jour 2013 / G2C Territoires, d'après analyse de terrain et interprétation photo-aérienne



Potentiel de densification

Définition et méthodologie

Afin de calculer le potentiel des zones d'urbanisation future qui vont être mises en place dans le futur PLU (besoins en logements et besoins fonciers associés), il est nécessaire d'évaluer le **potentiel de production de logement au sein des zones urbaines actuelles**, à savoir :

- Les **dents creuses** du tissu urbain ;
- Les éventuelles possibilités de **division foncière** et les projets de **renouvellement urbain** s'ils sont connus.

La loi ALUR du 24 mars 2014 rend obligatoire l'analyse de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Le rapport de présentation du PLU devra exposer les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers (art. L 123-1-2 du Code de l'Urbanisme).

L'analyse du potentiel de densification/mutation des espaces bâtis de la commune des Taillades se base sur :

- Le plan cadastral fourni par le conseil départemental du Vaucluse datant de 2013 actualisé avec les nouvelles constructions depuis,
- Les photographies aériennes de 2003 disponibles sur Géoportail.

Méthode d'analyse du potentiel de densification

Les critères d'identification des espaces interstitiels (dents creuses et potentiels de division parcellaire) **sont les suivants** :

- Délimitation d'entités urbaines en cohérence avec l'analyse de la morphologie urbaine actuelle ;
- Définition d'une densité cible par entité urbaine et définition des tailles des terrains cibles à identifier comme potentiel foncier, en cohérence avec l'objectif de densification fixé ;
- Repérage exhaustif des terrains urbanisables dans chaque entité urbaine au regard des critères fixés pour l'entité ;
- Exclusion de parcelles par la commune ne répondant pas aux critères définis ou trop enclavées ou trop difficilement accessibles.
- Calcul d'un potentiel de logements théorique par terrain identifié.

Le potentiel de logement théorique calculé est ensuite pondéré de la manière suivante :

- Détermination de 3 niveaux de priorité correspondant à la facilité de construction de chaque terrain :

Priorité 1 : parcelles entières, terrains accessibles, une topographie et une configuration optimale. On estime que **80%** des terrains identifiés dans cette catégorie seront urbanisés à l'échéance du PLU.

Priorité 2 : division parcellaire et/ou les espaces où l'occupation du sol limite la densification. On estime que **50%** des terrains identifiés dans cette catégorie seront urbanisés à l'échéance du PLU.

Priorité 3 : terrain de surface suffisante mais présentant des difficultés d'accès, une topographie difficile et/ou une occupation de sol constituant un obstacle à l'urbanisation à moyen terme (type potager, serres, espace planté de vignes ou vergers...). On estime que **30%** des terrains identifiés dans cette catégorie seront urbanisés à l'échéance du PLU.

- Calcul du potentiel de logements pondéré par terrain en fonction du niveau de priorité attribué à chaque parcelle.

Les entités urbaines

La commune des Taillades présente une urbanisation diffuse. L'environnement bâti s'est développé en continuité des espaces déjà urbanisés tout en s'étendant le long des axes routiers.

Cinq entités urbaines ont pu être identifiées :

- Le centre historique ;
- La zone centrale ;
- Le quartier résidentiel Bel Air ;
- Les extensions périphériques peu denses ;
- La zone économique.

Il existe des constructions en dehors de ces entités urbaines où l'urbanisation s'est faite spontanément en zone agricole.

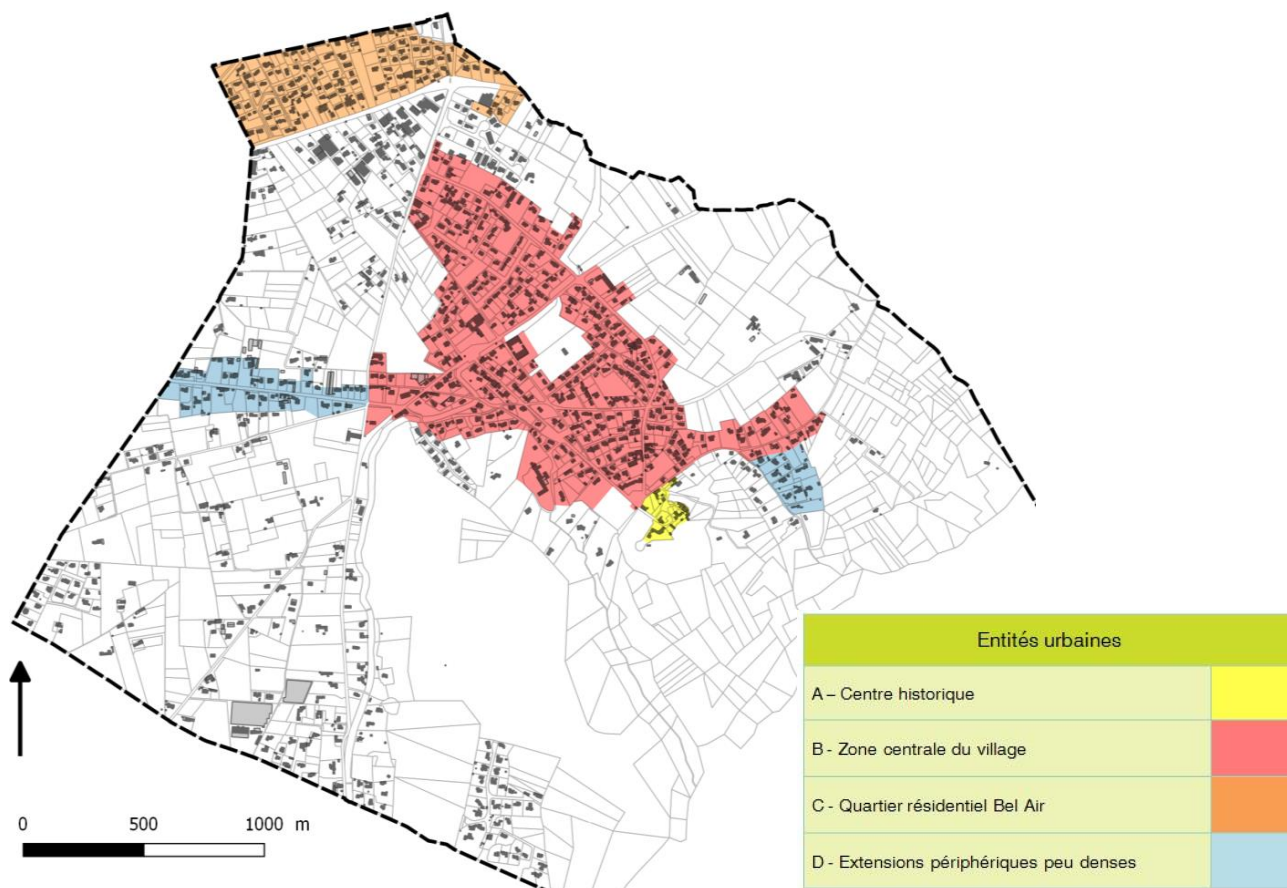
Définition des densités cibles pour chacune des 4 entités urbaines résidentielles

Source : GzC Territoires

Entités urbaines	Densité actuelle	Densité cible	Consommation foncière moyenne par logement
A – Le centre historique	18 lgts/ha 550 m ²	-	-
B – La zone centrale	10,5 lgts/ha 950 m ²	15 lgts/ha	660 m ²
C – Le quartier résidentiel Bel Air	9 lgts/ha 1 100 m ²	15 lgts/ha	660 m ²
D – Les extensions périphériques peu denses	5,5 lgts/ha 1 800 m ²	12 lgts/ha	830 m ²

Délimitation des entités urbaines de la commune

Source : DGFiP- Cadastre ; mise à jour 2013 / GzC Territoires, d'après analyse de terrain



Le centre historique



Le centre historique correspond à la zone 2NAf du POS actuel qui est la partie agglomérée du site inscrit du vieux village.

Cette entité, d'une petite superficie, 1,49 ha, est composée essentiellement d'éléments patrimoniaux. On y retrouve le Château et son parc, la tour, vestige des fortifications, la carrière devenue aujourd'hui le théâtre des carrières mais aussi la chapelle Sainte-Luce, inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques. A ce titre c'est une zone de protection du patrimoine, des sites et paysages.

C'est également dans cette entité qu'est située l'auberge des carrières. Cette entité se trouve en contrebas du massif du Petit Luberon s'élevant déjà entre 120 et 135 m d'altitude. Ce site offre ainsi une vue panoramique depuis la table d'orientation présente au-dessus du théâtre des carrières.

Malgré quelques logements présents le long du chemin du Luberon, l'urbanisation n'y est plus autorisée.

La Tour



Vue sur le territoire communal et les Alpilles au loin depuis le parvis de l'église



La zone centrale



Cette entité coïncide principalement avec la zone UC du POS actuel, et correspond à la zone du cœur de village récent.

Cette zone possède un caractère résidentiel majoritaire. On observe un habitat pavillonnaire, en R+1 maximum, homogène et aéré en ordre discontinu. La présence du végétal reste importante au cœur des parcelles privées. On note par ailleurs la présence d'un EBC avec l'alignement des platanes près du Moulin.

Hormis la place de la Mairie autour de laquelle sont situés la majorité des équipements administratifs et généraux, ce nouveau village au caractère mixte ne présente pas de centre bourg très marqué. L'organisation de cette entité est assez homogène et on y retrouve l'ensemble des équipements publics ainsi que des parcs de stationnements. En dehors de la RD31 qui scinde cette entité en deux, le reste des voiries compose le réseau secondaire.

Le canal de l'Union Luberon-Sorgue-Ventoux qui longe la RD31 donne du caractère à cet espace avec en particulier la présence du Moulin St Pierre.

La densité moyenne observée, en 2015, est de 10,5 logements/ha, soit une parcelle moyenne d'environ 950m².

Habitats Avenue de la Michelette



Habitats Chemin La Bergerie



Habitats Route des Grands Jardins



Place de la Mairie



Le quartier résidentiel Bel Air



Cette entité correspond à la zone 1NA du POS actuel. Ainsi, il s'agit d'une zone d'urbanisation récente à usage d'habitat dans laquelle la construction s'est surtout effectuée sous la forme d'opérations d'aménagement de type lotissements.

Cette zone à caractère uniquement résidentiel regroupe les lotissements de *Bel Air*, celui du *Clos des Peupliers* et du *Clos Saint Jean* ainsi que la résidence des *Asphodèles*. Elle longe le côté Nord de la RD2 jusqu'à la limite communale. L'habitat y est homogène avec des habitations en R+1 maximum. Ces lotissements sont aménagés avec une entrée principale puis avec des voies en impasse. Du stationnement est prévu le long des voies internes.

La densité moyenne observée, en 2015, est de 9 logements/ha soit une parcelle moyenne d'environ 1100m².

Habitat Lotissement Le Clos des Peupliers



A l'intérieur du Lotissement Bel Air



Les extensions périphériques peu denses

Zone d'extension peu dense le long de la route de Cavaillon



Zone d'extension peu dense le long de la RD31



Zone d'extension peu dense
Résidence Le Puits des Gavottes



Zone d'extension peu dense Quartier Vidauque



Cette entité correspond principalement à la zone NB du POS actuel. Il s'agit de zones de développement urbain inorganisé dont le processus est bien avancé et provenant d'un mitage de longue date.

Cette entité, à caractère résidentiel et agricole, est composée de deux zones d'urbanisation développées le long des voiries principales : le long de la RD31 et du canal de l'Union Luberon-Sorgue-Ventoux et le long de la route de Cavaillon. Ces deux zones se sont développées au coup par coup, néanmoins, un effort d'aménagement semble avoir été fait le long de la route de Cavaillon, ce qui confère à ce secteur un aspect plus organisé avec un tissu urbain constitué et perceptible en entrée de ville. Seule la zone longeant la route de Cavaillon présente un intérêt de densification, les constructions de Mourre Poussin le long de la RD31 participant au mitage de la plaine agricole et à une dispersion de l'habitat par rapport au centre village.

Deux autres zones de type lotissement sont intégrées à cette entité. Il s'agit de la Résidence *Le Puits des Gavottes* située au cœur de la plaine agricole et du quartier Vidauque situé au cœur d'un grand EBC. Pour ces raisons, il semble nécessaire de limiter l'urbanisation de ces différents espaces pour préserver les espaces agricoles et naturels.

La densité moyenne observée, en 2015, est de 5,5 logements/ha soit une parcelle moyenne d'environ 1800m².

Habitation le long de la RD31



Habitation Quartier Vidauque



Habitation Résidence Le Puits des Gavottes



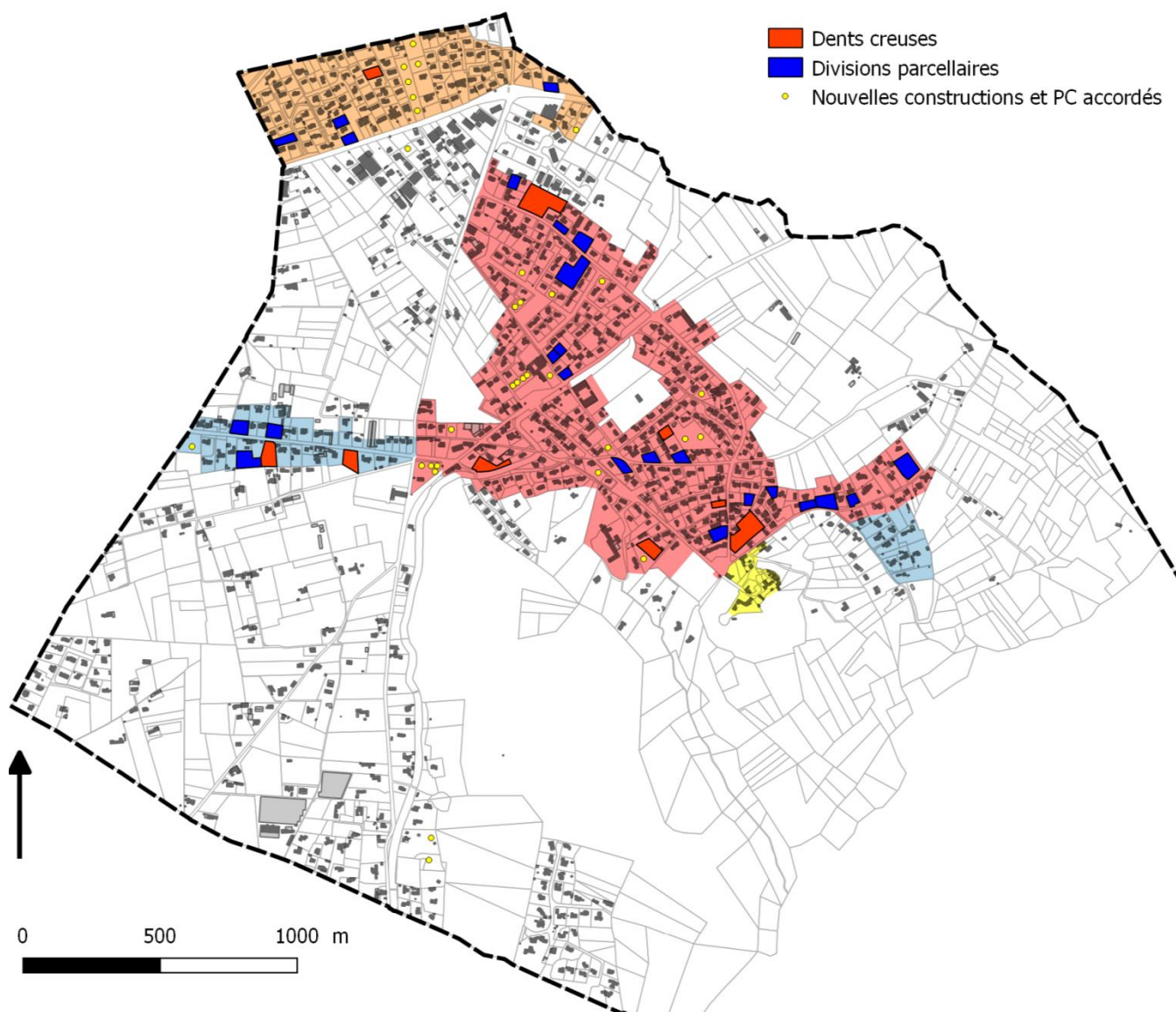
Urbanisation le long de la route de Cavaillon



Potentiel foncier identifié sur la commune au sein des entités urbaines

Identification des espaces résiduels au sein de chaque entité urbaine

Source : DGFIP- Cadastre ; mise à jour 2013 / G2C Territoires, d'après analyse de terrain

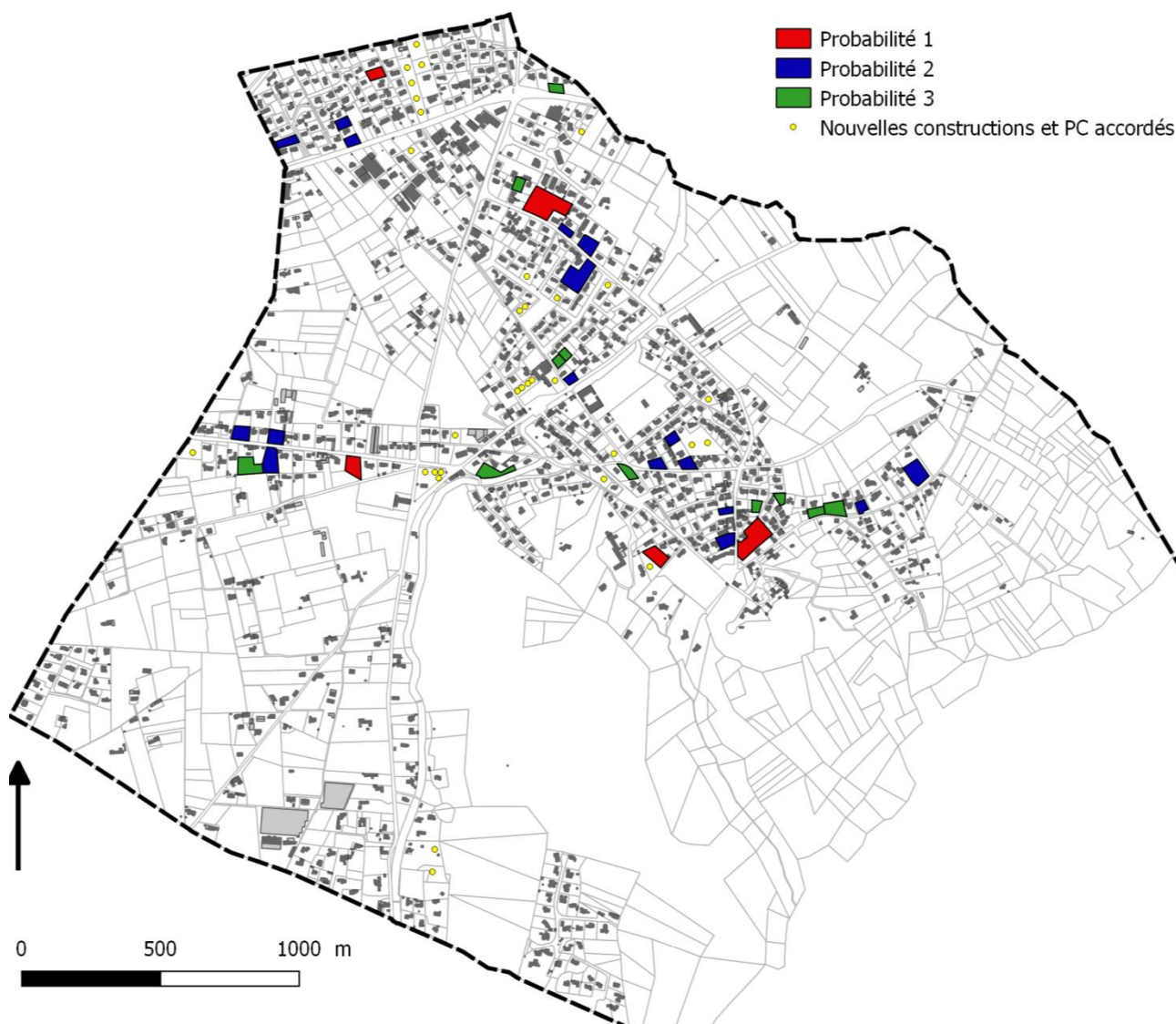


Le potentiel résiduel identifié s'élève à 5,4 ha dont :

- 2,2 ha en dents creuses (soit 41%)
- 3,2 ha en divisions foncières (soit 59%)

Priorisation des dents creuses et divisions parcellaires en fonction de leur probabilité d'urbanisation

Source : DGFIP- Cadastre ; mise à jour 2013 / G2C Territoires, d'après analyse de terrain



Rappel : 3 niveaux de priorité correspondants à la facilité de construction de chaque terrain :

- **Priorité 1** : parcelles entières, terrains accessibles, une topographie et une configuration optimale. On estime que **80%** des terrains identifiés dans cette catégorie seront urbanisés à l'échéance du PLU
- **Priorité 2** : division parcellaire et/ou les espaces où l'occupation du sol limite la densification. On estime que **50%** des terrains identifiés dans cette catégorie seront urbanisés à l'échéance du PLU
- **Priorité 3** : terrain de surface suffisante mais présentant des difficultés d'accès, une topographie difficile et/ou une occupation de sol constituant un obstacle à l'urbanisation à moyen terme (type potager, serres, espace planté de vignes ou vergers...). On estime que **30%** des terrains identifiés dans cette catégorie seront urbanisés à l'échéance du PLU

L'analyse du potentiel de densification a permis d'établir un potentiel théorique de logements pondéré, au cœur de l'enveloppe urbaine à l'horizon 2026, de 32 logements.

Tableau récapitulatif du potentiel de densification

Sources : G2C Territoires

Hiérarchisation	Potentiel de logements théorique	Pondération	Potentiel de logements pondéré
Priorité 1	21	80%	16
Priorité 2	25	50%	12
Priorité 3	16	30%	4

Total logements potentiels théoriques 62

Total logements potentiels pondérés 32

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Analyse de l'évolution du parc de logements communal entre 2007 et 2012

Les mécanismes de consommation constatés au cours des périodes précédentes aux Taillades, ainsi que les mouvements enregistrés sur l'ensemble de la France, démontrent qu'il est nécessaire de réaliser de nouveaux logements pour assurer le maintien de la population actuelle.

Quatre phénomènes sont à prendre en compte et vont consommer une partie du parc nouvellement construit :

- le renouvellement,
- le desserrement,
- la variation du parc de logements vacants,
- la variation du parc de résidences secondaires.

Rappels

Population INSEE 2012 : 1968 habitants (croissance démographique entre 2007 et 2012 : 0,7%/an)

Parc de logements 2012 : 927 logements

Dont résidences principales : 826 (89%)

Dont résidences secondaires : 53 (6%)

Dont logements vacants : 48 (5%)

■ Le phénomène de renouvellement

Parallèlement à la construction de nouvelles habitations, certains logements sont démolis, abandonnés ou affectés à un autre usage (commerces, bureaux, etc.). Ceci correspond au phénomène de « renouvellement ». Parfois, à l'inverse, ce phénomène ne se produit pas. Des locaux d'activités sont, au contraire, transformés en logements ou des logements divisés en plusieurs logements supplémentaires.

Le renouvellement se calcule en comparant le nombre de logements construits durant une période intercensitaire et la variation du parc total de logements durant la même période.

Le phénomène de renouvellement aux Taillades entre 2007 et 2012 :

Entre 2007 et 2012, le parc de logements augmente de 62 logements (*source INSEE*) alors que 48 nouveaux logements ont été réalisés (*source communale*). La commune a donc connu un renouvellement urbain qui a entraîné la **réinjection de 14 logements** dans le parc de logements.

Le phénomène de renouvellement a ainsi entraîné une augmentation du parc de 2007 à 2012 de 0,32%/an.

■ Le phénomène de desserrement

La construction de logements doit également être suffisante pour assumer de nouveaux comportements sociaux. En effet, à l'échelle nationale et départementale, ainsi que dans la plupart des communes, le nombre moyen d'occupants par résidence principale est en baisse. Cette évolution correspond au phénomène de « desserrement ». Elle s'explique par de nouveaux comportements sociaux : progression des divorces et séparations, augmentation du nombre de personnes célibataires, augmentation du nombre de familles monoparentales, vieillissement de la population, décohabitation des jeunes,

etc.... Elle implique donc une construction de logements toujours plus nombreux pour loger une population égale.

Le phénomène de desserrement entre 2007 et 2012 aux Taillades :

Dans la commune, le nombre de personnes par logement est en effet passé de **2,45** en 2007 à **2,38** en 2012.

La diminution du nombre d'occupants par résidence principale a consommé une partie du parc de logements de 2007, soit **23 logements**.

■ Variation des résidences secondaires

La variation des résidences secondaires entre 2007 et 2012 :

Source : INSEE, RP2007 et RP 2012 exploitations principales

	Nombres de résidences secondaires	%	Parc de logements
2007	46	5%	865
	+7		
2012	53	6%	927

La commune des Taillades connaît, depuis 1975, une augmentation constante de son taux de résidences secondaires. Ainsi, leur part est passée de 3% en 1975 à 6% en 2012.

Entre 2007 et 2012, le nombre de résidences secondaires a augmenté de 7 logements, engendrant une **consommation potentielle de 7 logements dans le parc de résidences principales**.

■ Variation des logements vacants

L'existence d'un parc de logements vacants est indispensable pour assurer la fluidité du marché et permettre aux habitants d'une commune de changer d'habitation en fonction de leurs besoins (naissance ou départ des enfants). Un taux équivalent à environ 6% du parc de logements permet d'assurer une bonne rotation de la population dans le parc de logements.

L'importance du parc de logements vacants dans une commune est fluctuante :

- l'insuffisance du parc de logements provoque une réduction du nombre de logements vacants,
- au contraire, une offre abondante ou un parc comportant de nombreux logements anciens vétustes engendre une augmentation du nombre de logements vacants.

La variation des logements vacants entre 2007 et 2012 :

Source : INSEE, RP2007 et RP 2012 exploitations principales

	Nombres de logements vacants	%	Parc de logements
2007	44	5%	865
	+4		
2012	48	5%	927

En **2007**, 5 % du parc de logements correspondent à des logements vacants, soit **44 logements** en valeur absolue.

En **2012**, 5 % du parc de logements correspondent également à des logements vacants, soit **48 logements** en valeur absolue.

Ainsi sur la période 2007-2012, le parc de logements communal a **gagné 4 logements vacants**. Ce sont autant de logements qui ont été retirés du parc des résidences principales.

■ Récapitulatif

La construction de logements n'a pas corrélativement pour effet d'accroître le parc de logements. Les besoins endogènes nécessaires au maintien de la population, à la rénovation du parc de logements et pour assurer la fluidité du parc impliquent une consommation de logements.

Le renouvellement	Production de 14 logements dans le parc de résidences principales
Le desserrement	Consommation de 23 logements dans le parc de résidences principales
La variation des résidences secondaires	Consommation de 7 logements dans le parc de résidences principales
La variation des logements vacants	Consommation de 4 logements
TOTAL Période 2007 - 2012	20 logements nécessaires pour le maintien du niveau de la population de 2007

Entre 2007 et 2012, les phénomènes de renouvellement, de desserrement et la variation du parc de résidences secondaires ont participé à l'évolution du parc de logements. Ainsi, sur cette période, les 4 phénomènes du mécanisme de consommation des logements ont engendré une consommation de 20 logements.

Dans la même période, 48 logements ont été réalisés. Il y a donc un « excédent » de 28 logements par rapport aux besoins nécessaires pour assurer le maintien de la population.

$$28 \times 2,38 \text{ (nombre moyen d'occupants par résidence principale en 2012)} = \mathbf{66,7}$$

D'après notre calcul, le gain réel de logements aurait dû engendrer une augmentation d'environ 66,7 habitants. On remarque que la population communale a effectivement augmenté de 66 habitants entre 2007 et 2012.

Besoins en logements pour le maintien de la population de 2012 à l'horizon 2026 : le point mort démographique

Préalablement à l'estimation des besoins en logements pour accueillir de nouveaux habitants, il est nécessaire d'évaluer le nombre de logements nécessaires au maintien du niveau de population 2012, soit 1968 habitants (Source INSEE) à l'horizon 2026.

Cette estimation prend en compte l'évolution des quatre phénomènes impactant potentiellement le parc de logements communal analysés précédemment.

→ Les données de références sont celles diffusées par l'INSEE à la suite des recensements de la population de 2007 et 2012

■ Poursuite du phénomène de renouvellement entre 2012 et 2026

Rappel période 2007-2012 : production de 14 logements dans le parc de logements de 2007, avec un taux annuel de renouvellement de l'ordre de 0,32%.

Projection du phénomène de renouvellement entre 2012 et 2026 :

En projetant un taux à -0,05% sur la période 2012-2026, il y aura une **réinjection de 6 logements** dans le parc de logements de la commune.

■ Le phénomène de desserrement entre 2012 et 2026

Rappel période 2007-2012 : le nombre moyen d'occupants par résidence principale est passé de **2,45** à **2,38** sur la période entraînant la consommation de 23 logements.

Au regard de la tendance nationale, il y a tout lieu de penser que le phénomène de diminution de la taille des ménages va se poursuivre. Nous émettons donc deux hypothèses :

- **Hypothèse « basse »** du nombre de logements, avec une baisse à **2,26**. Comme en témoigne les tendances communales depuis 1982, le nombre moyen d'occupants diminue constamment mais de moins en moins fortement.
- **Hypothèse « haute »** du nombre de logements, avec une baisse à **2,24** qui correspond à un desserrement de la taille des ménages équivalent à la moyenne nationale. A savoir également, que le nombre moyen d'occupants de l'intercommunalité et du département est de 2,3.

L'hypothèse « basse » montre que la baisse du nombre d'habitants par résidences principales à 2,26 entraîne un **besoin de 44 logements**.

L'hypothèse « haute » montre que le maintien du nombre de personnes par résidence principale à 2,24 personnes par logement, entraîne un **besoin de 52 logements** dans le parc.

■ Variation des résidences secondaires

Rappel période 2007-2012 : le nombre de résidences secondaires a augmenté de 7 logements. Il s'agit d'une consommation potentielle de 7 logements dans le parc de résidences principales.

La part des résidences secondaires sur la commune des Taillades n'a cessé d'augmenter depuis les années 1975, pour atteindre un taux de 5,7 % du parc de logements total en 2012. Mais cette augmentation reste minime d'une période à l'autre. Ainsi, on projette le même taux de résidences secondaires, soit 5,7%.

Deux hypothèses sont possibles :

- **Hypothèse « basse » 2,26 personnes/ménage** : le nombre de résidences secondaires augmente de 3 logements. Ce sont donc **3 résidences principales supplémentaires qui doivent être créées pour maintenir la population de 2012.**
- **Hypothèse « haute » 2,24 personnes/ménage** : le nombre de résidences secondaires augmente de 4 logements. Ce sont alors **4 résidences principales supplémentaires qui doivent être créées pour maintenir la population de 2012.**

■ Variation des logements vacants

Rappel période 2007-2012 : le nombre de logements vacants a augmenté de 4 logements. Il s'agit d'une consommation potentielle de 4 résidences principales.

Le taux de vacance sur les dernières périodes est assez stable et oscille aux alentours des 5%. Sachant qu'un taux de 6% est idéal, on projette un taux de 6% sur la période 2012-2026.

Estimation du parc de logements total en 2026 :

- **Hypothèse « basse »** avec un desserrement à 2,26 à l'horizon 2026, entraîne une augmentation des logements vacants, avec une consommation potentielle de 11 résidences principales dans le parc total. Pour maintenir la population de 2012 à l'horizon 2026, ce sont donc **11 logements supplémentaires** qui doivent être créés.
- **Hypothèse « haute »** avec un desserrement à 2,24 à l'horizon 2026, entraîne quant à elle, la consommation de 12 logements dans le parc total. Pour maintenir la population de 2012 à l'horizon 2026, ce sont donc **12 logements supplémentaires** qui doivent être créés.

■ Récapitulatif du besoin en logements à l'horizon 2026 pour maintenir la population de 2012

Hypothèse basse		Hypothèse haute
-6	Renouvellement	-6
44	Desserrement	52
3	Résidences secondaires	4
11	Logements vacants	12
52	TOTAL nombre de logements	61

En conclusion, tous les phénomènes entraînent la consommation de logements dans le parc de résidences principales total d'ici 2026.

Il est nécessaire pour la commune de réaliser entre 52 et 61 logements pour maintenir sa population actuelle à l'horizon 2026.

Après soustraction du nombre de logements déjà réalisés entre 2012 et 2017 (*Source communale : PC autorisés*) soit 28 logements, et selon les hypothèses formulées ci-dessus, 2 cas de figure peuvent être envisagés aux Taillades pour assurer le maintien de la population de 2012 :

- **Hypothèse « basse »** (avec un desserrement à 2,26 habitants par ménage) : un besoin de 24 logements pour maintenir la population actuelle.
- **Hypothèse « haute »** (avec un desserrement plus marqué à 2,24 habitants par ménage) : un besoin de 33 logements pour maintenir la population actuelle.

Hypothèse basse		Hypothèse haute
24	Nombre de logements nécessaires (après soustraction des logements réalisés entre 2012 et 2017)	33

Projections démographiques à l'horizon 2026

A l'horizon 2026, trois hypothèses de développement démographique peuvent être établies :

- Hypothèse 1 « **Basse** » : poursuite de la diminution de la croissance, soit **0,5%/an**.
- Hypothèse 2 « **Fil de l'eau** » : maintien de la tendance d'évolution démographique de la période 2007-2012, soit **0,7%/an**.
- Hypothèse 3 « **Haute** » : augmentation du taux de variation annuel pour atteindre la croissance souhaité par le SCoT, soit **0,8%/an**.

	Hypothèse 1 "Basse"	Hypothèse 2 "Fil de l'eau"	Hypothèse 3 "Haute"
Population 2026	2110 Soit 142 habitants supplémentaires par rapport à 2012	2170 Soit 202 habitants supplémentaires par rapport à 2012	2200 Soit : 232 habitants supplémentaires par rapport à 2012
Besoin en résidences principales supplémentaires	Entre 102 et 110 résidences principales supplémentaires	Entre 128 et 137 résidences principales supplémentaires	Entre 141 et 150 résidences principales supplémentaires
Estimation de la production de résidences secondaires supplémentaires réalisées en parallèle	7 résidences secondaires supplémentaires	9 résidences secondaires supplémentaires	9 et 10 résidences secondaires supplémentaires
Estimation de la génération de logements vacants supplémentaires	Entre 15 et 16 logements vacants supplémentaires	17 logements vacants supplémentaires	18 logements vacants supplémentaires
Besoin total en termes de production de logements supplémentaires à l'horizon 2026	Entre 124 et 133 logements	Entre 153 et 163 logements	Entre 169 et 179 logements
Logements réalisés entre 2012 et 2017	28 logements réalisés		
Besoin total en termes de production de logements supplémentaires à l'horizon 2026	Entre 96 et 105 logements	Entre 125 et 135 logements	Entre 141 et 151 logements

Hypothèses	Population 2026	Besoin en logements théorique	Projets en cours	Besoin en logements réel	Potentiel de densification	Logements supplémentaires à créer
Hypothèse 1 "Basse" 0,5%/an	2100	Entre 96 et 105 logements	23	Entre 73 et 82 logements	32	Entre 41 et 50 logements
Hypothèse 2 "Au fil de l'eau" 0,7%/an	2170	Entre 125 et 135 logements		Entre 102 et 112 logements		Entre 70 et 80 logements
Hypothèse 3 "Haute" 0,8%/an	2200	Entre 141 et 151 logements		Entre 118 et 128 logements		Entre 86 et 96 logements

La commune s'est orientée vers une **croissance démographique de 0,8%/an**, dans l'objectif de maintenir le dynamisme du village, en restant cohérent avec les documents supra-communaux et notamment les orientations du SCOT.

→ Voir Tome 2 Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Ce choix engendre un besoin en logements théorique compris entre approximativement 140 et 150 logements supplémentaires par rapport à aujourd'hui.

De ce besoin est retirée une vingtaine de logements qui sont des opérations en cours de réalisation ou en finalisation : lotissement « *les Jardins de Léonie* » au quartier de Bel Air, opération du « *Moulin de la Garance* » près de l'avenue du Moulin. **Le besoin en logements réel à produire dans le temps du PLU est de 118 à 128 logements environ.**

Près de 30 logements sont réalisables au sein de l'enveloppe urbaine actuelle, en densification (dents creuses et divisions parcellaires potentielles).

Il en résulte donc un nombre de logements à créer en zone d'urbanisation future compris entre 86 et 96 logements.

→ Voir Tome 3 Orientations d'Aménagement et de Programmation

La seconde partie du rapport de présentation (1.2 *Justifications des choix du projet*) reprend avec précision les éléments présentés ci-dessus, qui constituent le socle du PLU de la commune des Taillades.

SYNTHESE DES ENJEUX TERRITORIAUX

Démographie	Atouts Une population toujours en hausse depuis 1968. Un taux de croissance et un solde migratoire toujours positifs et supérieurs à ceux des autres échelons territoriaux. Des revenus au-dessus des moyennes départementale et française.	Faiblesses Un taux de variation de la population qui ralenti depuis 1968. Un nombre de personnes par ménage en baisse, le desserrement de la population en marche sur la commune. Une population vieillissante.
	Opportunités /	Menaces Une croissance de la population de plus en plus faible et un solde naturel quasi neutre.
	Enjeux Maintenir la croissance démographique. Développer et adapter l'offre de logements pour répondre à la demande. Assurer l'essor d'une mixité de population en attirant les jeunes tranches d'âges, couples avec enfants en bas âge.	
Logements	Atouts Un parc de logements qui n'a cessé de croître depuis 1968. Un taux de logements vacants idéal permettant une rotation et un parcours résidentiel des ménages dans la commune. Une commune encore attractive avec 6,3% des habitants installés sur le territoire communal depuis moins de 2 ans et 23,4% depuis moins de 4 ans. Des résidences secondaires en hausse.	Faiblesses Un parc de logement très largement dominé par des maisons individuelles consommatrices d'espace. Une faible part de locataires. Un ralentissement du nombre de logements autorisés ces dernières années. Des logements de très grande taille (4 pièces et plus) pour 83% du parc de logements total.
	Opportunités /	Menaces /
	Enjeux Diversifier le parc de logements afin de mieux assurer le parcours résidentiel des habitants. Limiter le développement urbain afin d'éviter le mitage du territoire. Adapter l'offre de logements à la population des Taillades et à la demande locale.	
Economie	Atouts Une part des actifs en hausse. Une part des actifs et un taux d'emplois supérieurs à ceux des autres échelons territoriaux. Signe d'un dynamisme local, 17% des actifs travaillent sur la commune. Un pôle d'activités attractif et créateur d'emplois. Une SAU en hausse depuis 1988.	Faiblesses Un taux de chômage en hausse. Une commune résidentielle, 83% des actifs travaillent en dehors des Taillades. Un nombre d'exploitations agricoles et des emplois qui ont diminué sur le territoire communal. Des commerces en régression dans le bourg, absence d'une centralité économique.

	Un potentiel touristique important grâce au patrimoine bâti et naturel de la commune.	
	Opportunités Le développement de la zone d'activité Un potentiel de développement des activités touristiques et de loisirs en lien avec un territoire attractif (Luberon et Monts de Vaucluse)	Menaces /
	Enjeux Préserver les emplois sur la commune. Maintenir l'activité agricole. Préserver le patrimoine bâti et naturel en tant que potentiel touristique. Développer l'activité touristique. Conforter la zone économique. Préserver et pérenniser les commerces de proximité nécessaires aux populations nouvelles et aux résidents de la commune.	
Fonctionnement du territoire	Atouts Une bonne connexion aux réseaux routiers et autoroutiers régionaux et nationaux. Une commune située non loin des infrastructures lourdes de transports. Un bon taux d'équipements et une bonne capacité en stationnements.	Faiblesses Des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif sous-développés. Des réseaux de gestion des eaux pluviales inadaptés aux épisodes pluvieux importants. Une école proche de ses limites en termes de capacité d'accueil. La RD2 classée voie à grande circulation et voie bruyante. L'absence d'un véritable maillage de cheminements doux. Une station d'épuration qui arrive à saturation. Du stationnement sauvage avenue du Château et de la Michelette.
	Opportunités La requalification de la RD2. L'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement.	Menaces Des inondations résultant des ruissellements du Luberon de plus en plus fréquents du fait des problèmes de dimensionnement et de manques de réseaux et ouvrages de collecte. La saturation des équipements dont la station d'épuration.
	Enjeux Officialiser certains parcs de stationnement. Mettre en cohérence le développement urbain et la croissance économique avec les capacités des réseaux et équipements de la commune. Développer les cheminements piétons et cyclables sécurisés. Requalifier la RD2 en sécurisant les cheminements doux et en aménageant les abords. Développer et améliorer l'efficacité du réseau d'assainissement public. Mettre en place une gestion des eaux pluviales limitant les risques d'inondation. Requalifier les entrées de village et en particulier l'entrée située au niveau du rond-point de la RD2.	

Analyse urbaine et foncière	Atouts Un bâti homogène sur l'ensemble de la commune. Un potentiel patrimonial certain. La présence d'espaces résiduels au sein même de la tâche urbaine.	Faiblesses Une faible densité de logements Une urbanisation diffuse et un mitage de la plaine important. Un centre bourg peu marqué par rapport au reste de la commune.
	Opportunités Un potentiel de densification au sein de l'enveloppe urbaine participant à la limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles De grands espaces résiduels non-bâties au sein de l'enveloppe urbaine pouvant accueillir les projets de développement	Menaces Une consommation importante d'espace
	Enjeux Affirmer une réelle centralité dans le bourg. Développer des liaisons douces sécurisées dans la zone urbaine. Connecter le quartier Bel Air à la zone urbaine centrale. Limiter l'étalement urbain au profit de la densification de la tâche urbaine actuelle.	

2

Etat Initial de l'Environnement

Patrimoine et cadre de vie	77
Patrimoine écologique	77
Patrimoine écologique – Synthèse	107
Patrimoine paysager, bâti et culturel	108
Patrimoine paysager, bâti et culturel – Synthèse	137
Ressources naturelles	138
Eau	138
Eau - Synthèse	146
Sol et sous-sol	147
Sol et sous-sol - Synthèse	149
Climat et énergie	150
Climat et énergie - Synthèse	158
Effets sur la santé humaine	159
Pollution de l'air	159
Pollution de l'air - Synthèse	161
Déchets	162
Déchets - Synthèse	164
Nuisances	165
Nuisances - Synthèse	170
Risques	171
Risques - Synthèse	178
Synthèse des enjeux environnementaux	179

PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

Patrimoine écologique

La commune des Taillades est riche d'une grande biodiversité (animale et végétale) grâce notamment à sa localisation sur les contreforts du Massif du Petit Luberon. De ce fait, elle est concernée directement par un certain nombre de périmètres à statut. Son territoire est couvert par une réserve de biosphère, un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, des sites Natura 2000, trois ZNIEFF, une ZICO. De plus, la commune fait partie intégrante du PNR du Luberon. Ces périmètres sont détaillés ci-après et présentés sur les cartes suivantes.

Massif montagneux du Petit Luberon depuis les Taillades



Sources : G2C Territoires

Des mesures de protection règlementaires internationales et nationales

Une Réserve de Biosphère

Les réserves de biosphère sont issues du programme MAB (ManAnd Biosphere) lancé par l'UNESCO en 1971. Elles ont pour but de constituer un réseau mondial de sites modèles d'étude et de démonstration des approches de la conservation des ressources naturelles et du développement durable. Ces espaces sont destinés à remplir trois fonctions complémentaires :

- *contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique ;*
- *encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique ;*
- *fournir des moyens pour des projets de démonstration et des activités d'éducation environnementale et de formation, de recherche et de surveillance continue sur des problèmes locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de développement durable.*

Suite à une demande du PNR du Luberon, l'UNESCO a déclaré le territoire du Luberon comme Réserve de Biosphère en 1997. La réserve de biosphère est constituée de trois aires interdépendantes et complémentaires :

Aire 1 : l'aire centrale, zone de protection des écosystèmes et des paysages. Elle fait l'objet d'une surveillance continue.

Aire 2 : l'aire tampon qui entoure théoriquement la zone centrale et contribue à sa protection.

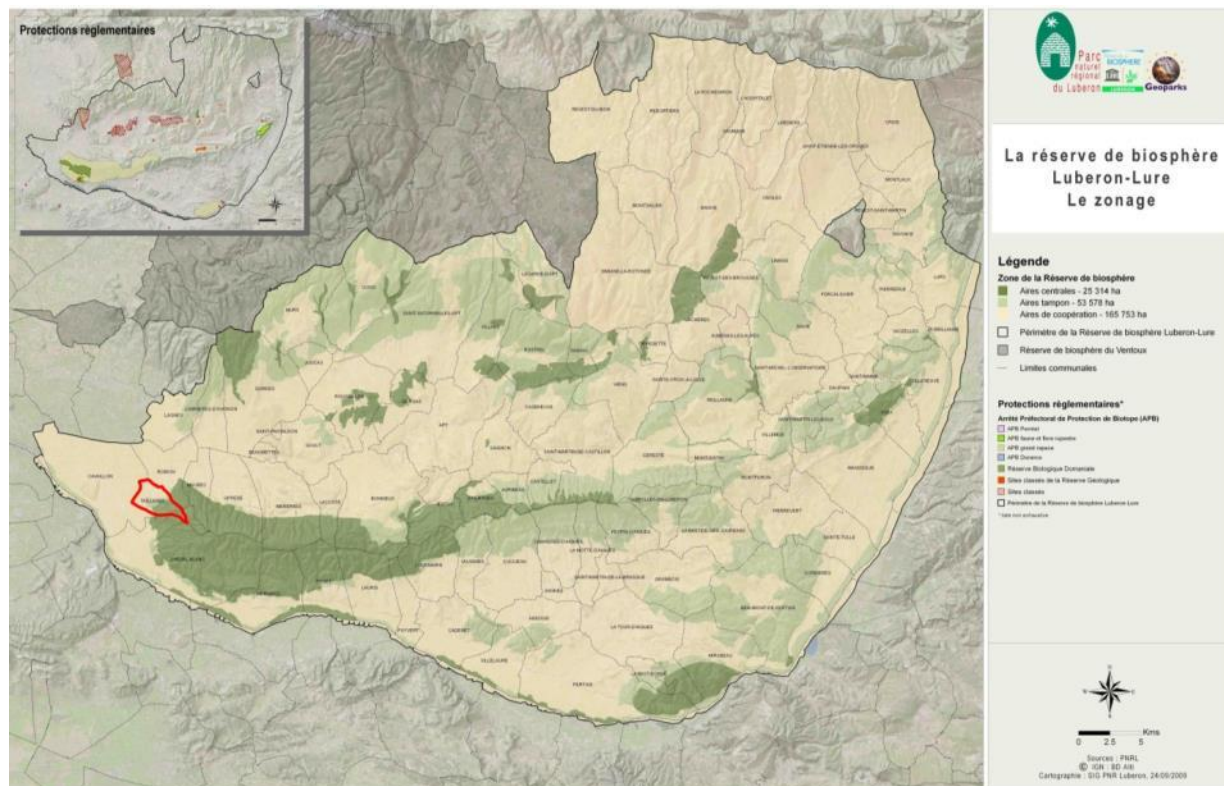
Aire 3 : l'aire de coopération, lieu d'implantation des populations et de leurs activités économiques, sociales et culturelles et où s'entrecroisent les principaux enjeux.

Chaque réserve est soumise à un examen périodique décennal qui s'est achevé. A cette occasion, le territoire en a été étendu vers le nord-est, au-delà du périmètre du parc naturel régional du Luberon, aux communes du versant sud de la montagne de Lure : ainsi est née **la réserve de biosphère Luberon-Lure**.

Le territoire des Taillades est concerné par la zone centrale à son extrémité Sud-Est sur le piémont du massif du Petit Luberon, par la zone tampon englobant la zone boisée du vallon de la Combe et de Pied Caud, et par la zone de coopération sur le reste de la commune.

Périmètre de la Réserve de Biosphère Luberon-Lure

Sources : site du PNR du Luberon



Un arrêté préfectoral de protection de biotope

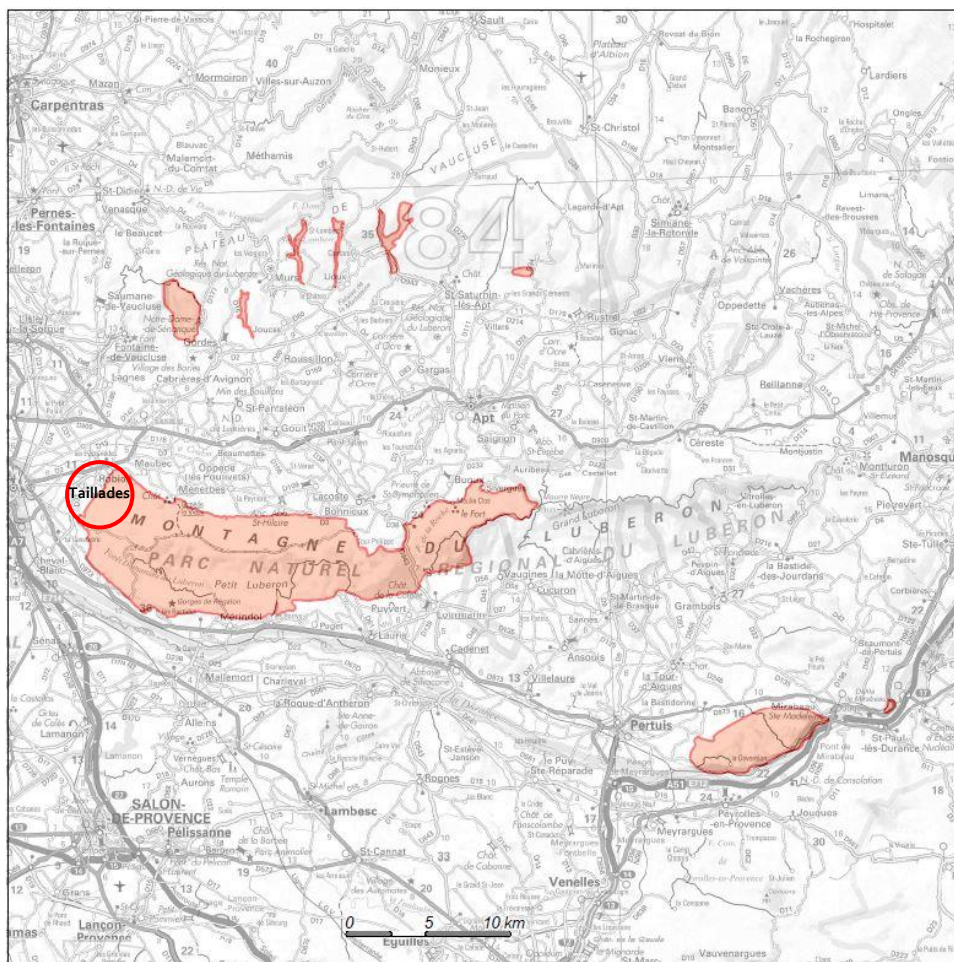
Instaurés par le décret n°77-1295 du 25 novembre 1977, pris en application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, l'**arrêté de protection de biotope** permet au préfet de fixer les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire d'un département, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées.

La commune des Taillades est concernée au même titre que 24 autres communes, par l'**Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) « Grands rapaces du Luberon »** du 25 avril 1990. Ce périmètre de protection de 16 679 ha vise à maintenir des espaces de reproduction et de survie pour l'Aigle de Bonelli, le Vautour Percnoptère, Circaète Jean le Blanc et Hibou Grand-Duc. Ces espèces protégées sont en danger d'extinction à l'échelle nationale et le Luberon constitue l'un des derniers territoires français à abriter ces rapaces. De ce fait, les pratiques susceptibles de déranger l'équilibre de ces espèces sont interdites, sont précisément mentionnées dans l'arrêté la pratique de l'escalade, ainsi que le vol et le survol des engins volants. Néanmoins les activités agropastorales peuvent continuer de s'exercer.

Le périmètre de l'APPB est aussi couvert par le site Natura 2000 ZPS « Massif du Petit Luberon » (directive Oiseaux) et par le site Natura ZSC « Massif Luberon » (directive Habitats).

Périmètre de l'arrêté préfectoral de protection de biotope « Grands rapaces du Luberon », en 2015

Sources : Inventaire et protection réglementaire, DREAL PACA



Aigle de Bonelli



Vautour Percnoptère



Circaète J. le Blanc



Hibou Grand-Duc

Le réseau Natura 2000, un tiers du territoire communal concerné par cette protection contractuelle

Le réseau Natura 2000 a été mis en place en application de la Directive "Oiseaux" datant de 1979 et de la Directive "Habitats" datant de 1992. Dispositif contractuel, il vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats d'intérêt communautaire particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

La structuration de ce réseau comprend :

- **Des Zones de Protection Spéciales (ZPS)**, visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- **Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

*Ces espaces sont intégrés à un réseau européen et font l'objet d'un **document d'objectif (DOCOB)** qui définit les mesures de gestion à mettre en œuvre.*

Le réseau écologique de la commune des Taillades est articulé autour de deux sites Natura 2000 :

- **ZSC (Dir. Habitat) – Massif du Luberon : dernier arrêté juin 2010.**
- **ZPS (Dir. Oiseaux) – Massif du Petit Luberon : dernier arrêté décembre 2003.**

▪ ZSC (dir. Habitat) - Massif du Luberon

Le Massif du Luberon présente une mosaïque de milieux naturels (falaises, pelouses sèches, garrigues et forêts) abritant des végétations méso et supra-méditerranéennes de grand intérêt : landes à genêt de Villars, groupements rupestres, hêtraies, etc. Les très grandes surfaces en pelouses sèches et steppiques en font un site d'importance majeure pour la conservation de ces habitats agropastoraux, floristiquement très riches. Une espèce de coléoptère est endémique à la zone (*Mairavauclosiana*). Deux espèces d'hétéroptères (*Laemocoris remanei*, *acalyptahellenica*) et deux autres de coléoptères (*Licinussilpheides*, *pleurodiusaquisextanus*) sont considérées comme d'intérêt patrimonial particulier pour la région.

Parmi les espèces et habitats d'intérêt communautaire, un grand nombre présente un enjeu fort de conservation, au regard de leur faible population, d'impacts des activités humaines et de la qualité de leur conservation. Plusieurs menaces affectent potentiellement ces espèces.

- certains milieux naturels et groupes d'animaux, sont sensibles à la surfréquentation (par exemple dégradation des lieux de reproduction et d'hivernation des chiroptères).
- le site est exposé à un risque important d'incendie de forêts. D'autre part, il y a une extension et une remontée biologique des milieux forestiers, donc une régression corrélative des milieux ouverts.
- une majorité des chiroptères présents dans cette zone est soit rupestre, soit cavernicole. La richesse de ce peuplement chiroptérologique affirme l'enjeu de préserver la qualité des milieux naturels et la disponibilité alimentaire importante qu'offre l'environnement local.

Par ailleurs, le régime hydrologique lui-même est fragile du fait du déficit chronique du bilan dans la région auquel pourraient s'ajouter des prélèvements excessifs.

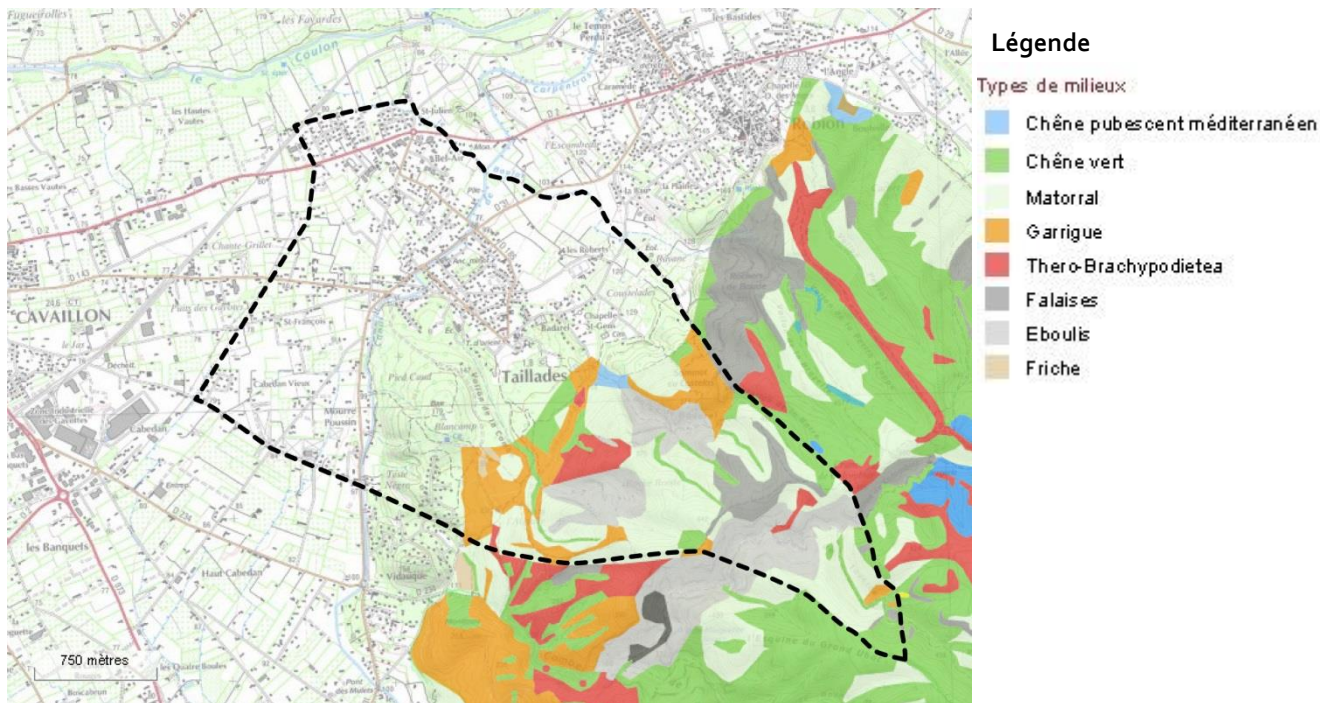
Depuis 2008, un DOCOB (en animation) encadre la gestion et la protection du site Natura 2000, ayant pour opérateur le PNR du Luberon.

69 actions de gestion sont fixées, dans des objectifs de conservation d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire dans chaque milieu (forestiers, ouverts, semi-ouverts, aquatiques et riverains) ainsi que leur suivi. C'est également de l'animation et de la communication auprès du public et des élus qui sont mises en œuvre.

Des objectifs de gestion en matière d'urbanisme ont été établis, à savoir conserver les milieux ouverts et boisés en veillant à la prise en compte de cette conservation lors de l'élaboration des PLU et de l'établissement des zonages (U, AU, A, et N) et de la restauration possible de milieux ouverts dans certains secteurs embroussaillés, notamment lors de la définition des EBC.

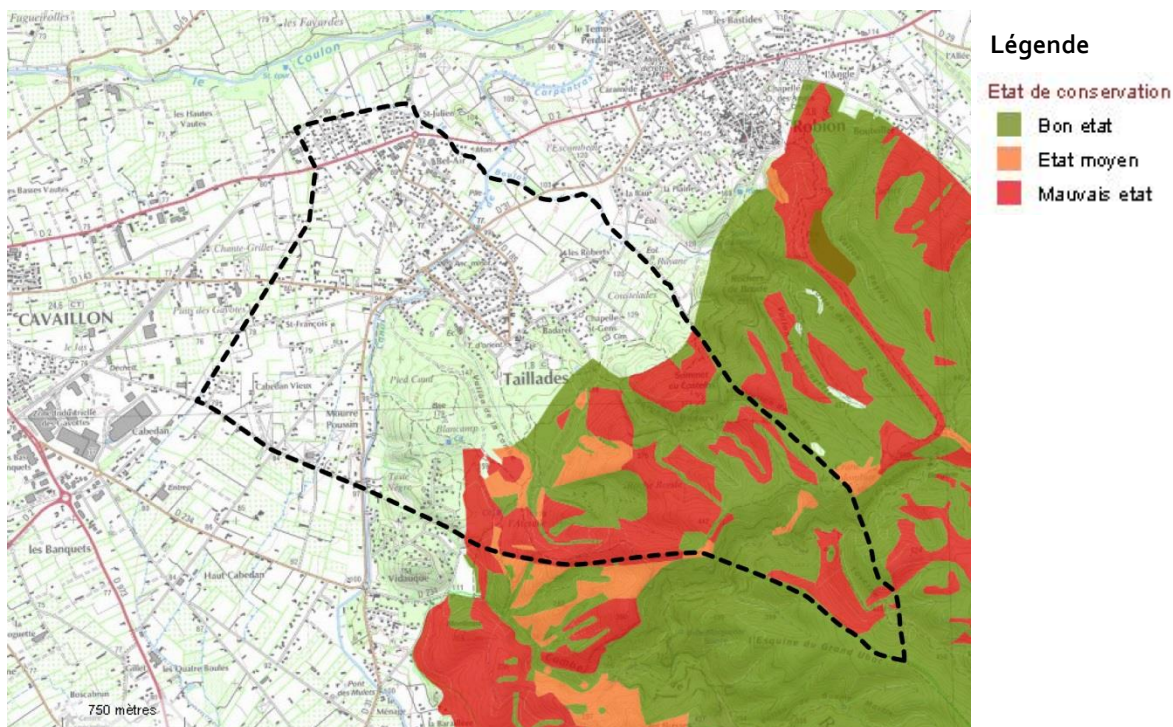
Milieux naturels de la ZSC Massif du Luberon sur le territoire de Taillades

Sources : cartographie interactive du site du PNR du Luberon



Milieux naturels de la ZSC Massif du Luberon sur le territoire de Taillades

Sources : cartographie interactive du site du PNR du Luberon



▪ ZPS (dir. Oiseaux) – Massif du Petit Luberon

Le Massif du Petit Luberon est un site d'importance nationale pour la reproduction de plusieurs espèces de rapaces : Aigle de Bonelli, Percnoptère d'Egypte, Grand-Duc d'Europe,...

Certaines pratiques et phénomènes menacent potentiellement l'équilibre, voire la survie, des espèces protégées, en particulier :

- une sensibilité de la zone aux incendies, mais relativement bien préservée depuis 50 ans ;
 - la fréquentation touristique intensive ;
 - la pénétration importante du massif par les véhicules à moteur ;
 - la régression des zones ouvertes pour cause de déprise agricole et de reforestation.
- En effet, la fermeture du milieu est un facteur défavorable pour les rapaces. Avec la déprise agricole, le massif est entré dans une phase de reforestation. Le pastoralisme permet d'offrir de grandes étendues de pelouses, prairies et de garrigues où les grands rapaces peuvent chasser. Ces zones non urbanisées offrent également des lieux de nidification pour les petits oiseaux, dans les falaises ou les milieux boisés forestiers.

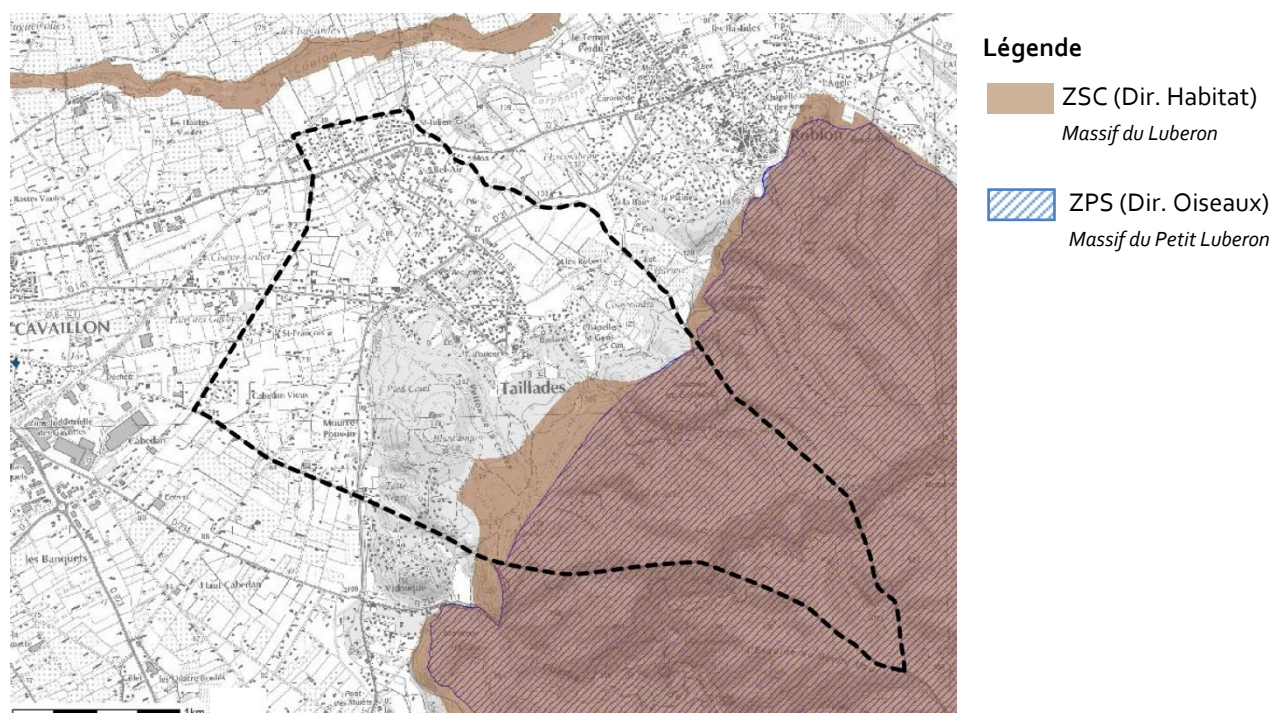
Pour la conservation du site, les pratiques susceptibles de perturber et accidenter les oiseaux (leur lieux de nourrissage, d'habitat...) sont interdites. Sont particulièrement cités dans l'arrêté du site : la pratique de l'escalade, ainsi que le vol et le survol des engins volants, (deltaplanes, ULM, parapentes...).

Par ailleurs, un DOCOB approuvé par arrêté préfectoral du 6 novembre 2012, dont l'opérateur est le PNR du Luberon, encadre le site Natura. 19 actions sont fixées dans des objectifs de gestion et de conservation du site.

→ Extrait du site internet INPN, consulté en novembre 2014

Sites du réseau Natura 2000 à Taillades, en 2015

Sources : G2C Territoire, d'après les données de la DREAL PACA et de l'INPN, consulté en juillet 2015



Des inventaires écologiques pour une connaissance de la richesse du milieu

Des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF sont des périmètres d'inventaire naturaliste permettant d'identifier la richesse d'un territoire en matière de biodiversité. Elles ne sont pas associées à des mesures de protection et de gestion particulières. Il s'agit principalement d'un outil d'amélioration de la connaissance qui n'a pas de portée réglementaire directe.

On en existe deux types :

- *les ZNIEFF de type I : ensemble de quelques mètres carrés à quelques milliers d'hectares constitués d'espaces remarquables : présence d'espèces rares ou menacées, de milieux relictuels, de diversité d'écosystèmes ;*
- *les ZNIEFF de type II : ensemble pouvant atteindre quelques dizaines de milliers d'hectares correspondant à de grands ensembles naturels peu modifiés, riches de potentialités biologiques et présentant souvent un intérêt paysager.*

L'inventaire des ZNIEFF a récemment été réactualisé. La cartographie ci-dessous intègre seulement ces données récentes de ZNIEFF dites de « 2ème génération ».

La commune des Taillades est couverte par deux ZNIEFF de type I et une de type II sur sa moitié Sud-Est au niveau du piémont du massif du Petit Luberon :

- **ZNIEFF I - Crêtes du Petit Luberon**
 - **ZNIEFF I - Versants occidentaux du Petit Luberon**
 - **ZNIEFF II - Petit Luberon**
- **ZNIEFF de type I – Crêtes du Petit Luberon.**

Cette ZNIEFF concerne la partie occidentale des crêtes du massif du petit Luberon, entité géographique fonctionnelle très bien individualisée, caractérisée par un plateau de 600-700 m d'altitude présentant d'importants milieux ouverts (notamment sur le territoire communal). Ces crêtes sont constituées de formations méditerranéo-montagnardes souvent façonnées par le pastoralisme : vastes garrigues à buis et à thym ponctuées de taillis de chênes verts et blancs associés à une riche végétation herbacée. Le blocage séculaire de la dynamique végétale par les grands herbivores et les incendies a favorisé le maintien de ces milieux d'exception à la biodiversité élevée.

En effet, ce site possède un patrimoine faunistique d'un intérêt biologique assez élevé puisqu'au moins 14 espèces animales patrimoniales y ont été recensées dont 7 espèces déterminantes. La plupart sont des espèces aviennes et des insectes.

Les pelouses steppiques des crêtes du petit Luberon présentent un haut degré d'originalité à la faveur de formations végétales et d'une flore rares en France. Zones refuges pour de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial et véritables réservoirs génétiques, 3 milieux y sont reconnus comme déterminants : les landes en coussinets à *Genistalobelia* et *Genistapulchella* (genêt de Villars), les pelouses médio-européennes du *Xérobromion* et les communautés annuelles calciphiles de l'ouest méditerranéen.

Les menaces qui s'appliquent sur cette zone sont dues au déclin du pastoralisme et à la disparition des herbivores. L'écosystème en place serait perturbé avec une dynamique végétale à forte dominante ligneuse, arbustive ou arborescente entraînant une banalisation et un appauvrissement de la biodiversité. La rare flore méditerranéo-montagnarde disparaîtrait progressivement pour faire place à une flore de sous-bois d'un intérêt très relatif.

- **ZNIEFF de type I – Versants occidentaux du Petit Luberon.**

Ensemble s'étirant sur l'adret occidental du petit Luberon, cet espace comprend les crêtes sommitales du Petit Luberon et une succession de plateaux secondaires descendant jusqu'aux plaines cultivées de la Durance.

La zone présente 4 habitats naturels dont deux sont déterminants. Il s'agit des communautés annuelles calciphiles de l'ouest méditerranéen et des cônes de tufs, les deux autres étant des milieux de falaises calcaires, eu-méditerranéennes occidentales et ensoleillées des Alpes.

Soumis à une aridité et à une sécheresse extrêmes en saison estivale, ces milieux concentrent une végétation et une flore typiques de l'étage mésoméditerranéen, dont beaucoup d'espèces rares. Les versants secs sont constitués de garrigues épaisses, de pelouses sèches, de formations de zones rocheuses (avec pinèdes de pin d'Alep). Les combes et gorges profondes de l'adret sont composées d'une forêt galerie en situation abyssale, jamais exploitée et exubérante, avec des essences de très grande taille et d'épais taillis de chêne vert. L'ubac est entaillé de ravins et combes s'ouvrant vers le nord dont les parties basses sont occupées par d'épaisses forêts d'essences variées (pin d'Alep, chênes, cèdre) et les parties hautes et médianes sont colonisées par des garrigues à buis et à amélanchier.

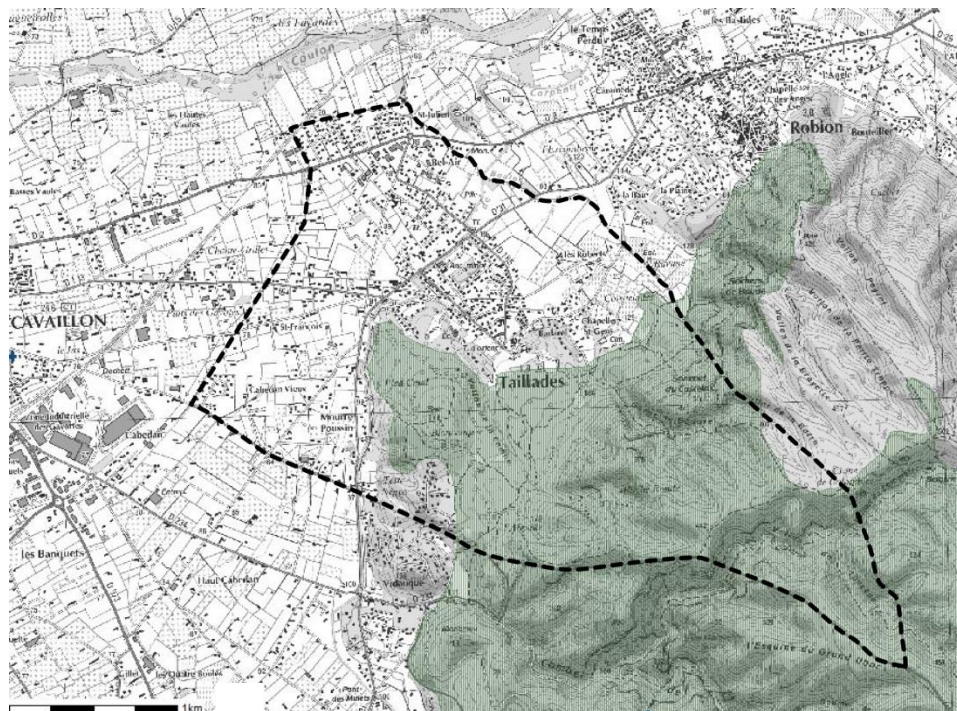
Les combes occidentales du petit Luberon revêtent un intérêt faunistique très élevé sur le plan patrimonial. Localement, les inventaires ont permis de révéler la présence de 34 espèces animales patrimoniales qui ont été recensées (dont 11 déterminantes). L'avifaune et l'entomofaune sont particulièrement riches.

- **ZNIEFF de type II –Petit Luberon.**

Cette ZNIEFF s'applique au petit Luberon (727 m dans ses parties les plus élevées), partie Ouest du Luberon, troisième grand massif montagneux du Vaucluse. Elle inclut les deux précédentes et les habitats qui la caractérisent sont donc ceux qui ont été abordés précédemment. Le petit Luberon présente un intérêt exceptionnel pour la faune. Les inventaires naturalistes ont permis d'y dénombrer au moins 75 espèces animales patrimoniales. Parmi celles-ci, on compte 28 espèces déterminantes. Dans le petit Luberon, la biodiversité s'exprime beaucoup moins dans les formations boisées (sauf dans les fonds de combes) que dans les formations des milieux ouverts ou édaphiques.

Périmètre de ZNIEFF I sur la commune des Taillades, en 2015

Sources : G2C Territoire, d'après les données de la DREAL PACA et de l'INPN, consulté en juillet 2015

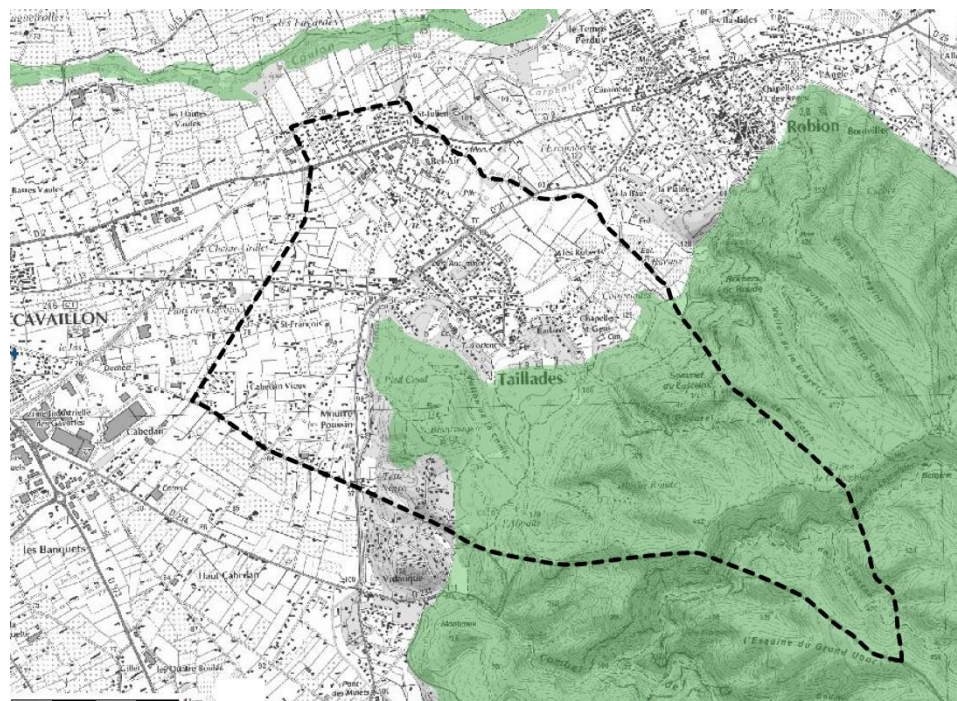


Légende

- ZNIEFF de type I
- Crêtes du Petit Luberon
- Versants occidentaux du Petit Luberon

Périmètre de ZNIEFF II sur la commune des Taillades, en 2015

Sources : G2C Territoire, d'après les données de la DREAL PACA et de l'INPN, consulté en juillet 2015



Légende

- ZNIEFF de type II
- Petit Luberon

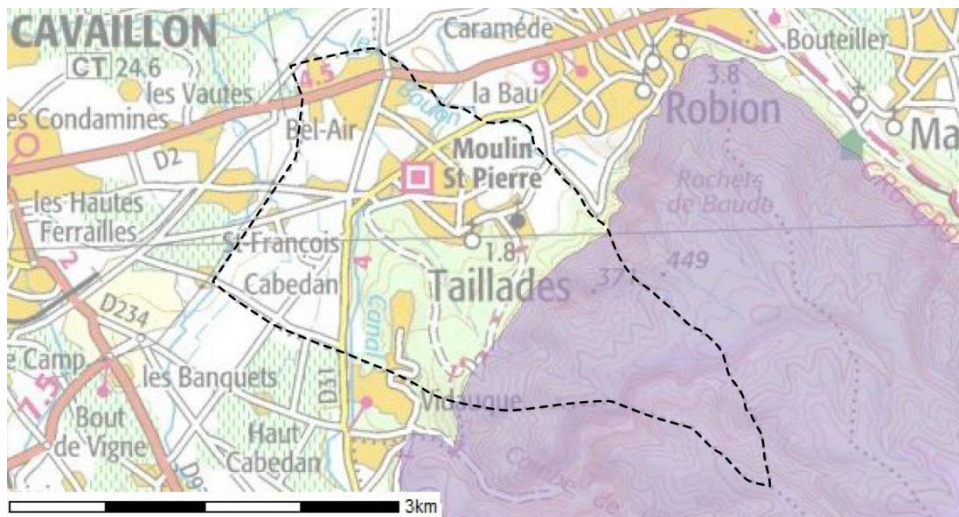
Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) est un inventaire scientifique identifiant les zones connues comme les plus importantes pour la conservation des oiseaux en France. Il est recommandé de prêter une attention particulière à ces zones lors de l'élaboration de projets d'aménagements ou de gestion. C'est, pour partie, sur la base de cet inventaire que sont désignées les Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Le territoire des Taillades est concerné par la ZICO « Massif du Petit Luberon », dont la superficie totale est de 14 000 ha. L'inventaire ornithologique date de 1991 et a servi à la désignation de la ZPS du même nom présenté précédemment.

Emprise de la ZICO Massif du Petit Luberon sur la commune de Taillades

Sources : G2C Territoires – d'après les données de la DREAL PACA et de l'INPN, consulté en juillet 2015



Légende

ZICO
Massif du Petit Luberon

Un outil de gestion : le Parc Naturel Régional (PNR) du Luberon

La commune des Taillades adhère au Parc Naturel Régional (PNR) du Luberon, dont la charte fondatrice a été arrêtée le 19 décembre 1996. Sa surface couvre 185 000 ha et 77 communes. Une nouvelle Charte « Objectif 2021 » est issue d'une révision réalisée en 2009.

Le Parc possède des paysages et un patrimoine naturel remarquables. Ce vaste territoire concentre une diversité de milieux, caractérisés par le Petit Luberon, la garrigue, les pelouses sèches des crêtes, les chênaies, les falaises et gorges, les rivières.

Autant de milieux identifiés comme « réservoirs de biodiversité végétale et animale ».

Périmètre du PNR du Luberon « Charte Objectif 2021 »

Sources : Charte du PNR du Luberon



Taillades est concernée par 3 périmètres de biodiversité remarquable :

- **la Zone de Nature et de Silence**

Elle couvre les espaces inhabités du massif du Luberon, des versants Sud des Monts de Vaucluse et des collines des bords de Durance au Sud et à l'Est. Sur ces espaces homogènes et de grande ampleur, le milieu naturel s'est développé à l'abri des agressions de l'activité humaine, offrant ainsi des conditions satisfaisantes pour le développement de la faune et de la flore sauvages. Les collectivités adhérentes au PNR du Luberon ont porté engagement, dans le Rapport de la Charte, à ne pas autoriser de nouvelles constructions d'habitations ni d'installations classées pour la protection de l'environnement au sein de cette Zone de Nature et de Silence, dans les évolutions de leur documents d'urbanisme. L'objectif est de consacrer la vocation forestière, pastorale, cynégétique et de pleine nature de ces grands espaces quasiment inhabités.

- **les Secteurs de Valeur Biologique Majeure**

Un travail d'inventaire cartographié des richesses naturelles du territoire sous l'intitulé «Secteurs de Valeur Biologique Majeure» a consisté à cerner les grandes formations végétales originales. Ces secteurs ont ensuite été affinés au regard de la diversité biologique, floristique et faunistique qui les caractérisent ainsi que par la fonctionnalité des écosystèmes.

Ces secteurs intègrent aussi les éléments remarquables de la biodiversité attachés aux agrosystèmes (messicoles, prairies humides, pelouses sèches...) et aux milieux linéaires (haies, ripisylves) fonctionnant souvent comme des corridors écologiques au travers de terroirs fortement humanisés.

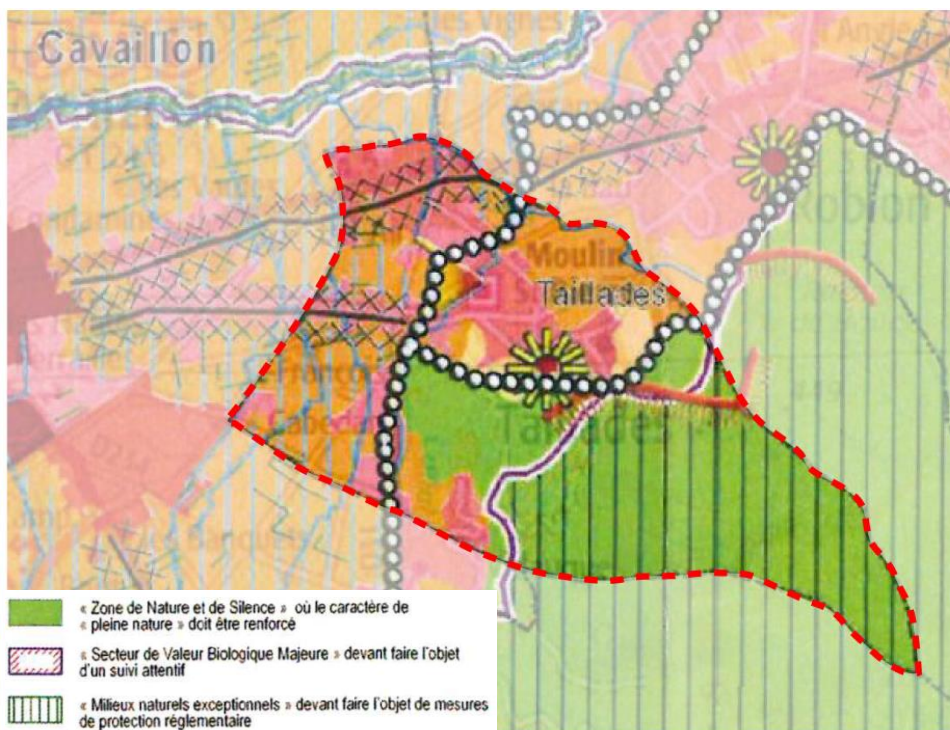
- **les Milieux exceptionnels**

Ils sont délimités à l'intérieur des Secteurs de Valeur Biologique Majeure et font l'objet de mesures de conservation particulières.

Sur le territoire des Taillades, le massif du Petit Luberon est identifié comme secteur de Valeur Biologique Majeure et comme milieu exceptionnel. Il est de plus intégré dans la Zone de Nature et de Silence qui englobe la zone boisée du vallon de la Combe et de Pied Caud.

Extrait du Plan de la Charte « Objectif 21 » du PNR du Luberon

Sources : Charte du PNR du Luberon



Les grandes entités écologiques

La commune des Taillades recouvre un territoire constitué de multiples paysages aux milieux naturels très variés qui lui confèrent une biodiversité forte et d'intérêt par la présence notamment d'espèces à forte valeur patrimoniale.

Ainsi, cinq grands types de milieux peuvent être identifiés sur la commune :

- les milieux urbanisés (habitats ou activités économiques) ;
- les milieux ouverts à vocation agricole ;
- les milieux forestiers ;
- les milieux ouverts à semi-ouvert à vocation naturelle ;
- les milieux humides.

■ Les milieux urbanisés

L'urbanisation s'est en majorité développée sous un tissu discontinu sur la commune des Taillades. Ces 10 dernières années, le cœur urbain de la commune s'est reconnecté avec le quartier Bel Air, réduisant le couloir de dispersion des espèces faune et flore. Toutefois, ces espaces urbanisés sont représentés par des zones résidentielles où l'on retrouve un habitat dispersé voire dans certains cas de type diffus, notamment au sein des boisements ou des systèmes agricoles traditionnels. Ce qui laisse place au développement d'une végétation contrôlée (linéaires arbustifs, jardins, parcs, ...). Une zone d'activité est développée sur le quartier Bel Air.

Ce type de milieu, et en particulier les zones d'habitats pavillonnaires lâches, profite à de nombreuses espèces anthropophiles telles que le Moineau domestique, les Pipistrelles, le Hérisson d'Europe, etc.

Mais le plus souvent l'expansion de l'urbanisation engendre des barrières pour certaines espèces par ruptures de corridors. Ces ruptures peuvent être la résultante de destructions de milieux naturels (coupure de bois ou de ripisylve le long de cours d'eau) mais aussi l'installation d'éléments défavorables à certaines espèces, à l'exemple des chauves-souris lucifuges, qui pour certaines espèces peuvent abandonner des zones de chasse à cause d'obstacles lumineux comme les éclairages publics installés sur son parcours. Leur aire vitale s'en retrouve ainsi réduite et peut mettre en péril une population d'espèces locales.

L'urbanisation est dans la majorité des cas en extension de l'urbanisation existante. L'architecture des maisons en pierre, caractéristique du vieux village au pied du Massif du Luberon, offre un habitat pour les reptiles notamment.



La place du végétal est importante au sein du tissu urbain des Taillades, profitant aux espèces pour leur déplacement



Le Vieux Village des Taillades au pied du Massif du Luberon, habitat privilégié des reptiles et des chiroptères



Le Moulin Saint-Pierre, habitat favorable pour la faune sauvage



Platane remarquable au pied du Moulin Saint-Pierre, montrant la place importante du végétal dans la commune

■ Les milieux ouverts à vocation agricole – Zones agricoles hétérogènes

Les Taillades présentent une surface importante de secteurs agricoles, répartie en deux grandes zones séparées par le quartier bel air sur la moitié Nord et Ouest de la commune.

La plaine agricole se composait de grandes cultures maraîchères il y a une cinquantaine d'années sur la commune. Aujourd'hui, seuls quelques hectares résiduels, de superficies variables mais inférieures à 10 ha, sont cultivés en vergers (en majorité des pommes et des oliviers). De nombreuses zones restent constituées de parcelles réduites aux linéaires de haies naturelles importants.

Ce type de milieu est propice à de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale. En effet, de nombreuses espèces végétales protégées trouvent aujourd'hui leur place dans les systèmes agricoles traditionnels comme la Garidelle fausse-nigelle, espèce messicole étroitement liée au maintien d'une activité agro-pastorale traditionnelle, ou encore la Gagée des prés, l'Épipactis à larges feuilles, etc. Les milieux les plus bocagers profiteront également à une faune variée, en particulier au niveau du réseau de haie où se mêle une grande diversité d'habitats. Les vergers, anciennes vignes et prairies de fauches résiduelles représentent des habitats ouverts favorables à la présence de micromammifères, d'insectes et d'autres animaux herbivores. Par conséquent, elles offrent des zones de chasses intéressantes pour les rapaces nocturnes, tandis que les haies environnantes serviront de corridors et de refuge.

Il est important de souligner le grand intérêt écologique et plus largement environnemental de ces linéaires de haies brise-vent naturelles au sein de systèmes agricoles traditionnels. Ces haies sont parfois monospécifiques de Cyprès de Provence, parfois plurispécifiques d'espèces à baies. Ces dernières jouent un rôle bien plus important de par leur grande richesse de strates végétales : herbacée, buissonnante, arbustive, arborée pour le maintien de la flore et la faune. Leur rôle est effectivement très varié. Outre le fait de constituer des niches écologiques fonctionnelles et diversifiées, elles protègent du vent, ralentissent l'écoulement des eaux, jouent un rôle de phyto-épuration, etc.



Petit vignoble résiduel sur la plaine agricole des taillades (Secteur Est)



Culture de vergers gérée de manière différenciée pour conserver une biodiversité riche (ici, verger de pommiers)



Étendue de la plaine agricole à habitat diffus sur le secteur Est des Taillades, avec son réseau de linéaires de haies



Étendue de la plaine agricole sur le secteur Ouest des Taillades

■ Les milieux ouverts et linéaires végétaux

Les milieux ouverts ou linéaires végétaux sont diffusés sur la commune des Taillades, réparties sous forme de « poches naturelles » ou en « linéaires » le long de promenades ou dans des zones d'habitats diffus. Il s'y développe une végétation de type pelouses et prairies pâturées.

Ces milieux ouverts abritent une flore et une faune riches à forte valeur patrimoniale. Les insectes profitent de ces zones fleuries, notamment les lépidoptères. Citons la Gagée des prés, espèce végétale nationalement protégées et inscrites à tome I du livre rouge de la flore menacée de France. Relevons également l'Orchis géant, l'Ophrys de Provence, ou encore l'Ophrys de la passion. Concernant les reptiles, le Lézard ocellé, la Couleuvre de Montpellier ou le Psammodrome d'Edwards fréquentent ce type de milieux. Les oiseaux (Huppe fasciée, Guêpier d'Europe, Rossignol, etc.) et les petits mammifères fréquentent ces milieux ouverts, attirant les rapaces voyant ces zones ouvertes comme des zones de chasse.

Les linéaires de feuillus le long des routes et cheminements communaux façonnent le paysage. Ils forment un réseau de continuités vertes qui offrent des couloirs de déplacements pour les oiseaux et les chiroptères notamment.



Parcelles de type prairies fauchées, habitats riches en faune et flore sauvages, disséminés en périphérie du tissu urbain en cœur de commune



Voie ombragée en alignement de l'Avenue du moulin, corridor potentiel pour les oiseaux



Linéaire pelouisé le long des cheminements piétons, un support de biodiversité

■ Les milieux boisés - Forêts et milieux à végétation arbustive et/ou herbacée

Les boisements se répartissent sur toute la zone Sud des Taillades, correspondant au Massif du Luberon et à la frange marquant la délimitation avec la zone urbanisée. Le Massif du Luberon jouit d'une grande richesse sur le plan de la flore puisque l'on estime à environ 1 500 le nombre d'espèces présentes. La conséquence d'une grande diversité de milieux comme le matorral à Chêne vert ou les pelouses steppiques (milieux ouverts) qui présentent un haut degré d'originalité à la faveur de la présence de formations végétales et d'une flore rares en France (par exemple les landes à genêts de Villars).

Mais le Massif du Luberon est pour l'essentiel constitué par la pinède à Pin d'Alep, mixées aux forêts de Chênes verts et de Chênes pubescents. Ils abritent une faune relativement riche. Les espèces végétales présentent sont une transition entre des habitats ouverts et une chênaie ; le Chêne vert ne germe d'ailleurs qu'à l'ombre d'une forêt.

On y retrouve un cortège d'espèces animales rares et remarquables comme le Vautour percnoptère (3 couples), l'emblématique Aigle de Bonelli (1 couple), mais aussi le Circaète Jean-le-blanc, le Busard cendré, le Petit-duc scops, le Grand-duc d'Europe, la Chevêche d'Athéna ou Chouette Chevêche, la fauvette orphée, etc. à tendance forestière telle que la Bondrée apivore, ou encore l'Engoulevent d'Europe. Les zones de mosaïque où se côtoient boisements et milieux rocheux sont fréquentées par cette avifaune caractéristique, et sont également des zones de chasse privilégiées par les chiroptères comme le Grand Rhinolophe, le Petit Murin, le Molosse de Cestoni, le Minioptère de Schreibers, le Vespertilion à oreilles échancrées. Concernant les autres mammifères, on retrouve des espèces telles que le sanglier ou le chevreuil.

La strate arbustive des habitats rocheux accueille certains reptiles comme la Vipère aspic, la Couleuvre à échelons, la Couleuvre de Montpellier, le Seps, le Lézard ocellé.

Un espace boisé classé se situe en plein cœur urbain, formant une poche dense de végétation. Il est composée majoritairement de feuillus, et entouré d'habitats pavillonnaires.



Étages successifs de la forêt de Pins d'Alep mixée aux boisements de Chênes verts et de Chênes pubescents, et des milieux rocaillieux qui offrent une mosaïque d'habitat remarquables pour la espèces forestières et des falaises



Boisement mixte au pied du Massif et couloir arborée bordant les cheminements au pied du Massif favorables aux déplacements des chauve-souris et des oiseaux

Végétation arbustives basse du Massif du Luberon ; ici, une barrière bloquante pour les grands mammifères

■ Les milieux aquatiques/humides et leur ripisylve

Sur la commune des Taillades, les milieux humides sont représentés par les axes aquatiques que constituent le Canal de l'Union Luberon-Sorgue-Ventoux qui alimente le Moulin Saint-Pierre, et à moindre mesure, le cours d'eau du Boulon. Ces milieux humides de surface réduite jouent un rôle essentiel pour de nombreuses espèces et concentrent une biodiversité remarquable. Ils profitent aux espèces aquatiques telles que le Barbeau méridional ou encore l'Écrevisse à pattes blanches, deux espèces inscrites à l'annexe II de la « Directive Habitats ». Les batraciens (Rainette méridionale, Grenouille verte, Crapaud commun) et les odonates (Agrion de mercure) sont également présents le long de ces canaux et cours d'eau.

Notons que ces milieux sont très couramment exploités par d'autres espèces telles que les chauves-souris (Petit rhinolophe, Vespertilion de Daubenton, Vespère de savi, Sérotine commune) et les oiseaux (les rapaces comme la Bondrée apivore, ou encore la Bergeronnette des ruisseaux et le Pic noir en présence de vieux arbres dans la ripisylve), pour s'y déplacer, s'y abreuver et chasser. Ces milieux constituent des linéaires marqués dans le paysage et des éléments structurant d'importance pour la faune en jouant un rôle de corridor écologique. C'est le cas de la végétation liée à la berge du Canal de l'Union.

À l'image des milieux naturels précédemment cités, ces derniers ont également subi des pressions anthropiques et une partie de leur fonctionnalité s'est retrouvée impactée (aménagement des berges des cours d'eau, rejet des eaux de ruissellement).

Les noues et fossés végétaux en bordure des parcelles agricoles et des voies routières marquent aussi le paysage, et sont le support d'une diversité végétale non négligeable qui profite aux insectes et aux reptiles.

Les ripisylves, ou linéaires boisés affiliés au cours d'eau, possèdent de multiples fonctions dont certaines sont primordiales et irremplaçables. La dégradation de ce milieu engendre des conséquences négatives sur la biodiversité mais également sur la lutte contre les inondations, la pollution diffuse et les échanges entre espèces.

Composée de feuillus comme le Peuplier noir, le Peuplier blanc ou encore le Saule et le Chêne pédonculé, la végétation accompagnant le Canal de l'Union est plutôt bien conservée mais devient de plus en plus restreinte en milieu urbain. Les vieux arbres peuvent abriter des Chauves-souris, des Chouettes, des Pics et une multitude d'espèces d'insectes.

La végétation immergée des rivières et des berges abrite également de nombreuses espèces en tant que zone de refuge et de repos pour les populations de poissons. Ces habitats sont les premiers à subir une perturbation lors de pollutions chimiques ou organiques.



Berges du Canal de l'Union, riche en feuillus et en herbacées



Discontinuité de la ripisylve boisée en cœur de village causée par les infrastructures routière et les habitations



Ripisylve du Boulon sur le tronçon au niveau du croisement avec le Canal de l'Union



Noue végétalisée en bordure de parcelle agricole, riche en herbacée et insectes

Approches patrimoniales : résultats des inventaires faune et flore

Les différentes consultations menées (SILENE, Conservatoire des écosystèmes de Provence (CEEP), Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), Groupe chiroptères de Provence (GCP)), complétées des inventaires réalisés par NOVACERT en juillet 2015, ont permis de dresser une liste d'espèces à forte valeur patrimoniale vivant sur le territoire communal des Taillades. Chacune des espèces citées ci-après est accompagnée de son statut réglementaire. Les milieux de vie types de ces espèces sont également précisés.

■ Flore

La commune des Taillades possède une flore riche et variée du fait de la présence de milieux différents. Les milieux rocheux du Luberon abritent des espèces typiquement méditerranéennes, tandis que la plaine agricole se compose d'une flore spontanée médio-européenne.

La ripisylve et la végétation aquatique du Canal de Carpentras, ainsi que les abords du Boulon représentent aussi des associations végétales d'intérêt remarquable de part leur composition et leur état de conservation.

Au total, plus de 400 espèces végétales sont répertoriées sur le territoire de la commune des Taillades. 22 taxons végétaux présentant un intérêt patrimonial de niveau communautaire et/ou national ou régional sont présents sur le territoire des Taillades. 18 taxons sont d'intérêt communautaire, 2 taxons sont protégées en France (la Gagée des prés (*Gagea pratensis*), et *Gagea lacaitae*). et 2 taxons sont sur la liste rouge des espèces végétales menacées (la Gagée du Lubéron (*Gagea luberonensis*), le Cerfeuil noueux (*Chaerophyllum nodosum*)).

D'autres espèces, la Crépide à petites fleurs (*Crepis micrantha*) et la Queue de lièvre (*Lagurus ovatus*), se sont rarifiées à l'échelle du département et on n'y retrouve que quelques stations, dont potentiellement sur les Taillades dans les milieux anthropisés (champs cultivés, friches, jardins, etc.).

On signalera en particulier, la présence sur le territoire des Taillades du Petit houx (*Ruscus aculeatus*) et du Narcisse à feuilles de Jonc (*Narcissus assoanus*), toutes deux classées dans l'annexe 5 de la Directive habitat.

Certaines espèces protégées ou remarquables sont présentes non loin des limites communales comme la Garidelle Fausse-Nigelle (*Garidella nigellastrum*), plante messicole protégée nationalement et inscrite au livre rouge des espèces menacées de France. Celle-ci a peu de probabilité de s'implanter sur la commune car très empirique et quasiment éteinte en France (il reste seulement deux stations présentent en Vaucluse). La Nigelle de France (*Nigella gallica*), plante protégée au niveau national, est pérenne sur le versant occidental des Monts de Vaucluse et spontanée sur certaines communes de la plaine comtadine (riche en alluvions). La Néottie nid d'oiseau (*Neottia nidus-avis*) et le Limodore avorté (*Limodorum abortivum*), plantes des sous-bois herbacées et des clairières, sont des plantes protégées au niveau régional. Elles font partie des données historiques de la commune des Taillades et pourront potentiellement être observées de nouveau. L'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), plante des pelouses basophiles médioeuropéennes, fait également partie des données historiques sur la commune des Taillades et pourra potentiellement être observée de nouveau de manière spontanée.

La flore urbaine est très présente au sein des Taillades. On note la présence des alignements de Platanes en parallèle de l'Avenue du Moulin (Corine Biotope 84.1 : Alignement d'arbres) qui structurent le paysage et reflètent certaines coutumes provençales. Ces alignements d'arbres montrent un intérêt particulier (notamment lors de présence de cavité) car ils peuvent servir d'habitats pour une faune remarquable : rapaces nocturnes, insectes, chauves-souris, ...

Quant aux plaines agricole (maraîchage et arboriculture), les quelques prairies de fauche de basse altitude sont souvent associées à des haies plurispécifiques d'une grande diversité floristique et favorable à la préservation de la faune. Ces prairies tendent à disparaître dû à l'anthropisation des milieux ou à l'abandon des cultures. Elles ont

pourtant un grand rôle à jouer, associées aux ripisylves, pour la conservation de la biodiversité et leur effet tampon lors de crue. Il est donc nécessaire de les préserver.

Le tableau suivant présente la liste des espèces végétales à statut connues sur le territoire communal. Il en ressort que l'essentiel des espèces d'intérêt de la commune se situe dans des milieux ouverts de type pelouses, et dans les milieux boisés et clairsemés.

Espèces végétales d'intérêt patrimonial présentes sur la commune des Taillades				
Nom scientifique	Nom français	Protections réglementaires ¹	Liste rouge ²	Type de milieux
<i>Ophrys passionis</i>	Ophrys de la passion	Régionale	-	Pelouses, prairies
<i>Gagea luberonensis</i>	Gagée du Lubéron	-	Nationale, Tome 2	Pelouses
<i>Ruscus aculeatus</i>	Petit houx, Fragon	Régionale	-	Bois et coteaux arides
<i>Gagea pratensis</i>	Gagée des prés	Nationale, Annexe 1	-	Champs et pelouses calcaires
<i>Himantoglossum robertianum</i>	Orchis géant	Régionale	-	Milieux herbeux ou boisés
<i>Narcissus assoanus</i>	Narcisse à feuilles de jonc	Directive Annexe 5	Habitats, -	Coteaux et pâturages pierreux
<i>Chaerophyllum nodosum</i>	Cerfeuil noueux	Régionale	Nationale, Tome 1	Montagnes
<i>Gagea lacaitae</i>	Gagée de Lacaita	Régionale	-	Pelouses, rochers
<i>Ophrys bertolonii</i>	Ophrys de la Drôme	Nationale, Annexe 1	-	Coteaux pierreux ou sablonneux
<i>Neotinea ustulata</i>	Orchis brûlé	Régionale	-	Prairies et pâturages
<i>Epipactis helleborine</i>	Épipactis de Tremols	Régionale	-	Pelouses
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchis bouc	Régionale	-	Pelouses
<i>Limodorum abortivum</i>	Limodore avorté	Régionale	-	Clairières des bois montueux
<i>Ophrys fuciflora</i>	Ophrys frelon	Régionale	-	Milieux herbeux ou boisés
<i>Ophrys scolopax</i>	Ophrys Bécasse	Régionale	-	Milieux herbeux ou boisés
<i>Spiranthes spiralis</i>	Spiranthe d'automne	Régionale	-	Pelouses, prairies
<i>Cephalanthera damasonium</i>	Céphalanthère à grandes fleurs	Régionale	-	Bois calcaires
<i>Epipactis helleborine</i>	Elléborine à larges feuilles	Régionale	-	Bois secs et pierreux
<i>Neottia nidus-avis</i>	Néottie nid d'oiseau	Régionale	-	Sous-bois herbacés
<i>Orchis purpurea</i>	Orchis pourpre	Régionale	-	Bois et coteaux calcaires
<i>Ophrys provincialis</i>	Ophrys de Provence	Régionale	-	Pelouses, prairies
<i>Orchis simia</i>	Orchis singe	Régionale	-	Bois et pâturages

¹ Arrêté ministériel du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (J.O 13/05/1982) 31/08/1995 (J.O 17/10/1995) ; Arrêté ministériel du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (J.O 26/07/1994).

² Livre rouge de la flore menacée de France - Tome I : espèces prioritaires (1995).

Gagée des prés (*Gagea pratensis*)

Photo hors site

Cerfeuil nouveau (*Chaerophyllum nodosum*)

Photo hors site

Ophrys de Provence (*Ophrys provincialis*)

Photo hors site

Narcisse à feuilles de jonc (*Narcissus assoanus*)

Photo hors site

■ Faune

Comme la flore, les conditions abiotiques très différentes rencontrées sont à l'origine une grande variété d'animaux sur la commune des Taillades. Plus de 475 espèces animales sont répertoriées sur la commune des Taillades (source : Statistiques sur le statut biologique des espèces recensées par commune, INPN). Le tableau ci-après présente les espèces animales aux enjeux les plus importants. En gras sont repérées les espèces définies comme menacées d'extinction en France.

Parmi les espèces présentes sur la commune d'Aix-en-Provence, deux oiseaux présentent un très fort enjeu, l'Aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*) et le Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*). Ces deux espèces figurent à l'arrêté ministériel du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.

Espèces animales d'intérêt patrimonial présentes sur la commune des Taillades

Nom scientifique	Nom français	Protections réglementaires ¹	Natura 2000 ²	Type de milieux
Oiseaux				
<i>Aquila fasciata</i>	Aigle de Bonelli	Nationale, article 3	Annexe 1	Garrigues, maquis et falaises
<i>Neophron percnopterus</i>	Vautour percnoptère	Nationale, article 3	Annexe 1	Maquis et falaises
<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe	Nationale, article 3	Annexe 1	Falaises
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-blanc	Nationale, article 3	Annexe 1	Forêts de pins, falaises
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Nationale, article 3	Annexe 1	Ripisylves et milieux humides
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Nationale, article 3	Annexe 1	Pelouses, prairies, friches
<i>Emberiza cirlus</i>	Bruant zizi	Nationale, article 3	Annexe 1	Pelouses, prairies, friches
<i>Sylvia Undata</i>	Fauvette pitchou	Nationale, article 3	Annexe 1	Friches, bois clairs
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	Nationale, article 3	Annexe 2	Pelouses, prairies, friches
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Nationale, article 3	-	Ripisylves
<i>Certhia brachydatyla</i>	Grimpereau des jardins	Nationale, article 3	-	Ripisylves et prairies

Espèces animales d'intérêt patrimonial présentes sur la commune des Taillades				
Nom scientifique	Nom français	Protections réglementaires ¹	Natura 2000 ²	Type de milieux
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Nationale, article 3	-	Ripisylves
<i>Otus scops</i>	Petit-duc scops	Nationale, article 3	-	Ripisylves
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	Nationale, article 3	-	Pelouses, prairies, friches
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	Nationale, article 3	-	Pelouses, prairies, friches
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Nationale, article 3	-	Pelouses, prairies, friches
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Nationale, article 3	-	Pelouses, prairies, friches
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Nationale, article 3	-	Pelouses, prairies, friches
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle des fenêtres	Nationale, article 3	-	Pelouses, prairies, friches
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	Nationale, article 3	-	Pelouses, prairies, friches
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	Nationale, article 3	-	Pelouses, prairies, friches
<i>Athene noctua</i>	Chouette chevêche	Nationale, article 3	-	Forêts, bois clairs
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	Nationale, article 3	-	Forêts, bois clairs
Chiroptères				
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Nationale, article 2	Annexes II, IV	Milieux semi-ouverts, système agropastoraux bocagers, ripisylves
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	Nationale, article 2	Annexes II, IV	Milieux semi-ouverts, système agropastoraux bocagers
<i>Myotis blythii</i>	Petit murin	Nationale, article 2	Annexes II, IV	Milieux ouverts types prairies et pelouses
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	Nationale, article 2	Annexes II, IV	Milieux semi-ouverts, boisements
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	Nationale, article 2	Annexes II, IV	Milieux ouverts types prairies et pelouses, boisements
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Nationale, article 2	Annexes II, IV	Boisements, ripisylves
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Nationale, article 2	Annexe IV	Cours d'eau et ripisylves
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Nationale, article 2	Annexe IV	Boisements et lisières
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	Nationale, article 2	Annexe IV	Bords de cours d'eau boisés et boisements
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Nationale, article 2	Annexe IV	Milieux ouverts type prairie, ripisylves, système agropastoraux bocagers
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Nationale, article 2	Annexe IV	Milieux ouverts type prairie, boisements
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	Nationale, article 2	Annexe IV	Milieux rupestres (éboulis, rocaillies)
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Nationale, article 2	Annexe IV	Bords de cours d'eau boisés et boisements
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Nationale, article 2	Annexe IV	Bissons en milieux ouverts, milieux urbanisés
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Nationale, article 2	Annexe IV	Bissons en milieux ouverts, milieux urbanisés
Autres mammifères				
<i>Rupicapra rupicapra</i>	Chamois	Nationale, article 1	Annexe IV	Montagnes, boisements, prairies alpines
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	Nationale, article 1	Annexe III	Boisements, lisières
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	Nationale, article 2	-	Bois, haies, parcs, jardins, etc.
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Nationale, article 2	-	Bois, haies, parcs, jardins, etc.
Reptiles				

Espèces animales d'intérêt patrimonial présentes sur la commune des Taillades				
Nom scientifique	Nom français	Protections réglementaires ¹	Natura 2000 ²	Type de milieux
<i>Elaphe longissima</i>	Couleuvre d'Esculade	Nationale, article 2	Annexe IV	Chênaies vertes, éboulis, fonds de vallon
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Nationale, article 2	Annexe IV	Murs, ruines, chemins forestiers, tas de bois, friches, lisières, etc.
<i>Malpolon monspessulanus</i>	Couleuvre de Montpellier	Nationale, article 3	-	Milieux ouverts avec abris potentiels (friches, cultures)
<i>Rhinechis scalaris</i>	Couleuvre à échelons	Nationale, article 3	-	Milieux secs à mosaïque d'habitats (pelouses, bois, rocailles, cultures)
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert occidental	Nationale, article 2	-	Milieux ouverts à végétations arbustives (garrigues, friches) et milieux rocailloux
<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	Nationale, article 3	-	Milieux secs à végétations basses et arbustives, et milieux rocailloux
<i>Psammodromus hispanicus</i>	Psammodrome d'Edwards	Nationale, article 3	-	Garrigues, maquis, plaines caillouteuses
<i>Chalcides striatus</i>	Seps strié	Nationale, article 3	-	Garrigues, maquis, plaines caillouteuses
Amphibiens				
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	Nationale, article 2	Annexe IV	Mares temporaires et milieux urbains (jardins, piscine, etc.)
<i>Pelophylax esculentus</i>	Grenouille verte	Nationale, article 2	Annexe IV	Cours d'eau et mares temporaires
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	Nationale, article 3	-	Cours d'eau et mares temporaires
<i>Plodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	Nationale, article 3	-	Cours d'eau, mares temporaires, piscine
Invertébrés				
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de mercure	Nationale, article 3	Annexe II	Cours d'eau, fossés et sources non polluées
<i>Saga pedo</i>	Magicienne dentelée	Nationale, article 2	Annexes IV	Milieux semi-ouverts, garrigues, friches
<i>Maculinea arion</i>	Azuré du Serpolet	Nationale, article 2	Annexes IV	Milieux ouverts type pelouse
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	Nationale, article 3	Annexes II	
<i>Zygaena rhadamanthus</i>	Zygène cendrée	Nationale, article 3	-	Milieux ouverts : friches, prairies
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	Nationale, article 2	Annexes II, IV	Boisements de feuillus
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Nationale, article 2	Annexe II	Boisements de feuillus

¹ Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection (J.O du 06/05/2007) ; Arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (J.O du 18/12/2007) ; Arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (J.O. du 6/12/2009) ; Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (J.O du 10/05/2007).

² Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, plus communément appelée « Directive Habitats » ; Directive 79/409/CEE du Conseil, du 2 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages, plus communément appelée « Directive Oiseaux ».

■ Oiseaux

Sur l'ensemble de la commune des Taillades, plus de 60 espèces d'oiseaux sont certaines ou probables si l'on compile les observations réalisées lors des diverses études et celles consultables dans la base de données de la LPO PACA.

Les cours d'eau de la commune, trop anthropisés (Canal de Carpentras) ou temporaires (Boulon), abritent une avifaune aquatique peu diversifiée. On peut toutefois observer dans les formations arborées linéaires des cours d'eau (ripisylves) le Pic vert (*Picus viridis*), le

Grimpereau des jardins (*Certhia brachydatyla*), la Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), la Chouette hulotte (*Strix aluco*) ou le Petit-duc scops (*Otus scops*), voir l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*).

La plaine agricole (maraîchage, vergers, prairies) et les zones habitées abritent certaines espèces peu exigeantes comme la Huppe fasciée (*Upupa epops*), la Perdrix rouge (*Alectoris rufa*), le Martinet noir (*Apus apus*) et de nombreux passereaux comme le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), le Serin cini (*Serinus serinus*), le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*), l'Hirondelle des fenêtres (*Delichon urbicum*), le Bruant zizi (*Emberiza cirrus*) ou le Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*). L'Effraie des clochers (*Tyto alba*), chouette « blanche », est potentielle et niche souvent dans les vieux bâtiments. L'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) était autrefois très abondante. Elle nichait dans les remises et les mas. Les populations nicheuses sont de plus en plus menacées par les pratiques agricoles intensives.

Les espèces liées aux fourrés installés sur les berges et les bancs végétalisés comme le Rossignol (*Luscinia megarhynchos*), les Pouillots (*Phylloscopus sp.*) ou les Fauvettes mélanocéphale et pitchou (*Sylvia sp.*).

Proche des milieux boisés mais également des habitations, on retrouve la Chouette hulotte (*Strix aluco*) et la Chouette chevêche (*Athene noctua*).

Enfin, dans les milieux montagneux et rocheux sont présents des espèces emblématiques comme l'Aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*) le Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*) ou encore le Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*).

■ Chiroptères

Des cartes de répartition des espèces par commune (source : Groupe Chiroptères Provence – DREAL PACA) citent la présence de plusieurs espèces inscrits à l'annexe II de la Directive sur les communes proches (Orgon, Cheval-Blanc) : le murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Grand murin (*Myotis myotis*), le Petit murin (*Myotis blythii*), le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) et le grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*). L'incertitude sur la présence avérée ou potentielle des espèces s'explique principalement par un effort de prospection inexistant sur la commune. Un gîte à fort enjeu est cité sur la commune d'Orgon pour . Il s'agit du tunnel d'Orgon qui accueille une colonie mixte de parturition pour au moins 6 espèces avec des effectifs compris entre 3000 et 4500 individus. Les espèces les plus représentées sont le grand murin, le petit murin et le minioptère de Schreibers. Cette colonie est la plus importante des Bouches-du-Rhône et une des plus importantes de la région PACA. Le tunnel d'Orgon présente un intérêt majeur d'ordre international pour la conservation des chiroptères.

Les milieux les plus favorables aux chauves-souris sont :

le réseau des ripisylves le long des cours d'eau ;

les prairies et pelouses ;

les cavités souterraines, ponts, vieilles bâtisses, arbres creux ;

la lisière des bosquets et des haies.

Ces zones peuvent être utilisées comme territoires de chasse, zone de parturition et/ou d'hivernage ou axes de déplacement.

Toutes les espèces citées dans le SIC FR9301585 « Massif du Luberon » et repris dans le tableau précédent sont potentiellement présentes sur la commune.

■ Autres mammifères

Les mammifères présentent un intérêt particulier sur les communes périphériques des Taillades (Cavaillon, Robien, Isle-sur-la-Sorgues) du fait de la présence du Castor d'Europe (*Castor fiber*) qui fréquente la Sorgue et le Coulon. Cette espèce est protégée au niveau national et inscrite à l'annexe 2 de la directive « Habitats ». Il s'agit du plus grand rongeur aquatique d'Europe : crépusculaire et nocturne, il affectionne particulièrement

les cours d'eau riches en végétation rivulaire dont il se nourrit. Il vit dans une hutte ou un terrier qu'il renforce avec des amas de branches. L'habitation favorite du Castor est un terrier creusé dans la berge, dont l'entrée se situe obligatoirement sous l'eau. Cependant, l'espèce n'a jamais été observée sur la commune et sa présence est jugée très faible.

Même constat pour la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) dont les prospections menées par le CEN PACA entre 2009 et 2011 en périphérie de la commune n'ont pas été positives.

Les autres espèces contactées majoritairement dans les boisements sont relativement communes : l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*), protégé au niveau national, le Campagnol provençal (*Microtus duodecimcostatus*), le Chamois (*Rupicapra rupicapra*), la Fouine (*Martes foina*) et la Martre (*Martes martes*), le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), le Sanglier (*Sus scrofa*) et autres rats (*Ratus sp.*).

■ Amphibiens et Reptiles

Parmi les 6 espèces d'amphibiens et 11 espèces de reptiles figurant à l'annexe IV de la Directive « Habitats – Faune – Flore » et signalées dans le site Natura 2000 du Massif du Luberon, 5 espèces ont déjà été inventoriées sur la commune des Taillades (source : LPO PACA, inventaires NOVACERT juillet 2015) :

Reptiles : la Couleuvre de Montpellier (*Malpolon monspessulanus*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), le Lézard ocellé (*Timon lepidus*), le Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*) ;

Amphibiens : la Grenouille verte (*Pelophylax sp.*).

Les milieux secs et chauds sont favorables à la majorité des Reptiles. D'après les inventaires du Docob, la Couleuvre d'Esculade (*Elaphe longissima*) et la Couleuvre à échelons (*Rhinechis scalaris*) sont potentielles sur la commune des Taillades. Dans les milieux rocheux et ouverts, il est fort probable de retrouver la Vipère aspic (*Vipera aspis*), le Psammodrome d'Edwards (*Psammodromus hispanicus*), ou encore le Seps strié (*Chalcides striatus*).

Les milieux humides sont plus propices à la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), mais les faibles populations de poissons dans les cours d'eau limite la présence de l'espèce

Concernant les amphibiens, leurs milieux favorables sont les cours d'eau et les fossés plus ou moins en eau selon leur typologie et la saison. Le Crapaud calamite (*Bufo calamita*), la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*), le Crapaud commun (*Bufo bufo*) ou encore le Pélodyte ponctué (*Plodytes punctatus*), cité dans le Docob, peuvent fréquenter les zones humides de la communes. Les Amphibiens sont aujourd'hui fortement menacés par cette perte d'habitat, en plus de la pollution diffuse de plus en plus importante des zones humides existantes.

Le courant et la présence de poissons dans les cours d'eau sont néfastes à leur reproduction.

Les zones boisées sont quant à elles intéressantes pour l'hibernation de ces animaux.

■ Insectes

Les ripisylves offrent des habitats favorables aux Odonates et aux Lépidoptères. Les espèces recensées lors des prospections sont communes et relativement abondantes. Il n'est toutefois pas improbable de rencontrer les espèces remarquables aux abords des berges des cours d'eau. D'après le Docob, les invertébrés susceptibles de fréquenter la commune sont :

Chez les Lépidoptères : l'Azuré du Serpolet (*Maculinea arion*) listé dans l'Annexe 4 de la directive Habitats, le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) listé dans l'Annexe 2 de la directive Habitats, l'Écaille funèbre (*Phragmatobia luctifera*), la Zygène cendrée (*Zygaena rhodamanthus*) fréquentent dans les milieux ouverts type pelouse ;

Chez les Odonates : l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) (protection nationale ; annexe IV de la Directive ; vulnérabilité en Europe et en France indéterminée) apprécie les ripisylves et les cours d'eau.

Chez les orthoptères, la Mante religieuse (*Mantis religiosa*) a été relevée sur la colline de Pied Caud. La Magicienne dentelée (*Saga pedo*), listée dans l'Annexe 4 de la directive Habitats, fréquente les garrigues et friches de la commune.

Concernant les Coléoptères, le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), toutes deux listées dans l'Annexe 2 de la directive Habitats et citées au Docob, fréquentent les Taillades et particulièrement les feuillus (et notamment les arbres creux) et les linéaires de haies.

■ Poissons

Les activités humaines entraînent des perturbations significatives sur les fonctionnalités des cours d'eau et notamment sur le peuplement piscicole. Le tronçon du Canal de Carpentras traversant les Taillades en témoignent, bien que ses berges et sa ripisylve sont maintenues. Nous n'avons pas de recensements du Barbeau méridional sur la commune des Taillades où dans les communes à proximité.

L'Écrevisse à pattes blanches, concernée par Natura 2000, ne semble pas non plus fréquenter les cours d'eaux de la commune, elle qui précisons-le est une espèce aquatique des eaux douces pérennes, claires, très bien oxygénée et au lit de graviers.

L'intérêt biologique est peu remarquable pour la faune aquatique.



Couleuvre de Montpellier (*Malpolon monspessulanus*), observée en limite Nord des Taillades – Bel Air

Crédit photo : Pierre HELLAL



Huppe fasciée (*Upupa epops*), observée en limite de la plaine agricole au niveau du cœur urbain

Crédit photo : Pierre HELLAL



Aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*)

Crédit photo : M. Gallardo (PNRL) – Photo hors site



Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*)

Crédit photo : NOVACERT – Photo hors site



Agrion blanchâtre (*Gagea pratensis*), observé en bordure du canal de Carpentras

Crédit photo : NOVACERT



Flambé (*Iphiclides podalirius*), observé dans une dent creuse en cœur urbain

Crédit photo : NOVACERT



Crapaud commun (*Bufo bufo*)

Crédit photo : P. Gourdain (INPN) – Photo hors site



Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

Crédit photo : H. Bouyon (INPN) – Photo hors site

La trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue du SRCE ainsi que les éléments remarquables identifiés par le SCoT du de la CPA, ont permis d'identifier et de définir la Trame Verte et Bleue des Taillades.

La commune de Taillades est concernée par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) PACA, approuvé en novembre 2014.

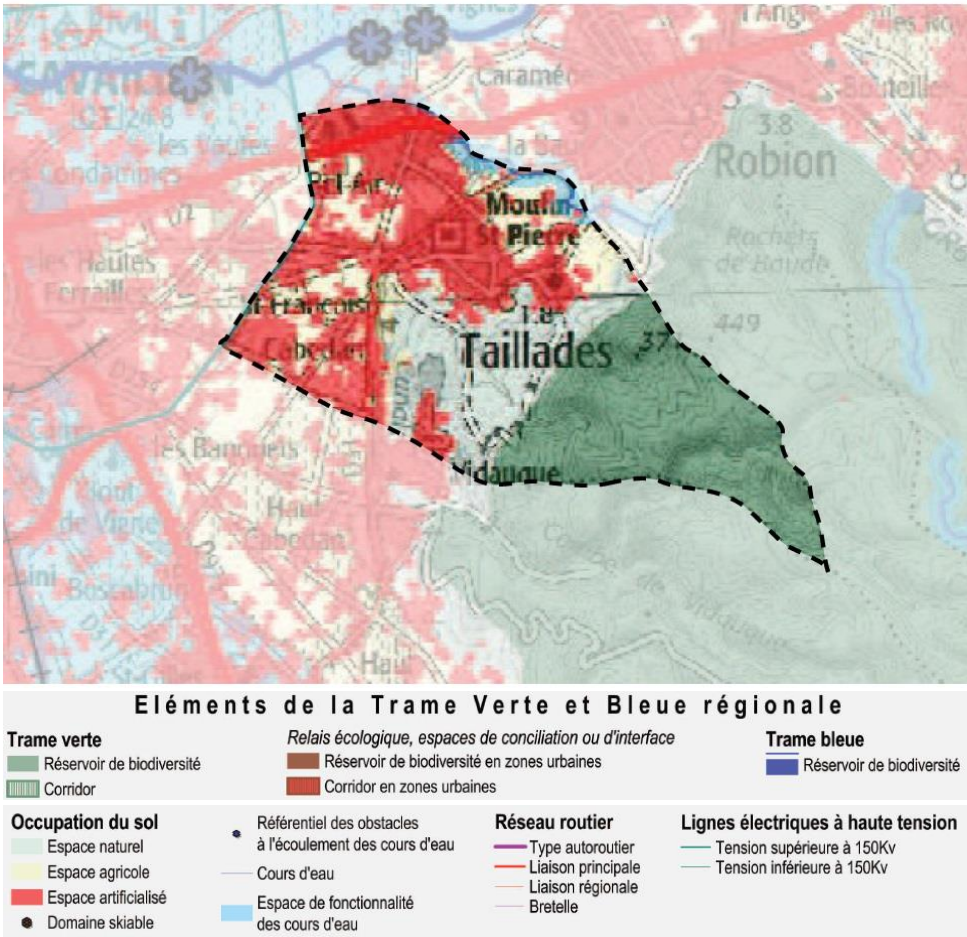
***Le SRCE** est l'outil d'aménagement à échelle régionale pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue. Le contenu de ce document répond aux exigences réglementaires du Code de l'Environnement.*

Le plan d'action stratégique du SRCE se compose de 4 grandes orientations stratégiques avec 19 actions et de 5 orientations stratégiques territorialisées.

Concernant la commune de Taillades, le massif du Luberon est identifié comme réservoir de biodiversité. Il est à noter que le Boulon et sa ripisylve –donc son espace de fonctionnalité – et dans une moindre mesure le canal de l'Union Luberon-Sorgue-Ventoux sont également supports de continuités écologiques.

Zoom sur les éléments de la trame verte et bleue régionale à Taillades

Source : SRCE PACA 2014



La Trame Verte et Bleue a été délimitée sur la base des corridors écologiques définis par le SCOT puis affinée localement suivant les éléments naturels révélés dans les inventaires faune et flore.

Les corridors écologiques : les grands principes de structuration



Source : Etat Initial de l'Environnement du SCoT du bassin de vie Cavaillon-Coustellet-l'Isle sur la Sorgue

Les continuités écologiques reposent sur l'identification des différents « espaces de vies » des espèces et de leur mode de déplacements :

Les différents espaces des continuités écologiques :

- **Une zone nodale** est considérée comme l'espace où l'espèce peut y exercer l'ensemble de son cycle de vie : alimentation, reproduction et repos. Ce sont des réservoirs biologiques à partir desquels des individus d'espèces présentes se dispersent. Ces zones nodales peuvent également accueillir des espèces venant d'autres réservoirs de biodiversité.
- **Une zone périphérique** ne correspond pas aux caractéristiques des zones nodales mais permet à l'espèce un transit ou une occupation temporaire (chasse, migration, alimentation).
- Enfin, **une zone d'exclusion ou de blocage** coïncide à une situation répulsive pour l'espèce créant un effet de barrière à leurs déplacements. Ces espaces participent à la fragmentation écologique du territoire, notamment par la présence d'infrastructures qui rendent les franchissements et les connexions entre les zones nodales difficiles voire impossibles selon les espèces. Ces zones de blocages peuvent être ponctuelles (seuil pour les cours d'eaux), linéaires (autoroute) ou surfaciques (zone urbaine). Les obstacles peuvent être également physiques (pente forte, falaise) ou anthropiques (agriculture intensive, pollution lumineuse...).

Les modes de déplacements : Dans l'optique d'identifier les grands couloirs de déplacement des espèces entre ces différents « lieux de vies », il est nécessaire de mettre en avant les dynamiques de déplacement des espèces en identifiant des corridors de déplacement. Ces dynamiques reposent sur l'accessibilité des espèces du territoire d'Aix

en Provence à certains milieux. Il s'agit de passer d'une vision structurelle et statique à une approche dynamique et fonctionnelle.

Cette démarche se base sur une notion de « **perméabilité du milieu** ». La perméabilité du milieu est un facteur qui permet de qualifier chaque point du territoire en fonction du potentiel de déplacement de chaque espèce animale. Un milieu permettant un déplacement facile pour une espèce peut s'avérer répulsif pour une autre. Par exemple, une grande zone forestière qui est facilement traversée par la couleuvre esculape, un serpent forestier, ou encore le Murin à oreilles échancrées, une chauve-souris, peut s'avérer plus répulsive pour la Cistude d'Europe, une tortue aquatique, ou la Decticelle des sables, un orthoptère des milieux sablonneux.

Les données relatives à l'occupation du sol ont permis l'identification des différents zonages écologiques et des différents modes de déplacements des espèces pour chaque continuum écologique. Ce premier travail d'identification a été réalisé par modélisation cartographique (modèle de système d'information géographique). L'analyse a ensuite été vérifiée par des « prospections terrain », c'est-à-dire des visites in situ, qui ont permis de valider, de préciser et de consolider les résultats informatiques.

Sur la commune des Taillades, la place du végétal est importante, tant au niveau de la plaine agricole qu'au sein des tissus urbanisés (vergers, prairies, haies végétales, bosquets et alignements d'arbres...). Elle participe aux continuités écologiques secondaires entre les grandes entités naturelles de la commune.

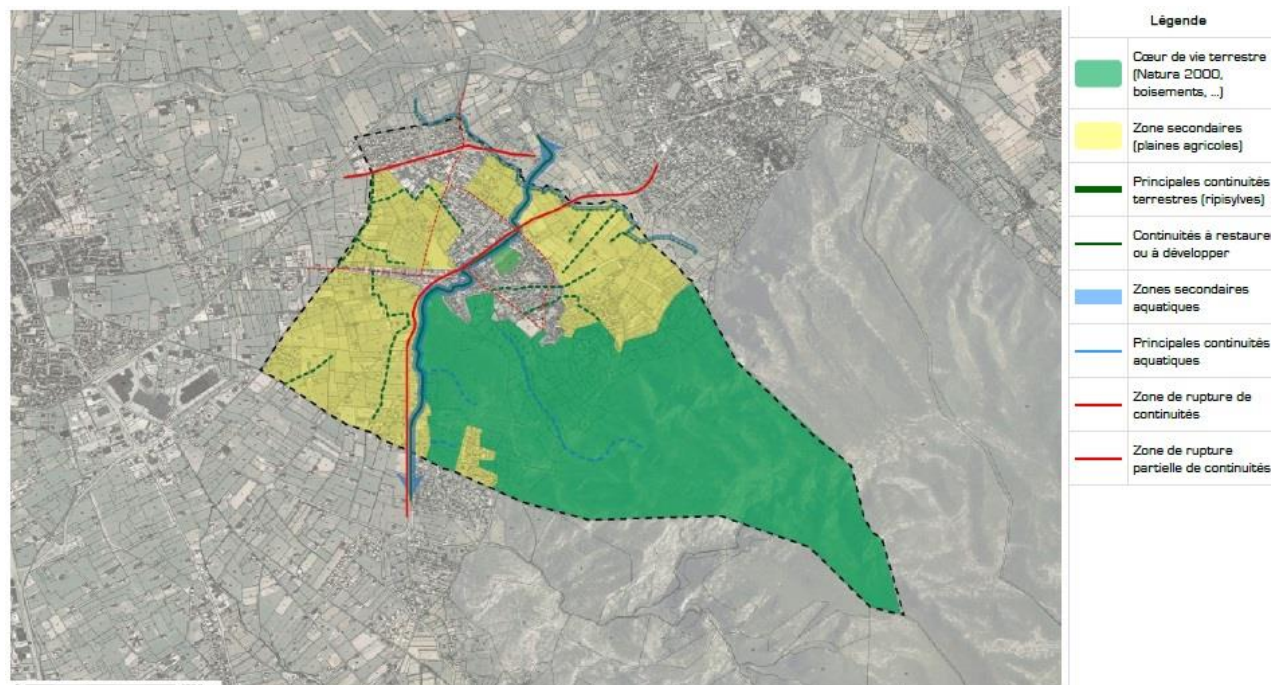
Vue sur le territoire communal depuis les hauteurs montrant la présence forte du végétal au sein du tissu urbain et au cœur de la plaine agricole avec son réseau de linéaires de haies

Sources : Green Logic



Trame Verte et Bleue : les potentielles fonctionnalités écologiques du territoire des Taillades,

Sources : Green Logic



Le tableau ci-après et la cartographie présente les résultats obtenus. Ces derniers décrivent les continuités écologiques du territoire de la commune des Taillades, c'est-à-dire son « fonctionnement écologique », qu'il conviendra d'intégrer à la construction du projet urbain de la commune.

Échelle	Sous-trame	Zones nodales	Zones secondaires	Fonctionnalités des continuités	Continuités à restaurer ou à développer	Ruptures importantes
VERTE	Milieux forestiers	Les zones nodales forestières se situent quasiment toutes en périphérie de la commune et sont représentées par de grands ensembles boisés. Ces derniers sont principalement situés sur des massifs. L'exception est cet espace boisé situé au cœur de la zone urbanisée diffuse, habitat d'intérêt relié au réseau de continuité terrestres permettant ainsi le déplacement de la faune.	Les zones secondaires sont directement connectées aux zones nodales. Elles sont pour l'essentiel, représentées par des zones agricoles aux réseaux de haies et de bosquets importants, permettant ainsi la fréquentation par certaines espèces à tendances forestières.	Les continuités fonctionnelles principales sont des milieux boisés sont créées par les linéaires de ruisseaux et de rivières de la commune qui sont bordés de linéaires boisés. C'est particulièrement le cas du Canal de l'Union. A noter que ce dernier traverse une zone urbanisée au cœur de la commune des Taillades, dégradant ses qualités de continuums.	Les continuités à restaurer sont de plusieurs types : les linéaires liés au cours d'eau temporaires ou permanents ; les linéaires de haies structurant les plaines agricoles et les zones habitées.	Les ruptures de continuités forestières sur la commune des Taillades sont essentiellement présentes au niveau des traversées des voies routières. Ces dernières scindent l'ensemble de la plaine agricole et la vallée jusqu'aux vallons. Elles sont généralement accompagnées d'une urbanisation et d'une activité agricole. Également, les propriétés clôturées dans les milieux boisés posent problème pour la grande faune (barrière infranchissables). Les infrastructures routières augmentent avec le développement et la croissance des activités économiques.
	Milieux semi-ouverts	Les zones nodales sont réduites et caractérisées par des secteurs de garrigues, maquis, plaine rocailleuses en contexte forestier majoritairement dans le massif.	Une grande surface de la commune est susceptible d'être exploitée par les espèces de milieux semi-ouverts, souvent des espèces de lisières et ceci grâce au maillage agricole aux linéaires boisés encore préservés. L'exploitation de ces milieux est toutefois modérée en présence d'habitat diffus susceptible d'engendrer des éléments loquant pour une partie de la faune (barrières physique, dérangement, artificialisation des éléments structurant, éclairage public, etc.)	On peut reprendre les continuités fonctionnelles des milieux forestiers.	Comme pour les milieux boisés, les continuités sont représentées par les linéaires bordant les cours d'eau, et ceux délimitant les parcelles agricoles.	Les voies routières engendrent des ruptures dans le paysage pour la faune. L'urbanisation densifie cet effet de rupture et limite l'étalement des espaces naturels. Pour les milieux secs à végétation xérophile, aucune véritable rupture n'a été relevée.
	Milieux ouverts	Les zones d'intérêt pour les milieux ouverts sont très réduites du fait de l'exploitation des terres pour le maraîchage et l'agroforesterie.	Les surfaces de milieux ouverts sont relativement importantes et dispersées sur la commune des Taillades. Ont été retenues comme zones secondaires les secteurs représentant les plus importantes densités de milieux ouverts avec préférentiellement des parcelles en prairie de fauche ou friche herbacée. Celles-ci se retrouvent notamment dans les plaines agricoles à l'Est et à l'Ouest.	Aucune véritable continuité fonctionnelle d'intérêt n'a été répertoriée sur la commune. Cela est dû au morcellement des milieux ouverts et à l'aménagement du territoire communal, notamment l'habitat diffus.	Les continuités à restaurer ou à développer semblent pour partie difficiles à réaliser entre l'Est et l'Ouest de la commune du fait de l'étalement et la densification de l'urbanisation. Du Nord au Sud de la vallée, les continuités sont bien présentes avec notamment de grandes parcelles gérées extensivement.	La rupture la plus importante s'est créée dans le temps avec l'urbanisation sur l'axe Nord / Sud de la commune, scindant les vastes étendues agricoles gérées comme prairies fauchées. Ce qui a créé une déconnexion entre l'Est et l'Ouest. L'absence de gestion ou l'abandon de certaines pratiques agricoles sont une menace de disparition des milieux naturels (exemples : évolution des parcelles de prairies en friches puis en bois, ce qui isolerait certaines populations d'espèces ; cultures intensives). Un développement urbain non maîtrisé entraîne la diminution progressive des habitats de vie et des espèces par morcellement des espaces naturels et des continuités écologiques.
BLEUE	Milieux aquatiques et humides	Les cours d'eau de la commune ne représentent pas vraiment de véritables zones nodales.	Le canal de l'Union et, dans une moindre mesure le Boulon, possèdent quelques caractéristiques et une continuité d'habitats favorables à la faune liée aux milieux aquatiques ou humides. Une partie du Boulon sur la commune se retrouve souvent assec et ses berges, en certains endroit sont fortement réduites par les activités agricoles.	Seul le continuum du Canal de l'Union peut être considéré comme continuums fonctionnels en terme de trame bleue sur la commune.	Les continuités à revaloriser correspondent aux linéaires des cours d'eau « le Boulon », assec une majeure partie de l'année. Ce linéaire est morcelé par les activités agricoles, et plus ou moins dégradé.	Les ruptures importantes des cours d'eau sont essentiellement contraintes par les activités humaines (aménagement du territoire touchant les berges ou le lit des cours d'eau, activités agricoles, etc.). Sur la commune, ces ruptures se concentrent essentiellement au centre ville des Taillades. Le Moulin et d'autres infrastructures constituent quant à eux des obstacles pour la piscifaune.

Patrimoine écologique – Synthèse

ATOUTS :

- Entité naturelle principale constituée du massif boisé du Petit Luberon au Sud-Est du territoire communal, ainsi que par le cours d'eau le Boulon qui délimite la partie Nord-Est.
- Un nombre important d'espaces naturels remarquables (sites Natura 2000, arrêtés de Biotope,...) renferme des habitats diversifiés, ainsi que des espèces animales et végétales protégées.
- Un réseau de haies développé.
- La présence d'espèces à forte valeur patrimoniale sur le territoire communal requiert le maintien de la protection des milieux auxquels elles sont associées. D'autres milieux (haies, cours d'eau,..) non protégés renferment des habitats et espèces remarquables qui méritent d'être préservés.

CONTRAINTES :

- Des obstacles tels que les infrastructures routières font rupture entre les différents espaces naturels réservoirs de biodiversité.

ENJEUX :

- Assurer une protection tant des principaux espaces d'intérêt écologique que des continuités écologiques – Trame Verte et Bleue – existantes sur le territoire.
- Préserver à tout prix le maillage agricole restant, en particulier les cultures non irriguées (en piémont du Petit Luberon) ainsi que les prairies permanentes.
- Préserver les zones humides par des fauches tardives : berges des canaux et du Boulon, prairies humides s'il y en a.
- Préserver les ripisylves et lutter contre l'altération des cours d'eau.
- Limiter le mitage urbain dans les espaces agricoles et le fractionnement de l'espace afin de préserver les populations végétales et animales qui s'y trouvent.
- Stopper l'urbanisation au niveau des franges boisées qui altère le fonctionnement des écosystèmes.
- Structurer et accompagner le développement des usages récréatifs de la nature en sensibilisant les usagers.

Patrimoine paysager

La commune des Taillades possède une grande richesse en termes de paysage et d'environnement naturel. Plus de la moitié du territoire communal est couvert par les collines boisées appartenant au massif du Luberon. Elles constituent un décor de qualité pour toute l'urbanisation qui s'est développée en contrebas. Le village pittoresque, blotti contre les piémonts du massif, présente un patrimoine bâti et culturel remarquable et caractéristique de la région.

Atlas des paysages du Vaucluse

Une commune à l'interface de 3 ensembles paysagers

La commune des Taillades est située à l'interface de trois unités définies par l'atlas des paysages du département du Vaucluse et présentant de forts enjeux paysagers.

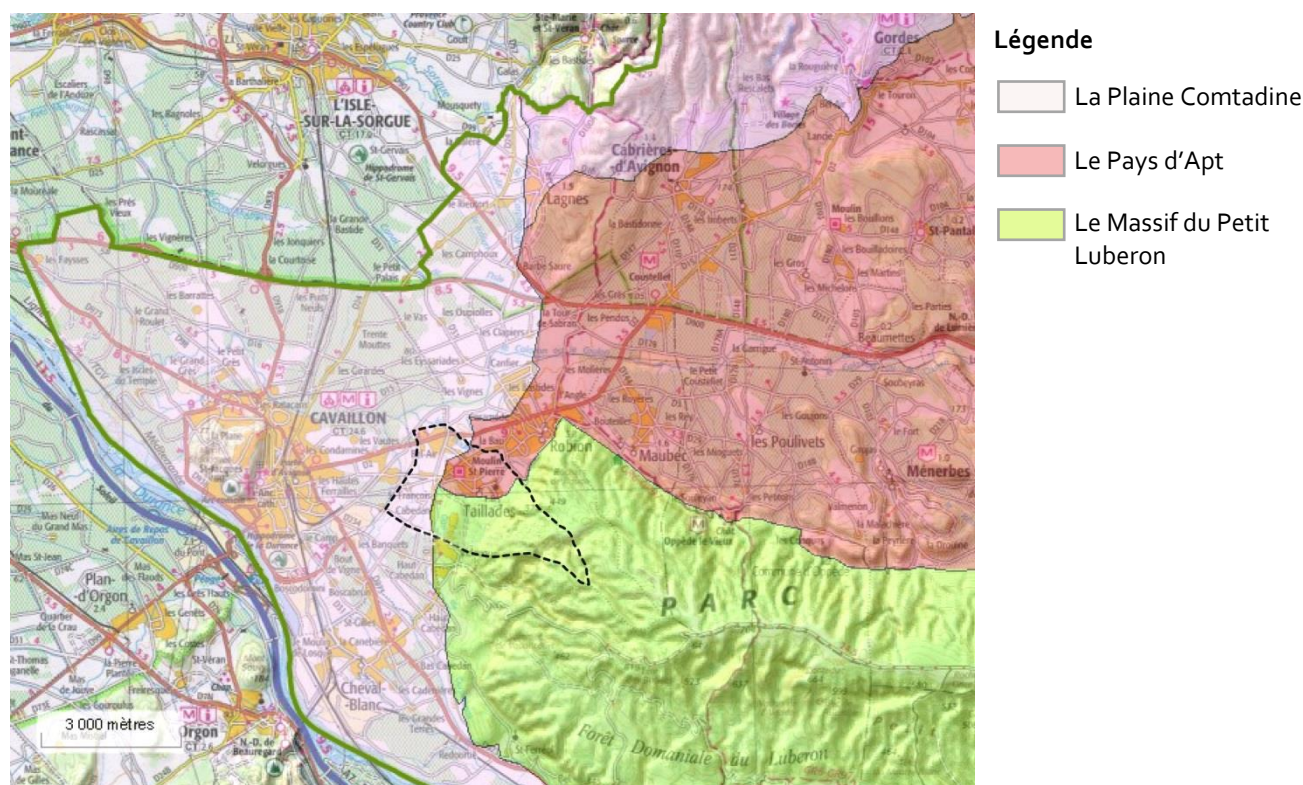
Une unité paysagère est une portion d'espace homogène et cohérente tant sur les plans physiologiques, biophysiques et socioéconomiques. Ses différents constituants, ambiances, dynamiques et modes de perception permettent de la caractériser.

L'unité ayant l'emprise la plus grande et la plus reconnue est le massif du Petit Luberon. Il constitue la barrière visuelle qui signale la limite Sud du département de Vaucluse. A plus petite échelle, il occupe toute la partie Sud-Est de la commune des Taillades composée de versants boisés. Deux autres entités se partagent le reste du territoire : la plaine Comtadine à l'Ouest de la commune correspondant aux espaces de replats agricoles et résidentiels et l'entité du Pays d'Apt au Nord comprenant essentiellement le vieux bourg.

Ce « trépied » paysager implique une diversité des perceptions et des structures du territoire qui sont un atout pour la commune. Au carrefour de plusieurs unités paysagères, les Taillades sont riches d'ambiances variées caractérisant la commune.

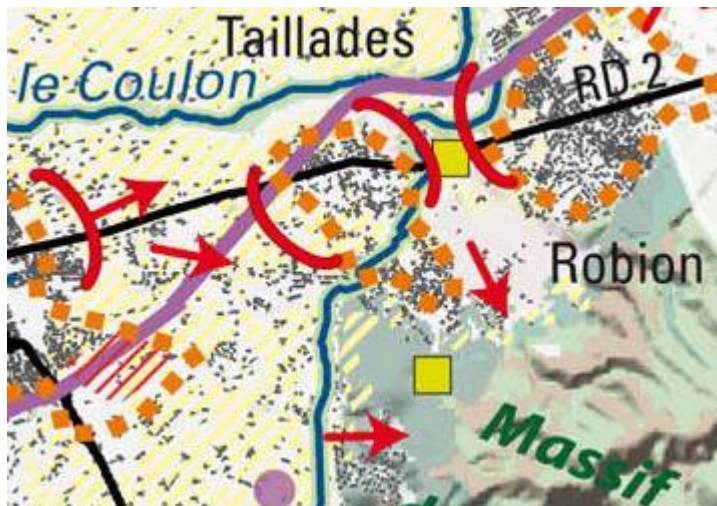
Unités paysagères définies par l'Atlas des paysages à l'échelle du département du Vaucluse

Source : Cartographie interactive du site du PNR du Luberon



Enjeux sur le territoire des Taillades identifiés par l'Atlas des Paysages du Vaucluse.

Source : Atlas des paysages du Vaucluse



L'Atlas des paysages du Vaucluse définit le territoire auquel appartient la commune des Taillades comme **un nouveau paysage sous influence urbaine**. Ce paysage subit une banalisation par une extension des lotissements et de l'habitat diffus, un développement des agglomérations au travers de nombreuses zones commerciales et d'activités. Les structures végétales sont souvent ignorées dans les extensions récentes : peu d'entrées de ville sont plantées. La ville marque sa présence y compris au milieu des zones rurales : des bâtiments isolés abritant des jardineries, des garages, etc. se signalent au milieu des cultures. Les constructions anciennes sont transformées, agrandies, et abritent de nouveaux usages.

L'Atlas a dégagé des enjeux paysagers à l'échelle du département du Vaucluse qui sont déclinés sur tout le territoire. Ceux qui concernent les Taillades sont les suivants :

▪ Gérer durablement les grandes structures du paysage



Forêts de feuillus/mixte/conifères/landes

Un des éléments forts du paysage sur la commune est le massif du Petit Luberon qui est couvert d'une végétation arborée laissant place à des landes puis estives en son sommet. Un morcellement, voire un effacement, de certains de ces boisements est un processus en cours. **Le maintien des boisements relictuels est un enjeu écologique et paysager.**



Cultures sèches et pentes/prairies et cultures irriguées/vergers et cultures diversifiées/vignobles

L'évolution des pratiques agricoles tend à modifier le réseau des haies traditionnelles et le système d'irrigation. **L'avenir des canaux est un enjeu fort sur la commune.** Les haies coupe-vent dépérissent, beaucoup ont été supprimées. Du fait de la propagation d'une maladie des cyprès, le peuplier se substitue dans les haies. L'implantation de serres (Mourre-Poussin et les Roberts) et de nouveaux bâtiments agricoles, notamment pour le conditionnement des fruits, contribue à la transformation du paysage agricole.



Paysage des cours d'eau

Les ripisylves ont été réduites par les aménagements urbains et agricoles. Elles ne sont plus lisibles dans le paysage comme un couloir continu ; de ce fait, elles ont une moindre valeur écologique. **Leur préservation et leur reconstitution sont des enjeux d'avenir.** Les axes aquatiques présents sur la commune offrent une potentialité pour des cheminements doux et plus particulièrement le canal de l'Union Luberon-Sorgue-Ventoux. Aujourd'hui peu valorisé, l'accessibilité pour les piétons peut y être développée tout du long.

▪ **Valoriser les paysages fortement perçus**

■ **Ligne de vue principale**

L'axe de circulation le plus fréquenté sur la commune est la route départementale 2 faisant le lien entre Cavaillon et Coustellet. L'absence d'aménagements paysagers en entrée de commune et le développement de la zone d'activité de Bel Air le long de cette voirie ont banalisé les perceptions que l'on a depuis cet axe principal. On traverse un paysage confus, les vues lointaines sont réduites et l'appréciation du territoire est rendu complexe. Les atouts paysagers de la commune ne sont pas valorisés. Une requalification qualitative est un enjeu fort pour la mise en exergue du paysage communal depuis cette ligne de vue principale ;

▪ **Prendre en compte les enjeux paysagers liés à l'urbanisation et aux grands projets**



Front urbain

La perception d'un bourg s'appuie sur la qualité du front urbain, la forme de sa silhouette et la qualité de ses entrées. L'extension urbaine doit prendre en compte ces éléments. La proximité du front urbain avec une autre structure paysagère majeure (canal de l'Union, versant boisé du Petit Luberon) doit encourager à une prise en compte spécifique. Les entrées sur les Taillades par la route de Cavaillon et l'avenue des Grands Jardins sont travaillées. Celles par la RD31 au Nord et au Sud le sont beaucoup moins et demanderaient à être mises en valeur par des aménagements urbains.

Secteur de dispersion de l'urbanisation



L'étalement urbain a gagné les versants boisés du Petit Luberon, comme à Blancamp, Pied Caud et Badarel sur la commune. Outre le risque incendie, ce phénomène met en cause la continuité paysagère et écologique de la lisière forestière. L'espace agricole est convoité et déstructuré par les extensions et le mitage urbain et les friches spéculatives (Cabedan Vieux, Bel Air, les Roberts). La limitation de cet étalement urbain est un enjeu prioritaire sur la commune.



Coupure d'urbanisation sous pression

L'étalement urbain conduit à créer un continuum urbain entre certains bourgs, effaçant des frontières historiques et paysagères. Entre Cavaillon, les Taillades et Robion, les coupures agricoles s'affinent progressivement. Or ces dernières, d'intérêts écologique (corridors) et paysager (zones d'ouvertures visuelles) sont essentielles à préserver.

Préserver les sites de richesse paysagère ou écologique



Site de richesse paysagère

Des sites paysagers de qualité, déjà protégés ou non, sont à préserver. Aux Taillades, la pointe Ouest du Petit Luberon abrite le centre ancien taillé sur un éperon rocheux (site inscrit) et un site naturel remarquable, la combe de Vidauque.

Les grands projets, enjeux paysagers à court terme

■ **Nouvelle infrastructure linéaire**

Extension en projet de la Véloroute du Calavon Eurovélo 8 qui longe la commune au Nord-Ouest, près de Bel Air.

Des enjeux forts identifiés par les documents supra-communaux

Plusieurs documents supra-communaux édictent des dispositions et objectifs en faveur de la préservation et de la mise en valeur du paysage de la commune : **la Charte établie par le Parc Naturel Régional (PNR) du Luberon et les orientations du SCOT du bassin de vie Cavaillon – Coustellet – l'Isle sur la Sorgue**.

La diversité des paysages du Luberon et leur qualité constituent un des principaux enjeux de protection du Parc Naturel Régional du Luberon. **La charte du PNRL** a pour objectif de renforcer les actions de protection, de gestion, et d'aménagement des paysages. Cet objectif se traduit en **3 enjeux spécifiques** :

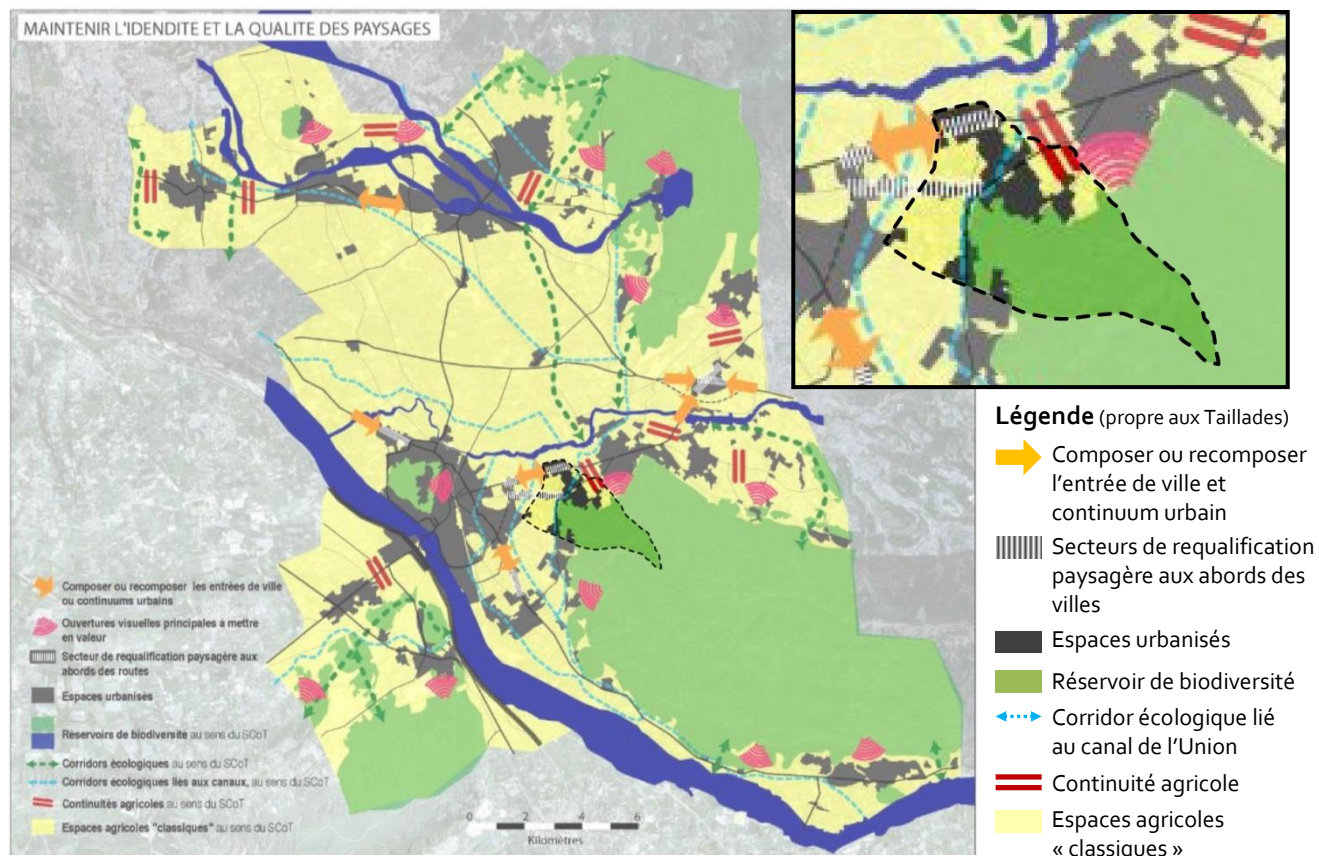
- **Intensifier la sensibilisation** du public, des opérateurs privés et publics de l'aménagement, à la valeur des paysages et à leur transformation ;
- **Améliorer la protection et la gestion des paysages patrimoniaux et lutter contre la banalisation des paysages** que le développement socio-économique du territoire génère ;
- **Faire de la protection et de la gestion active des paysages** une composante essentielle et transversale de l'ensemble des missions du Parc.

Les orientations du **SCOT du bassin de vie Cavaillon – Coustellet – l'Isle sur la Sorgue** viennent appuyer et compléter les objectifs de la charte du PNR du Luberon. Les orientations suivantes sont notamment mises en avant par le SCOT pour l'élaboration des PLU :

- **Une protection / valorisation des espaces naturels d'intérêt écologique** – dénommé «réservoirs de biodiversité» - notamment pour leur valeur paysagère. Sur le territoire des Taillades, le massif du Petit Luberon est identifié comme réservoir de biodiversité.
- **Une attention particulière à porter au traitement des entrées de ville/village et une préservation des ouvertures visuelles** à travers l'identification et la mise en valeur des couloirs paysagers d'échanges visuels, depuis ou en direction des réservoirs de biodiversité. Pour cela, une attention particulière doit être portée à l'ordonnancement, au volume et à l'aspect extérieur des constructions afin de ne pas créer de rupture d'échelle ou de rupture visuelle avec le tissu bâti traditionnel.
- **Une protection et une mise en valeur du patrimoine bâti et végétal** à travers l'identification/protection du patrimoine vernaculaire (mas, abris de berger, bories, terrasses de culture, moulins, fontaines, canaux, lavoirs...) et du patrimoine végétal remarquable au titre de l'article L.123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme.

Cartographie des objectifs en termes de maintien de l'identité et de la qualité des paysages à l'échelle du SCoT et zoom sur ceux qui concernent la commune des Taillades

Source : DOG du SCoT du bassin de vie Cavaillon – Coustellet – l'Isle sur la Sorgue



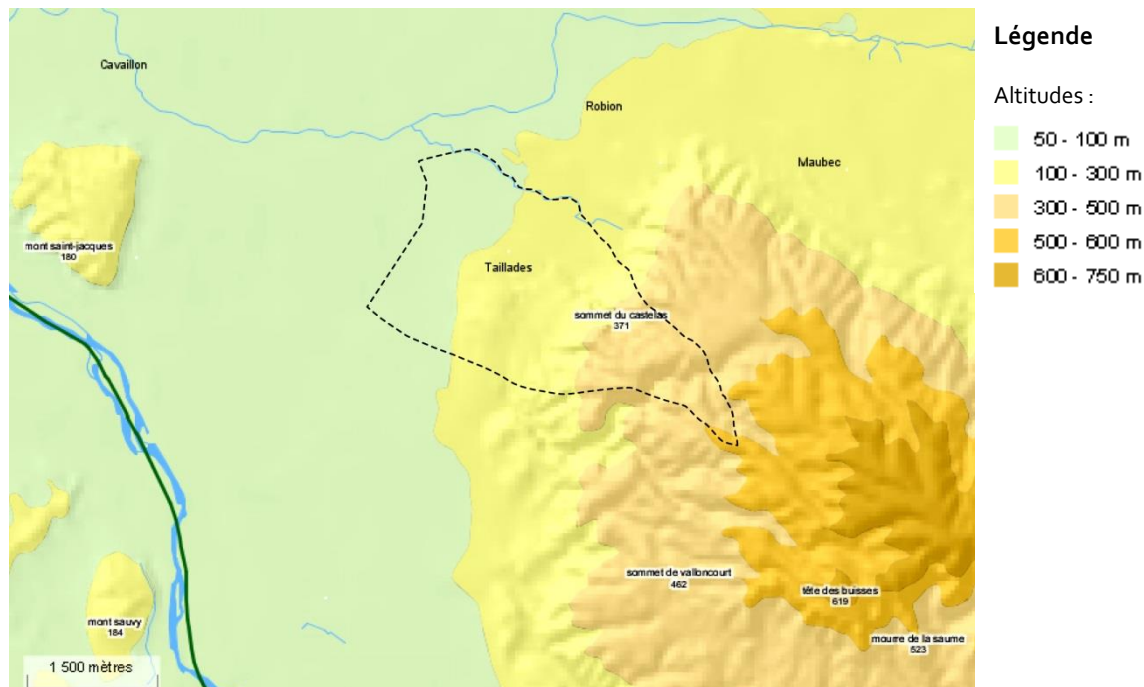
Une morphologie qui structure le territoire

Plusieurs éléments structurants caractérisent le paysage des Taillades : le relief du Petit Luberon, le canal de l'Union et le cours d'eau du Boulon, les principaux axes de circulation (la RD2 reliant Cavaillon à Coustellet et la RD31 qui traverse les Taillades).

La topographie

Composantes du relief sur le territoire des Taillades

Source : Cartographie interactive du site du PNR du Luberon



Le paysage communal est marqué par un relief de moyenne montagne, caractérisé par la présence des collines boisées du Massif du Petit Luberon au Sud-Est du village culminant à 529m à l'Esquive du Grand Ubac. La partie Nord-Ouest des Taillades se compose d'une vaste plaine alluvionnaire agricole ponctuée de bâti diffus. L'altitude y est de 78m au point le plus bas. Entre les deux, à une altitude intermédiaire de 100-110m, le vieux bourg est niché sur les contreforts du massif, dominant la plaine.

Vue à vol d'oiseau sur l'ensemble du territoire des Taillades rendant compte du dénivelé Est-Ouest entre la plaine et le massif du Petit Luberon

Sources : Google Earth



Le massif du Petit Luberon constitue un front visuel fort depuis la plaine lorsque l'on traverse la commune du Nord au Sud. Il s'agit d'un repère important pour la localisation de la commune et son orientation. Le massif crée un appel pour l'observateur, c'est un atout paysager pour la commune. Ce relief contrasté permet également à l'inverse d'offrir des vues lointaines intéressantes sur la plaine comtadine et le territoire des Taillades depuis ses hauteurs. Ces perspectives visuelles permettent de valoriser le patrimoine naturel et le paysage agricole de la commune.

Vue sur le relief du Petit Luberon depuis la plaine occidentale (Cabedan Vieux)

Source : G2C Territoires



Vue sur le territoire communal et sur les massifs montagneux alentours depuis le massif du Petit Luberon

Source : Green Logic



Le noyau villageois ancien, taillé dans un éperon rocheux, offre en son sommet des vues remarquables sur la plaine du Coulon, les Alpilles et les Monts de Vaucluse (depuis les Dentelles de Montmirail jusqu'au Mont Ventoux). Il s'agit d'un point d'observation privilégié du grand paysage.

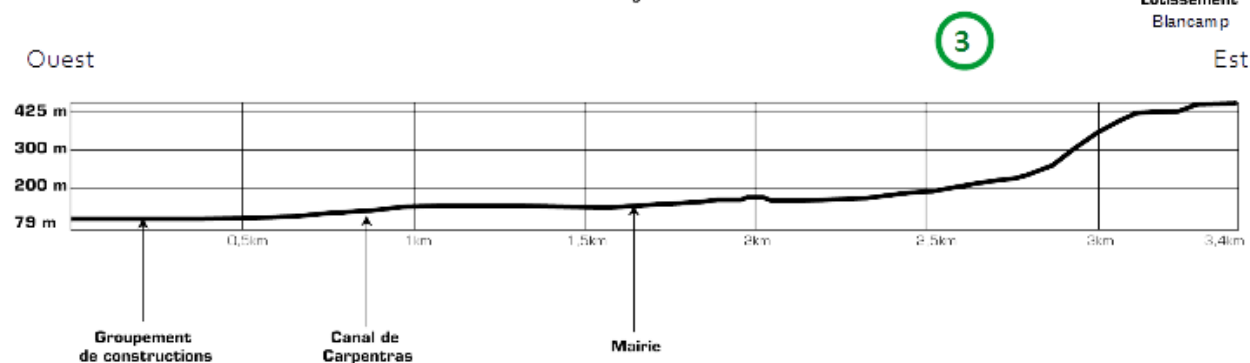
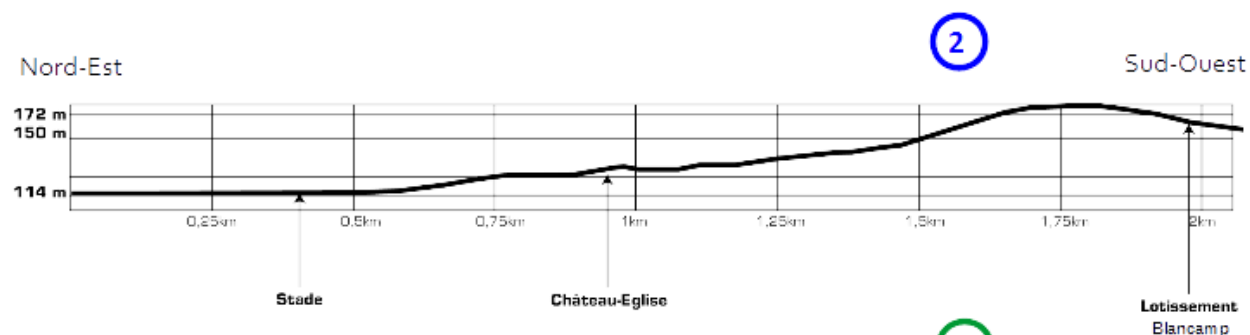
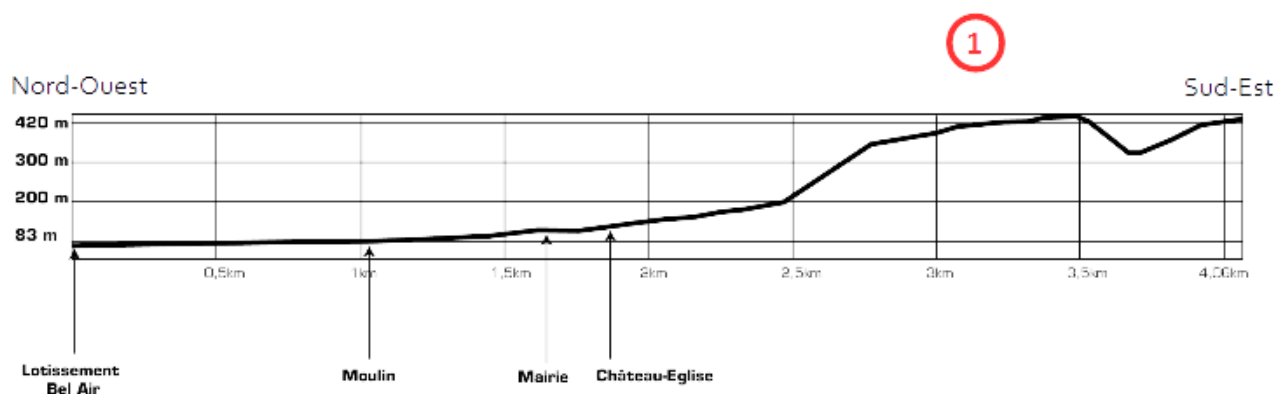
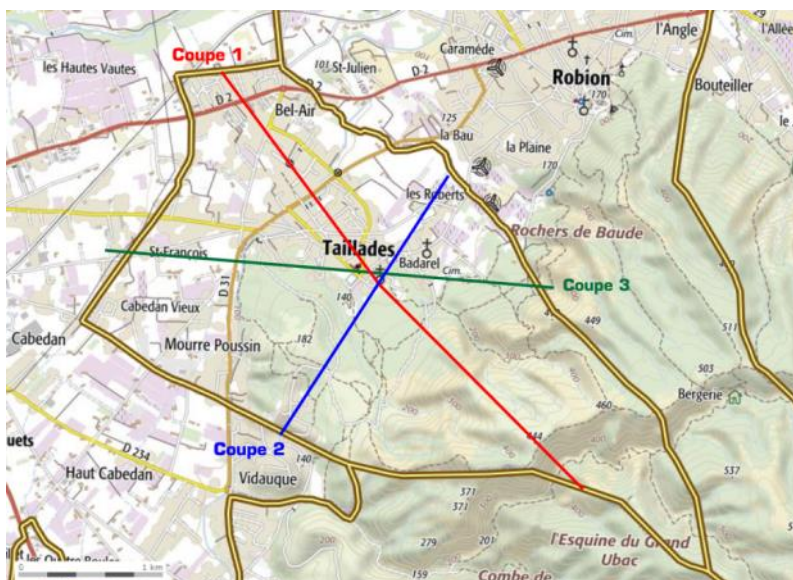
Vue sur la partie Ouest du territoire communal depuis le point d'observation du centre ancien situé en surplomb (table d'orientation)

Source : G2C Territoires



Coupes de principe rendant compte de la topographie communale

Source : G2C Territoires

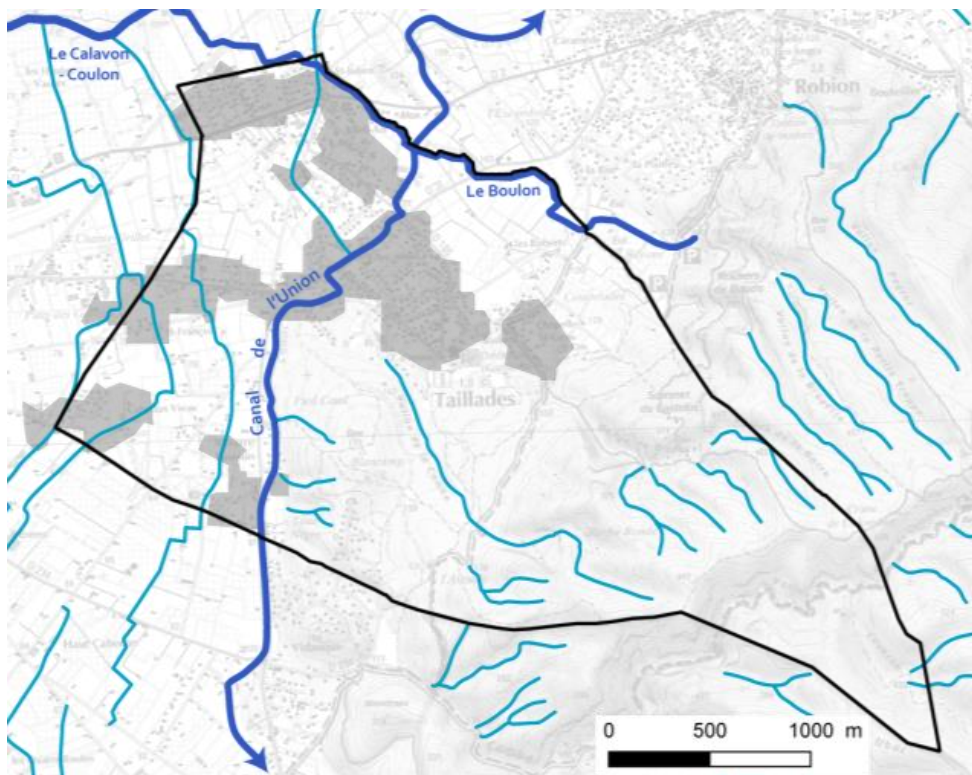


Le réseau hydrographique

La commune de Taillades présente deux types d'axes aquatiques. Partie Sud-Est, sur le massif du Petit Luberon, des torrents façonnent le relief, créent des jeux de vallons et de combes qui donnent un aspect morcelé aux versants. Ces torrents naturels peuvent être problématiques car lors d'importants épisodes pluvieux leur débit élevé engendre des complications en contrebas comme des coulées de boue ou des risques d'inondation (voir chapitre propre aux risques).

Réseau hydrographique sur le territoire des Taillades

Source : Géoportail



En plaine, le canal de l'Union Luberon-Sorgue-Ventoux, ouvrage d'irrigation long de 69km et mis en œuvre au milieu de XIX^{ème} siècle, constitue une barrière physique scindant le territoire en deux (plaine agricole-secteur de Bel-Air au Nord-Ouest et vieux bourg des Taillades-massif du Petit Luberon au Sud-Est). Au Sud, il se situe entre la RD31 (qu'il longe sur une majorité de sa longueur) et le versant boisé. Au Nord, il traverse des espaces urbains et sépare distinctement le vieux bourg des Taillades et le secteur résidentiel et d'activités économiques de Bel Air.

Le canal de l'Union participe à donner un cadre paisible et bucolique lors de la traversée de la commune, notamment avec la présence du moulin et des ponts... Il s'agit d'un élément patrimonial fort inscrit dans le paysage de la commune. Construit par l'Homme, il n'est que ponctuellement accompagné d'une végétation sur ses berges. Toutefois, il s'agit d'une continuité écologique secondaire intéressante et par conséquent, cette végétation qui borde le canal ponctuellement est à préserver.



A l'inverse, le Boulon, cours d'eau extrêmement irrégulier et constituant la limite Nord entre Les Taillades et Robion, possède une ripisylve riche et développée. Cette végétation est un milieu naturel support d'une biodiversité abondante. Prenant sa source sur la commune de Robion et rejoignant la rivière du Coulon, le Boulon et sa ripisylve est un corridor écologique majeur sur la commune des Taillades. Sa préservation est essentielle pour le maintien des espèces végétales et animales d'intérêt communautaire.



Le maillage de canaux d'irrigation secondaires dans la plaine présente un intérêt agricole et écologique. Ils participent à l'accompagnement paysager du parcellaire agricole et des voiries.



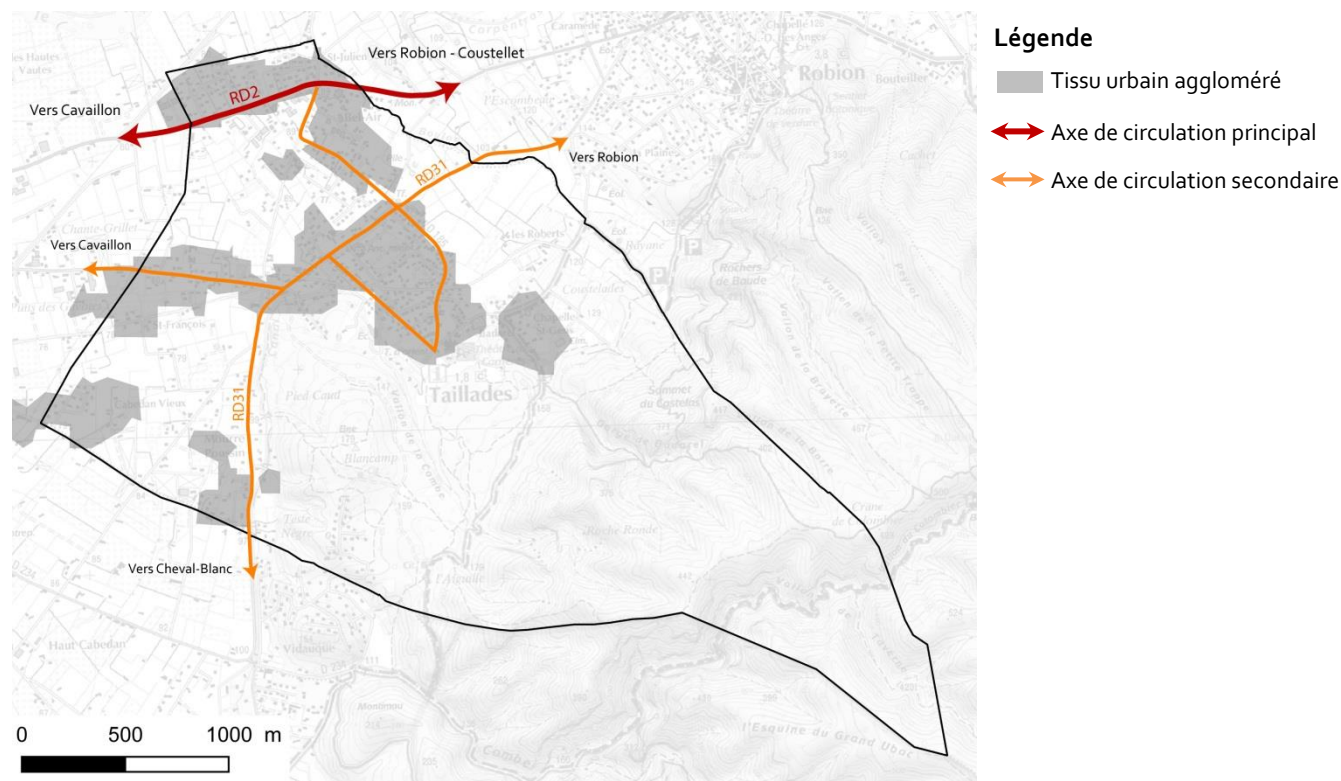
Le PLU de la commune des Taillades doit être compatible avec les dispositions des SDAGE Rhône-Méditerranée et du SAGE Calavon-Coulon (voir partie « Ressources Naturelles »).

La trame viaire

La commune est desservie par différentes voies de communication qui sectorisent le territoire.

Principaux axes de circulation et de desserte de la commune des Taillades

Source : Géoportail



La principale est la RD2, ou route de Robion-Cavaillon, qui relie Cavaillon à Coustellet.

Cette voie primaire traverse le secteur de Bel-Air à la pointe Nord-Ouest des Taillades. Sa présence a entraîné le développement d'une zone d'activité à proximité et la construction d'habitations résidentielles sous forme de lotissements pavillonnaires. Cette route très circulante présente des abords peu soignés (réseaux électriques aériens, murs et clôtures disparates, haies végétales monospécifiques et hautes fermant les vues...). La place laissée aux cycles et piétons est mince et peu sécurisée.

Cette voirie ne permet pas une perception du village des Taillades et ne valorise pas les atouts paysagers du territoire alors qu'il s'agit du principal aperçu que l'on a de la commune lorsqu'on l'emprunte.





La seconde voirie traversant la commune est la RD31 ou avenue du Moulin. Elle relie Cheval-Blanc à Robion en longeant les versants boisés du Petit Luberon et en traversant les villages de coteaux. C'est le cas des Taillades puisque cette route accompagne le canal de l'Union Luberon-Sorgue-Ventoux et passe en partie basse du vieux village.

De taille plus réduite que la précédente, cette voie traverse des espaces composés de terrains agricoles et de bâti plus ou moins diffus. Au Nord, elle est bordée par une haie brise-vent qui filtre les vues sur le massif du Luberon.

Puis au cœur du village elle donne à voir sur le canal, le moulin et les habitations plus denses.



Au Sud, les espaces traversés sont parsemés d'habitat diffus. Les réseaux électriques aériens constituent des points noirs visuels forts le long de cette voirie principale de circulation.

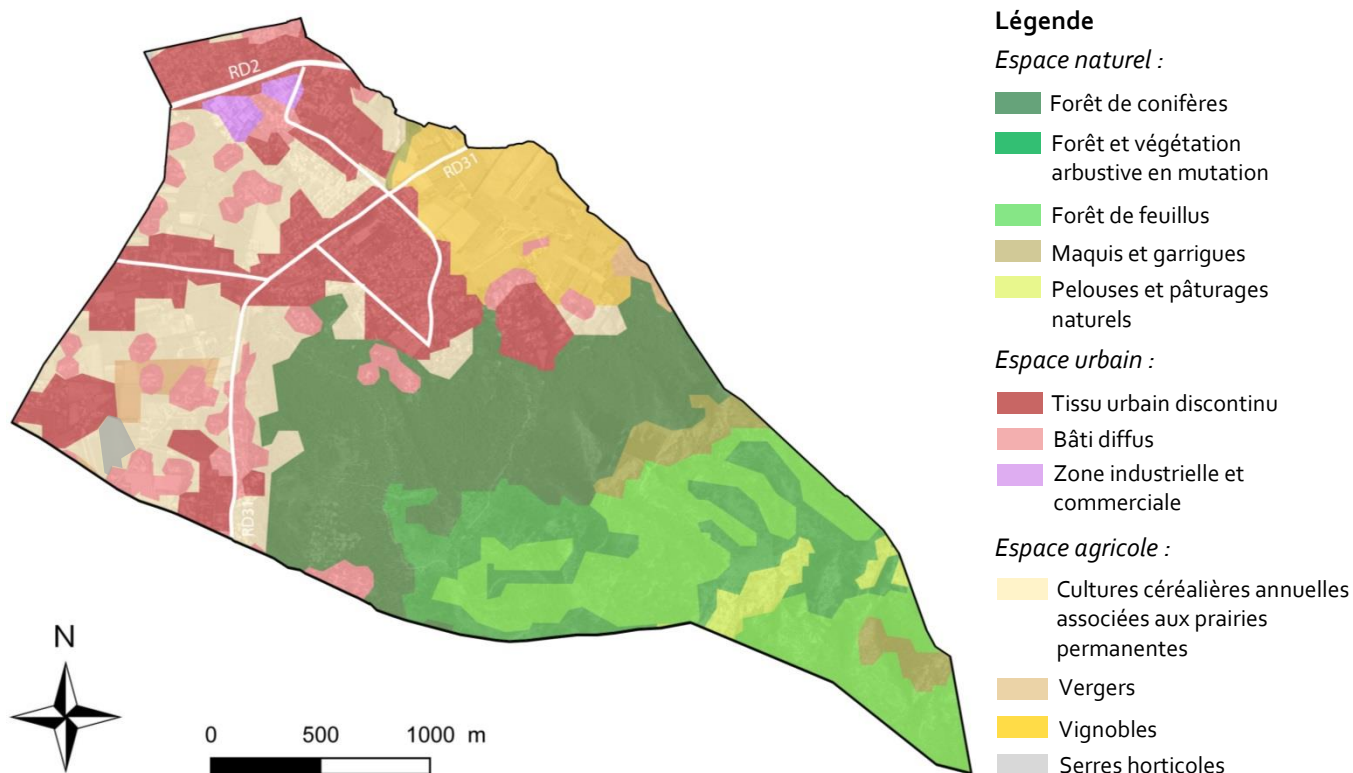


Cet axe routier marque une rupture entre la plaine et le haut du village. En l'empruntant, on comprend davantage l'organisation de la commune et ses composantes. Ses abords sont mieux aménagés, les vues sont tantôt filtrées par les haies brise-vent ou l'urbanisation, tantôt ouvertes grâce à des percées visuelles intéressantes.

Le reste du réseau viaire est secondaire voire tertiaire. On remarque cependant que le vieux village des Taillades est cerné par des voiries formant un contour triangulaire. Ce dernier, formé par l'avenue du Moulin, l'avenue du château et l'avenue de la Michelette permet d'identifier le noyau central, avec à sa pointe le cœur historique.

... dont découle l'occupation du sol

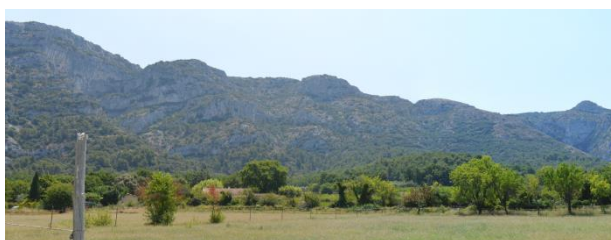
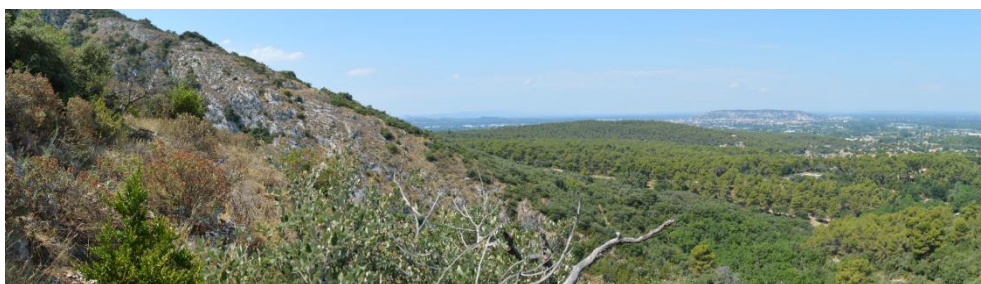
Les éléments structurants présentés précédemment ont été des facteurs décisifs dans l'organisation du territoire, notamment dans le processus d'urbanisation de la commune et de la répartition entre espaces urbains, agricoles et naturels.



L'espace naturel : les versants boisés du massif du Petit Luberon

En 2014, l'espace naturel représentait sur les Taillades une part importante du territoire, à hauteur de 53% soit 367 ha. Les milieux naturels présentent une grande stabilité. Le suivi de l'occupation du sol de 2001 à 2014 a montré une diminution de seulement 2ha sur la commune. Au Sud-Est de la commune, le relief fait du massif du Petit Luberon un ensemble à part, complètement boisé et modelé par les torrents. Des sentiers de randonnée et pistes forestières sillonnent ce territoire.

Cet espace naturel est couvert de différentes strates végétales. Sur le bas des versants, on trouve une forêt de conifères puis plus en altitude se mélangent une forêt et végétation arbustive en mutation, des feuillus, le maquis et la garrigue ainsi que des pelouses et pâturages naturels.



L'espace urbain : un tissu d'habitat discontinu

L'espace urbain, milieu artificialisé, est concentré sur la moitié Nord-Ouest de la commune, plus plane. Il représente, en 2014, 26% du territoire communal (182 ha) et a augmenté de 11 ha de 2001 à 2014, prenant la place d'espaces agricoles et naturels. L'espace urbain prend différentes formes. On trouve un tissu urbain discontinu mais relativement dense comprenant le bourg des Taillades à flanc de coteau et les principaux hameaux dispersés sur le territoire : Mourre-Poussin, Cabedan Vieux, Saint François, Bel Air et Badarel.

S'ajoutent à cette matrice des patches de bâti diffus qui sont dispersés au cœur de l'espace agricole mais aussi naturel, sans lien avec le tissu plus dense. En effet, la plaine est le lieu privilégié du développement de l'urbanisation plus récente. Les zones d'habitat situées au Nord du territoire communal, souvent dispersées, peinent à trouver un lien avec les noyaux de l'urbanisation historique situés plus au Sud.

L'espace urbain comprend également un pôle d'activité et d'artisanat sur la D2 au niveau du quartier de Bel Air qui préfigure l'entrée dans Cavaillon.



L'espace agricole : des cultures diversifiées menacées par le mitage urbain

A l'échelle du bassin de vie de Cavaillon – Coustellet – L'Isle sur la Sorgue, les espaces agricoles occupent une part importante du territoire : 15 513 ha en 2014 (soit environ 39% du territoire du SCoT). L'arboriculture domine (1/3 des surfaces agricoles), suivie par la viticulture (10%) et les prairies et friches. Dans le PADD du SCOT, l'agriculture est affirmée comme une composante essentielle pour le territoire. Les terres agricoles, de par leur haute valeur agronomique ainsi que leurs intérêts écologiques et paysagers doivent être protégées. Un enjeu fort de préservation est confié aux communes membres et se traduit notamment par la maîtrise de leur urbanisation.

La commune des Taillades est marquée par une **identité rurale forte**, liée à la **présence et à la préservation, au sein de l'urbanisation actuelle, d'espaces agricoles** (en entrée de ville et au cœur du bâti diffus).

En 2014, le SCoT, en révision, donne une proportion de 20% pour les espaces agricoles des Taillades sur la surface totale du territoire communal. Cela représente environ 141ha. Ces espaces sont en régression au profit de l'urbanisation grandissante. De 2001 à 2014, les terres agricoles ont diminué de 9ha sur les Taillades.

Ces espaces agricoles se concentrent majoritairement au niveau de la plaine Ouest, en contrebas du canal de l'Union et de la RD31, ainsi qu'en limite Nord, entre le versant boisé du Petit Luberon, le bourg des Taillades, le secteur de Bel Air et le cours d'eau du Boulon.

- **La plaine occidentale se compose essentiellement de cultures céréalières annuelles associées à des prairies permanentes** utilisées pour les activités d'élevage. Des vergers ponctuent cet espace, constituant un habitat privilégié pour certaines espèces animales. Des serres horticoles se situent également au niveau du hameau de Cabedan Vieux (cultures maraîchères). Ces infrastructures sont un trait marquant dans le paysage. Dans cet espace, les parcelles agricoles cohabitent avec les habitations de type pavillonnaire qui s'y sont développées.



- **L'espace agricole situé à la limite Nord de la commune se compose essentiellement de vergers de fruitiers et d'oliviers ainsi que de vignobles** permettant la production des vins AOC Côtes-du-Luberon. Les vins qui ne sont pas en appellation d'origine contrôlée peuvent revendiquer, après agrément, le label Vin de pays d'Aigues. Les vignes se concentrent dans les terres sèches de la commune, notamment au niveau des lieux-dits des Roberts et Coustelades, sur les piémonts du petit Luberon.



- **Le massif du Petit Luberon est aussi le support d'une activité d'élevage** (principalement ovin) sur la commune des Taillades. Le pastoralisme permet ainsi le maintien de l'ouverture de certains milieux au sein du massif boisé.

Au cœur d'une urbanisation dispersée, les espaces cultivés offrent des ouvertures et des perspectives de qualité sur les espaces environnants, proches ou lointains : village, massif du Petit Luberon, canal de l'Union...

Ce parcellaire participe à l'ambiance rurale de certains secteurs du village et fait partie du cadre paysager des Taillades. Il est important de le préserver, notamment sous forme de continuités agricoles, au cœur de la commune mais aussi au niveau des transitions avec les entités urbaines voisines :

- entre les zones urbanisées des Taillades et de Robion ;
- entre les Taillades et l'urbanisation de Cavaillon.

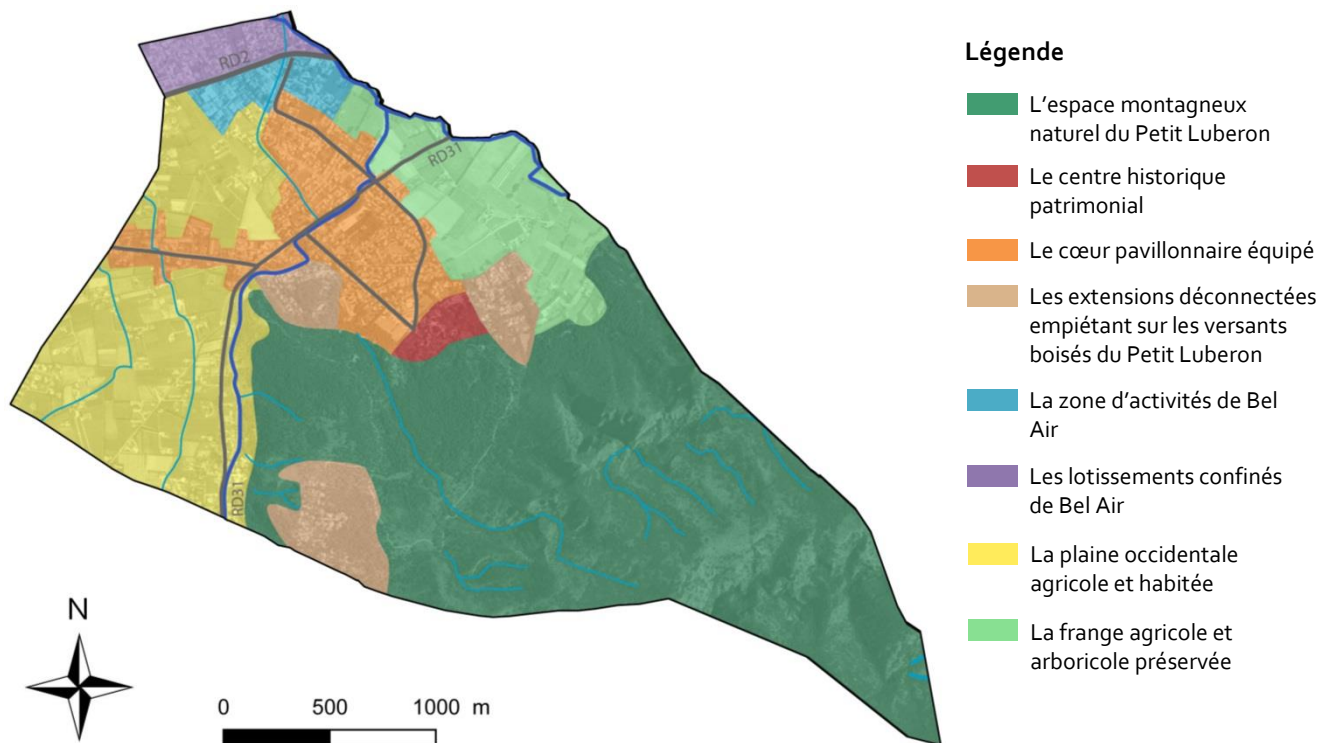
Ces coupures agricoles présentent au-delà de leur valeur économique, un réel intérêt paysager. Elles participent en effet grandement à la qualité des paysages, notamment au niveau des entrées sur la commune, par l'avenue du Moulin notamment.

Entités paysagères vécues et perçues

Les éléments physiques du territoire (hydrographie, relief, occupation du sol, coupures végétales ou topographiques...) et leur perception (ambiance, covisibilité, coupures visuelles, typologie du milieu...) donnent lieu à un découpage du territoire communal selon différentes entités paysagères vécues et perçues.

Entités paysagères sur la commune des Taillades

Source : GzC Territoires, d'après interprétation de la photo-aérienne



Ces entités sont les suivantes :

- **L'espace montagneux du Petit Luberon** : zone naturelle d'intérêt écologique majeur, dont les versants abrupts (falaises et piémonts boisés) constituent un arrière-plan visuel fort sur la commune. **Cette entité est à préserver, notamment d'un étalement urbain exerçant une pression forte sur la lisière forestière.**



- **Le centre historique patrimonial** : taillé dans un éperon rocheux qui domine la commune, il s'agit aujourd'hui d'un ensemble patrimonial bâti présentant un intérêt culturel et constituant l'attrait touristique majeur de la commune. Entièrement piétonne, cette entité est constituée de venelles entretenues dans un style traditionnel qui participent à sa valorisation. En son sommet, un point d'observation

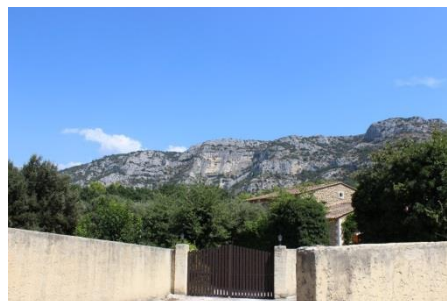
du paysage avec table d'orientation permet d'apprécier toute la plaine comtadine et les reliefs alentours plus ou moins éloignés. **La poursuite de la conservation et de la mise en valeur de cette richesse historique et culturelle est un enjeu primordial pour la commune.**



- **Le cœur pavillonnaire équipé** : Entité urbaine qui s'étend du centre ancien jusqu'à la plaine occidentale et le secteur de Bel-Air. Cet espace densément bâti de maisons individuelles constitue le cœur actuel du village avec les équipements principaux (école, mairie, poste, police municipale, salle communale, place du marché...) et les commerces de proximité (boulangerie, pharmacie, supérette...). Toutefois, le cœur de bourg est difficilement perceptible du fait de la dispersion des équipements et commerces, et d'un habitat globalement récent et pavillonnaire. Cette zone est scindée en 3 sous-unités : habitat linéaire autour de la route de Cavaillon, partie supérieure à la D31 et partie inférieure à la D31. Les aménagements urbains y sont travaillés, la circulation piétonne est sécurisée (trottoirs). **Cette entité peut être densifiée de manière à accentuer sa position centrale dans la commune et sa vocation de centre-village. Des dents creuses sont disponibles et le front urbain peut être affirmé davantage. La création de liaisons douces permettant d'apprécier les espaces publics existants et de circuler indépendamment des véhicules est un enjeu important pour cette entité.**



- Les extensions déconnectées empiétant sur les versants boisés du Petit Luberon :**
 Cette entité se compose de 3 sous-entités bâties déconnectées du tissu urbain du cœur de bourg. Empiétant sur les versants boisés du massif du Petit Luberon, ces extensions linéaires et sans issues sont repliées sur elles-mêmes et ne permettent que très peu de perceptions vers l'extérieur. Elles sont de plus fortement exposées au risque d'incendies. C'est particulièrement le cas pour le secteur de Blancamp, propriété privée construite dans le prolongement des habitations de Vidauque. Coupée du village des Taillades par le relief, son appartenance à la commune n'est pas perceptible. Dans cette unité, l'habitat est plus lâche et les constructions plus conséquentes. **Un enjeu de limitation de l'étalement urbain de ces zones est à prendre en compte. La lisière boisée du massif est à préserver car d'intérêt écologique fort. Des liaisons douces pourraient être créées pour raccorder ces sous-unités au cœur du village (Badarel et Pied-Caud notamment).**



- La zone d'activités de Bel Air :** située le long de la RD2, côté Sud de la voirie, cette unité est la zone la plus perçue par les véhicules qui traversent la commune. En cours d'extension, il est important de soigner les abords de voirie et l'intégration paysagère des bâtiments commerciaux et industriels qui s'imposent en premier plan paysager devant le massif du Petit Luberon en arrière-plan. Le choix des coloris de façade, la végétalisation, l'affichage publicitaire sont autant de points importants à travailler pour assurer une traversée qualitative de ce secteur communal.



- **Les lotissements confinés de Bel-Air** : cet espace situé à la pointe Nord de la commune des Taillades est une entité urbaine bien distincte. Elle se compose de deux lotissements déconnectés et séparés par un terrain en friche potentiellement urbanisable : le lotissement de Bel-Air et celui des Peupliers. Cernée par la RD2 et la limite communale, le bâti est relativement dense. Depuis l'intérieur composé d'un dédale de voies de dessertes sans issue dans lequel il est difficile de s'orienter, les vues sont réduites par des murs hauts et des haies privatives qui cloisonnent l'espace. Des liaisons douces pourraient être travaillées pour lier cette zone habitée au tissu urbain principal au niveau de l'avenue des Grands Jardins.



- **La plaine occidentale agricole et habitée** : vaste espace d'origine agricole, cette plaine alluvionnaire est aujourd'hui parsemée de bâti diffus qui jalonne les voiries secondaires communales. Les parcelles agricoles sont délimitées par des haies brise-vent qui limitent les vues sur la partie haute de la commune. Le village n'est pas perceptible depuis la plaine. Certains terrains sont en friche, d'autres plantés de fruitiers exploités ou de vignobles abandonnés. Des bâtiments de production horticole sont venus modifier le paysage rural initial. Ce paysage est aujourd'hui fragmenté tant dans sa perception que dans son occupation et ses usages. Un ensemble de canaux d'irrigation rappelle sa vocation première d'exploitation agricole. Le phénomène de mitage dans l'espace agricole est à maîtriser et atténuer pour préserver le maillage de parcelles ouvertes qui sont d'intérêt écologique et paysager.



- **La frange agricole et arboricole préservée** : Située à la frontière Nord des Taillades, cette entité assure la coupure agricole avec la commune de Robion. Côté Nord, le cours d'eau du Boulon, ponctuellement en eau, et sa ripisylve délimitent cet espace et côté Sud, c'est le front urbain du cœur de village qui marque la fin de cette zone. Contrairement à la plaine occidentale, cette entité n'a pas été atteinte par le mitage urbain. Seul le stade municipal y est intégré mais sans impact important dans le paysage. Les parcelles sont plus vastes et exploitées. Sur les coteaux, elles permettent des grandes ouvertures visuelles sur les falaises du Petit Luberon en surplomb. Exposées au soleil, ces dernières accueillent des plantations de fruitiers et d'oliviers ainsi que des vignobles. Cette zone est à préserver du développement urbain. Coupure naturelle entre deux noyaux urbains, elle assure des fonctions écologiques. Elle participe à l'identité rurale de la commune et à sa qualité paysagère.

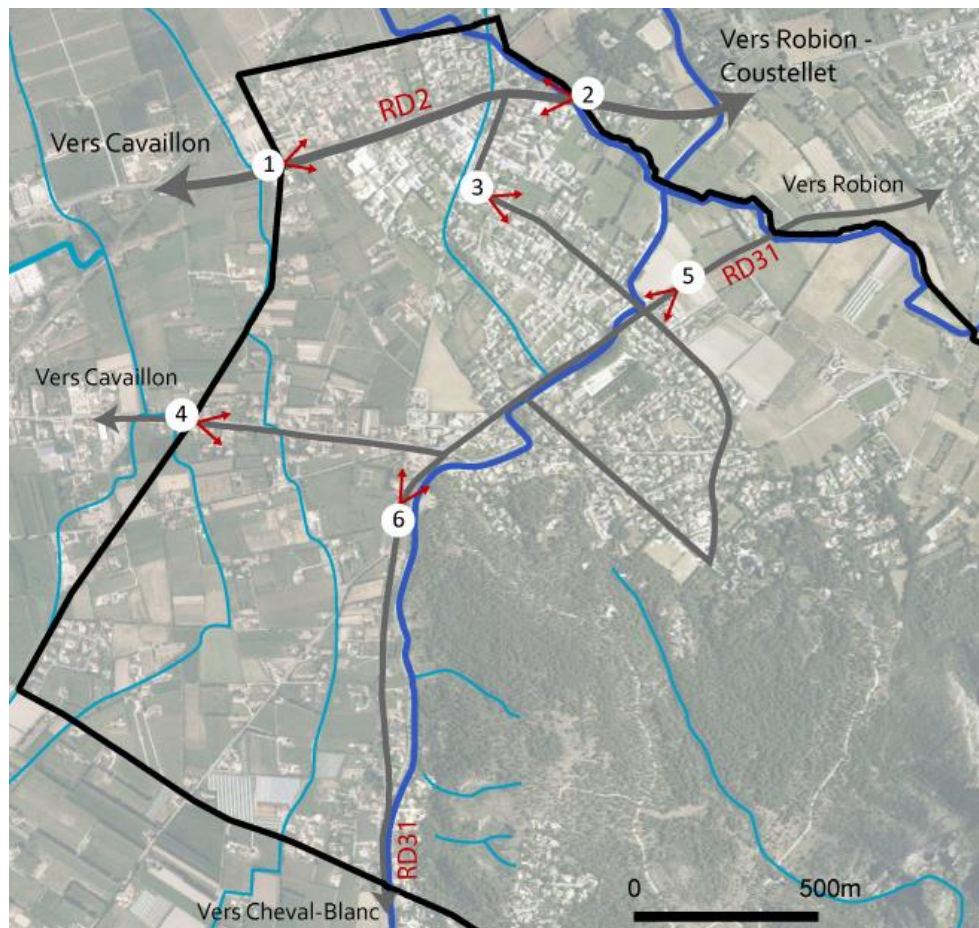


Des entrées de ville à la qualité hétérogène

En automobile, l'arrivée aux Taillades peut s'effectuer par plusieurs points du territoire. Ces entrées de ville sont d'importances différentes et présentent chacune des caractéristiques spécifiques.

Localisation des entrées de ville

Source : GzC Territoires



Les deux entrées principales (n°1 et n°2) sont celles situées sur la RD2, axe primaire au Nord de la commune. Supportant le trafic le plus important, ces entrées de ville sont pour autant peu qualitatives en termes d'aménagement urbain. Les lignes électriques sont des points noirs visuels forts qui sont omniprésents sur ces secteurs. Un enfouissement serait une plus-value non négligeable. La vitesse de circulation est élevée et rien ne permet le ralentissement des véhicules avant le rond-point. Vitrine de la commune pour les nombreux automobilistes qui sont de passage, une requalification plus travaillée de ces entrées serait nécessaire afin de valoriser le paysage communal et de sécuriser les abords de la voirie.



Les entrées sur les accès secondaires à la commune sont aménagées de manière plus soignée. C'est notamment le cas au niveau des entrées sur l'espace urbain par l'avenue des Grands Jardins (n°3) et la route de Cavaillon (n°4). Alternant entre places de stationnement et végétalisation, les abords des voiries présentent un traitement paysager homogène et garantissant la sécurité des piétons par des trottoirs (bien que parfois unilatéraux). L'éclairage public est esthétique et fonctionnel. L'arrivée dans le village est bien marquée et cela incite à une circulation plus modérée.



Les entrées par la RD31 sont plus floues alors qu'elles sont les plus proches du centre-bourg et qu'elles disposent d'un atout paysager fort pouvant être davantage mis en valeur : le canal de l'Union Luberon-Sorgue-Ventoux. L'entrée par le Nord depuis Robion (n°5) débouche sur le carrefour entre l'avenue des Grands Jardins, la route de la Michelette et la RD31. Cette entrée a pour perspective le moulin et l'ancienne Minotière. Un accompagnement végétal en amont guidant le regard sur cet atout patrimonial et central du village serait intéressant à étudier. De plus, un cheminement piéton serait intéressant à créer le long du canal sur cette partie.



L'arrivée par le Sud depuis Cheval-Blanc (n°6) est toutefois signalée par quelques plantations en bordure de voirie. Débouchant sur les premiers commerces, cette partie de voirie demanderait à être travaillée en raccord avec ce qui a été réalisé le long de la route de Cavaillon. Des trottoirs permettent la circulation sécurisée des piétons sur ce secteur et jusqu'au moulin St Pierre (carrefour avec l'avenue du Château).



Pour davantage d'homogénéité et afin de marquer une identité forte sur le bourg, il serait intéressant de lier les aménagements existants au niveau des entrées 3, 4, 5 et 6. Un traitement sur l'ensemble du linéaire de ces voiries permettrait d'assurer une continuité visuelle et une qualité paysagère globale. Les cheminements piétons pourraient être davantage développés.

Un patrimoine végétal à entretenir

Les alignements d'arbres, les haies et les ensembles de couverts végétaux renforcent l'identité villageoise et s'organisent en un maillage riche et dense. Des arbres remarquables apportent une plus-value patrimoniale à la commune (platanes séculaires, chênes...). Ils mettent en valeur avec ampleur les entrées de ville et les éléments bâtis historiques. Il est important d'entretenir ces sujets âgés, de prévenir les risques sanitaires en effectuant des diagnostics (chancre coloré et tigre du platane notamment) et de planifier leur renouvellement progressif de manière à ne pas heurter la population le jour où ils devront être abattus.

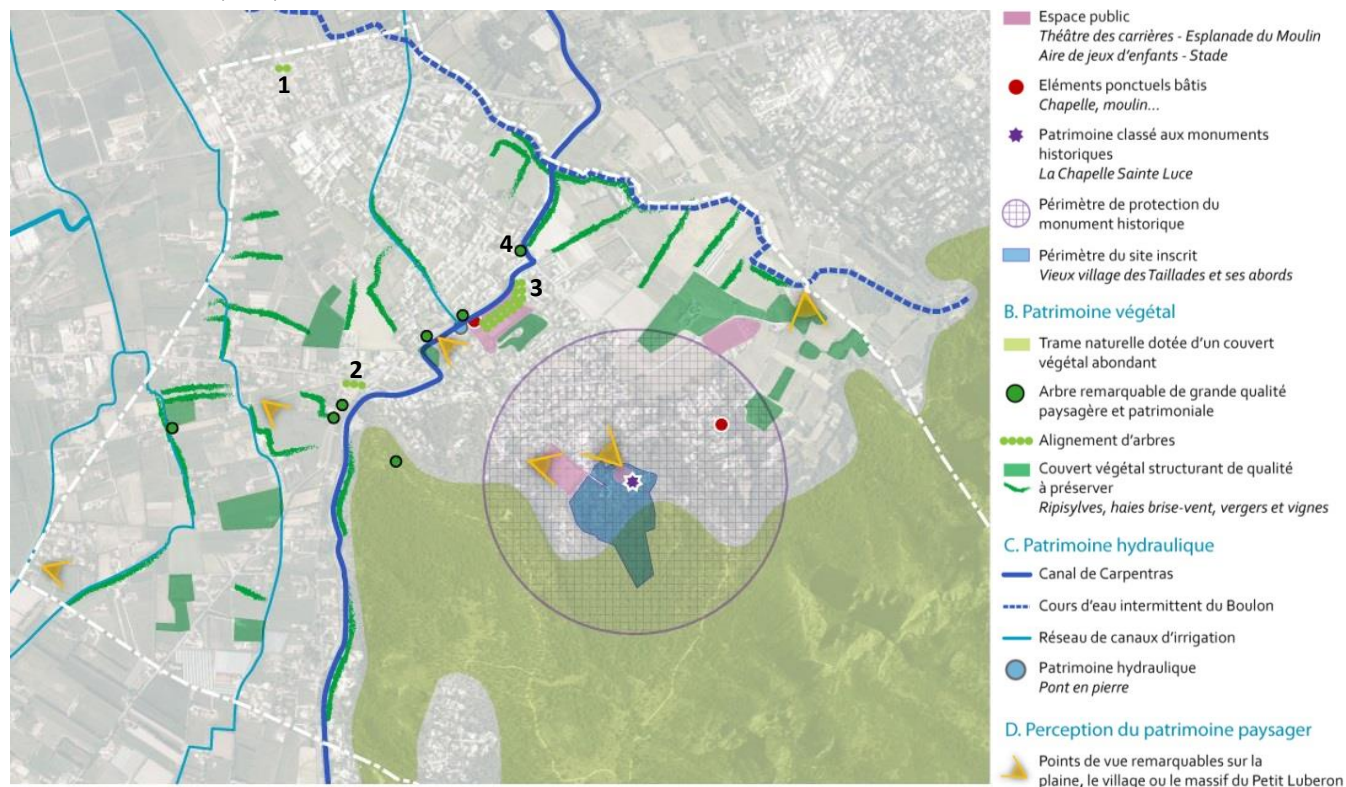
Le tissu urbain relativement lâche même dans le centre récent (parcelles avec maisons individuelles) est fortement végétalisé. Enfin, les vents importants expliquent la forte présence de nombreuses haies végétales pour protéger les cultures.

Ces éléments végétaux sont les éléments structurels de la trame verte qui animent le territoire.

L'intégralité de ces éléments, ainsi que la géographie et la topographie du site, composent la stratification et l'armature principale de la commune. L'objectif sera alors de préserver et d'enrichir l'atmosphère de village rural de la commune.

Patrimoine bâti, culturel et paysager sur le territoire communal

Sources : G2C Territoires, d'après expertise terrain



Quelques exemples illustrés (localisés ci-dessus) d'alignements et arbres isolés remarquables



Des points noirs paysagers

- Les haies monospécifiques, murs et portails privatifs disparates notamment dans les zones urbaines récentes qui ferment les vues.



- Les lignes électriques aériennes



- Les plantes envahissantes qui donnent un aspect de friche et réduisent le champ visuel (roseaux notamment)



Patrimoine paysager – Synthèse

ATOUTS :

- Paysage forgé par des éléments structurants comme le massif du Petit Luberon, le canal de l'Union Luberon-Sorgue-Ventoux, le cœur de village, ainsi que la plaine agricole.
- Une qualité paysagère valorisée avec des perspectives visuelles permises par le relief.
- Une végétalisation abondante avec des éléments paysagers remarquables plus ponctuels (alignements et bosquets d'arbres).
- Une agriculture encore importante grâce à une forte valeur agronomique des terres et un réseau d'irrigation important donnant un caractère rural au village (plaine occidentale pour les cultures céréalières, maraîchères et fruitières, versants du Petit Luberon pour l'élevage ovin).
- Voiries secondaires soignées (route de Cavaillon, avenue des Grands Jardins).
- Une signalétique travaillée, homogène et abondante (itinéraires vélo, équipements communaux...).

CONTRAINTES :

- Un développement urbain diffus le long des axes routiers nuisant à la qualité et à la préservation des espaces agricoles et naturels (dans la plaine occidentale notamment).
- Certaines entrées de ville manquant d'aménagement et tournées vers la circulation véhicules uniquement.
- Perception difficile d'un cœur de bourg, d'une centralité.
- Un manque de liaisons piétonnes-cycles entre les entités urbaines.
- Des lignes électriques polluant les vues lointaines.
- Des espaces agricoles non entretenus qui forment des friches.
- Des perspectives visuelles réduites par les haies brise-vent, les haies privatives et murs en lotissements.

ENJEUX :

- Limiter l'étalement urbain en préférant la densification à un développement dispersé dans l'espace agricole.
- Favoriser les formes urbaines en adéquation avec le paysage existant.
- Travailler la qualité des entrées de village et aménager des circulations douces (piétons/cycles) le long des voiries principales et notamment dans la zone artisanale et commerciale de Bel Air.
- Maintenir les continuités agricoles constituant des coupures vertes entre les entités urbanisées (Cavaillon-Taillades-Robion) pour leur valeur paysagère et économique.
- Mettre en avant les perspectives visuelles sur le grand paysage et ses éléments structurants.
- Retrouver une centralité dans le village.

Patrimoine bâti et culturel

Un village pittoresque au riche patrimoine architectural

Construit sur une butte autour d'une ancienne carrière à l'extrémité Ouest du massif du Luberon, le vieux village des Taillades peut se prévaloir d'un patrimoine bâti de qualité marqué par le travail de la pierre. Les Taillades est un des tous premiers villages perchés et pittoresques à la sortie de Cavaillon. Le patrimoine architectural du village ancien est harmonieusement construit et réparti au départ du massif forestier.

L'ensemble formé par l'église et le vieux village des Taillades fait d'ailleurs l'objet d'un site inscrit depuis 1963.

L'inscription d'un site a été introduite par la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites et monuments naturels de caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Un site inscrit est reconnu pour sa qualité justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris. Cela permet de contrôler strictement les démolitions, et d'introduire la notion d'espace protégé dans les raisonnements des acteurs de l'urbanisme.



Vue sur le village ancien depuis le stade de St Ferréol



Vieux village des Taillades

Au niveau du bâti, le territoire communal compte un site inscrit au titre des monuments historiques depuis le 21 janvier 1963 : **la Chapelle Sainte Luce et son presbytère**, église primitive du village (propriété privée).

L'inscription au titre des Monuments Historiques est une procédure de protection appliquée en vertu de la loi du 31 décembre 1913. Un monument historique est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique. Le statut de « Monument Historique » est une reconnaissance par la Nation de la valeur patrimoniale d'un bien. Cette protection implique une responsabilité partagée entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir. L'immeuble classé ne peut être détruit, même partiellement, sans l'accord du ministre chargé de la Culture. Il ne peut être modifié, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration ou de réparation, sans que le ministère chargé de la culture (DRAC) en soit informé quatre mois auparavant. Toute modification effectuée dans le champ de visibilité d'un bâtiment inscrit doit obtenir l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Est considéré dans le champ de visibilité du monument tout autre immeuble distant de moins de 500 m et visible de celui-ci ou en même temps que lui.



Vue de l'intérieur de la Chapelle Sainte Luce

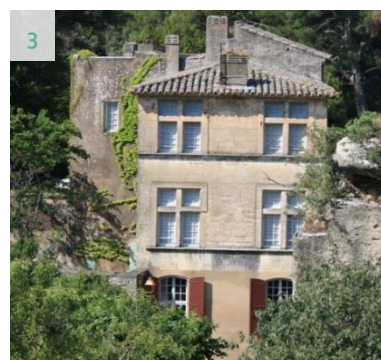
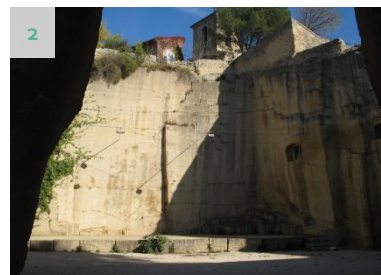
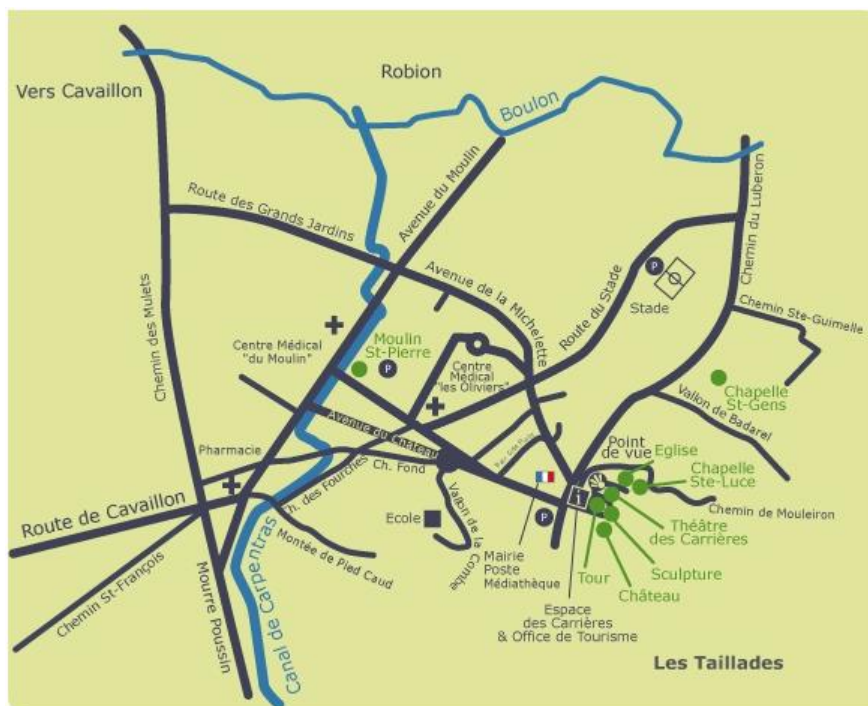
On trouve également dans le centre ancien des éléments non protégés mais témoins du passé qui s'ajoutent au patrimoine historique :

1. le Moulin Saint-Pierre et l'ancienne Minoterie construits en 1859 sur le canal de l'Union Luberon-Sorgue-Ventoux évoquant le passé industriel du village ;
2. la carrière à ciel ouvert devenue « Le Théâtre des carrières » ;
3. le château et son parc datant du XVIIIème siècle (propriété privée)
4. la Tour, vestige d'une fortification du XIIIème siècle ;
5. la chapelle Saint-Gens ;
6. l'église du XVIIIème siècle ;
7. une sculpture datant du XIVème siècle représentant un personnage ;
8. un chemin suspendu taillé dans la pierre donnant accès à l'église.

Des pans de rochers sculptés et érodés, des traces d'habitat ancien et un réseau de venelles composent le centre ancien. L'ensemble de ces éléments confère à la commune une entité villageoise de qualité et une identité rurale forte. Ils s'appuient sur des éléments du patrimoine paysager.

Localisation du patrimoine bâti remarquable sur la commune

Source : site internet de la commune des Taillades



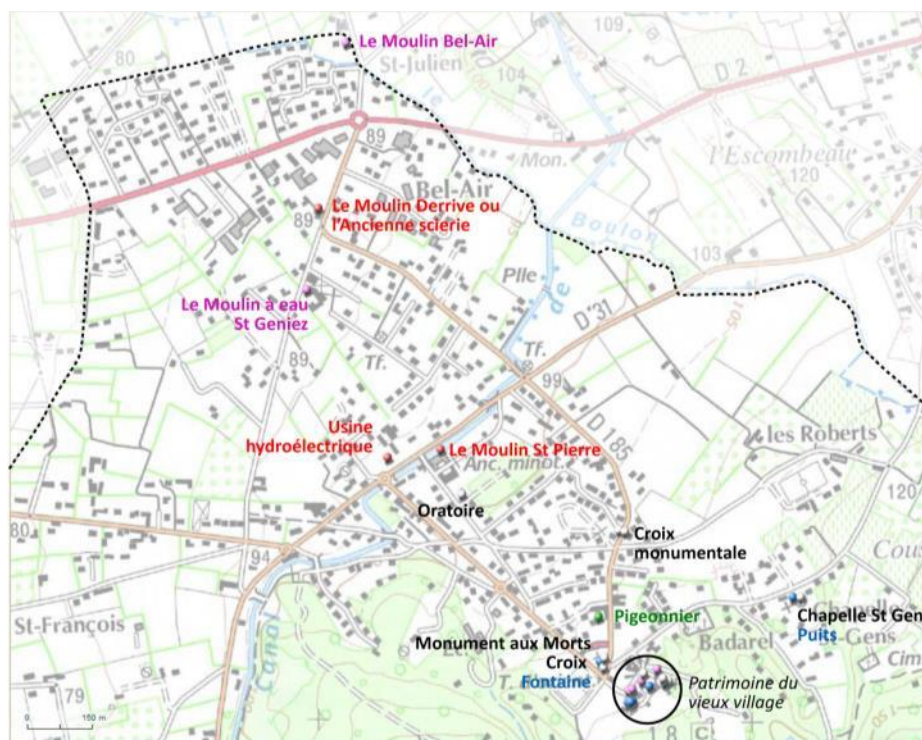
Un petit patrimoine bâti diversifié

En plus du patrimoine remarquable essentiellement concentré dans et autour du centre historique des Taillades, la commune dispose d'éléments bâtis ruraux plus ponctuels qui ont été recensés par le PNR du Luberon. Ce petit patrimoine, essentiellement d'origine industrielle, artisanale ou religieuse, est également à protéger en tant qu'éléments de l'histoire communale.

Inventaire du patrimoine bâti rural de la commune des Taillades et localisation

Source : PNR du Luberon

Agricole	Pigeonnier
Artisanal	"Moulin à eau Saint Geniez"
Artisanal	"Le Moulin Bel-Air"
Civil	"Le Morvellous"
Civil	"Le Chemin Suspendu"
Civil	"Borne de Carrefour"
Civil	"La Tour"
Funéraire, commémoratif et votif	"Monument aux Morts"
Hydraulique	Aiguier
Hydraulique	Fontaine
Hydraulique	Mine d'eau
Hydraulique	Puits
Hydraulique	"La Sarpetière"
Hydraulique	Puits
Hydraulique	Fontaine
Hydraulique	Puits
Hydraulique	Réservoir
Hydraulique	Puits
Industriel	"Le Moulin Saint-Pierre"
Industriel	"Le Moulin Derrive" ou "L'Ancienne Scierie"
Industriel	"Usine Hydroélectrique"
Religieux	"Chapelle Saint-Gens"
Religieux	Croix monumentale
Religieux	Oratoire
Religieux	Croix monumentale
Religieux	Église dite Chapelle
Religieux	"Eglise Sainte-Luce"
Religieux	"Chapelle Sainte-Luce"
Religieux	Croix monumentale
Religieux	"La Croix"



Typologie de patrimoine

- Hydraulique
- Civil
- Agricole
- Religieux
- Industriel
- Artisanal
- Funéraire, commémoratif et votif

De nombreux sites archéologiques répertoriés sur le territoire

Sur la commune des Taillades ont été recensés 13 sites archéologiques. Localisés pour partie sur le massif du Petit Luberon (près du sommet de Castelas) et au niveau du centre ancien, d'autres se trouvent sur le secteur agricole des Coustelades. Ces zones sensibles doivent faire l'objet à titre préventif avant tout travaux (constructions, assainissement, labours profonds, etc.) des interventions nécessaires à l'étude scientifique ou à la protection du patrimoine archéologique. Le tableau ci-dessous en fait la liste.

Liste des entités archéologiques découvertes sur le territoire des Taillades

Source : PAC de la commune d'après la Base archéologique nationale Patriarche

N° de l'EA	Identification
84 131 0001	TAILLADES / Grotte de Sainte-Guimelle / / grotte sépulcrale / Age du bronze
84 131 0002	TAILLADES / Chapelle Sainte-Luce / / chapelle / Moyen-âge classique
84 131 0003	TAILLADES / Saint-Gens / / occupation / Age du fer
84 131 0004	TAILLADES / Coustelades / / villa ? / Gallo-romain
84 131 0005	TAILLADES / Le Castellas / / habitat / Age du fer
84 131 0006	TAILLADES / Sommet du Castellas / / éperon barré / Age du fer ?
84 131 0007	TAILLADES / Rayane / / occupation / Gallo-romain
84 131 0008	TAILLADES / Grotte de Sainte-Guimelle / / occupation ? / Premier Age du fer
84 131 0009	TAILLADES / Grotte de Sainte-Guimelle / / occupation / Moyen-âge classique
84 131 0010	TAILLADES / Grotte de Sainte-Guimelle / / occupation / Bas-empire - Haut moyen-âge ?
84 131 0011	TAILLADES / Eglise paroissiale / / église / Epoque moderne - Epoque contemporaine
84 131 0012	TAILLADES / La Tour / / château fort ? / Moyen-âge classique
84 131 0013	TAILLADES / Le Château / / demeure / Moyen-âge classique - Epoque moderne ?

L'extrait ci-joint de la carte archéologique nationale reflète l'état de la connaissance au 28 novembre 2014. Cette liste ne fait mention que des vestiges actuellement repérés. En aucun cas cette liste d'informations ne peut être considérée comme exhaustive.

Localisation des sites archéologiques recensés sur la commune des Taillades

Source : PAC de la commune d'après la Base archéologique nationale Patriarche



● site archéologique

Patrimoine bâti et culturel – Synthèse

ATOUTS :

- Un patrimoine bâti entretenu et mis en valeur.
- Une architecture homogène et respectant le style traditionnel (matériaux, coloris...).

CONTRAINTES :

-

ENJEUX :

- Poursuivre la mise en valeur du patrimoine local riche et diversifié.
- Préserver l'architecture traditionnelle et les éléments bâtis d'intérêt patrimonial en centre villageois.

RESSOURCES NATURELLES

Eau

SDAGE du bassin Rhône Méditerranée

Le territoire communal est concerné par les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) « Rhône Méditerranée » 2016-2021, approuvé le 3 décembre 2015.

Le SDAGE fixe pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'Environnement pour un bon état des eaux d'ici 2021.

Les Taillades est une commune appartenant donc au grand bassin hydrographique Rhône Méditerranée, parmi les 7 de France métropolitaine, et à la sous-unité territoriale de la Durance, parmi les 10 du bassin.

Les **orientations fondamentales** du SDAGE Rhône Méditerranée définissent un cadre lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Le SDAGE vise à répondre, sur cette période de 5 ans, aux enjeux prioritaires suivants :

- S'adapter au changement climatique. Il s'agit de la principale avancée de ce nouveau SDAGE, traduite dans une nouvelle orientation fondamentale.
- Assurer le retour à l'équilibre quantitatif dans 82 bassins versants et masses d'eau souterraine.
- Restaurer la qualité de 269 captages d'eau potable prioritaires pour protéger notre santé.
- Lutter contre l'imperméabilisation des sols : pour chaque m² nouvellement bétonné, 1,5 m² désimperméabilisé.
- Restaurer 300 km de cours d'eau en intégrant la prévention des inondations.
- Compenser la destruction des zones humides à hauteur de 200% de la surface détruite.
- Préserver le littoral méditerranéen.

La commune des Taillades devra s'assurer de la compatibilité entre son projet de PLU et les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantités des eaux définis par le SDAGE.

Le SAGE Calavon - Coulon

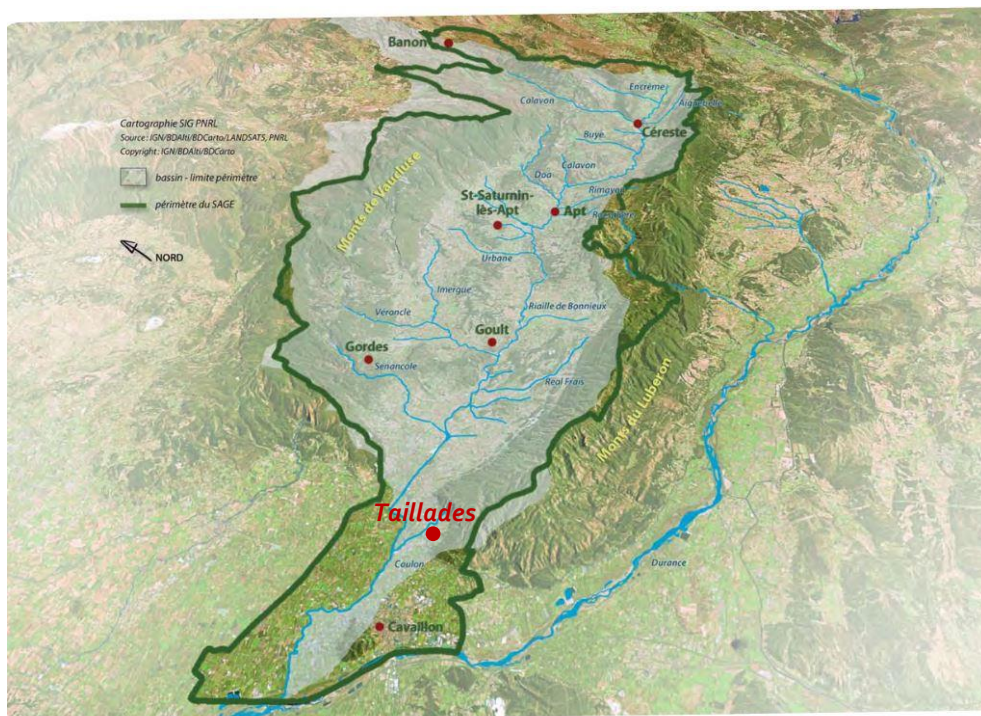
Appartenant au bassin versant du Calavon-Coulon, le territoire des Taillades est couvert par un SAGE, approuvé en avril 2015, et un contrat de rivière porté par le Syndicat Intercommunal de Rivière Calavon-Coulon (SIRCC) est en cours d'élaboration.

***Le SAGE** est un outil de gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent : le bassin versant. Celui-ci doit être compatible avec le SDAGE. Le SAGE définit des objectifs et des mesures de gestion adaptés aux enjeux et aux problématiques locaux, afin de mettre en place une gestion cohérente de milieux aquatiques et de favoriser un développement durable des usages.*

Le Calavon-Coulon est le dernier affluent de la rive droite de la Durance. La rivière au toponyme changeant (Calavon en amont, Coulon en aval) se caractérise par un régime très irrégulier, de type oued, avec des débits d'étiages très faibles à nuls localement dus aux faibles précipitations estivales, aux prélèvements, et aux pertes par infiltrations. Les crues sont importantes et brutales, en relation avec des précipitations automnales et hivernales parfois violentes (débit maximal enregistré : 300m³/s à Cavaillon). Longtemps polluée, notamment par l'industrie d'Apt, la qualité de l'eau s'est aujourd'hui nettement améliorée.

Localisation de la commune des Taillades dans le périmètre du SAGE Calavon-Coulon

Source : PAGD du SAGE Calavon-Coulon 2015



Le PLU des Taillades doit être compatible avec les objectifs et dispositions établies au sein du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE Calavon-Coulon. Les principales dispositions du PAGD du SAGE en vigueur avec lesquels le PLU de la commune doit être compatible sont les suivantes (source : SAGE Calavon-Coulon – PAGD 2015) :

- **A – Dispositions sur l'enjeu RESSOURCE** – Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir

Cet enjeu est en lien avec l'OF n°7 du SDAGE Rhône-Méditerranée « Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir »

Objectifs généraux	Sous-Objectifs	Dispositions
Objectif 2 - Adapter les usages et le développement du territoire aux ressources en eau disponibles	Sous-objectif 2a - <i>Raisonner l'urbanisation en fonction de la ressource disponible</i>	D5 – Intégrer la disponibilité de la ressource dans les documents d'urbanisme Assurer l'adéquation entre projet d'urbanisme et ressources disponibles. Maîtrise des impacts environnementaux des projets de développement sur les masses d'eau.
Objectif 3 - Agir pour préserver durablement les ressources et satisfaire les usages	Sous-objectif 2b – <i>Préserver et sécuriser les approvisionnements en eau nécessaires aux usages</i>	D12 – Affirmer l'importance des réseaux d'irrigation et préserver les espaces agricoles irrigables Conservation/valorisation des réseaux d'irrigation existant. Pérennisation de la vocation et de l'affectation des espaces agricoles irrigués / irrigables. Limitation de l'urbanisation dans ces secteurs (et envisager des dispositifs de compensation en cas de disparition justifiée).

- **B – Dispositions sur l'enjeu QUALITE DES EAUX** – Poursuivre l'amélioration de la qualité et atteindre le bon état des eaux, des milieux et satisfaire les usages

Cet enjeu est en lien avec l'OF n°5 du SDAGE Rhône-Méditerranée « Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les substances dangereuses et la protection de la santé ».

Objectifs généraux	Sous-Objectifs	Dispositions
Objectif 2 - Viser le bon état des eaux superficielles et souterraines	Sous-objectif 2d - <i>Réduire les pollutions diffuses urbaines générées par les eaux de ruissellement</i>	D35 – Mettre en œuvre des techniques alternatives de gestion des eaux de ruissellement Limitation de l'imperméabilisation des sols, intégration de la gestion des eaux pluviales, préservation/valorisation des éléments de gestion des eaux (fossés agricoles...) Mise en œuvre d'actions préventives et/ou de solutions alternatives – lien avec Schéma Directeur Pluvial communal.
Objectif 3 - Connaître et préserver la qualité des ressources en eaux souterraines pour un usage eau potable prioritaire	Sous-objectif 3a – <i>Identifier et protéger les ressources majeures du territoire</i>	D40 – Intégrer les périmètres de ressources majeures et stratégiques dans les documents d'urbanisme Objectif de non dégradation de la qualité des eaux destinées à un usage eau potable actuel ou futur. Sur le territoire des Taillades, les masses d'eau aux abords Sud du Coulon, ainsi qu'au niveau du massif du Petit Luberon sont identifiés comme ressources majeures par le SAGE.

▪ **C – Dispositions sur l'enjeu CRUE ET GESTION PHYSIQUE** – Limiter et mieux gérer le risque inondation et ses conséquences sur le bassin versant dans le respect du fonctionnement naturel des cours d'eau

Cet enjeu est en lien avec l'OF n°8 du SDAGE Rhône-Méditerranée « Gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau »

Objectifs généraux	Sous-Objectifs	Dispositions
Objectif 2 - Réduire l'aléa inondation en restaurant les dynamiques naturelles d'écoulement	Sous-objectif 2a - <i>Préserver les zones inondables et un espace de mobilité aux cours d'eau</i>	D49 – Protéger l'ensemble des zones naturelles d'expansion des crues Eviter tous travaux conduisant à une modification de la zone inondable (remblaiements, travaux et exhaussements à proscrire) – hormis certains projets d'intérêt général (STEP....). D51 / D71 – Préserver l'espace de mobilité du Calavon-Coulon Objectif de non dégradation et de préservation durable de l'espace de mobilité.
Objectif 2 - Réduire l'aléa inondation en restaurant les dynamiques naturelle d'écoulement	Sous-objectif 2b – <i>Réduire les ruissellements « à la source » et préserver / restaurer les axes naturels d'écoulement</i>	D53 – Conserver et rétablir les axes d'écoulement des eaux de ruissellement Prise en compte des axes d'écoulement dans le PLU (cartographie et réglementation compatible avec l'objectif de préservation). D55 – Gérer les ruissellements dans des zones sensibles à l'érosion Protection des haies, boisements et restanques pour leur rôle sur les ruissellements.
Objectif 3 - Améliorer la protection des personnes et des biens exposés aux risques d'inondation et d'érosion	Sous-objectif 3a <i>Réduire la vulnérabilité en zone inondable</i>	D56 – Maîtriser l'exposition de nouveaux enjeux (y compris dans les zones d'aléas faibles) Lien avec PPRI Calavon-Coulon.

▪ **D – Dispositions sur l'enjeu MILIEUX NATURELS, PAYSAGE ET PATRIMOINE** – Préserver et restaurer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques, tout en tenant compte des usages locaux

Cet enjeu est en lien avec l'OF n°4 du SDAGE Rhône-Méditerranée « Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques »

Objectifs généraux	Sous-Objectifs	Dispositions
Objectif 2 - Intégrer les milieux naturels dans les projets d'aménagement et protéger les sites remarquables	Sous-objectif 2a - <i>Préserver durablement les zones humides</i>	D65 – Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme D66 – Assurer la protection de l'ensemble des zones humides dans tous les projets ou opérations d'aménagement Objectif de non dégradation des zones humides
	Sous-objectif 2b - <i>Identifier, protéger et valoriser les sites d'intérêt majeur</i>	D69 – Intégrer les sites d'intérêt majeur dans les documents d'urbanisme Le site «Partie amont du ruisseau de Boulon » est identifié comme remarquable sur le territoire des Taillades
Objectif 3 - Assurer le bon fonctionnement des cours d'eau	Sous-objectif 3a – <i>Préserver / restaurer une dynamique naturelle des cours d'eau</i>	D51 / D71 – Préserver l'espace de mobilité du Calavon-Coulon Objectif de non dégradation et de préservation durable de l'espace de mobilité

Objectifs généraux	Sous-Objectifs	Dispositions
Objectif 3 - Assurer le bon fonctionnement des cours d'eau	Sous-objectif 3c - <i>Agir pour la préservation des habitats et des espèces liés aux cours d'eau</i>	D77 – Protéger les ripisylves pour garantir leur développement et leurs fonctions naturelles
Objectif 4 – Valoriser les cours d'eau, les milieux aquatiques et le patrimoine bâti associé	Sous-objectif 4b <i>Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine bâti lié à l'eau</i>	D82 – Intégrer le patrimoine bâti dans les documents d'urbanisme Zonage/Règlement du PLU adaptés

Qualité des eaux

L'état écologique des cours d'eau et des masses d'eau souterraines est un enjeu environnemental important à prendre en compte que l'on retrouve dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) adoptée par l'Union Européenne, en 2000. Les communes doivent veiller à ne pas dégrader la qualité des eaux, et le cas échéant, identifier les sources potentielles de polluants qui peuvent être émis sur le territoire.

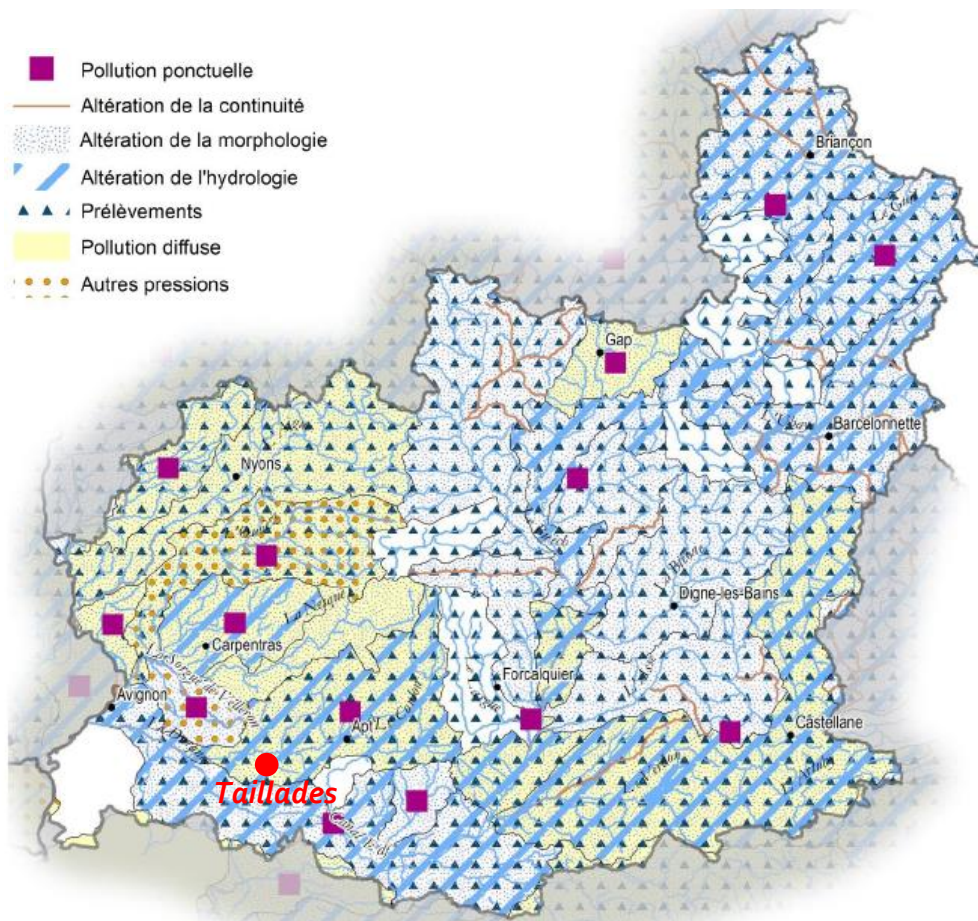
Aux Taillades, la qualité générale des eaux et des milieux aquatiques est moyenne. Celle des eaux souterraines est bonne mais les eaux superficielles en aval de la commune sont d'un état plus problématique.

Qualité des eaux superficielles

Concernant les eaux superficielles, le secteur des Taillades est concerné par différentes problématiques et notamment une altération de la morphologie, et de l'hydrologie, des prélèvements importants et une pollution diffuse.

Problématiques rencontrées pour les masses d'eau superficielles dans la sous unité Durance

Source : extrait SDAGE 2016-2021



D'après le SDAGE Rhône-Méditerranée, le territoire des Taillades est situé dans le sous bassin versant DU_13_07 « Calavon ». L'analyse de la qualité des eaux superficielles résulte des prélèvements de la station de mesures située en aval du cours d'eau du Boulon (situé sur le territoire des Taillades), sur la commune de Cavaillon « Coulon à Cavaillon 1 » (code de la station 06165500). Cette station de mesures permet d'assurer une surveillance de la qualité des eaux du Coulon et indirectement de ses affluents amont.

Aucune masse superficielle ciblée par la DCE ne se trouve sur la commune. Toutefois, le territoire est concerné indirectement par les masses d'eau superficielles suivantes (ne traversant pas la commune), dont les problèmes sont pointés par le SDAGE Rhône-Méditerranée :

- **Le Coulon de Apt a la confluence avec la Durance et l'Imergue** (FRDR245B) où le principal problème est un mauvais état chimique lié à des pollutions par les pesticides et un état écologique moyen dû à des pollutions domestiques et industrielles dont des substances dangereuses, à des déséquilibres quantitatifs et une dégradation morphologique.
- **La Durance de l'aval de Mallemort au Coulon** (FRDR246b) où les principaux problèmes écologiques sont liés à une dégradation morphologique, un problème de transports sédimentaires, une altération de la continuité biologique et des déséquilibres quantitatifs.

Etat des cours d'eau superficiels à proximité des Taillades

Sources : G2C Territoires, d'après les données du SDAGE Rhône Méditerranée Corse, 2016-2021

Cours d'eau	Etat en 2009		Objectif de bon état	
	Etat écologique	Etat chimique	Etat écologique	Etat chimique
Le Coulon de Apt a la confluence avec la Durance et l'Imergue	Moyen	Mauvais	2021	2021
La Durance de l'aval de Mallemort au Coulon	Médiocre	Bon	2021	2015

Pour pallier aux problèmes, le SDAGE Rhône Méditerranée propose un programme de mesures, afin d'atteindre l'objectif de bon état pour 2021. Contre l'altération de la morphologie, il s'agit ici de réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques. Pour les prélèvements, il est question de mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE). Contre l'altération de l'hydrologie, l'objectif est de développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau. Enfin, pour les pollutions diffuses : il s'agit notamment de réduire les pollutions par les pesticides agricoles.

Qualité des eaux souterraines

D'après le SDAGE Rhône-Méditerranée, le territoire des Taillades impacte les masses d'eau souterraines suivantes :

- Calcaires montagne du Luberon (FRDG133)
- Formations gresseuses et marno-calcaires tertiaires dans BV Basse Durance (FRDG213)
- Calcaires sous couverture tertiaire de la plaine du Comtat (FRDG229)
- Alluvions de la Durance aval et moyenne et de ses affluents (FRDG302)

Les deux premières masses d'eau précitées sont de bonne qualité d'un point de vue hydrogéologique car elles sont très perméables à la recharge en eau. En revanche, cet atout devient une vulnérabilité concernant les risques de pollutions par infiltration. En 2009, l'état quantitatif de ces masses d'eau souterraine était qualifié de bon, car les prélèvements en eau y étaient faibles. Les objectifs de bon état, fixés par le SDAGE, sont atteints en 2015.

En revanche, les deux dernières sont sujettes à des pollutions. La masse d'eau « Calcaires sous couverture tertiaire de la plaine du Comtat » subit une pollution agricole due à l'azote, au phosphore, aux matières organiques et aux pesticides. Toutefois, l'état quantitatif et chimique de l'aquifère reste bon. Son évolution est à surveiller de près.

L'aquifère « Alluvions de la Durance aval et moyenne et de ses affluents » présente un bon état quantitatif, mais un état chimique médiocre. Les problèmes pointés par le SDAGE sont les suivants : une gestion locale à instaurer ou développer, des rejets de substances dangereuses et une pollution par les pesticides, le tout engendrant des risques pour la santé humaine.

Etat des masses d'eau souterraines sur la commune des Taillades

Sources : G2C Territoires, d'après les données du SDAGE Rhône Méditerranée Corse, 2016-2021

Masse d'eau	Etat en 2009		Objectif de bon état	
	Etat quantitatif	Etat chimique	Etat quantitatif	Etat chimique
Calcaires montagne du Luberon	Bon	Bon	2015	2015
Formations gréseuses et marno-calcaires tertiaires dans le bassin versant Basse Durance	Bon	Bon	2015	2015
Calcaires sous couverture tertiaire de la plaine du Comtat	Bon	Bon	2015	2015
Alluvions de la Durance aval et moyenne et de ses affluents	Bon	Médiocre	2015	2015

Réseau d'irrigation

La commune des Taillades dispose d'un réseau d'irrigation développé, principalement sur la partie occidentale de son territoire, au niveau de la plaine agricole. Ce réseau est composé :

- **d'un canal de desserte** – le canal de l'Union – qui amène l'eau de la Durance aux canaux d'irrigation ;
- **de plusieurs canaux/réseaux d'irrigation secondaires** et pour la plupart intermittents.

Les principales fonctions du réseau d'irrigation sont les suivantes :

- assurer l'irrigation et l'arrosage des terres agricoles, des jardins et des espaces verts ;
- répondre aux besoins des activités des territoires ;
- contribuer à la gestion de l'eau et à la qualité de l'environnement ;
- assurer un rôle social et patrimonial.

Mais comme exposé dans la partie « Réseaux » du diagnostic territorial, les canaux d'irrigation présents sur le territoire communal jouent un rôle prépondérant dans la gestion des eaux pluviales. Ils permettent la collecte des eaux de ruissellement, l'évacuation et le stockage dynamique de ces eaux et le ressuyage de la plaine lors d'importants événements pluvieux.

Le réseau d'irrigation est géré sur les Taillades par plusieurs structures :

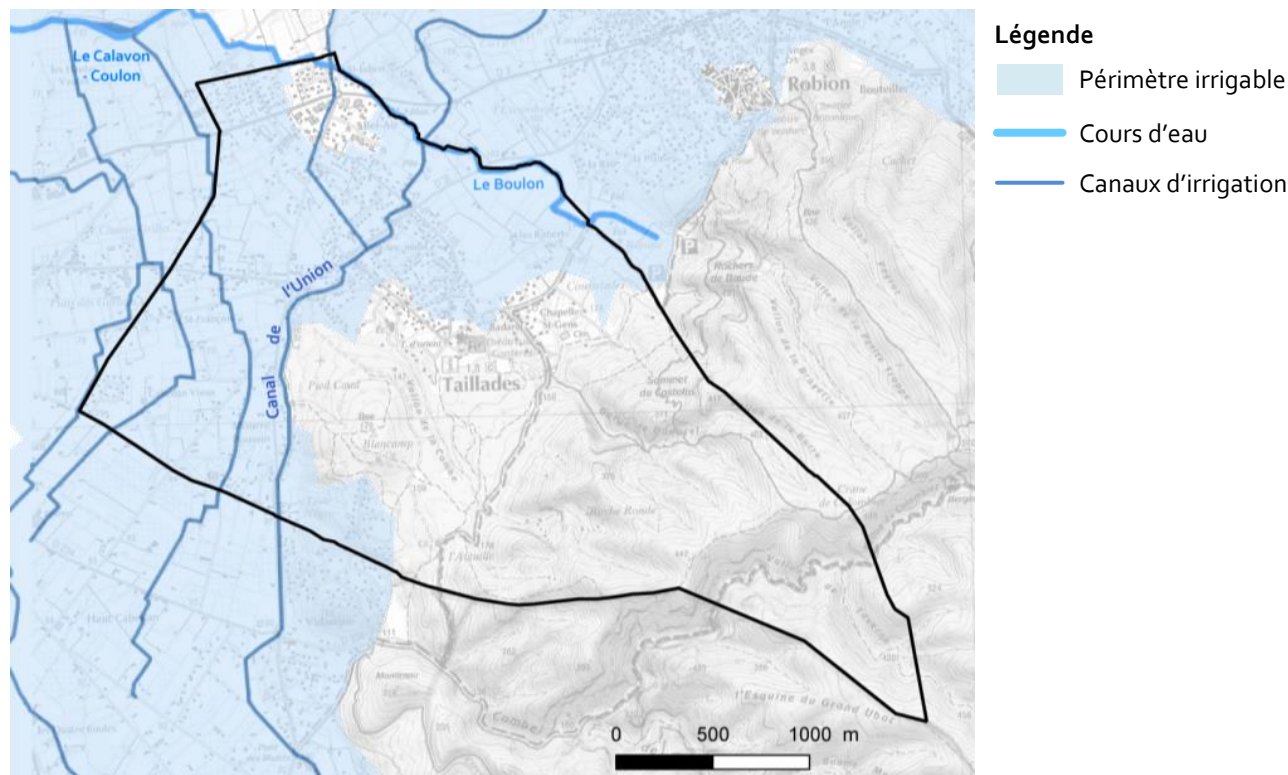
- l'Union du canal Luberon Sorgue Ventoux (ex Syndicat Mixte des Canaux de Cabedan, l'Isle et Carpentras) qui gère sur le territoire le tronçon du Canal Mixte. Les statuts de ce syndicat datent du 15/03/1859.
- l'Association Syndicale Constituée d'Office (ASCO) du Canal du Cabedan-Neuf. Les statuts de cette association datent du 28/01/2009.

Les 5 canaux situés en Vaucluse (Saint-Julien, Mixte, Isle-sur-la-Sorgue, Cabedan-Neuf et Carpentras) se sont regroupés afin de s'impliquer collectivement dans une démarche novatrice nommée « Contrat de Canal ». Ce contrat a pour objectif de fixer des objectifs et actions à mettre en place.

L'enjeu de préservation des réseaux d'irrigation, ainsi que des espaces agricoles irrigués / irrigables de la commune est par ailleurs dans le SAGE Calavon-Coulon.

Périmètre irrigable et réseau principal d'irrigation dans la plaine communale

Source : Cartographie interactive du site internet du PNR du Luberon

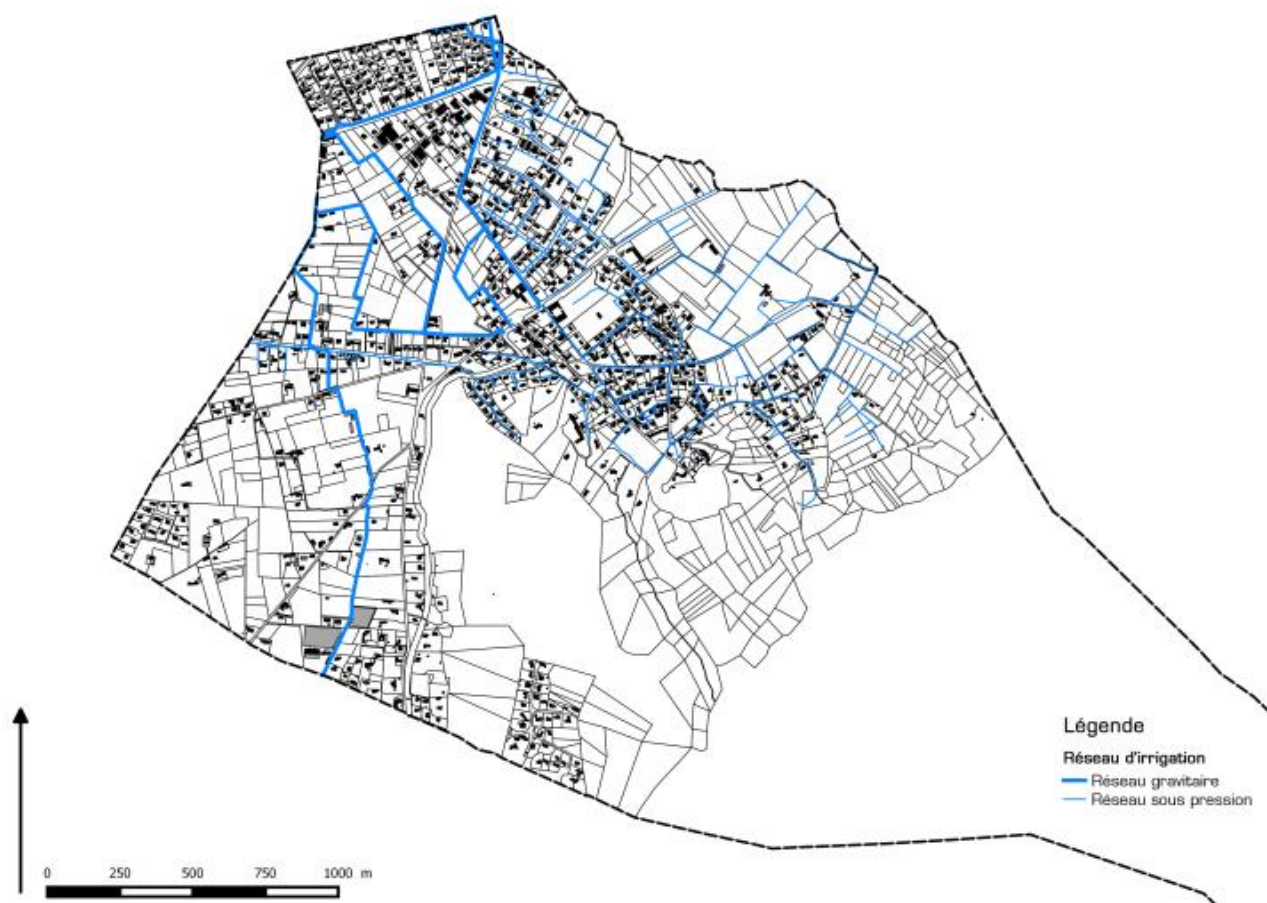


■ Réseau d'irrigation du canal du Cabedan Neuf

Une grande partie de la commune est desservie par le réseau d'irrigation du canal du Cabedan Neuf. Le canal dessert 852 ha comprenant 10% d'agriculteurs, ces derniers étant les consommateurs majoritaires. Deux modes d'irrigation sont effectifs sur les Taillades. Un mode sous pression, représentant 19% du réseau et une part de réseau gravitaire (81%).

Réseau d'irrigation du Canal du Cabedan Neuf

Source : ASA Canal du Cabedan Neuf



Eau - Synthèse

ATOUTS :

- Un bon état quantitatif et chimique des masses d'eau souterraines.
- Un réseau d'irrigation fortement développé au cœur de la plaine agricole, une richesse pour l'agriculture, les espaces verts, la biodiversité et le paysage.

CONTRAINTES :

- Une qualité médiocre des masses d'eau superficielles.
- Un réseau hydrographique composé de torrents sur le massif du Petit Luberon à l'origine de charriages et de coulées de boue présentant des risques pour la population en contrebas.

ENJEUX :

- Améliorer la qualité des eaux (limiter l'usage d'intrants agricoles, par exemple).
- Préserver les réseaux d'irrigation et aménager les abords du canal de l'Union Luberon-Sorgue-Ventoux, axe structurant et atout paysager important.
- Stopper l'urbanisation en aval des exutoires des principaux torrents.

Sol et sous-sol

Géologie

La formation géologique du Luberon est rythmée par une succession d'événements dont les marques sont les roches, les fossiles, les failles et les plis. Les calcaires, marnes, sables et autres roches sédimentaires témoignent des mers qui sont venues balayer le territoire, des lacs et des lagunes qui l'ont occupé, ou encore de la mise en place des reliefs. Les fossiles d'animaux et de végétaux, remarquablement conservés, retracent l'évolution des climats et des paysages. Enfin, failles et plis attestent des fortes tensions et des étirements qu'a subi toute la « couverture sédimentaire » du territoire.

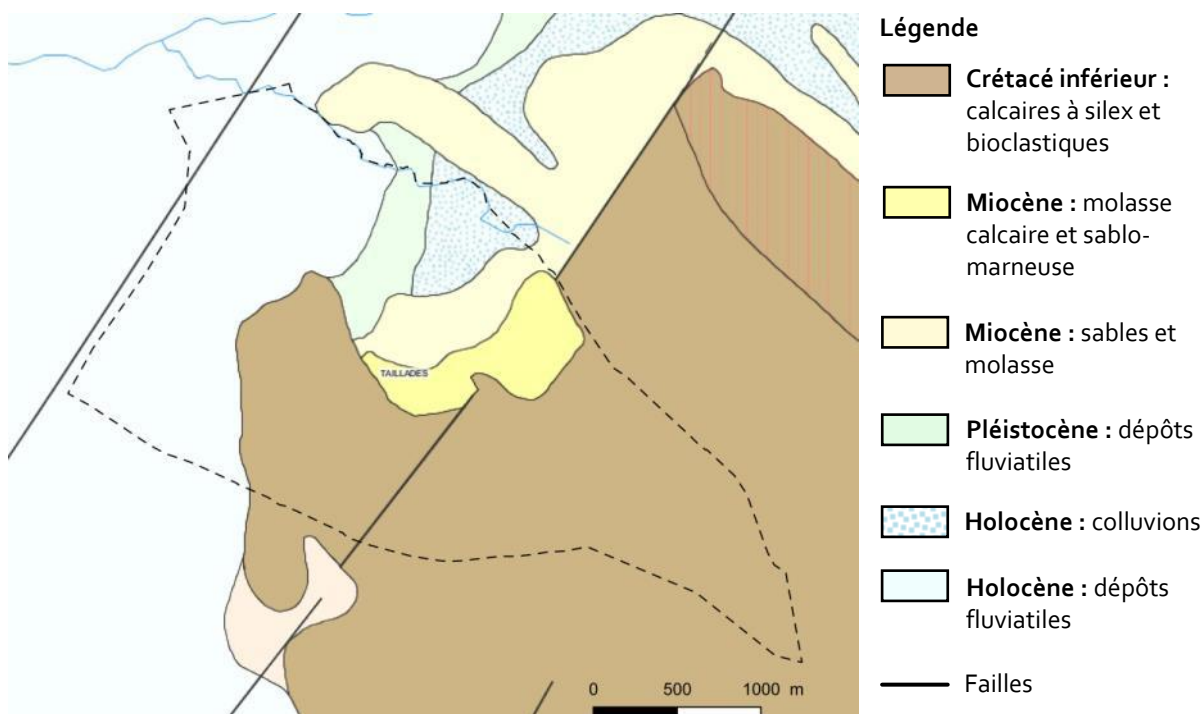
La commune des Taillades est caractérisée par plusieurs types de formations géologiques listées ci-dessous de la plus ancienne à la plus récente :

- une couche de l'époque crétacé inférieur, constituée de **sol calcaires à silex et bioclastiques** sur toute la partie Sud-Est communale correspondant au Nord-Ouest du massif du Petit Luberon. Ces formations sont karstifiées.
- une couche datant du miocène constituée de **molasses calcaires, sables et marnes** au pied du massif du Petit Luberon, au niveau du noyau ancien du village et ses alentours, dont le secteur des Coustelades aujourd'hui support de vignobles. Ces formations de molasse burdigalienne peuvent contenir des fossiles (pectens, dents de requins...) et ont été utilisées comme pierre de taille (carrières du village et alentours...).
- une plaine alluviale quaternaire (pléistocène et holocène), composée de **dépôts fluviatiles, colluvions et éboulis** à l'Ouest et au Nord du territoire communal. Cette formation géologique comprend aujourd'hui la plaine agricole, le secteur de Bel Air, la partie basse du bourg des Taillades et le hameau des Roberts.

Ces typologies lithologiques présentent des caractéristiques naturelles pouvant contraindre le développement et l'aménagement du territoire. Par exemple, les sols constitués de calcaire et marne sont sensibles aux actions de l'eau qui favorisent l'instabilité des pentes. On dénombre sur ce type de sol de nombreux risques de mouvement de terrain, glissement, coulées de boues et de ravinement. Les sols sableux sont des sols aérés sur lesquels l'eau s'écoule et s'infiltre rapidement dans les profondeurs du sol et éventuellement dans les eaux souterraines.

Formations géologiques sur la commune des Taillades

Source : Cartographie interactive du site internet du PNR du Luberon



Valeur agronomique des sols

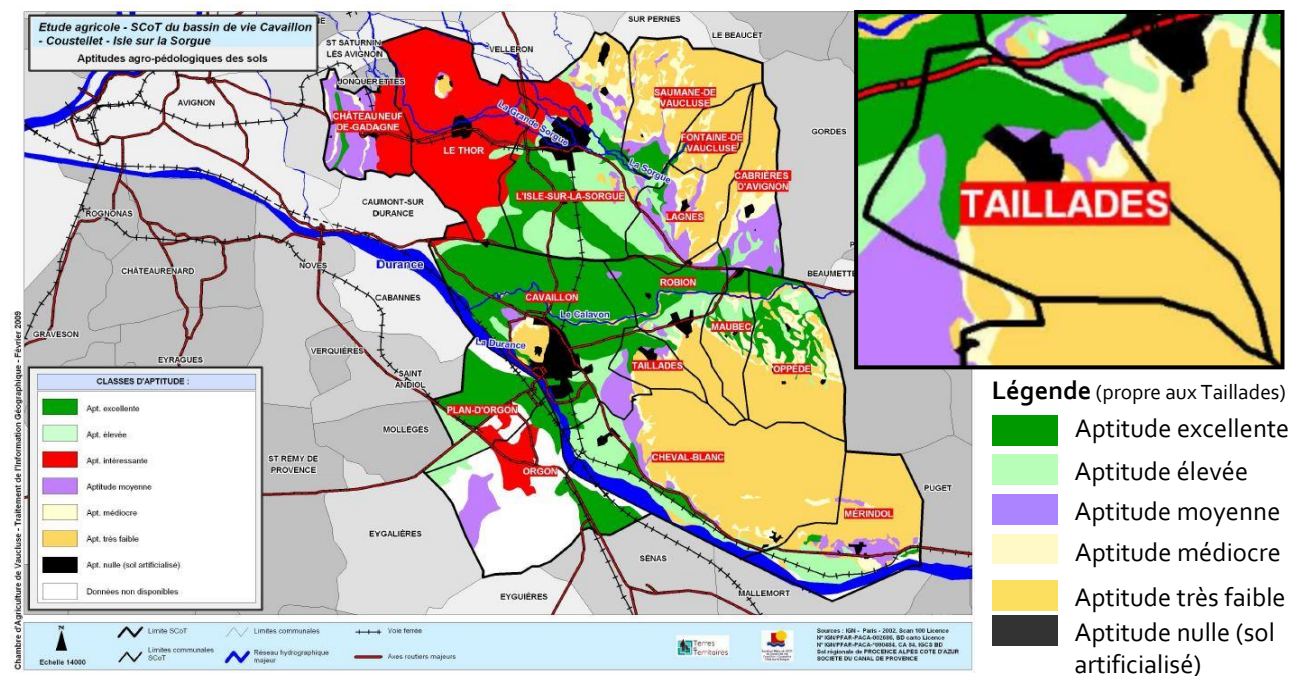
Les terres agricoles de la commune des Taillades présentent globalement une forte valeur agronomique. Seules les zones du cœur de bourg et le relief du massif du Petit Luberon ne sont pas propices aux cultures. Plusieurs facteurs contribuent à la qualité agronomique des terres sur l'espace agricole communal : un fort ensoleillement, un sol argileux calcaire, des terres irrigables mais non favorables au vignoble. En effet, sur les Taillades, les canaux d'irrigation dérivés de la Durance permettent la mise en valeur des terres de la plaine alluviale, les plus fertiles du territoire du PNR du Luberon.

Une étude agricole menée dans le cadre du SCoT du Bassin de Vie Cavaillon - Coustellet - Isle sur la Sorgue a confirmé le haut potentiel agronomique des terres à Taillades :

- **les terres irrigables** sur la partie Nord-Ouest de la commune, entre le Coulon et le canal de l'Union Luberon-Sorgue-Ventoux ainsi que le long de celui-ci jusqu'à Mourre-Poussin, qui présentent une **aptitude agro-pédologique excellente** ;
- **la partie Sud-Ouest** orientée vers Cavaillon (hameaux de Saint François et Cabedan Vieux) et **la zone comprise entre le village et le Boulon** (Coustelades) qui présentent une **aptitude agro-pédologique élevée à moyenne** ;
- **une aptitude agro-pédologique très faible à médiocre** au niveau du **massif du Petit Luberon**.

Aptitudes agro-pédologiques des sols : valeurs agronomiques des terres aux Taillades

Source : SCoT du Bassin de Vie Cavaillon – Coustellet – Isle sur la Sorque



Sol et sous-sol - Synthèse

ATOUTS :

- Des terres fertiles et propices aux cultures agricoles sur la partie Nord-Ouest de la commune.

CONTRAINTES :

- Une géologie induisant des risques de mouvement de terrain, glissement, coulées de boues et de ravinement sur les versants du Petit Luberon.

ENJEUX :

- Prévenir les risques naturels et penser l'urbanisation en intégrant ces contraintes physiques.
- Préserver les parcelles agricoles ayant une valeur agronomique élevée : limiter les extensions urbaines sur ces zones où le potentiel économique de l'activité agricole est important.

Climat et énergie

Un climat méditerranéen attractif...

Les données analysées sont celles de la station météorologique la plus proche des Taillades : la station de Salon-de-Provence située à une trentaine de kilomètres plus au Sud.

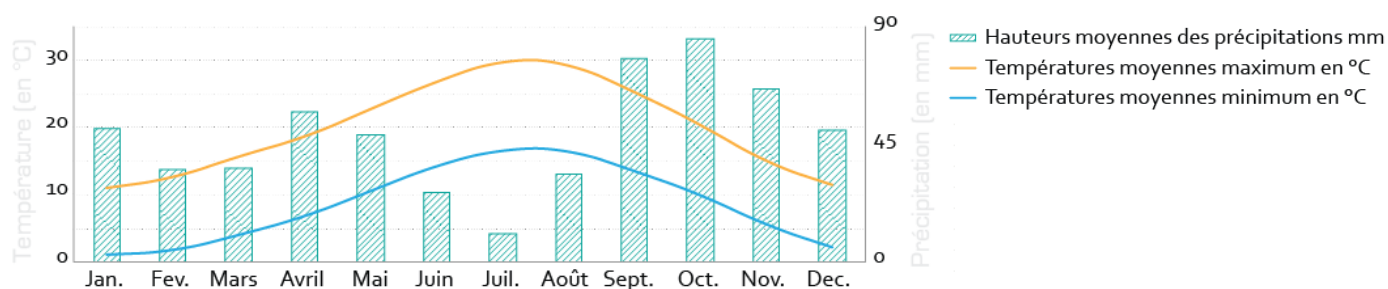
Le climat présente les traits essentiels du climat méditerranéen avec des étés chauds et secs, une grande variété de la pluviométrie, un ensoleillement important réparti tout au long de l'année.

La moyenne annuelle des températures avoisine les 14°C. De juin à septembre, on note une moyenne de 22°C avec en juillet-août des pointes à 30°C de température moyenne maximale. En hiver, les températures minimales restent légèrement au-dessus de 0°C.

La moyenne des précipitations annuelles est de 580 mm, caractéristique du climat méditerranéen. Cette pluviométrie est assez mal répartie, avec des automnes et des hivers où les précipitations sont plus importantes, parfois sous la forme d'épisodes pluvieux intenses de courte durée et relativement violents. Les étés souffrent d'un déficit hydrique important notamment au mois de juillet. Les précipitations neigeuses restent exceptionnelles.

Normes climatiques de la station de Salon-de-Provence

Source : GzC Territoires, d'après les données de météo France

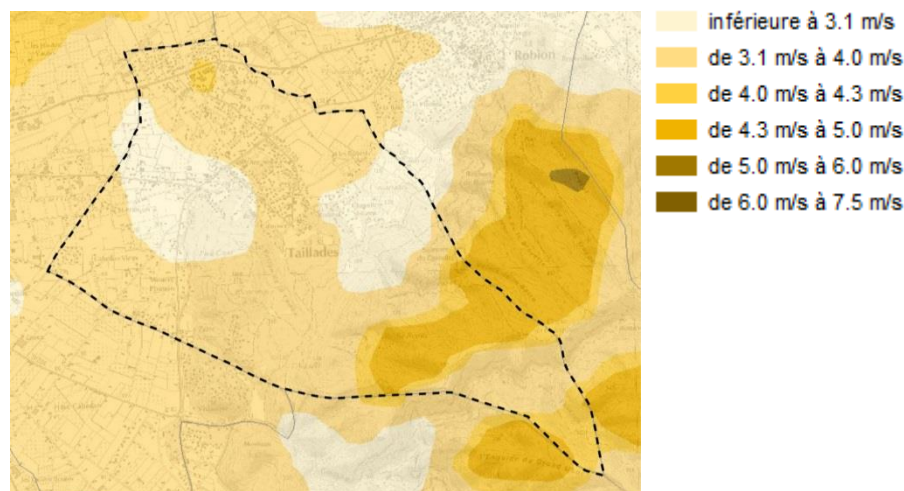


Le Vaucluse est un département sous l'emprise des vents de Nord (Mistral), qui soufflent près de 120 jours par an en Vallée du Rhône, 70 jours par an dans la plaine comtadine, les massifs du Ventoux et du Luberon, orientés Est-Ouest, abritant ces vallées de ce vent dominant. Cela se vérifie sur les Taillades où le Petit Luberon exerce une diffuence des vents et, par conséquent, un affaiblissement des courants. La commune est donc partiellement abritée du mistral grâce au relief.

La station météo des vents de Cabrières-d'Avignon calcule la vitesse moyenne annuelle des vents à hauteur de 10 mètres. Dans la plaine agricole et au niveau du village des Taillades, la vitesse moyenne maximale observée s'avère inférieure à 4m/s. Celle-ci est davantage élevée dans les zones de plus fortes altitudes sur le massif du Petit Luberon.

Vitesse moyenne des vents à une hauteur de 10m

Source : Carte CARMEN, DREAL PACA



... Soumis aux changements climatiques et aux pollutions atmosphériques

Les travaux menés par les experts du climat ont indéniablement montré qu'un changement climatique est en marche et des modifications de l'équilibre climatique sont à attendre à toutes les échelles. Le dérèglement climatique pose de multiples questions, quant à ses conséquences sur la santé, mais aussi sur l'amplification des risques naturels, la fragilisation de la biodiversité, le débit des cours d'eau, des paysages, l'activité économique, etc. Pour exemple, le changement climatique a des répercussions inévitables sur la pollinisation : augmentation de la période pollinique et augmentation des concentrations de pollen dans l'air. Les pollens (cyprés, frêne, aulne et noisetier...) sont responsables de l'apparition, de l'évolution et de l'aggravation d'une partie non négligeable des maladies asthmatiques.

Les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique sont étroitement liées. Dès lors, la surveillance des émissions de gaz à effet de serre s'avère indispensable pour limiter les incidences sur l'environnement et la santé humaine. Parmi les polluants étudiés dans l'inventaire des émissions et par le protocole de Kyoto, trois gaz à effet de serre sont actuellement pris en compte : le CO₂, CH₄ et N₂O. Les relevés effectués pour la commune des Taillades présentent de faibles émissions de GES au regard des données à l'échelle du département :

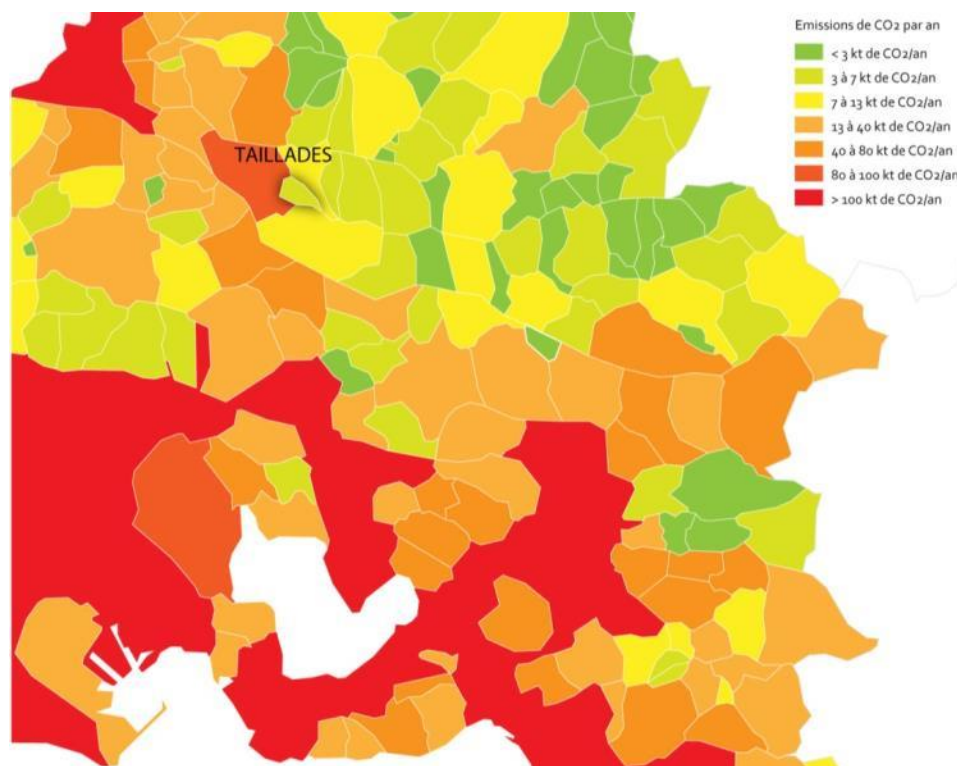
- Le dioxyde de carbone (CO₂) est le principal Gaz à Effet de Serre, induit par la consommation finale d'énergie
- Le méthane (CH₄) est lié aux énergies fossiles ; son pouvoir réchauffant correspond à 21 fois celui du CO₂.
- Le protoxyde d'azote est émis majoritairement par les activités industrielles ainsi que par les activités agricoles (utilisation d'engrais azotés) ; son pouvoir réchauffant correspond à 310 fois celui du CO₂.

En 2012, la commune des Taillades produisait 4000 teq CO₂/an ce qui représentait la majeure partie des émissions de la commune et 1,95% des émissions de GES de la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse. **54% provenait des transports, 41% du résidentiel, 3% de l'agriculture et 1% de l'industrie.**

Pour ce qui est des émissions de CO₂, la commune présente des émissions faibles par rapport à l'ensemble des communes de la région PACA (entre 3 à 7kt/an). La carte suivante illustre son positionnement entre les communes attenantes et notamment Cavaillon, Robion et Cheval-Blanc qui sont davantage émettrices.

Emissions de CO₂ en kt/an, en 2010.

Source : GzC Territoires d'après la Base de données Energ'air / inventaire Air PACA



Dans le cadre du protocole de Kyoto et du Plan Climat National (2004), la France s'est engagée à **réduire par 4 ses émissions de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2050**. Cette ambition est réaffirmée par la loi n°2009-967 du programme relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, au même titre que **l'amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique** et le **développement des énergies renouvelables à hauteur de 23 % de la consommation d'énergie finale d'ici à 2020**. Les collectivités locales, telle que la commune des Taillades, contribuent à cet engagement, notamment en limitant les émissions de GES et le développement de sources de production d'énergie renouvelable.

Les mesures nationales de lutte contre le changement climatique portent en priorité sur la baisse de la consommation d'énergie des bâtiments et la réduction des émissions de gaz à effet de serre des secteurs des transports et de l'énergie.

Ces mesures sont conçues selon une approche conjointe de protection de la qualité de l'air et d'atténuation du changement climatique. La maîtrise de la demande d'énergie constitue la solution durable au problème des coûts croissants de l'énergie pour les consommateurs, notamment pour les ménages les plus démunis particulièrement exposés au renchérissement des énergies fossiles. Le programme d'économie d'énergie dans le secteur du logement comprend des actions ciblées de lutte contre la précarité énergétique.

Des émissions de Gaz à Effet de Serre en baisse sur la commune

Entre 2004 et 2010, la commune des Taillades a connu une baisse importante dans ses émissions de Gaz à Effet de Serre :

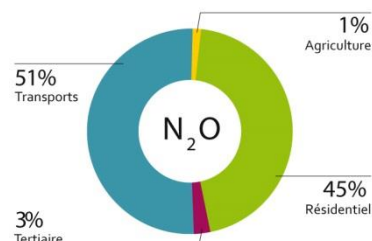
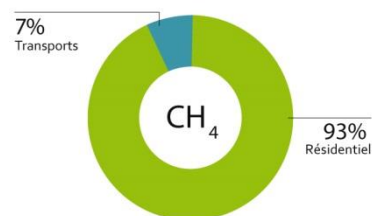
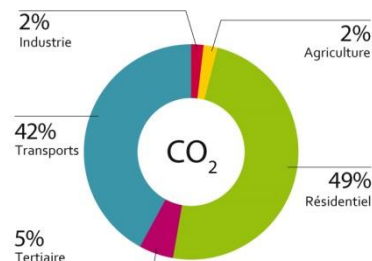
- -43% d'émissions de dioxyde de carbone (CO₂) induit ;
- -9% d'émissions de méthane (CH₄) ;
- -43 % d'émissions de protoxyde d'azote (N₂O)

La majeure partie des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et de protoxyde d'azote (N₂O) a pour origine les transports ; alors que les émissions de méthane (CH₄) sont essentiellement d'origine résidentielle. Les émissions de CO₂ (les plus importantes) sont en baisse constante. Mais si la part des transports dans ces rejets de CO₂ a diminué entre 2004 et 2010 en passant de 59% à 42%, celle-ci a augmenté entre 2010 et 2012 en atteignant 56%.

	Secteur	CO ₂ induit t/an	CH ₄ kg/an	N ₂ O kg/an	EVOLUTION		
					CO ₂ induit t/an	CH ₄ kg/an	N ₂ O kg/an
2004	Industrie						
	Agriculture	261,92	24,86	64,37			
	Résidentiel	2553,68	2005,71	70,48			
	Tertiaire	593,74	86,22	14,38			
	Transports	4834,66	660,27	131,39			
	TOTAL	8 244,00	2 777,06	280,62	-3 566,95	-246,88	-121,68
2010	Industrie	87,67	1,83	0,67			
	Agriculture	97,90	6,73	2,14			
	Résidentiel	2 279,81	2 345,16	71,58			
	Tertiaire	241,73	2,88	4,10			
	Transports	1 969,94	173,58	80,45			
	TOTAL	4 677,05	2 530,18	158,94	-43%	-9%	-43%

Répartition des Gaz à Effet de Serre selon les secteurs en 2010

Source : G2C Territoires d'après la Base de données Energ'air - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire Air PACA



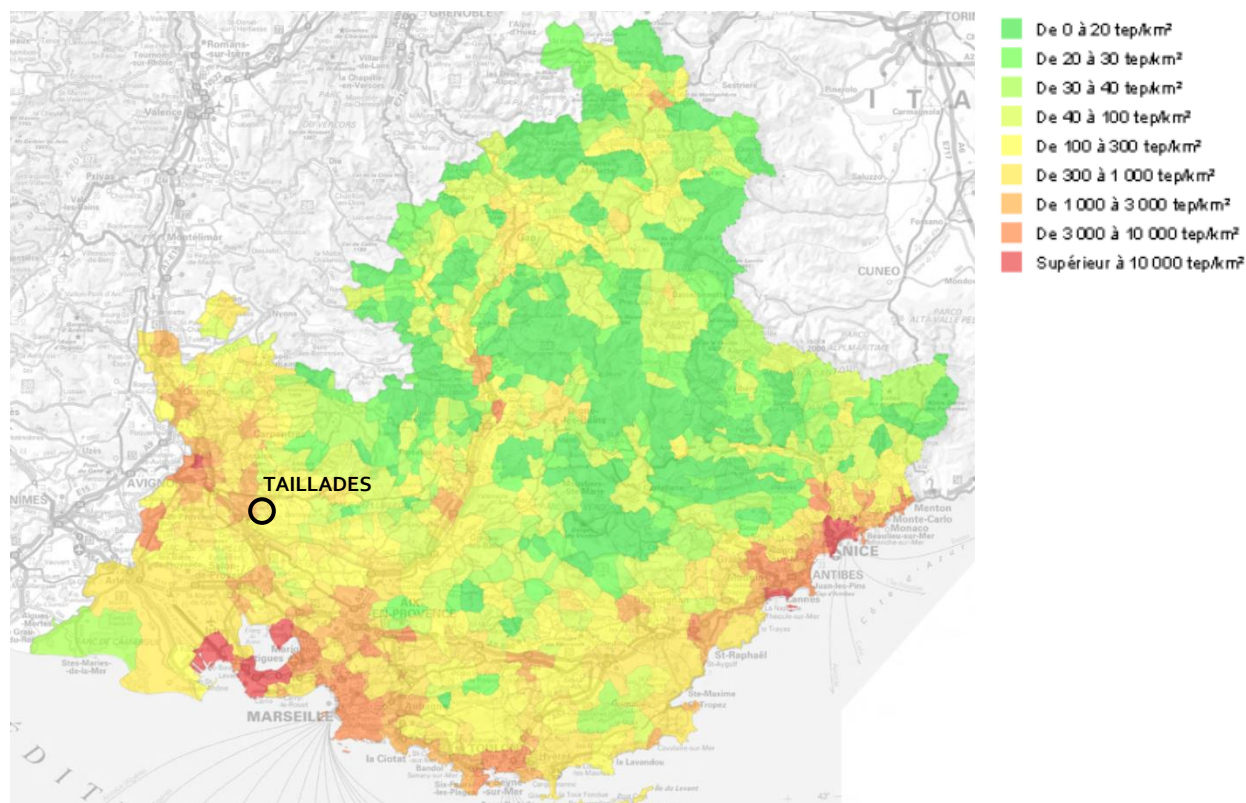
80 % de la demande énergétique issue des transports et du résidentiel

A l'échelle de la région PACA, les Taillades est classée comme une commune dont la **consommation énergétique est moyenne** mais à tendance élevée (entre 300 et 1000 tep/km²). L'objectif est de tendre vers une diminution de cette consommation à long terme. Le PLU peut contribuer à l'économie d'énergie en agissant sur certains leviers :

- **des formes urbaines plus compactes** : favoriser un habitat groupé plutôt que du pavillonnaire dispersé, par un règlement adapté ;
- **des aménagements bioclimatiques** (tenant compte de l'ensoleillement, de la topographie, du vent,...). Préférer des secteurs d'urbanisation favorables à la construction bioclimatique en composant avec l'environnement immédiat : éviter les orientations principales au nord, ou en plein vent, favoriser les espaces arborés caduques, les espaces publics ;
- **la mise en cohérence du développement urbain et de l'offre en transports en commun** ;
- **la réduction des déplacements** au profit des transports en commun et des modes doux de circulation ;
- **l'utilisation d'énergies renouvelables**.

Consommation d'énergie par commune en région PACA en 2007

Source : Air PACA

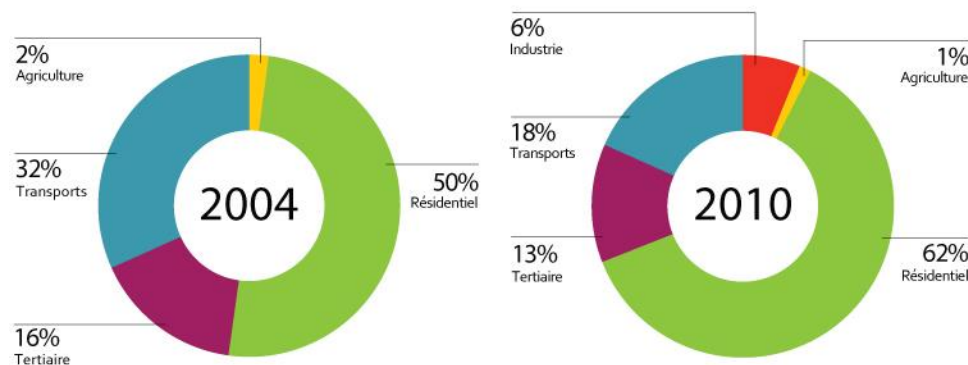


En 2010, la consommation d'énergie finale sur la commune des Taillades est évaluée à 3,737ktep, soit 3,28% de la consommation de la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse. Le transport et le résidentiel sont les deux principaux postes de consommation (80%).

La consommation énergétique de la commune des Taillades diminue de presque 23% entre 2004 et 2010. Même si la part liée au résidentiel reste majoritaire, la consommation est en baisse, tout comme pour la consommation énergétique liée aux transports qui a été divisée par deux.

Répartition de la consommation d'énergie finale aux Taillades entre 2004 et 2010

Source : GzC Territoires d'après la Base de données Energ'air - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire Air PACA



Répartition de la consommation énergétique en tep/an

Source : GzC Territoires d'après la Base de données Energ'air - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire Air PACA

	2004	2010
Industrie	-	230,55
Agriculture	100,65	46,35
Résidentiel	2422,15	2302,08
Tertiaire	775,85	473,09
Transports	1532	684,53
TOTAL	4831	3737

Le type d'énergie le plus fréquemment utilisé reste l'électricité dont la consommation a très peu diminué en 6 ans. Les produits pétroliers occupent une part élevée dans la consommation énergétique mais une baisse importante de 45% est notable entre 2004 et 2010. Les types d'énergie « solaire thermique » et les « biomasses et déchets assimilés » augmentent considérablement dans la consommation énergétique des Taillades.

Consommation finale en énergie primaire par type d'énergie entre 2004 et 2010, en tep/an

Source : GzC Territoires d'après la Base de données Energ'air - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire Air PACA

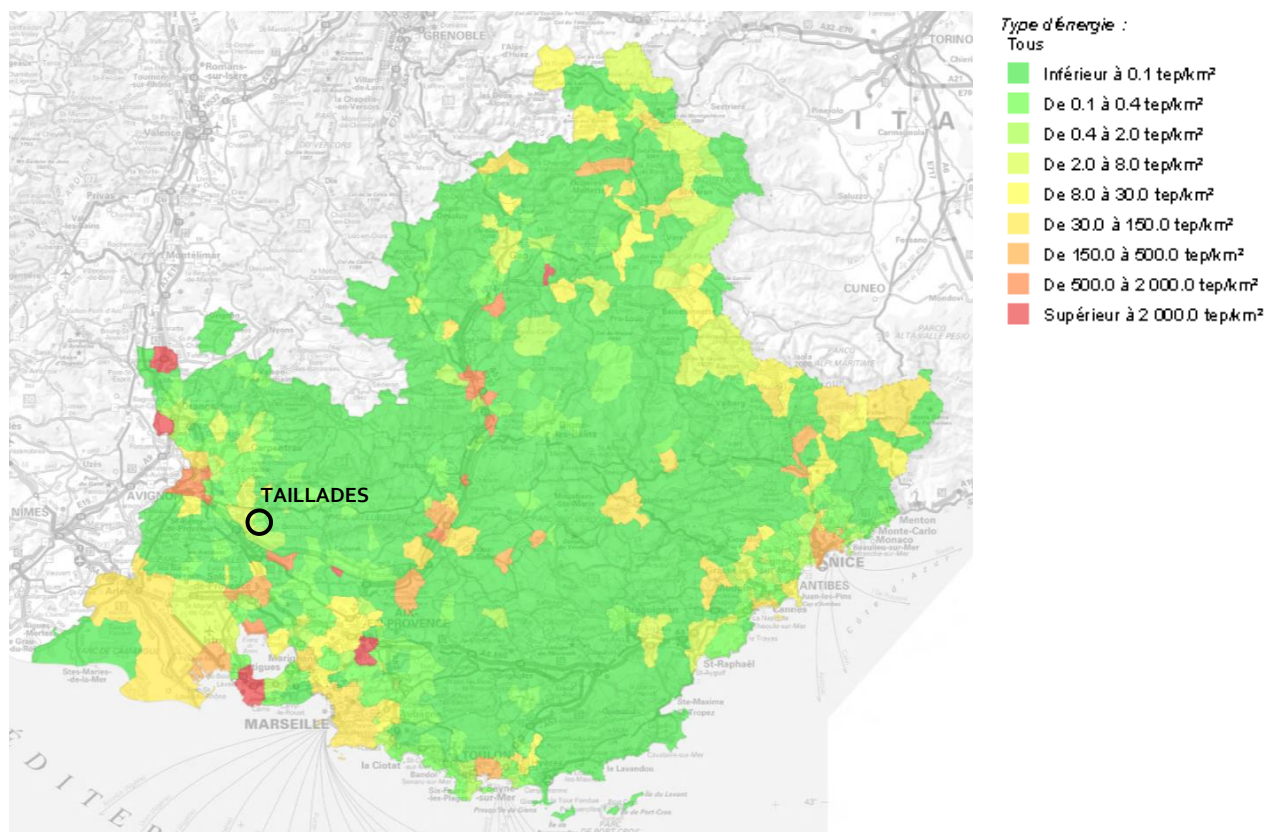
	2004	2010
Electricité	2256,34	2246,65
Gaz naturel	129,31	-
Produits pétroliers	2287,69	1265,96
Combustibles Minéraux Solides (et dérivés)	0,53	-
Solaire thermique	0,77	4,24
Biomasse et déchets assimilés	156,33	219,75
TOTAL	4831	3737

Une faible production énergétique sur la commune

En 2007, à l'échelle de la région PACA, les Taillades fait partie des communes dont la **production énergétique est très faible** (entre 0,1 et 0,4 tep/km²). Le PLU peut permettre d'augmenter cette production en encourageant notamment la mise en place d'énergies renouvelables et l'exploitation du potentiel énergétique sur le territoire.

Production d'énergie par commune en région PACA en 2007

Source : Air PACA



En 2010, la production d'énergie primaire (électrique et thermique) sur les Taillades s'appuie uniquement sur des techniques de production renouvelable, dont :

- Le solaire thermique qui produit près de 72% de l'énergie primaire, et la totalité de l'énergie thermique ;
- Le photovoltaïque qui assure la production d'électricité sur la commune mais ne représente que 28% environ de la production énergétique sur la commune.

Type d'énergie produite	Energie primaire en MWh/an	Energie primaire en tep/an	%
Solaire Thermique	49,29	4,24	72,2%
Photovoltaïque	19,00	1,63	27,8%
TOTAL	68,29	5,87	100,0%

Le solaire thermique est une méthode de production essentiellement privée et permet la production, entre autre, d'eau chaude sanitaire. Elle produit 4,24 tep/an, soit près de 49,29 MWh/an. Cette production est en hausse depuis 2004, elle a été multipliée par 5,5. Il s'agit donc d'un procédé qui se développe sur le territoire communal.

La production électrique par photovoltaïque était inexistante en 2004 et produit aujourd'hui 19MWh/an soit 1,63tep/an. Cette production est aussi d'initiative privée et son augmentation est due à la promotion des énergies renouvelables pour les particuliers (aides financières...).

Un potentiel d'énergie renouvelable

Les sources d'énergies renouvelables sur le territoire des Taillades sont variées : solaire, éolien notamment. C'est le développement de ce «bouquet» énergétique varié qui permettra une plus grande autonomie énergétique du territoire.

■ Pas de potentiel hydroélectrique

La commune des Taillades ne présente actuellement aucune infrastructure hydroélectrique sur son territoire et le potentiel de développement de cette filière est inexistant. En effet, la commune ne dispose pas de source mobilisable, les cours d'eau étant limités sur le territoire et très irréguliers (c'est le cas du Boulon notamment) hormis le canal de l'Union Luberon-Sorgue-Ventoux mais dont la vitesse d'écoulement n'est pas propice à la production d'énergie hydroélectrique.

■ Un potentiel solaire à développer

Les Taillades bénéficient d'une exposition solaire optimale au regard de la moyenne nationale. Le potentiel de développement du solaire thermique et de la production d'énergie photovoltaïque est considérable, compris entre 1 600 et 1650 kWh/m². La marge de progression est d'autant plus forte que la puissance installée est encore faible. L'ensemble du territoire communal est propice au développement de l'énergie solaire (thermique ou photovoltaïque).

Le développement des énergies solaires thermiques présente de nombreux atouts, dont le principal pour la commune des Taillades est une bonne répartition de la ressource et une production proche des lieux de consommation. De plus, le coût de la chaleur utile est inférieur aux systèmes traditionnels, et indépendants des variations de prix. Selon l'étude du potentiel de production d'électricité d'origine solaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur, réalisée par le bureau d'étude Axenne pour l'ADEME (en 2010), la puissance potentielle développée dans le département des Bouches-du-Rhône sera de 1 180 MW en 2030.

Néanmoins, l'installation de dispositifs photovoltaïques doit tenir compte des enjeux patrimoniaux, architecturaux et paysagers locaux. Dans la mesure du possible, il faut éviter l'augmentation de la pression sur les terres naturelles et agricoles, en limitant la mise en place de dispositifs tels que les centrales photovoltaïques à des sols déjà artificialisés ou sur le bâti existant, comme des centrales photovoltaïques villageoises.

La commune des Taillades fait partie du périmètre du SCOT du bassin de vie de Cavaillon - Coustellet - l'Isle sur la Sorgue. Sur ce même périmètre a été approuvée une **Charte de développement d'énergie photovoltaïque en 2010**.

La Charte fixe les orientations suivantes :

- limiter la nouvelle pression exercée sur la zone agricole ;
- préserver l'espace et le potentiel agricole sur le territoire du SCOT ;
- préserver le capital patrimonial et naturel du territoire du SCOT ;
- préserver la diversité biologique des milieux écologiques majeurs ;
- intégrer les risques majeurs présents sur le territoire ;
- valoriser avant tout le développement photovoltaïques sur les milieux urbanisés ou déjà construits ;
- encourager la pose de panneaux photovoltaïques sur les projets d'extensions urbaines de type ZAC, lotissement, par l'intermédiaire des Orientations d'Aménagement imposées au niveau des documents d'urbanisme locaux (POS-PLU).

Les termes de la Charte sont repris dans les orientations du SCOT. Le PLU des Taillades doit respecter ces recommandations.

■ Un fort potentiel éolien difficilement exploitable

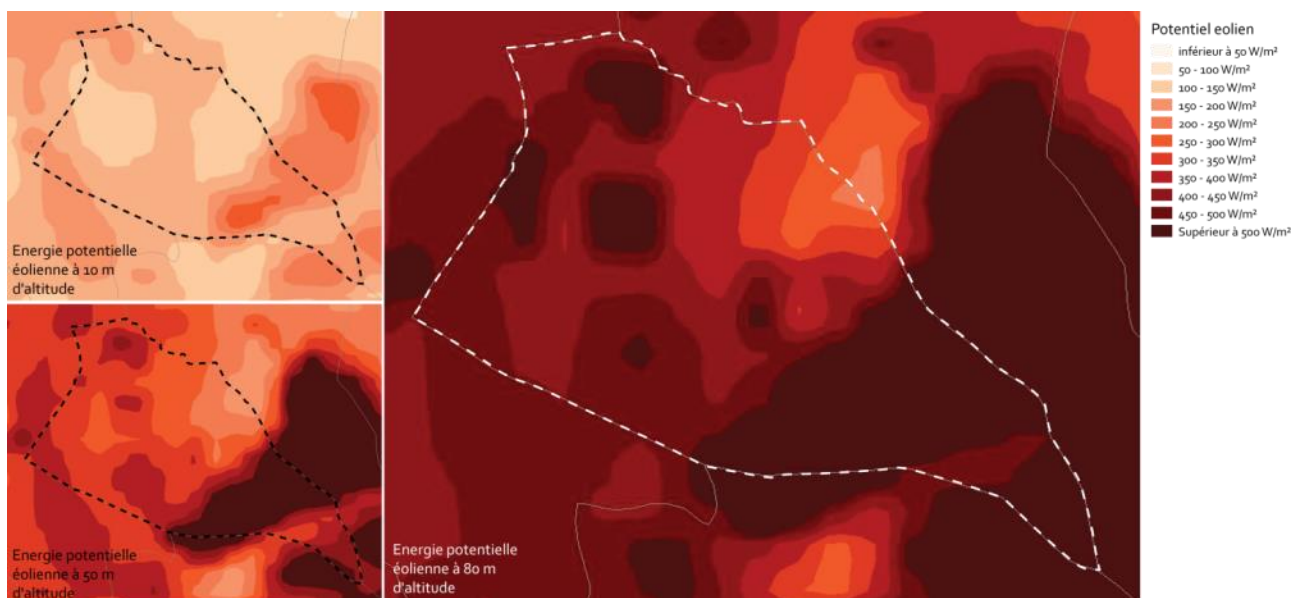
Le schéma régional éolien (SRE) de Provence-Alpes-Côte d'Azur (arrêté le 28 septembre 2012) définit plusieurs zones :

- **des zones d'exclusion** : dans ces zones, l'implantation d'éoliennes est exclue pour des raisons réglementaires (enjeux et contraintes techniques, environnementales ou paysagères) ;
- **des zones favorables à l'étude des projets éoliens**, définies comme tout ce qui n'est pas en zone d'exclusion ;
- **des zones préférentielles pour le petit éolien**, définies comme la partie des zones favorables non concernée par une sensibilité paysagère majeure, un site inscrit, un site RAMSAR ou Natura 2000, la zone militaire LF-R 95 A et ayant un gisement éolien > 4,5 m/s ;
- **des zones préférentielles pour le grand éolien**, définies comme la partie des zones préférentielles pour le petit éolien éloignées de plus de 500m de toute habitation.

Le territoire des Taillades est doté d'un gisement éolien très important, notamment dès 50 m d'altitude, au sud-est de la commune sur le massif du Petit Luberon et de manière plus modérée dans la plaine occidentale.

Potentiel éolien sur la commune des Taillades

Source : G2C Territoires, d'après les données de la DREAL PACA



L'énergie potentielle correspond à l'estimation de la production énergétique possible à partir d'installations éoliennes selon la vitesse moyenne de vent à chaque point du territoire, à trois hauteurs différentes : 10 m, 50 m et 80 m.

L'implantation éolienne est cependant freinée par un ensemble d'enjeux patrimoniaux, paysagers et environnementaux existant sur le territoire. Du fait des protections environnementales en vigueur sur le massif du Petit Luberon (APPB, Natura 2000, ZNIEFF, appartenance au PNRL...), du périmètre de protection autour du monument historique de la Chapelle Sainte Luce et du site inscrit formé par l'ensemble du vieux village des Taillades, toute une partie du territoire communal ne peut pas accueillir d'énergie éolienne.

La moitié Est de la commune exclut donc toute implantation d'éoliennes malgré qu'il s'agisse d'une zone préférentielle de développement de cette énergie.

Concernant la plaine occidentale, le Schéma Régional Eolien classe ce secteur Ouest dans la liste des territoires favorables à l'étude de projets éoliens et préférentiels au petit éolien (mâts inférieurs à 50m et puissance nominale inférieure ou égale à 30 kW). Le grand éolien n'est pas envisageable sur les Taillades car la taille réduite de la commune ne permet pas, dans les zones favorables à l'éolien, de s'éloigner de plus de 500m des habitations pour implanter ces ouvrages.

De manière globale, la commune peut donc difficilement mettre à profit le potentiel éolien mis en évidence pour des raisons de préservation de l'environnement et du paysage. Les particuliers peuvent toutefois profiter des conditions optimales en mettant en place de l'éolien individuel au cœur des espaces bâtis.

Pour tout ce qui a trait à l'énergie (production, consommation, développement des énergies renouvelables...), la commune des Taillades devra se référer aux orientations du SRCAE PACA approuvé le 30 juillet 2013.



Climat et énergie - Synthèse

ATOUTS :

- Un climat méditerranéen attractif caractérisé par des étés chauds et secs et des hivers doux et humides.
- De faibles émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

CONTRAINTES :

- Enjeu environnemental (paysage, biodiversité) rendant le développement des énergies renouvelables restreint sur le territoire malgré un fort potentiel mobilisable.
- Une consommation énergétique importante pour les transports et le résidentiel (80%).

ENJEUX :

- Limiter la consommation d'énergie liée au développement urbain.
- Inciter à l'amélioration des performances énergétiques des constructions et aux innovations bioclimatiques.
- Permettre le développement d'énergies renouvelables individuelles, tout en veillant aux enjeux patrimoniaux et paysagers de la commune.
- Maintenir le couvert végétal afin de garantir un climat agréable et doux en été.

EFFETS SUR LA SANTE HUMAINE

Pollution de l'air

Une bonne qualité de l'air sur la commune des Taillades

La qualité de l'air en région PACA est surveillée par le réseau des stations de mesures de l'association AirPACA. La présente analyse repose sur la dernière campagne de mesure effectuée sur la commune de Taillades en 2012 disponible sur le site de l'association AirPACA.

La pollution de l'air est tracée grâce à trois principaux polluants indicateurs :

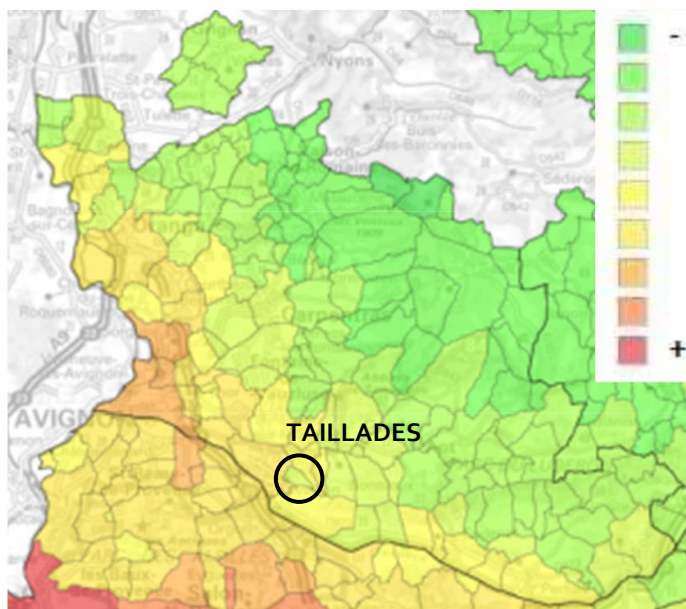
- **L'ozone (O₃)** : L'ozone est un gaz qui n'a pas de source d'émission directe. Il résulte de réactions chimiques de certains polluants sous l'action du rayonnement solaire. Les principaux polluants à l'origine de sa formation sont les composés organiques volatils et les oxydes d'azote, émis notamment par le trafic routier et les activités industrielles.
- **Le dioxyde d'azote (NO₂)** : Formés par association de l'azote et de l'oxygène à haute température, les oxydes d'azote sont issus de toutes combustions d'origine fossile. Le dioxyde d'azote est principalement issu du trafic routier et du secteur industriel. Le monoxyde d'azote (NO), émis à la sortie du pot d'échappement, est oxydé en quelques minutes en NO₂. Il est ainsi retrouvé en quantité relativement importante à proximité des axes de forte circulation et dans les centres villes.
- **Les particules fines en suspension (PM₁₀ et PM_{2,5})** : Les particules ont de nombreuses origines, naturelles et anthropiques. Parmi les sources les plus importantes : les véhicules et poids lourds diesel, la combustion du bois notamment dans le secteur résidentiel, les activités industrielles ou énergétiques. Deux tailles de particules sont réglementées et surveillées : les particules fines PM₁₀ dont le diamètre est inférieur à 10 µm et les particules PM_{2,5} dont le diamètre est inférieur à 2,5 µm.

Les concentrations combinées de ces 3 polluants indiquent un niveau global de pollution de l'air par commune. Dans un contexte de qualité de l'air moyenne du département du Vaucluse par rapport à la région PACA, la commune des Taillades possède un indice global de pollution faible en comparaison avec les autres communes de la région.

Indice global par commune de la région PACA en 2012 –

Indicateur combiné des concentrations des 3 polluants (NO₂, PM₁₀ et O₃)

Source : bilan annuel 2012, Vaucluse - Air PACA



La commune des Taillades est relativement éloignée des grandes agglomérations d'Aix-en-Provence et de Salon-de-Provence, grandes émettrices de polluants dans l'air. Les sources d'émissions sur la commune sont beaucoup moins nombreuses que dans ces agglomérations.

En 2012, les inventaires, réalisés par le réseau de surveillance Air PACA, montrent que la commune des Taillades émet peu de polluants :

- **Oxydes d'Azote (NO_x)** : **10t/an**, soit 0,10% du département et **1,9% de l'intercommunalité** (CC Luberon Monts de Vaucluse).
- **Monoxyde de Carbone (CO)** : **57t/an**, soit 0,33% des émissions du département et **3,8% de l'intercommunalité**.
- **Dioxyde de Carbone (CO_2)** : **4kt/an**, soit 0,12% des émissions du département et **2% de l'intercommunalité**.
- **Dioxyde de Soufre (SO_2)** : **0,64t/an**, soit 0,14% des émissions du département et **1,6% de l'intercommunalité**.
- **Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM)** : **60t/an**, soit 0,28% des émissions du département et **3% de l'intercommunalité**.
- **Particules en suspension (PM_{10})** : **6t/an**, soit 0,26 % des émissions du département et **2,9% de l'intercommunalité**.
- **Particules en suspension ($PM_{2,5}$)** : **6t/an**, soit 0,31% des émissions du département et **4% de l'intercommunalité**.

Au regard de la part des polluants émis par la commune par rapport aux émissions de l'intercommunalité, la commune des Taillades peut être considérée comme peu polluante. La préservation de cette tendance est un enjeu à consolider.

Des facteurs de pollution grandissants

Le secteur « Transports routiers » et le secteur « Résidentiel et Tertiaire » sont les deux principaux secteurs émetteurs de polluants.

En 2012, le secteur résidentiel et tertiaire est la principale cause de pollution sur la commune. Il génère des émissions polluantes, nocives pour la santé et notamment des particules en suspension (PM_{10} et $PM_{2,5}$), du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et du dioxyde de soufre.

Le transport routier émet principalement des oxydes d'azote (NO_x) et du dioxyde de carbone, polluants qui peuvent porter atteinte à la santé (problèmes respiratoires, allergies, etc.) et à l'environnement.

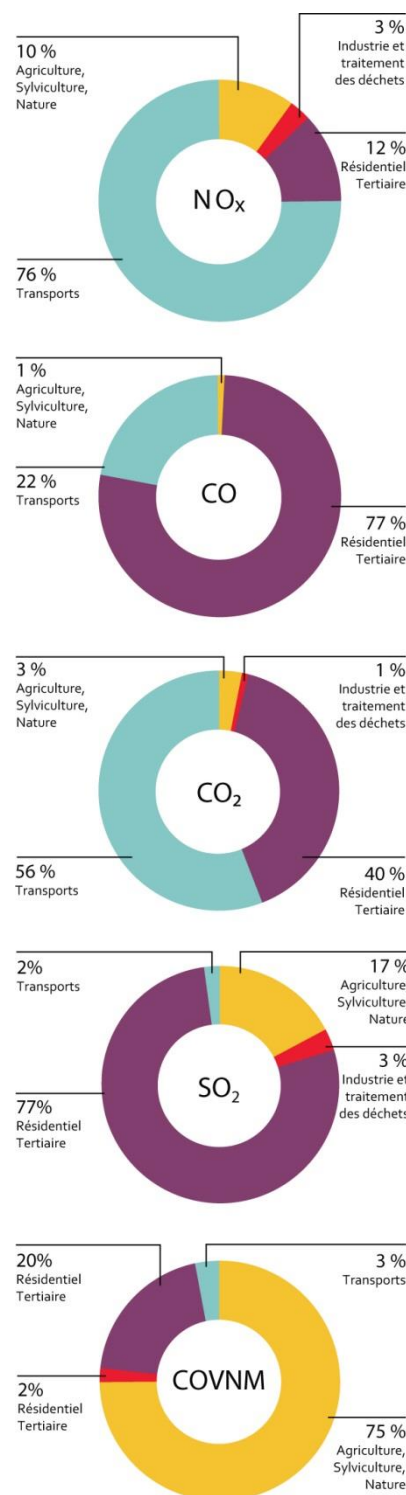
Concernant les Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM), leur origine se trouve dans les activités agricoles, sylvicoles. Ils sont également émis naturellement.

A une échelle plus large, le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA) PACA préconise 38 orientations de nature à améliorer la situation actuelle. Enfin, le Plan de Protection de l'Atmosphère (PTA) PACA a été approuvé le 11 mai 2000 (PTA de l'aire urbaine d'Avignon approuvé le 1er juin 2007).

Les sources de pollutions se combinent avec les effets du climat méditerranéen. Les faibles précipitations et un fort ensoleillement favorisent l'accumulation de polluants dans l'air, en particulier l'ozone pouvant générer des épisodes de pollution récurrents chaque été. D'autre part, les masses d'air polluées, en particulier l'ozone et ses précurseurs, se déplacent sous l'influence des vents dominants comme le mistral.

Emission des principaux polluants aux Taillades en 2012

Sources : G2CTerritoires d'après les données de l'association AirPACA



Pollution de l'air - Synthèse

ATOUPS :

- Une bonne qualité de l'air sur la commune des Taillades malgré la proximité avec l'agglomération de Cavaillon grâce à la présence du massif du Petit Luberon sur une grande partie de la commune.

CONTRAINTES :

- Un flux routier important sur la RD2 émetteur de polluants atmosphériques.
- Les transports et le secteur résidentiel/tertiaire constituent les facteurs majeurs d'émissions des polluants.

ENJEUX :

- Maintenir la fluidité du trafic de la RD2 afin de limiter la concentration de polluants dans l'air et leur stagnation près des habitations aux alentours.
- Favoriser le développement des déplacements en modes doux.

Déchets

La gestion des déchets est encadrée, dans le Vaucluse, par les documents suivants :

- le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) approuvé par arrêté préfectoral du 24 mars 2003,
- le plan départemental de prévention et de gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics (PPGD BTP) approuvé le 17 avril 2002.
- le plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux (PREDIS) adopté par arrêté du préfet de région le premier août 1996.

Sur le territoire des Taillades, c'est la Communauté de Communes Provence Luberon Durance (CC PLD) regroupant les communes de Cavaillon, Cheval-Blanc, Mérindol et des Taillades qui a assuré **le service de «Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés»** depuis 2003 et pendant 10 ans. A la fusion entre la CC PLD avec la CC de Coustellet et des communes de Gordes et des Beaumettes en 2014, la nouvelle Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse a repris cette compétence. Depuis lors, les services mis en place et les études réalisées ont eu pour objectif la réduction des déchets, l'amélioration du taux de recyclage des résiduels et la sensibilisation à l'environnement.

La compétence «Collecte» est gérée directement par la **CC LMB**, qui offre à ses administrés les (principaux) services suivants :

- Une collecte traditionnelle pour les déchets non recyclables ;
- Des collectes sélectives pour les déchets recyclables (journaux, verre, emballages en plastique, carton et métal) et le textile ;
- Deux déchetteries (à Cavaillon -dont un espace réservé aux Espaces Verts- et Mérindol) ;
- Une collecte sur RDV pour les encombrants ;
- La livraison et la maintenance des bacs ;
- La mise à disposition de composteurs ;
- Une prise en charge des DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) des particuliers en automédication.

«Le traitement, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés », ont été délégués au **SIECEUTOM** (Syndicat intercommunal pour l'étude, la construction et l'exploitation d'une usine de traitement des ordures ménagères de la région de Cavaillon). Ce syndicat gère le stockage, le transport et le traitement des déchets ménagers recyclables et non recyclables ainsi qu'une déchetterie professionnelle.

La gestion des déchets sur la commune

Selon le rapport annuel de la CC PLD sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, la fréquence de collecte des déchets ménagers était de 2 fois par semaine sur la commune et d'une fois pour les emballages en 2011.

La collecte des encombrants est possible tous les jours sur rendez-vous après contact téléphonique.

On dénombre, en 2015, 4 points d'apports volontaires pour la collecte en tri sélectif du verre et des journaux/magazines ainsi que 2 points « Relais » pour le textile.

De 2003 à 2011, 224 composteurs ont été délivrés par la CC PLD en contrepartie d'une participation financière des habitants (20 à 30€ environ). Cela a permis de réduire la quantité de déchets à collecter et traiter et de favoriser la valorisation de la matière.

Points d'apport volontaire sur la commune des Taillades (sur la RD2 à l'entrée du lotissement de Bel Air et sur le chemin des Mulets face à la ZA des Piboules)

Source : G2C Territoires

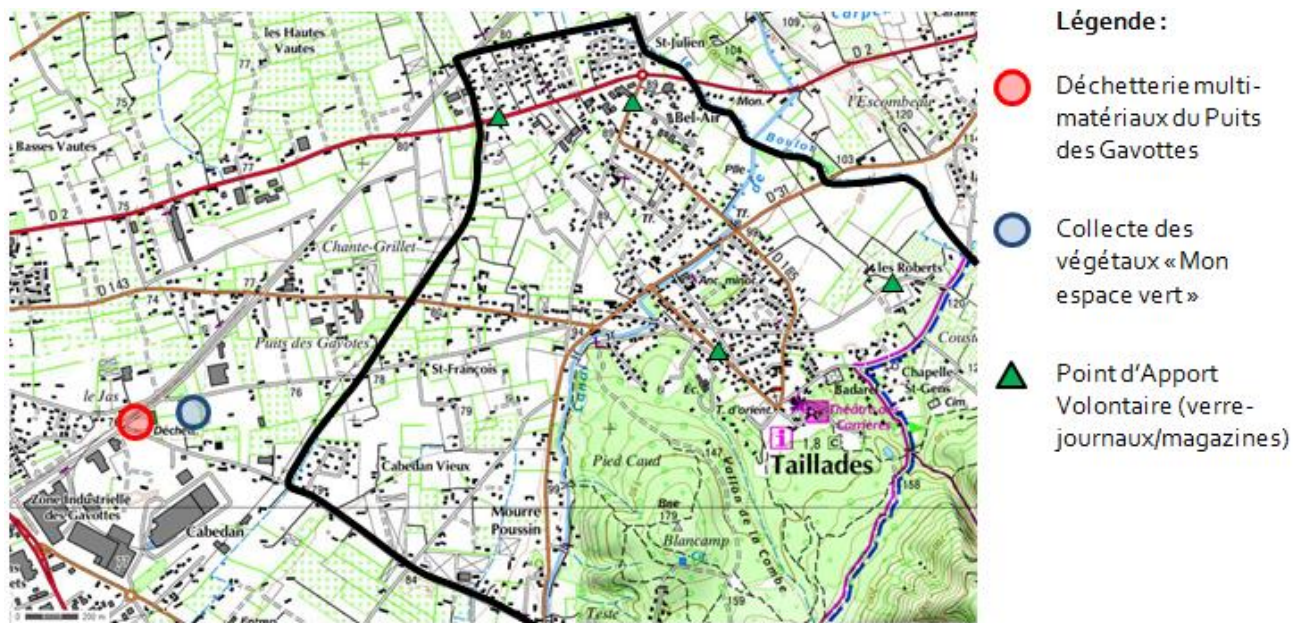


Le centre de transfert des ordures ménagères et des déchets triés issus de la collecte sélective est situé à Cavaillon, boulevard André Rouget.

La population des Taillades dispose d'une déchetterie située sur le territoire de Cavaillon (sur le chemin Dorio) mais à proximité de la limite avec la commune. Cette dernière est « gratuite pour les particuliers » sur présentation d'une « carte Pass » fournie par la CC LMV. Cette déchetterie est payante pour les artisans avec des apports limités en quantité.

Localisation des PAV sur la commune et des déchetteries à proximité

Source : G2C Territoires



Déchets - Synthèse

ATOUTS :

- Une gestion des déchets confiée à la CC LMV et un dispositif de tri sélectif efficace.
- Une déchetterie multi-matériaux et un espace spécifique aux végétaux en limite de la commune, sur Cavaillon.

CONTRAINTES :

- Un manque de Points d'Apport Volontaire dans la plaine Sud-Ouest.

ENJEUX :

- Maintenir un réseau de collecte de déchets ménagers et assimilés efficace sur la commune.
- Planifier un développement urbain en cohérence avec les capacités des équipements vers lesquels sont dirigés les déchets de la commune (centre de tri, d'incinération...).

Nuisances

Les pollutions relatives à la qualité de l'air et à la qualité des eaux sont intégrées respectivement aux chapitres « Qualité de l'Air » et « Eau ».

Une faible part de la population communale exposée à des nuisances sonores

La loi n°2005-1319 du 26 octobre 2005 transposée dans le code de l'environnement donne pour objectifs d'évaluer l'exposition au bruit des populations, d'informer les populations sur le niveau d'exposition et sur les effets du bruit et de réduire le niveau d'exposition et préserver les zones calmes. Pour atteindre ces objectifs, deux nouveaux outils ont été mis en place : les cartes de bruit et les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

■ Les transports routiers : principale origine du bruit aux Taillades

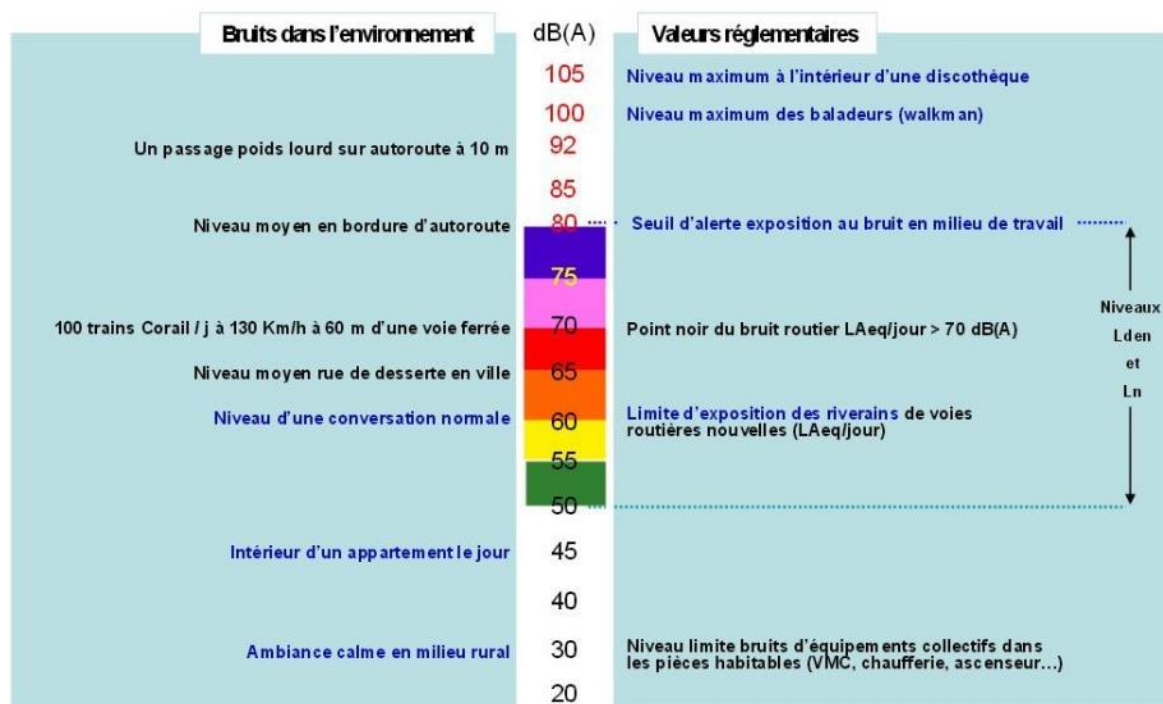
Le principal facteur à l'origine de nuisances et pollutions, sur le territoire communal, est représenté par la traversée de la RD 2 à la pointe Nord. Avec un trafic journalier moyen annuel supérieur à 5000 véhicules/jour, cette voirie a été classée infrastructure de transport terrestre bruyante par l'arrêté préfectoral du 2 février 2016.

Entre la limite communale avec Cavaillon et la sortie d'agglomération de Bel-Air, la RD2 est classée en catégorie 4 et affecte une largeur de 30m de part et d'autre des voies par le bruit qu'elle provoque et au niveau du tissu bâti diffus qu'elle traverse. Puis jusqu'à la limite communale avec Robion, elle est classée en catégorie 3, ayant un impact sur une largeur de 100m de part et d'autre de son axe. Les secteurs directement impactés par les nuisances liées au bruit et aux vibrations lors des passages des véhicules (dont les poids-lourds) sont les lotissements de Bel-Air au Nord de la voirie et la zone d'activité ainsi que le bâti diffus situé au Sud. Toutefois le cœur du village étant localisé en retrait de la voie, il n'est que faiblement impacté par les flux routiers. Avec un trafic moyen en 2014 de 9 400 véhicules/jour dont 3% sont des poids lourds (Source : tableau des trafics – arrêté préfectoral n°2014191-0010) et de plus de 3 millions par an, la RD2 est concernée par des cartes de bruit stratégiques.

Echelle comparative intégrant les niveaux d'expositions des cartes de bruit stratégiques

Source : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des grandes infrastructures nationales de transport du Vaucluse

(Code couleur des légendes utilisé pour les représentations des niveaux d'exposition définis par la norme NFS 31.130)



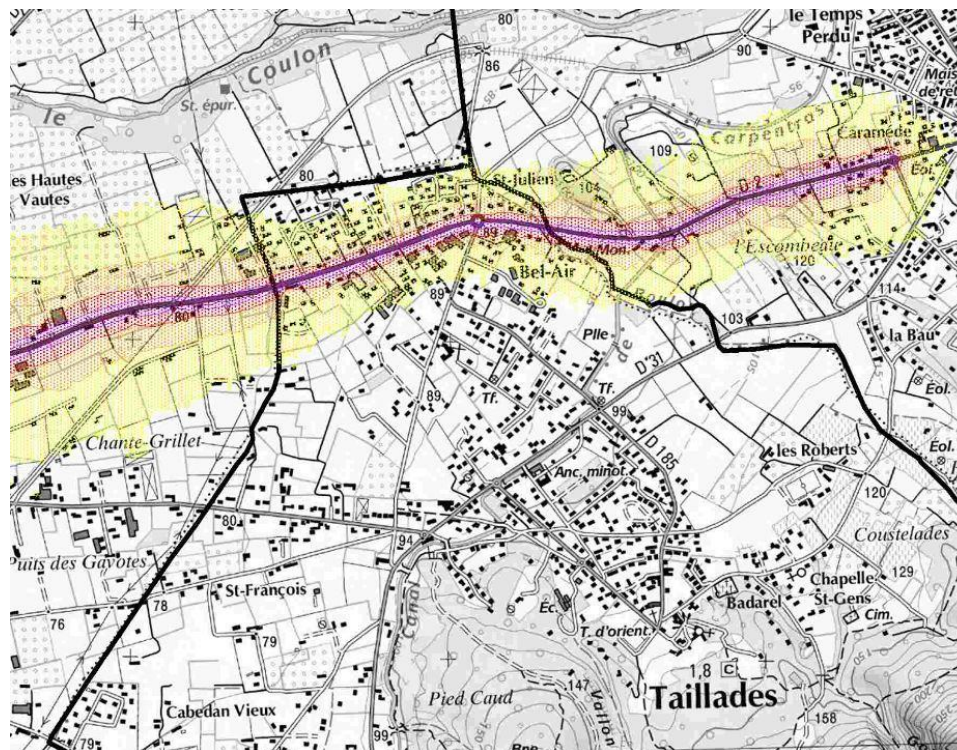
Les deux cartes d'exposition sonore (ou cartes de "type A") présentées ci-dessous représentent, par des courbes isophones par pas de 5 dB(A) et pour l'année d'établissement des cartes :

- les zones exposées à plus de 55 dB(A) en Lden (pour une période de 24h) ;
- les zones exposées à plus de 50 dB(A) en Ln (pour la période de nuit).

La nuit, les nuisances sonores sont beaucoup moins importantes qu'en journée.

Niveaux sonores de la RD2 en journée et de nuit en 2014 (arrêté préfectoral n°2014191-0010)

Source : G2C Territoires, d'après les cartes de bruit stratégiques du Vaucluse



CARTE A Lden* : zones exposées au bruit à plus de 55dB(A)- Courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit

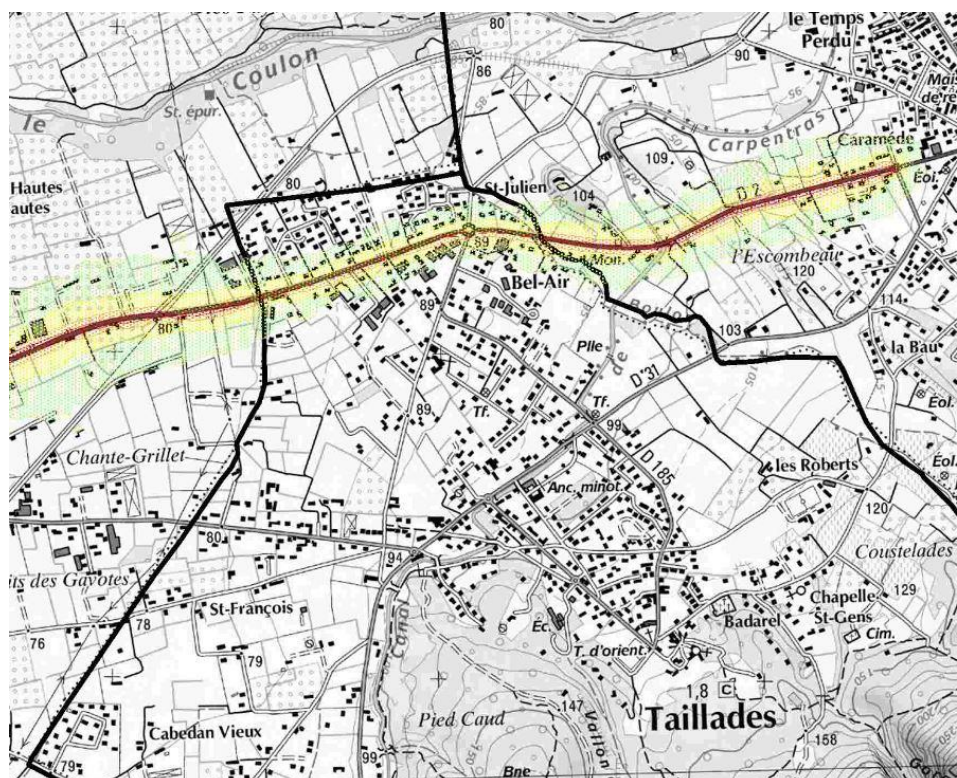
*Lden: indicateur de bruit

L = level(niveau), d = day (jour), e = evening (soirée), n = night (nuit)

Légende

Niveau sonore Lden

	Lden > 55 dB(A)
	Lden > 60 dB(A)
	Lden > 65 dB(A)
	Lden > 70 dB(A)
	Lden > 75 dB(A)



CARTE A Ln* : zones exposées au bruit à plus de 50dB(A) - Courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit

*Ln : indicateur de bruit

L = level(niveau), n = night (nuit)

Légende

Niveau sonore Ln

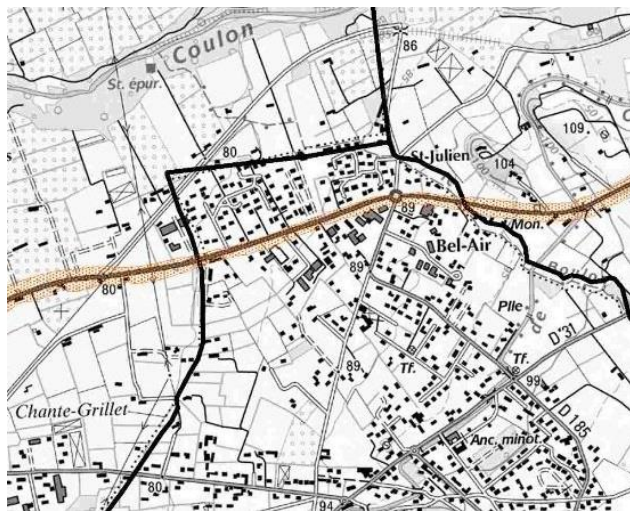
	Ln > 50 dB(A)
	Ln > 55 dB(A)
	Ln > 60 dB(A)
	Ln > 65 dB(A)
	Ln > 70 dB(A)

Les cartes de dépassement des valeurs limites (ou cartes de "type c") représentent pour l'année d'établissement des cartes les zones où les valeurs limites en Lden (sur 24h) et en Ln (pour une nuit) sont dépassées. Pour les axes routiers, ces valeurs limites sont Lden=68 dB(A) et Ln=62 dB(A). Elles caractérisent les zones susceptibles de contenir des points noirs bruit. Pour la RD 2, elles sont les suivantes :

CARTE CLden* : zones où les valeurs limites de niveau sonore sont dépassées - Lden > 68dB(A)

*Lden : indicateur de bruit

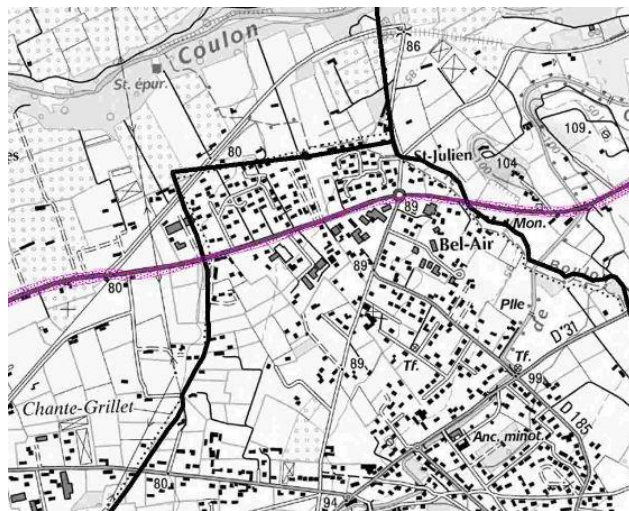
L = level (niveau), d = day (jour), e = evening (soirée), n = night (nuit)



CARTE C Ln* : zones où les valeurs limites de niveau sonore sont dépassées - Ln > 62dB(A)

*Ln : indicateur de bruit

L = level (niveau), n = night (nuit)



A partir de l'exploitation des résultats des cartes stratégiques du bruit, une estimation de l'exposition au bruit des populations, des bâtiments sensibles (établissements de santé et d'enseignement) et des superficies exposées a pu être définie. Pour la RD2, la population exposée à des nuisances sonores est estimée à 200 personnes mais aucun établissement sensible n'est impacté. Une part de cette population se situe sur la commune des Taillades.

Tableau récapitulatif de la population et des superficies exposées aux nuisances sonores de la RD2

Source : Résumé Non Technique des cartes de bruit du réseau départemental en Vaucluse

Lden en dB(A)	Population (nb de personnes exposées)	Établissements sensibles (E : Enseignement / S : Santé)	Ln en dB(A)	Population (nb de personnes exposées)	Établissements sensibles (E : Enseignement / S : Santé)
Entre 55 et 60	200	/	Entre 50 et 55	200	/
Entre 60 et 65	200	/	Entre 55 et 60	200	/
Entre 65 et 70	200	/	Entre 60 et 65	0	/
Entre 70 et 75	0	/	Entre 65 et 70	0	/
75 et +	0	/	70 et +	0	/
> 68 dB(A)	0	/	> 62 dB(A)	0	/

Superficies exposées (Km²)					
Lden > 55 dB(A)	1,5757	Lden > 65 dB(A)	0,2468	Lden > 75 dB(A)	0,0000

Le PLU, en tant qu'instrument de prévision, et donc de prévention, doit intervenir sur les différents modes d'occupation du sol admis au voisinage de ces voies bruyantes, ou susceptibles d'y être admis, en vue d'améliorer la situation existante ou future des riverains. Pour exemples, les deux axes bruyants décrits s'accompagneront de bandes soumises à une isolation acoustique minimum.

En dehors de la prise en considération des nuisances sonores liées au trafic de circulation, une attention toute particulière sera apportée au document d'urbanisme afin de minimiser les risques de conflits de voisinage liés au bruit. En particulier, le PLU veillera à éviter l'implantation de zones d'activités industrielles en limite immédiate de zones urbanisables résidentielles et à limiter l'implantation d'activités artisanales au sein de zones d'urbanisation aux seules activités qui ne génèrent pas de nuisances pour le voisinage.

■ Une commune bénéficiant d'une ambiance sonore calme

Les « zones calmes », notion introduite par la Directive Européenne relative à l'établissement des cartes de bruit et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement, sont des espaces où l'environnement est soumis à des niveaux acoustiques faibles et sans agression sonore.

Ces zones peuvent être définies selon plusieurs caractéristiques : les zones dont l'ambiance sonore est calme (inférieure à 55 dB(A)), les zones naturelles protégées ou non, les zones agricoles, ou encore en milieu urbain, selon la vocation du site (promenade, espaces verts, secteur culturel, lieu cultuel, habitat tranquille, espace sportif...) ou la perception des habitants et la qualité paysagère.

A ce jour, aucune carte officielle de « zone calme » n'a été établie dans le cadre du PPBE du Vaucluse. L'accès à ces zones pour chacun est un enjeu d'équilibre et de santé.

Sur la commune des Taillades, on peut cependant avancer que la partie Est du territoire constituée des versants boisés puis des falaises escarpées du massif du Petit Luberon est une « zone calme » protégée à préserver. La zone agricole située au Nord (entre la D31 et les Roberts) bénéficie également d'une ambiance sonore calme. Dans la tâche urbaine, le cœur ancien, entièrement piéton et peu habité est une zone calme culturelle, et culturelle au niveau de l'église.

Ces zones participent à donner un cadre de vie agréable et doivent a minima ne pas être dégradées.

Un territoire impacté par la pollution lumineuse

La pollution lumineuse désigne la dégradation de l'environnement nocturne par émission de lumière artificielle entraînant des impacts importants sur les écosystèmes (faune et flore) et sur la santé humaine suite à l'artificialisation de la nuit. Les conséquences de la pollution lumineuse sont multiples :

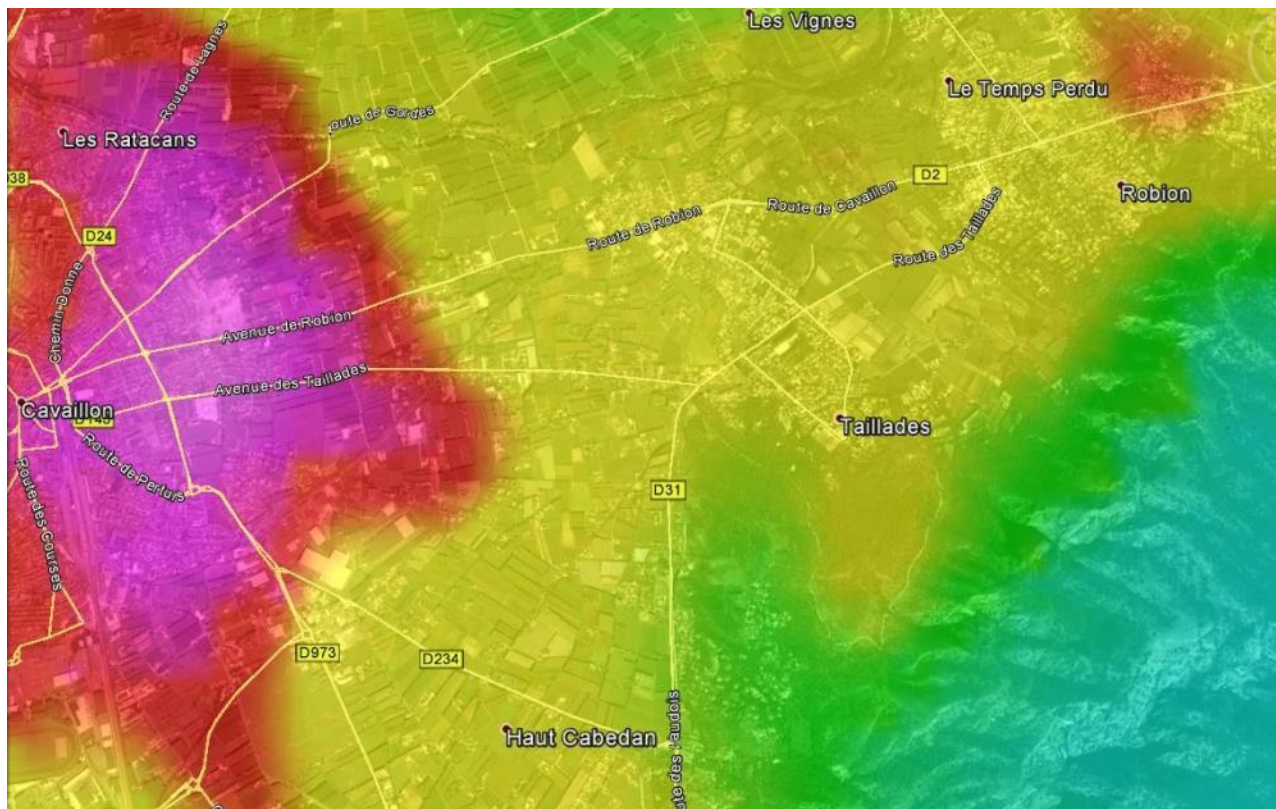
- dégradation de la santé et du confort des habitants par l'augmentation de lumière intrusive ;
- éblouissement des usagers de la route par des éclairages surpuissants ;
- morcellement des habitats naturels et rupture du continuum paysager et biologique ;
- perturbation des rythmes de vie des espèces, notamment de l'avifaune et des espèces nocturnes ;
- déséquilibre global de la chaîne alimentaire ; etc.

Grâce à son relief (le massif du Petit Luberon), la commune des Taillades est relativement préservée de la pollution lumineuse. Cependant, sa proximité avec l'agglomération de Cavaillon fait que le niveau d'impact est tout de même notable.

Au cœur des zones bâties, les systèmes d'éclairage public tendent vers une optimisation de l'éclairage. Les dispositifs concentrent la lumière sur la zone à éclairer en rabattant convenablement le rayonnement sur le sol. Ainsi, ils garantissent des économies d'énergie et une bonne qualité d'éclairage. Le cœur de bourg ne présente donc pas une pollution lumineuse supérieure au reste du territoire.

Carte de la pollution lumineuse sur la commune de Taillades et à ses environs

Source : Association Avex



Légende :

Magenta : 50-100 étoiles visibles, les principales constellations commencent à être reconnaissables.

Rouge : 100-200 étoiles : les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent.

Orange : 200-250 étoiles visibles, dans de bonnes conditions, la pollution est omniprésente, mais quelques coins de ciel plus noir apparaissent ; typiquement moyenne banlieue.

Jaune : 250-500 étoiles : Pollution lumineuse encore forte. Voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions.

Vert : 500-1000 étoiles : grande banlieue tranquille, faubourg des métropoles, Voie Lactée souvent perceptible, mais très sensible encore aux conditions atmosphériques, typiquement les halos de pollution lumineuse n'occupent qu'une partie du ciel et montent à 40-50° de hauteur.

Cyan : 1000-1800 étoiles : la Voie Lactée est visible la plupart du temps (en fonction des conditions climatiques) mais sans éclat, elle se distingue sans plus.

Nuisances - Synthèse

ATOUTS :

- Une faible part de la population communale exposée à des nuisances sonores diurnes et un cœur de village préservé du bruit.
- Une commune bénéficiant d'une ambiance sonore calme sur la majeure partie de son territoire.

CONTRAINTES :

- Des nuisances sonores en lien avec le trafic routier de la RD2 classée comme bruyante.
- Un territoire sujet à la pollution lumineuse par sa proximité avec Cavaillon.

ENJEUX :

- Définir en collaboration avec la CC LMV des zones calmes "urbaines" à préserver et à conforter.
- Maintenir une faible exposition de la population aux nuisances sonores diurnes et nocturnes.
- Gérer les abords des voies passagères afin d'atténuer les nuisances pour les habitations.
- Favoriser une isolation phonique adaptée aux abords des axes bruyants.
- Conforter de manière mesurée l'usage des éclairages nocturnes sur la commune, tant pour les éclairages publics que privés.

Risques

Cinq risques majeurs sont recensés sur la commune et concernent : les inondations, les feux de forêts, les mouvements de terrain et tassements différentiels, les séismes et le transport de marchandises dangereuses.

Un risque inondation dû à la proximité du Calavon-Coulon et à des coulées de boues depuis le Petit Luberon

■ Des risques à l'échelle du bassin versant et de la commune

L'Atlas des Zones Inondables de la région PACA donne un état des connaissances sur les phénomènes d'inondations susceptibles de se produire par débordement des cours d'eau. Ce document, réalisé par les services de l'Etat, a seulement une portée normative et non réglementaire.

Le territoire communal des Taillades se trouve sur un Territoire à Risque Important d'inondation de portée nationale (TRI d'Avignon - Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance arrêté le 6 novembre 2012). Il est concerné par un risque d'inondation par crue torrentielle ou à monter rapide de la rivière du Calavon-Coulon située à proximité de la pointe Nord de la commune.

Par ailleurs, les déversements liés au Boulon et les risques d'inondation par ruissellement ou par rupture de digue du canal de l'Union sont à considérer. Les torrents provenant du massif du Petit Luberon et débouchant des Gorges de Badarel et du Vallon de la Combe présentent eux aussi des risques forts de coulées de boue à leurs exutoires près des zones bâties du village.

Depuis 1982, plusieurs arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été pris pour cause de risque d'inondations et coulées de boues.

Liste des inondations et coulées de boue recensées sur le territoire des Taillades depuis 1982

Source : Prim.net

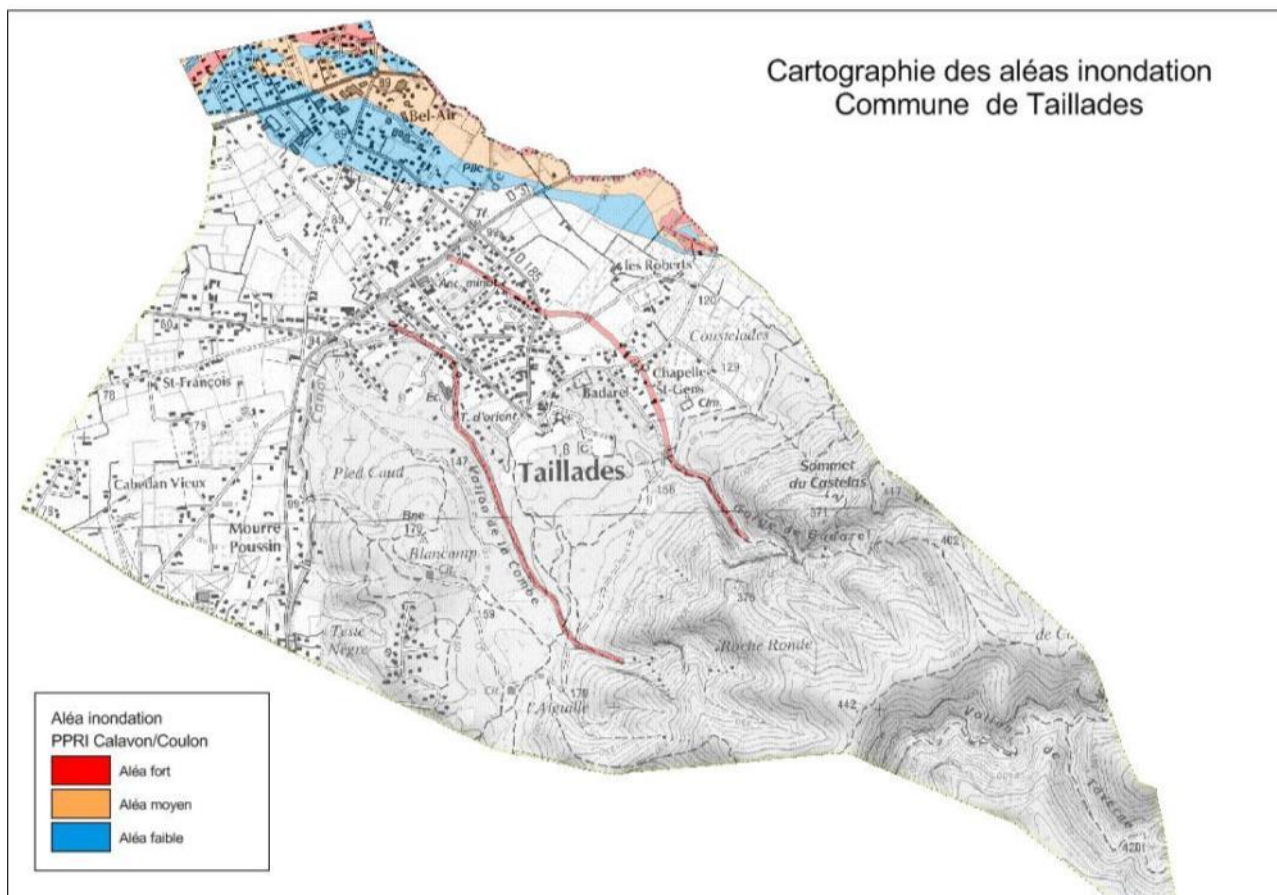
Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982
Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	23/08/1984	23/08/1984	16/10/1984
Inondations et coulées de boue	23/08/1987	24/08/1987	02/12/1987
Inondations et coulées de boue	03/02/1994	06/02/1994	06/06/1994
Inondations et coulées de boue	19/09/2000	20/09/2000	29/08/2001
Inondations et coulées de boue	01/12/2003	04/12/2003	12/12/2003
Inondations et coulées de boue	14/12/2008	15/12/2008	17/04/2009
Inondations et coulées de boue	06/09/2010	07/09/2010	02/12/2010

■ Des outils de prévention

En conséquence de ces risques forts, un **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)** Calavon-Coulon a été prescrit le 26 juillet 2002. Ce PPRI concerne toutes les communes du bassin versant soit 30 communes du Vaucluse. Les études d'aléas sont en cours de finalisation, en association avec les communes et les travaux d'élaboration du zonage réglementaire sont en cours. Un porter à connaissance relatif à l'étude hydrogéomorphologique a été transmis à la commune des Taillades en décembre 2007 identifiant les zones potentiellement inondables. Par ailleurs, l'étude hydraulique est en cours.

Cartographie des aléas dus au risque d'inondation sur la commune des Taillades

Source : Porter A Connaissance de la commune des Taillades



La doctrine de l'État prévoit un principe d'inconstructibilité dans l'ensemble des zones inondables présentant des aléas (lits mineur/moyen, majeur et majeur exceptionnel). Des dispositions spécifiques sont néanmoins prévues pour les constructions existantes, pour les constructions agricoles et au sein des tissus urbains actuels (sous conditions).

En parallèle, c'est également le **syndicat intercommunal de la « rivière du Calavon-Coulon »**, qui met en œuvre des actions de protection des inondations, de gestion, d'aménagement et de restauration des berges. C'est notamment un système d'alerte des crues du Calavon qui est mis en place par le syndicat. Ce syndicat a été créé en 2006, regroupant 32 communes du bassin versant de la rivière.

Le SAGE Calavon-Coulon édicte dans sa règle n°7 les modalités de compensation pour les installations, ouvrages, remblais en zones inondables. L'objectif est de réglementer la réalisation de projets en zones inondables pour favoriser le maintien de zones d'expansion de crues. Dans le cas de la mise en œuvre d'un projet, le volume soustrait au lit majeur pour la crue de référence doit être compensé par l'aménageur.

Ainsi le risque inondation nécessite d'être pris en compte dans les choix de développement de la commune. En effet, une maîtrise et un encadrement de l'urbanisation est indispensable, dans l'objectif de garantir une sécurité tant des personnes que des biens.

De plus, un **Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI)** a été mis en œuvre et labellisé le 9 octobre 2013. Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, ce dispositif permet le déploiement d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque du Calavon-Coulon. Le PAPI a pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Feux de forêt, un risque induit fort sur le territoire communal

Dans le Vaucluse, le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI) a été approuvé par arrêté préfectoral le 26 novembre 2015. Ce document fait la synthèse de toutes les actions visant à diminuer le risque d'incendie de forêt dans le département pour la période 2015-2024. Il a été rédigé en collaboration avec tous les partenaires départementaux et régionaux ayant une action dans ce domaine. Ce PDPFCI établit un bilan de la situation du département, un plan d'action, ainsi qu'un atlas cartographique localisant les travaux prévus.

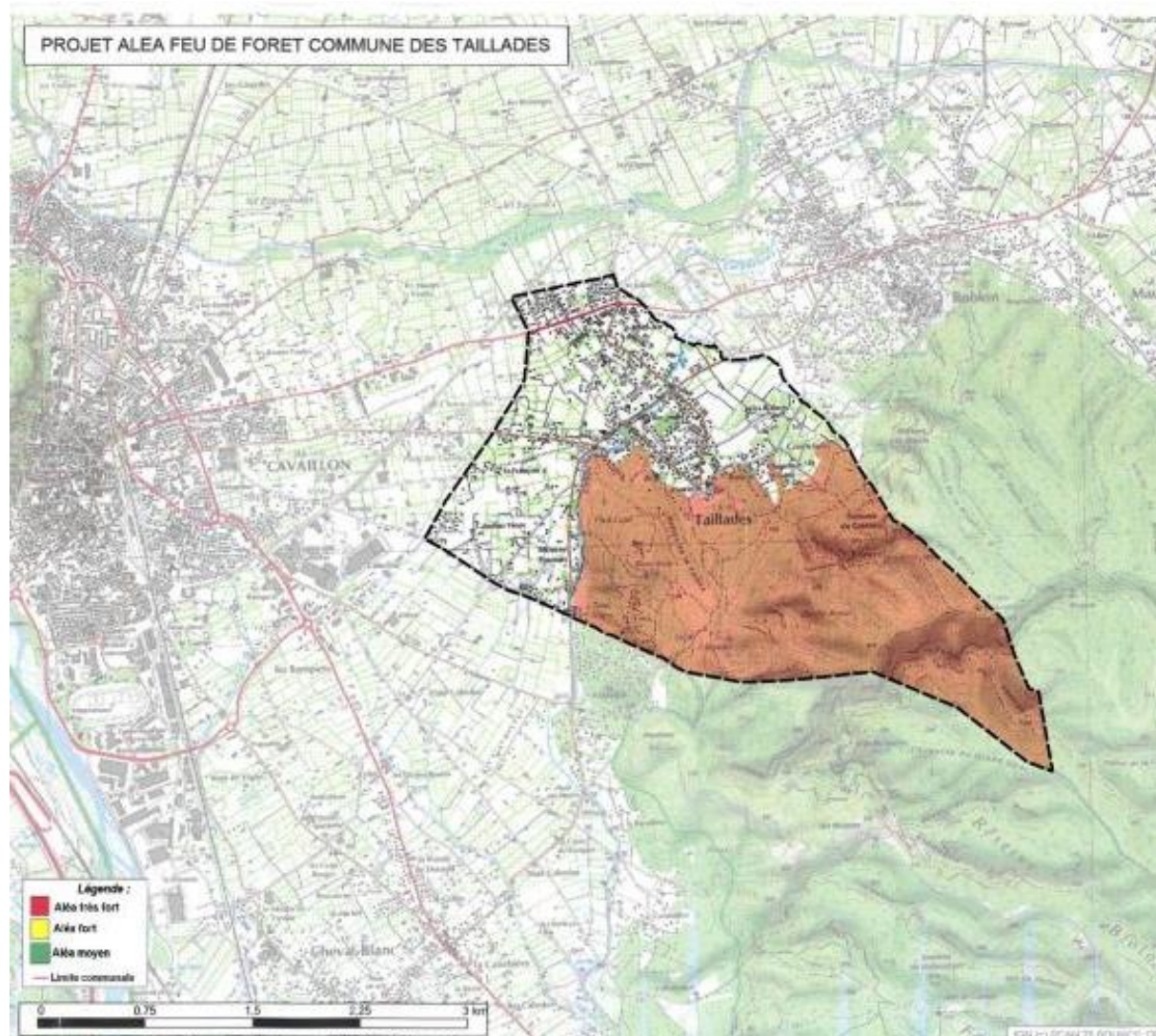
La commune des Taillades, localisée à l'extrémité Ouest du massif du Petit Luberon, est soumise au risque de feux de forêt en raison de la présence sur son territoire d'une importante superficie boisée. La moitié Est de la commune est en effet caractérisée par un couvert forestier composé de différentes strates végétales, depuis des feuillus et conifères en partie basse jusqu'au maquis et la garrigue plus en altitude.

L'aspect boisé de ces massifs constitue un élément majeur du cadre de vie pour le village des Taillades, ayant comme arrière-plan une vue sur ces collines forestières, d'aspect sauvage et protégées par de nombreuses servitudes légales.

La zone d'aléa représentée sur la carte ci-dessous a été établie par le département de Vaucluse. Cette carte constitue la meilleure connaissance du risque sur le territoire communal. L'aléa est très fort sur tout le massif mais il touche aussi les espaces habités comme le secteur de Blancamp, Pied Caud, Mourre Poussin ou de Badarel. La proximité du village avec les zones boisées rendent les feux de forêt d'autant plus risqués pour la population.

Carte des aléas feux de forêt sur la commune des Taillades

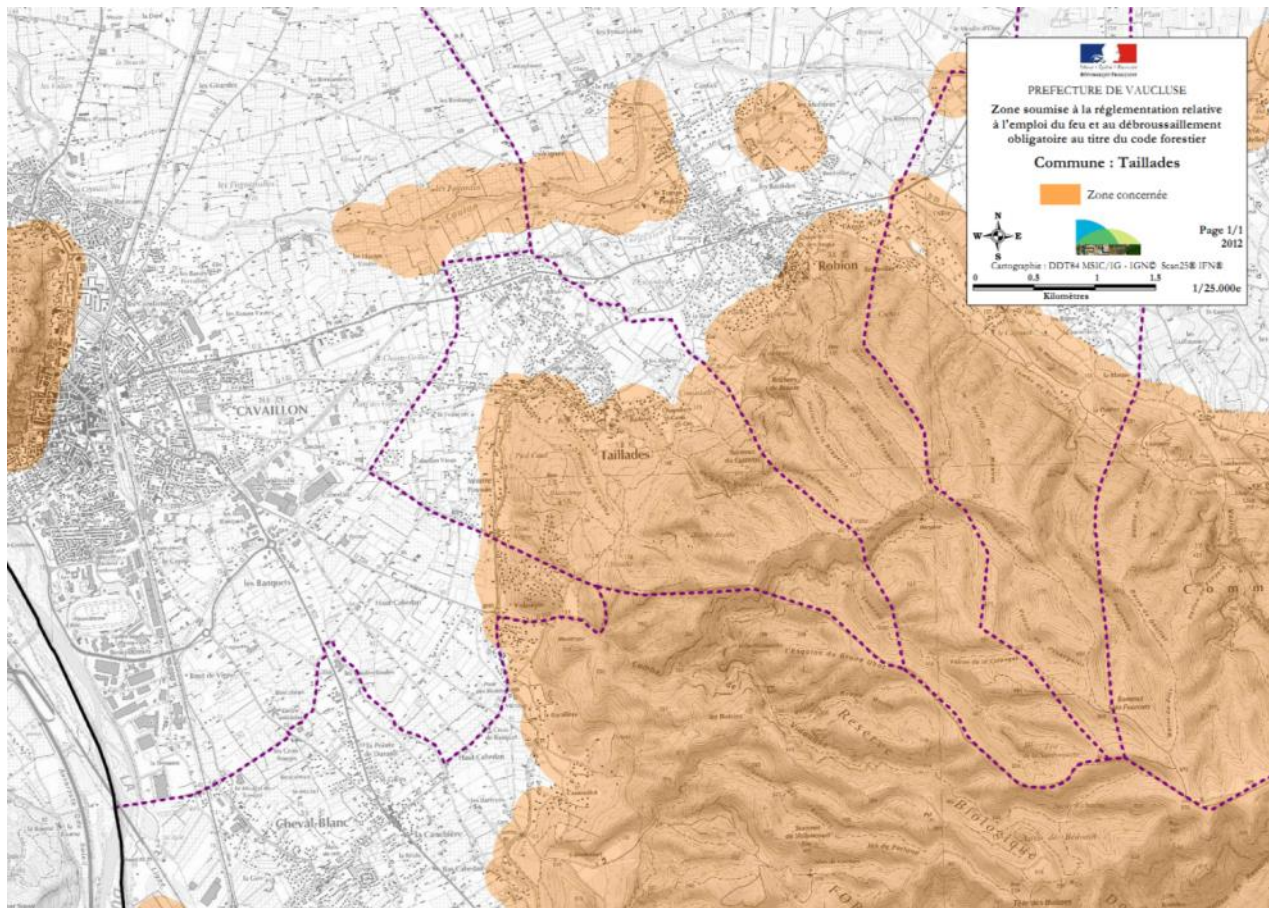
Source : DDT 84



D'autre part, il convient d'intégrer les mesures de protection contre les feux de forêt et les obligations de débroussaillage précisées par l'arrêté préfectoral du 18 février 2013. Une attention particulière peut également être portée sur certaines zones cultivables qui constituent un pare-feu ou une bande d'isolement de la forêt, au regard de leur superficie, leur forme et leur situation.

Cartographie des zones soumises à la réglementation relative à l'emploi du feu et au débroussaillage obligatoire au titre du code forestier sur la commune des Taillades

Source : Porter A Connaissance de la commune des Taillades



Afin de limiter et de prévenir le risque, la commune dispose d'équipements de défense incendie.

De plus, des mesures sont mises en œuvre pour limiter les risques de feux de forêt telles que la création des coupures de combustibles par :

- Le traitement des départs de feux aux lieux-dits Badarel et Pied-Caud notamment où l'objectif est d'augmenter l'efficacité d'action sur les zones de contacts entre l'espace naturel et les zones d'activité humaine.
- Des coupures pastorales sur le massif du Petit Luberon dont l'intérêt est la remise en état et l'entretien des zones de landes, garrigues et maquis vecteurs d'incendies par les troupeaux.
- Une diminution de la biomasse du peuplement par éclaircie et broyage des rémanents sur des zones à risque.

Un relief sensible aux mouvements de terrain

Les aléas mouvements de terrains répertoriés sont regroupés en trois catégories :

- les glissements de terrain,
- les éboulements,
- les effondrements (naturels ou liés à des exploitations souterraines).

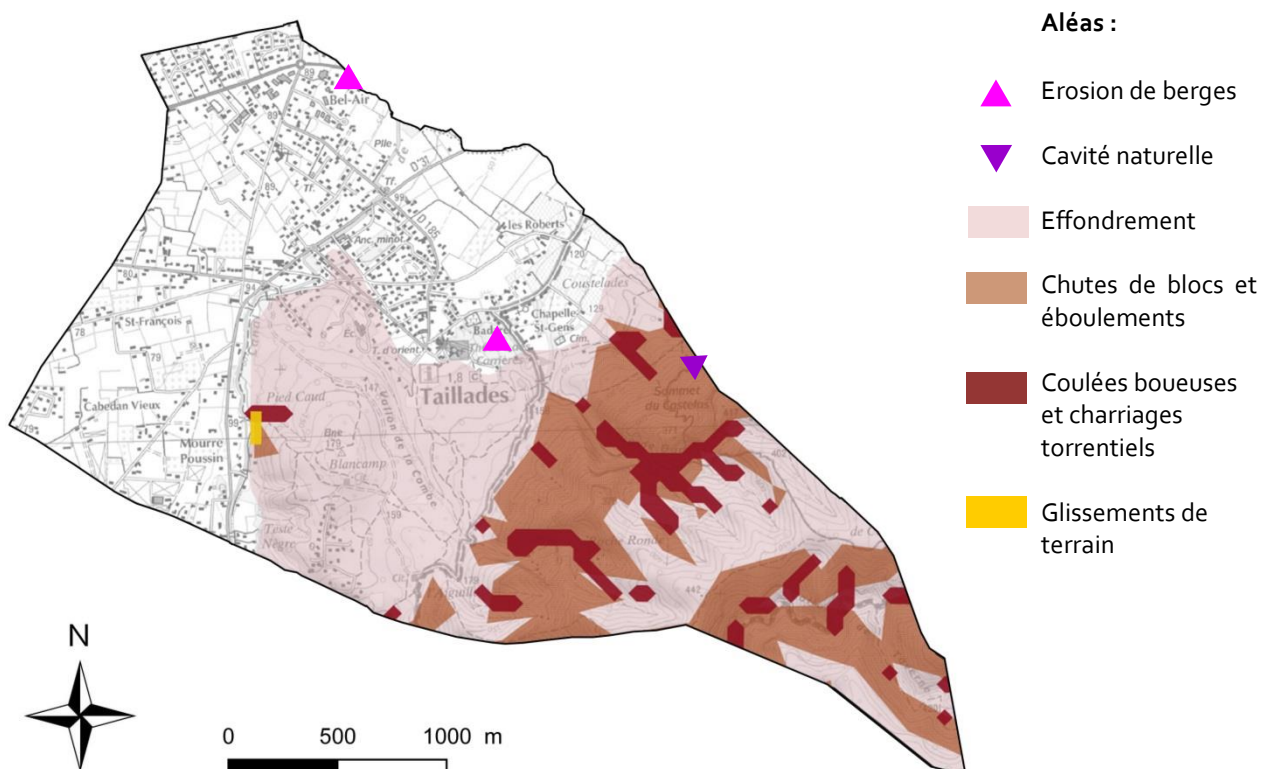
L'aléa « mouvement de terrain » est identifié sur plusieurs secteurs de la commune et a pour origine différents phénomènes. Les cours d'eau et les sources sont à l'origine des problématiques d'érosion des berges, de coulées de boues et charriages torrentiels et de la formation de cavités souterraines. La pédologie est quant à elle responsable des phénomènes d'effondrement, de glissements de terrain et d'éboulements.

Sont recensés sur la commune, et notamment sur l'ensemble du massif du Petit Luberon et sur le secteur de Pied Caud, les aléas suivants :

- **2 zones d'érosion des berges**: l'une au niveau des quartiers de Bel-Air et des Peupliers sur le cours d'eau du Boulon, et une autre au niveau du secteur de Badarel sur le cours d'eau du Négadou.
- **1 cavité naturelle souterraine**, au sein du massif du Petit Luberon, près du sommet du Castelas : la Grotte de Sainte-Guimelle.
- **Des risques d'effondrement** dus à des formations géologiques susceptibles d'abriter des karsts formés par dissolution calcaire ou d'être exploitées en carrières souterraines.
- **Des risques de chutes de blocs et d'éboulements** au niveau des zones de falaises du massif.
- **Des risques de coulées de boue** dans les sillons creusés par les torrents sur le relief mais aussi en contrebas, au niveau de Pied Caud par exemple.
- **1 zone de glissement de terrain** à l'exutoire d'un cours d'eau à Pied Caud, en surplomb du canal de l'Union et de la RD31 au niveau de Mourre-Poussin.

Localisation des aléas mouvements de terrain sur la commune des Taillades

Source : DREAL PACA - BRGM



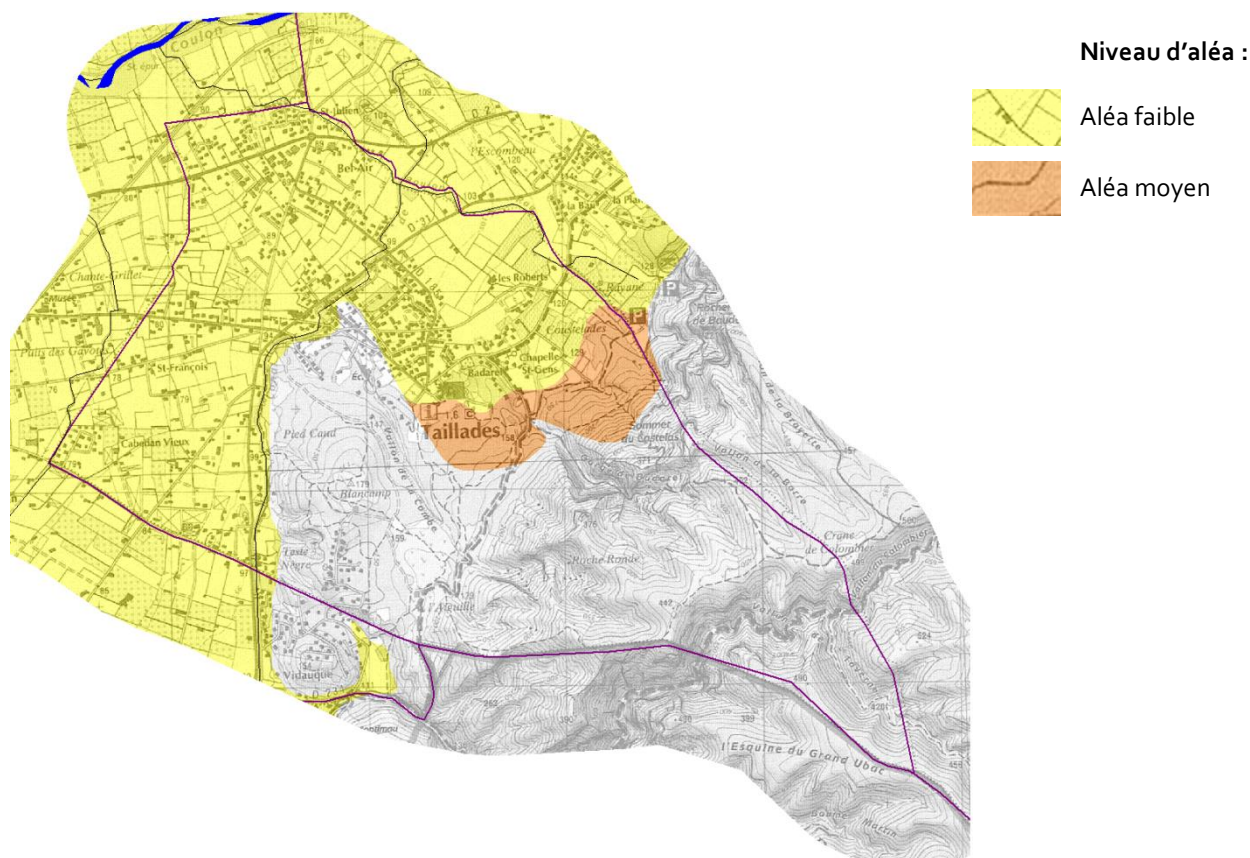
De plus, le territoire des Taillades est concerné par un aléa faible à moyen de retrait-gonflement des sols argileux (hors massif du Petit Luberon – non sujet à cet aléa). Les plaines agricoles Ouest et Nord ainsi que la trame bâtie présentent un aléa faible. L'aléa est qualifié de moyen au pied des versants du massif boisé, au-dessus du vieux village des Taillades et en continuité au-dessus de Badarel et des Coustelades.

La localisation de cet aléa recensé par le BRGM s'explique par la géologie des sols. En effet, ce secteur est caractérisé par la présence de marnes et de sables particulièrement sensibles aux mouvements de terrains et aux coulées de boues.

Cet aléa doit être pris en compte, le cas échéant, dans les futurs projets de construction, notamment par le biais d'études spécifiques (en géotechnique) afin de déterminer les caractéristiques des sols et définir les règles de constructions adaptées.

Qualification de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux sur la commune des Taillades

Sources : PAC commune des Taillades d'après les données de la DDT 84 – BRGM 2007

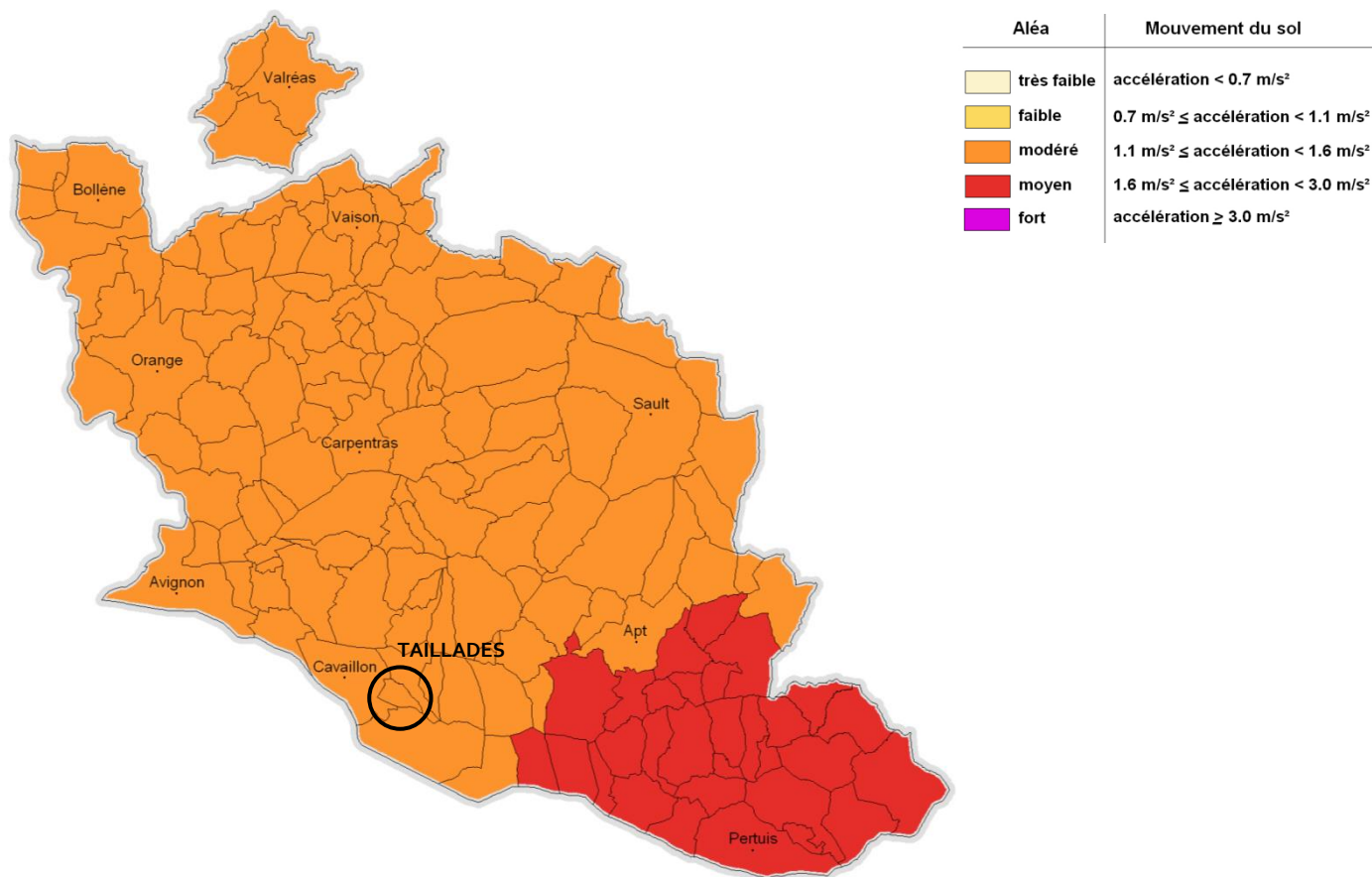


Sismique, un risque moyen

Selon le nouveau zonage sismique des communes françaises, (issu du décret du 22 octobre 2010) qui est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011, la commune des Taillades fait partie de la zone de sismicité modérée, de niveau 3. Ce zonage s'accompagne d'une nouvelle réglementation parasismique qui définit des normes de construction parasismique. Ainsi, les constructions sur les territoires ayant des niveaux de sismicités 2, 3, 4 et 5 sont contraintes de respecter ces normes parasismiques.

Carte de l'aléa sismique en Vaucluse

Sources : Porter A Connaissance de la commune des Taillades



Des risques technologiques quasi-inexistants sur la commune

■ Le transport de matières dangereuses

• Par canalisation :

La commune des Taillades n'est traversée par aucune canalisation de transport de matières dangereuses.

• Par axes routiers :

Les communes traversées par un axe de communication structurant comprenant une densité de population supérieure à 200 habitants au km² sont les plus exposées aux déplacements de matières dangereuses.

L'itinéraire routier le plus utilisé pour les transports exceptionnels des marchandises dangereuses sur le territoire des Taillades est la RD2 qui traverse la zone d'activité et les lotissements du secteur de Bel-Air, et relie la commune à Cavaillon et Robion.

■ Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Les installations classées sont soumises à déclaration, enregistrement ou à autorisation suivant les cas. Des prescriptions leur sont imposées, afin de prévenir en particulier les risques accidentels qu'elles pourraient présenter.

Aucun site classé « SEVESO » ne se trouve sur le territoire communal.

■ Les sites et sols pollués au niveau des anciens sites industriels et activités de service

Selon le recensement BASOL, la commune des Taillades ne comporte aucun site(s) anciennement ou actuellement pollués.

Risques - Synthèse

ATOUTS :

- Des outils de prévention permettant de limiter l'exposition des populations aux risques potentiels (PPRI Calavon-Coulon en cours d'élaboration, etc.).
- Des risques technologiques quasi-inexistants en dehors du transport de matières dangereuses par axe routier (sur la RD2).

CONTRAINTES :

- Une commune soumise à de nombreux risques naturels (inondation, mouvement de terrain, séisme).
- Certaines zones habitées soumises à des risques d'inondation, de coulées de boue et de feux de forêt relativement forts.
- Un relief sensible aux mouvements de terrain avec des risques d'éboulement sur la RD 31 (secteur de Pied Caud).
- Des berges de cours d'eau soumises à un phénomène d'érosion (le Boulon notamment).

ENJEUX :

- Interdire le développement urbain dans les zones soumises à un risque fort.
- Intégrer les normes et préconisations spécifiques aux risques naturels et technologiques de manière à assurer la sécurité des personnes et des biens.
- Informer et sensibiliser le grand public aux différents risques que présente le territoire.

SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Patrimoine et Cadre de vie

Patrimoine écologique	Atouts Vaste espace naturel avec le massif du Petit Luberon sur la moitié Sud-Est du territoire communal. De nombreux périmètres à statut (réseau Natura 2000, APB, réserve de biosphère, ZNIEFF...) avec une richesse biologique importante (habitats et espèces animales et végétales remarquables). Une trame verte et bleue structurant le territoire.	Faiblesses Des ruptures et des obstacles comme les infrastructures routières ou les tâches d'urbanisation contraignant les fonctionnalités et les continuités écologiques entre les espaces naturels réservoirs de biodiversité.	Enjeux partagés dans le cadre de plans/programmes de compétence supra-communale
	Opportunités D'autres milieux (haies, cours d'eau,..) non protégés renferment des habitats et espèces remarquables qui méritent d'être préservés.	Menaces Une altération des sites naturels protégés par l'augmentation de la fréquentation (massif du Petit Luberon). Diminution, disparition d'espèces remarquables en cas de dégradation des milieux associés. Risque d'incendie important pesant sur certains milieux naturels et sur certaines espèces patrimoniales. Extinction, perte des populations animales selon le degré d'urbanisation. Disparition, altération d'écosystèmes et d'habitats remarquables et perte des continuités écologiques du fait de la pression exercée sur le réseau de haies, les boisements et cours d'eau par l'urbanisation et l'agriculture.	
	Enjeux Assurer une protection tant des principaux espaces d'intérêt écologique que des continuités écologiques – Trame Verte et Bleue – existantes sur le territoire. Préserver à tout prix le maillage agricole restant, en particulier les cultures non irriguées (en piémont du Petit Luberon) ainsi que les prairies permanentes. Préserver les zones humides par des fauches tardives : berges des canaux et du Boulon, prairies humides s'il y en a. Limiter le mitage urbain dans les espaces agricoles et le fractionnement de l'espace afin de préserver les populations végétales et animales qui s'y trouvent. Préserver les ripisylves et lutter contre l'altération des cours d'eau. Stopper l'urbanisation au niveau des franges boisées qui altère le fonctionnement des écosystèmes. Structurer et accompagner le développement des usages récréatifs de la nature en sensibilisant les usagers.	 Réserve de biosphère Arrêté de Protection de Biotope Natura 2000 ZNIEFF - ZICO SRCE PACA Charte du PNR du Luberon	

Patrimoine paysager	Atouts Paysage forgé par des éléments structurants comme le massif du Petit Luberon, le canal de l'Union Luberon-Sorgue-Ventoux, le cœur de village, ainsi que la plaine agricole. Une qualité paysagère valorisée avec des perspectives visuelles permises par le relief. Une végétalisation abondante avec des éléments paysagers remarquables plus ponctuels (alignements et bosquets d'arbres). Une agriculture encore importante grâce à une forte valeur agronomique des terres et un réseau d'irrigation important donnant un caractère rural au village Des voiries secondaires soignées (route de Cavaillon, avenue des Grands Jardins). Une signalétique travaillée, homogène et abondante (itinéraires vélo, équipements communaux...).	Faiblesses Un développement urbain diffus le long des axes routiers nuisant à la qualité et à la préservation des espaces agricoles et naturels (dans la plaine occidentale notamment) Un manque d'aménagement des entrées de ville sur la RD2 tournée vers la circulation véhicules uniquement Une perception difficile d'un cœur de bourg, un manque de centralité Un manque de liaisons piétonnes-cycles entre les entités urbaines Des lignes électriques polluant les vues lointaines Des espaces agricoles non entretenus qui forment des friches Des perspectives visuelles réduites par les haies brise-vent, les haies privatives et murs en lotissements.	Enjeux partagés dans le cadre de plans/programmes de compétence supra-communale
	Opportunités Une valorisation des espaces naturels et agricoles remarquables participant à la qualité paysagère de la commune par un développement maîtrisé et réfléchi de l'urbanisation en continuité de l'existant Des aménagements urbains pour marquer les entrées sur la commune et affirmer une centralité dans le bourg	Menaces Dégradation visuelle du paysage communal par le développement du bâti diffus dans la plaine agricole. Fermetures des perspectives visuelles offertes par les espaces ouverts à cause de l'urbanisation grandissante.	
	Enjeux Limiter l'étalement urbain en préférant la densification à un développement dispersé dans l'espace agricole. Travailler la qualité des entrées de village et aménager des circulations douces (piétons/cycles) le long des voiries principales et notamment dans la zone artisanale et commerciale de Bel Air. Définir des limites claires à l'urbanisation en maintenant les continuités agricoles constituant des coupures vertes entre les entités urbanisées (Taillades-Robion) pour leur valeur paysagère et économique. Maintenir les cônes de vue, panoramas et percées visuelles sur le grand paysage et ses éléments structurants. Garantir une qualité des espaces publics pour mettre en valeur les paysages urbains.		
Patrimoine bâti et culturel	Atouts Une architecture homogène et respectant le style traditionnel (matériaux, coloris...). Un patrimoine bâti entretenu, mis en valeur et utilisé à des fins culturelles (théâtre des carrières). Une identité rurale et agricole forte au sein de l'urbanisation du village Des potentialités foncières permettant de conforter la centralité du village et de restructurer les extensions plus récentes.	Faiblesses Des enjeux paysagers et covisibilités importantes à prendre en compte. Une prépondérance de la maison individuelle cloisonnée par des murs ou des haies fermant les vues dans le tissu urbain.	Enjeux partagés dans le cadre de plans/programmes de compétence supra-communale
	Opportunités Elaboration du PLU permettant de protéger le patrimoine bâti (petits et grands éléments)	Menaces Déprise agricole entraînant la disparition du petit patrimoine agricole (restanques)	

	Enjeux Poursuivre la mise en valeur du patrimoine local riche et diversifié, de l'architecture traditionnelle et des éléments bâtis d'intérêt patrimonial en centre villageois. Garantir et favoriser le développement de formes urbaines en adéquation avec le paysage urbain existant. Préserver et enrichir le caractère de village rural de la commune.	Atlas des paysages Vaucluse Charte du PNR du Luberon Site inscrit Monument Historique
--	---	--

Ressources naturelles

Eau	Atouts Un bon état quantitatif et chimique des masses d'eau souterraines. Un réseau d'irrigation fortement développé au cœur de la plaine agricole, une richesse pour l'agriculture, les espaces verts, la biodiversité et le paysage.	Faiblesses Une qualité médiocre des masses d'eau superficielles. Un réseau hydrographique composé de torrents sur le massif du Petit Luberon à l'origine de charriages et de coulées de boue présentant des risques pour la population en contrebas.	Enjeux partagés dans le cadre de plans/programmes de compétence supra-communale SDAGE Rhône Méditerranée SAGE Calavon-Coulon
	Opportunités Révision du SDAGE Rhône Méditerranée Corse adoptée pour 2016-2021.	Menaces Un busage des canaux d'irrigation de par un développement de l'urbanisation. Des activités agricoles nuisant à la qualité des eaux superficielles par l'application d'intrants.	
	Enjeux Améliorer la qualité des eaux (limiter l'usage d'intrants agricoles, par exemple). Préserver les réseaux d'irrigation et aménager les abords du canal de l'Union Luberon-Sorgue-Ventoux, axe structurant et atout paysager important. Stopper l'urbanisation en aval des exutoires des principaux torrents.		
Sol et Sous-sol	Atouts Des terres fertiles et propices aux cultures agricoles sur la partie Nord-Ouest de la commune	Faiblesses Une géologie induisant des risques de mouvement de terrain, glissement, coulées de boues et de ravinement sur les versants du Petit Luberon.	Enjeux partagés dans le cadre de plans/programmes de compétence supra-communale /
	Opportunités Grande qualité agronomique des sols offrant des opportunités de cultures de haute qualité	Menaces Des risques pour la population si l'urbanisation s'étend au niveau des zones à risques de mouvements de terrain. Une imperméabilisation des sols grandissante à cause du développement urbain	
	Enjeux Prévenir les risques naturels et penser l'urbanisation en intégrant ces contraintes physiques. Préserver les parcelles agricoles ayant une valeur agronomique élevée : limiter les extensions urbaines sur ces zones où le potentiel économique de l'activité agricole est important. Limiter l'imperméabilisation des sols et les travaux de terrassement dans les zones sensibles pouvant entraîner des risques de mouvements de terrains.		

Climat et énergie	Atouts Un climat méditerranéen attractif caractérisé par des étés chauds et secs et des hivers doux et humides. De faibles émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) en baisse régulière. Une baisse de la consommation d'énergie fossile (pour les transports notamment).	Faiblesses Une dépendance énergétique due à une faible production sur la commune. Enjeu environnemental (paysage, biodiversité) qui rend le développement des énergies renouvelables restreint sur le territoire malgré un fort potentiel mobilisable. Une consommation énergétique moyenne à l'échelle de la région mais importante pour les transports et le résidentiel (80%).	Enjeux partagés dans le cadre de plans/programmes de compétence supra-communale SRCAE PACA SRE PACA Charte de développement d'énergie photovoltaïque du SCoT
	Opportunités Des énergies renouvelables (solaires, éoliens) mobilisables. Une amélioration de la production énergétique renouvelable par la sphère privée. Développement des dispositifs de protection et de gestion (SRCAE, SRE, PCET, PDU).	Menaces Des risques d'augmentation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) Une augmentation de la consommation en électricité.	
	Enjeux Limiter la consommation d'énergie liée au développement urbain. Inciter à l'amélioration des performances énergétiques des constructions et aux innovations bioclimatiques. Permettre le développement d'énergies renouvelables, tout en veillant aux enjeux patrimoniaux et paysagers de la commune. Maintenir le couvert végétal afin de garantir un climat agréable et doux en été.		

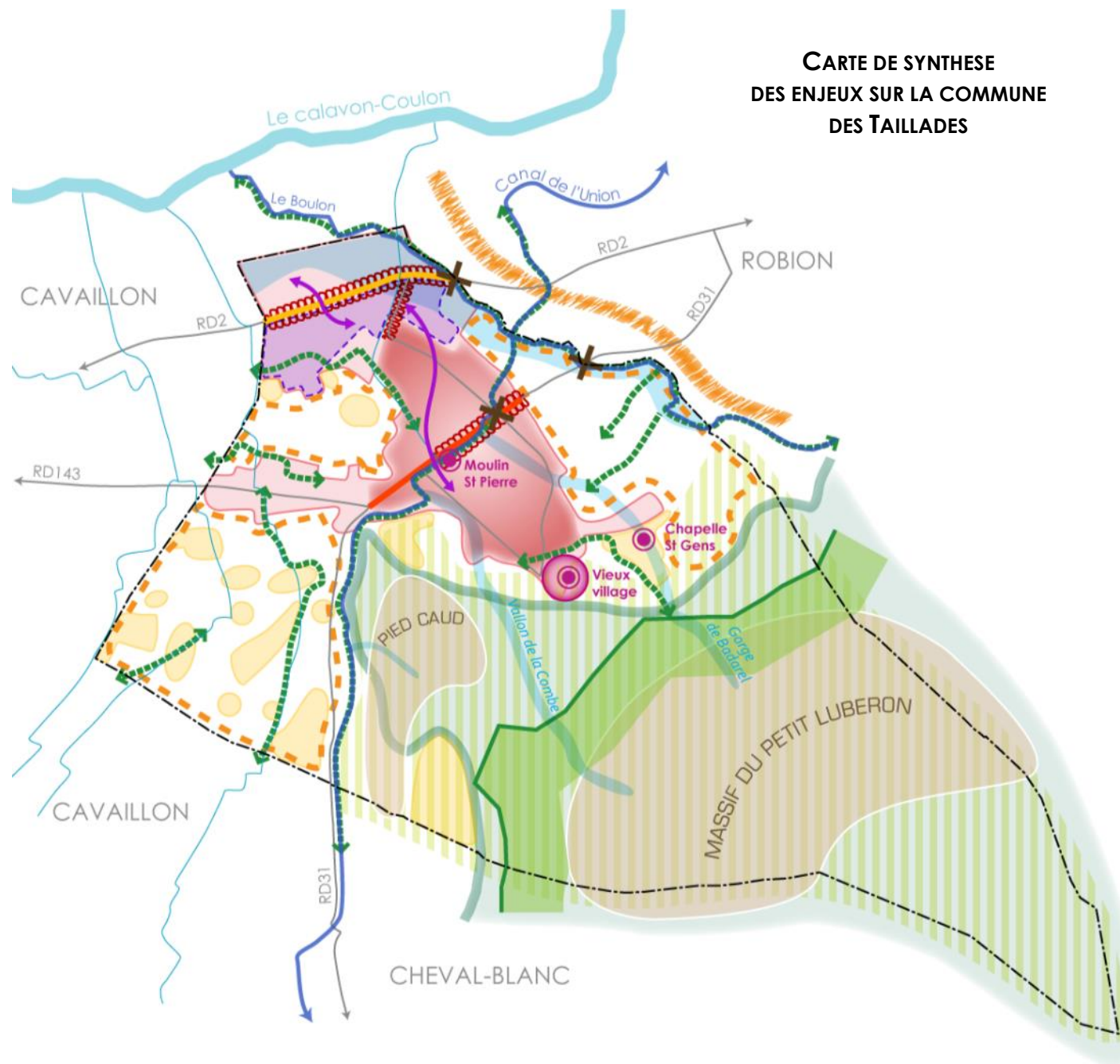
Effets sur la santé humaine

Pollution de l'air	Atouts Une bonne qualité de l'air sur la commune des Taillades malgré la proximité avec l'agglomération de Cavaillon grâce à la présence du massif du Petit Luberon sur une grande partie de la commune.	Faiblesses Un flux routier important sur la RD2 émetteur de polluants atmosphériques. Les transports et le secteur résidentiel/tertiaire constituent les facteurs majeurs d'émissions des polluants.	Enjeux partagés dans le cadre de plans/programmes de compétence supra-communale
	Opportunités Application des orientations du Plan Régional pour la Qualité de l'Air PACA et du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) PACA approuvé en 2000.	Menaces Augmentation de la pollution par un trafic de plus en plus important. Augmentation des concentrations de pollen avec le changement climatique entraînant une augmentation des allergies.	
	Enjeux Maintenir la fluidité du trafic de la RD2 afin de limiter la concentration de polluants dans l'air et leur stagnation près des habitations aux alentours. Favoriser le développement des déplacements en modes doux.		
Déchets ménagers et assimilés	Atouts Une gestion des déchets confiée à la CC LMV et un dispositif de tri sélectif efficace. Une déchetterie multi-matériaux et un espace spécifique aux végétaux en limite de la commune, sur Cavaillon.	Faiblesses /	

	Opportunités Augmentation du mode de traitement par "valorisation matière" sur le territoire communal, témoin d'une amélioration des techniques de tri, de traitement et de valorisation des déchets. Grande proximité des infrastructures de gestion, tri et valorisation des déchets.	Menaces Augmentation démographique sur la commune engendrant une augmentation de la production des déchets.	Enjeux partagés dans le cadre de plans/programmes de compétence supra-communale
	Enjeux Maintenir un réseau de collecte de déchets ménagers et assimilés efficient sur la commune. Planifier un développement urbain en cohérence avec les capacités des équipements vers lesquels sont dirigés les déchets de la commune (centre de tri, d'incinération...).		PDDEMA Vaucluse PPGD BTP Vaucluse PREDIS PACA
Nuisances	Atouts Une faible part de la population communale exposée à des nuisances sonores diurnes et un cœur de village préservé du bruit. Une commune bénéficiant d'une ambiance sonore calme sur la majeure partie de son territoire.	Faiblesses Des nuisances sonores en lien avec le trafic routier de la RD2 (9400 véhicules/jour en 2014). Un territoire sujet à la pollution lumineuse par sa proximité avec Cavaillon.	Enjeux partagés dans le cadre de plans/programmes de compétence supra-communale
	Opportunités Définition des zones calmes "urbaines" et "naturelles" en collaboration avec la CC LMV. Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour identifier, analyser et réduire les nuisances sonores.	Menaces Risque d'augmentation des nuisances sonores avec une augmentation du trafic routier.	
	Enjeux Définir en collaboration avec la CC LMV des zones calmes "urbaines" à préserver et à conforter. Maintenir une faible exposition de la population aux nuisances sonores diurnes et nocturnes. Gérer les abords des voies passagères afin d'atténuer les nuisances pour les habitations. Favoriser une isolation phonique adaptée aux abords des axes bruyants. Conforter de manière mesurée l'usage des éclairages nocturnes sur la commune, tant pour les éclairages publics que privés.		PPBE Vaucluse Cartes de Bruit Stratégiques Vaucluse
Risques	Atouts Des risques technologiques quasi-inexistants en dehors du transport de matières dangereuses par axe routier (sur la RD2).	Faiblesses Une commune soumise à de nombreux risques naturels (inondation, mouvement de terrain, séisme). Certaines zones habitées soumises à des risques d'inondation, de coulées de boue et de feux de forêt relativement forts. Des berges de cours d'eau soumises à un phénomène d'érosion (Le Boulon notamment).	

Opportunités Des outils de prévention permettant de limiter l'exposition des populations aux risques potentiels (PPRI Calavon-Coulon en cours d'élaboration, etc.).	Menaces Un risque induit de feux de forêt fort sur le territoire communal en lien avec le massif du Petit Luberon à proximité des zones urbaines. Un relief sensible au mouvement de terrain avec des risques d'éboulement sur la RD 31 (secteur de Pied Caud).	Enjeux partagés dans le cadre de plans/programmes de compétence supra-communale
Enjeux Interdire le développement urbain dans les zones soumises à un risque fort. Intégrer les normes et préconisations spécifiques aux risques naturels et technologiques de manière à assurer la sécurité des personnes et des biens. Informer et sensibiliser le grand public aux différents risques que présente le territoire.		PPRI Calavon-Coulon PAPI Calavon-Coulon PDPFCI Vaucluse PIG Massif du Luberon

CARTE DE SYNTHESE DES ENJEUX SUR LA COMMUNE DES TAILLADES



--- Limite communale

0 500 1000 m

A. Urbanisation et activités

- Définir des limites claires à l'urbanisation et maintenir les interactions avec les espaces naturels et agricoles
- Affirmer la centralité du bourg par la densification et l'aménagement de l'espace public
- Stopper le mitage urbain dans les espaces agricoles et naturels
- Conforter la Zone d'Activités de Bel Air
- Requalifier les entrées de ville et traversées urbaines
- Créer des liaisons douces entre le cœur de bourg, la Zone d'Activités et les lotissements de Bel Air
- Perdurer les opérations de mise en valeur du paysage urbain : site inscrit du vieux village
- Maintenir les espaces agricoles et limiter le mitage urbain
- Préserver les continuités agricoles entre les espaces urbains

B. Milieux naturels et biodiversité

- Limite des périmètres Natura 2000
- Secteur de Valeur Biologique Majeure et Milieu Naturel Exceptionnel (PNR Luberon)
- Zone de Nature et de Silence (PNR Luberon)
- Conforter les principales continuités écologiques
- Ruptures et obstacles contraignant les continuités écologiques

C. Eau

- Atteindre le bon état écologique et chimique des eaux du Calavon-Coulon en 2021 (objectif SDAGE)
- Lutter contre l'altération de la qualité des eaux et préserver les ripisylves du canal de l'Union et du Boulon
- Maintenir la trame de canaux d'irrigation à ciel ouvert dans la plaine agricole

D. Paysage et patrimoine

- Préserver les éléments présentant un intérêt patrimonial
- Préserver les reliefs remarquables (fronts visuels) et les panoramas, structurer les usages récréatifs

E. Nuisances

- Réduire les nuisances sonores dans les abords du village
- Réduire les nuisances sonores sur l'axe de communication principal

F. Risques

- Prendre en compte le risque feux de forêt et sensibiliser le grand public
- Intégrer le risque inondation/coulée de boue et charriages torrentiels dans le développement urbain

Synthèse des enjeux environnementaux et hiérarchisation

La hiérarchisation des enjeux environnementaux est le résultat du croisement du niveau d'enjeu supraterritorial, de l'importance des pressions ou de l'opportunité sur le territoire, de l'échelle à laquelle s'applique l'enjeu (intégralité de la commune ou quartier) et de la marge de manœuvre du PLU.

Une pondération de 1 à 3 pour chaque critère est alors appliquée.

Thématiques	Niveau d'enjeu supraterritorial	Importance des pressions	Enjeu localisé ou généralisé	Marge de manœuvre du PLU	TOTAL
Patrimoine Ecologique	3	2	3	2	10
Paysage	1	2	3	3	9
Patrimoine	1	1	1	3	6
Eau	2	3	2	3	10
Sol et sous-sol	1	2	2	2	7
Climat et Energie	3	1	2	1	7
Pollution de l'air	2	1	2	1	6
Déchets ménagers et assimilés	2	1	1	1	5
Nuisances	1	1	1	2	5
Risques majeurs	2	3	3	3	11

Niveau d'enjeu supraterritorial : correspond à l'échelle d'action de l'enjeu :

- 1 – Niveau communal
- 2 – Niveau départemental/régional
- 3 – Niveau national/international

Importance des pressions :

- 1 – Faible
- 2 – Moyenne
- 3 – Forte

Enjeu localisé ou généralisé :

- 1 – échelle de l'ilot
- 2 – échelle d'une partie du territoire communal
- 3 – échelle de la globalité du territoire communal

Marge de manœuvre du PLU :

- 1 – Faible
- 2 – Moyenne
- 3 – Forte

Hiérarchisation des enjeux environnementaux

Source : G2C Territoires

